



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





MERCURE

DE FRANCE, 426081

DÉDIÉ AU ROY.

M A R S. 1729.



A PARIS,

GUILLAUME CAVELIER, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.

Chez } LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty,
à la descente du Pont-Neuf, au coin
de la rue de Nevers, à la Croix d'Or.

J E A N D E N U L L Y, au Palais,
à l'Ecu de France & à la Palme.

M. DCC. XXIX.

Avec Approbation & Privilege du Roy



A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoisè, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

M A R S. 1729.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

O D E.

En l'honneur du Roy.



Oste Lyre, qui de la Grece,
Vantas les Héros & les Dieux,
A nos vifs transports d'allegresse,

Unis tes sons mélodieux;

Et toi, qui secundois Horace,

A ij Quand

420 MERCURE DE FRANCE.

Quand d'Auguste , avec tant de grace ,
Il chantoit les paisibles jours ,
Daigne aujourd'hui , Muse fidelle ,
En approuvant le même zele ,
M'accorder les mêmes secours.



Divine Paix , quelles images
Offre à mes yeux ta douce Loi ?
Un Roi digne de nos hommages ,
Un Peuple amoureux de son Roi ,
Un Troupeau , qui dans les Prairies ,
Sur des Rives toujours fleuries ,
Peut braver le Loup affamé ;
Des Laboureurs , qui dans les Plainnes ,
Contens au milieu de leurs peines ,
Moissonnent ce qu'ils ont semé.



A la Nuit , le fils de Latone
Prête ses rayons bienfaisans ;
Ici le Printemps & l'Automne ,
Semblent seuls partager les ans.
L'Été murissant nos Javelles ,
Prépare en des Sources nouvelles ,
Un Nectar vainqueur des ennuis.
Ami de Pomone & de Flore ,
L'Hyver aux fleurs qu'il fait éclore ,
Voit succéder les plus beaux fruits.

Que

Que ces Retraites Bocageres ,
 Ces Monts , ces Vallons , ces Deserts ,
 Jeunes Bergers , humbles Bergeres ,
 Retentissent de vos Concerts ;
 Qu'au son de vos Flutes champêtres ,
 Et les Peupliers & les Hêtres ,
 Soient ranimez & rajeunis ,
 Et que dans ces Climats paisibles ,
 Les Etres les plus insensibles
 Vantent le Regne de LOUIS.



Regne heureux , dont le bruit des armes
 N'a jamais troublé le repos !
 Oüi , sainte Paix , c'est à tes charmes
 Que nous devons les vrais Héros.
 Par toi , dans le sein de nos Villes ,
 Epouses & Meres tranquilles ,
 Goutent le bonheur le plus doux ,
 Sans craindre l'horreur des batailles ,
 Ni les sanglantes funerailles ,
 D'un cher Fils ou d'un tendre Epoux.



Heureux , qui dès l'enfance même ,
 Marchant sur les pas de Titus ,
 Veut moins devoir le Diadème
 Au sort , qu'à ses propres vertus ;
 Qui content de titres modestes ,
 Méprise ces Lauriers funestes ,

A iij

Qu'am-

422 MERCURE DE FRANCE.

Qu'ambitionnent les Vainqueurs ,
Et qui pouvant comme Alexandre ,
Réduire les Citez en cendre ,
Ne songe qu'à gagner les Cieux.



France , à cette marque immortelle ,
Reconnois ton Roi glorieux .
C'est lui , tout en lui me rappelle
La Majesté de ses Ayeux ;
Soit que dans les Champs de Diane ,
Au milieu des Jeux , il condamne
La mollesse & l'oïsveté ;
Ou que pour combattre le vice ,
Il joigne aux Loix de sa Justice .
L'exemple de sa pieté.



Mais quel bras menaçant sa vie ,
Soudain allarme notre amour ?
Vainqueur de la Parque ennemie ,
Cher Prince , tu nous rends le jour .
Tel parfois d'une tache obscure ,
Au grand effroi de la Nature ,
Phébus couvre ses blonds cheveux ,
Et sans s'écarter de sa voye ,
Bientôt ranime notre joye ,
En rallumant ses premiers feux .



Puissent

Puissent les justes destinées,
 Couronner tes nobles projets,
 Et multipliant tes années,
 Combler les vœux de tes Sujets.
 Puissent tes soins infatigables,
 Assurer aux Lys respectables,
 Le souffle éternel des Zéphirs,
 Et dans cette heureuse Contrée,
 Immortaliser la durée
 De l'abondance & des plaisirs.



Toi qui contre la race humaine,
 A cent fois aiguilé le fer,
 Jalouse, inexorable haine,
 Redoutable Fille d'Enfer;
 Toi qui du Sang de l'Innocence,
 Rougis le monde en sa naissance,
 Et creusas le premier Tombeau,
 Lasse de tant d'iniques œuvres,
 Desarme tes noires couleuvres,
 Etein pour jamais ton flambeau.



Respecte, homicide Furie,
 Le siècle long-temps désiré,
 Qui de LOUIS & de MARIE,
 Voit prospérer l'Hymen sacré.
 Loin d'ici, présages funebres,
 Le Ciel dissipe nos tenebres,

A iij Le

424 MERCURE DE FRANCE.

Le Ciel nous prodigue ses dons.
Par une concorde ingenuë,
Préparons-nous à la venuë
DU DAUPHIN que nous attendons,



Si cet Astre vient à paroître,
Muses, quels seront vos transports !
Le grand jour qui le verra naître,
Reluira jusques chez les Morts.
Abbreuvé des Eaux d'Hipocrene,
J'irai faire entendre à la Seine,
Des sons jusqu'alors inconnus :
Vous mêmes remontant ma Lyre,
Versez dans mon ame un délire,
Digne d'Orphée, ou de Linus.

F. M. F.



*SECONDE Lettre de M. Capperon,
ancien Doyen de S. Maxent, à M...
sur les Sels contenus dans l'Air, & sa
nouvelle Méthode pour voir ces mêmes
Sels, & juger de leurs effets par rapport
à la santé.*

MONSIEUR,

Je commence aujourd'hui à vous rap-
porter, comme je vous l'ai promis, ce
que

que j'ai découvert touchant les Sels qui s'élevent dans l'Air, & qui s'y trouvent dispersez differemment suivant les lieux d'où ils sont sortis, & les diverses constitutions des temps qui les ont détachez de la terre, pour les faire voltiger ensuite dans l'Atmosphere.

La premiere remarque que j'ai faite en observant ces Sels, a été de reconnoître qu'on s'est fort trompé quand on a crû que l'Air étoit continuellement rempli de Nitre, puisqu'il m'est arrivé plusieurs fois de n'y en pas trouver; mais d'y voir au contraire divers autres Sels très-differens: il faut avouer néanmoins que c'est celui qui s'y trouve le plus frequemment, parce qu'il y a toute apparence que c'est le Sel qui abonde le plus dans la terre; & d'ailleurs étant fort leger, il doit aussi s'élever plus aisément dans l'Air avec les vapeurs qui s'en exalent.

Comme tous les Sels ont chacun leurs figures specifiques qui les distinguent les uns des autres, j'ai remarqué celle de chaque Sel en particulier; ainsi j'ai distingué quels sont les Sels qui se trouvent dans l'Air. J'y ai donc trouvé le Nitre que j'ai reconnu par sa figure formée en éguilles ou plutôt en lignes plus ou moins longues, & plus ou moins larges, quelquefois mê-

A v me

426 MERCURE DE FRANCE.

me courbées, paroissant tantôt assez unies dans leur superficie, d'autres fois moins compactes & comme poreuses. J'en ai vû même (quoique rarement) quelques-unes fort petites qui étoient en forme d'ovale allongée & pointuë par les deux extrémités, & c'est ainsi qu'il s'en trouve dans le Nitre ordinaire, comme je le dirai ailleurs.

J'ai découvert aussi dans l'Air du Sel Armoniac; quoiquë le Sel Armoniac ordinaire soit artificiel, il y en a aussi de naturel dans la terre, selon M. de Tournefort, Histoire des Plantes des environs de Paris, dans la Preface; mais en petite quantité en comparaison du Nitre. Ce Sel est aisé à connoître par sa figure, qui consiste en des lignes traversées par d'autres, au côté desquelles il en paroît plusieurs autres petites qui s'y joignent en angles droits.

Ce Sel qui est fort volatil, peut cependant s'élever aisément dans l'Air par sa legereté; mais comme il y en a peu dans la terre & dans les eaux, il ne s'en exale pas beaucoup, au moins dans ce pays ici; d'ailleurs il est très-fluide & il se dissipe aisément par la moindre humidité.

Depuis près d'un an je n'ai découvert que deux ou trois fois dans l'Air du Sel
marin,

marin ; on le reconnoît aisément par sa figure cubique ; apparemment que , soit à cause de cette figure , ou parce qu'il est d'une substance plus compacte , il ne s'éleve pas facilement dans l'Air , quoiqu'il soit si abondant dans la Mer ; peut-être même n'en ai-je vû ici qu'à cause que nous sommes peu éloignez de la Mer. Le Vitriol participant du fer ou du cuivre , & par là étant plus pesant , s'éleve aussi très peu. Je n'en ai vû qu'une seule fois & encore très-legerement. Le Borax , l'Arsenic , ne paroissent pas non plus.

Outre ces Sels que vous pouvez connoître , j'en ai decouvert d'autres qui vous seront peut-être nouveaux ; il y en a particulièrement un qui se trouve fréquemment dans l'Air , & même en assez grande quantité. C'est un petit Sel tirant tant soit peu sur l'ovale , quoique de figure peu réguliere , dont la superficie est raboteuse ; ce qui me fait croire que ce Sel est un Sel âtre ; tout ce qui est ainsi raboteux devant nécessairement racleur & comme-écorcher les endroits sur lesquels il passe où il est agité & remué. Il en paroît même encore d'autres plus grands & dont la superficie est pareillement inégale & raboteuse. J'en ai aussi trouvé quelques-uns formez en étoiles.

A vj. ou

428 MERCURE DE FRANCE.

ou en forme de molette d'éperon ; d'autres en figures de Roses ; mais comme j'en ai vû très-peu , je ne crois pas devoir y faire attention.

Après cette Description des Sels que j'ai découverts dans l'Air , il faut tâcher d'aller plus loin : car vous sçavez , Monsieur , que les Sels répandus dans l'Air , font de grandes impressions sur nos corps , & qu'ils y causent souvent de grands dérangemens. En un mot , ce sont ces Sels auxquels seuls on doit attribuer les maladies qu'on voit être fréquentes & dans certains lieux & dans certaines saisons. Les maladies épidémiques & contagieuses , n'ont pas ordinairement d'autre origine. Quel avantage n'est-ce donc pas , Monsieur , de voir ces Sels de ses yeux , de pouvoir en conséquence juger quels mauvais effets ils doivent naturellement produire & connoître en même-temps ce qu'il est à propos de faire pour s'en garantir.

Pour faciliter la réüffite dans une chose d'une telle importance , vous voulez bien , Monsieur , que je vous expose ce que je pense sur ce sujet. Je suis donc persuadé que le Nitre étant fait de la maniere que je viens de vous le marquer , s'il arrive qu'il abonde trop dans l'Air , & qu'il s'in-

finuë

finuë plus qu'il ne convient dans le sang & dans les humeurs, il doit naturellement mettre obstacle au mouvement interieur de leurs parties, comme des verges & des bâtons jettez parmi des boules qui roulent, en interrompent & en arrêtent le mouvement. Par la même raison ce Sel doit diminuer l'activité & la chaleur de ces Liquides, les disposer à la coagulation & les rendre plus acides.

De-là, Monsieur, des Catheres, des Rhumes, des Fluxions de poitrine, des Pleuresies, des Léthargies, des Apoplexies, diverses Fievres cathereuses & intermittantes, &c. Lorsqu'on reconnoît que tel est le Sel dominant de l'Air qui produit ces mauvais effets, voici ce qu'il convient de faire pour s'en préserver. Il faut le soir avant de se coucher user de ce qui peut soutenir l'activité du sang & des humeurs, sans contribuer à leur acidité ou à leur âcreté. Telles sont les infusions chaudes de Thé, de Sauge, de Thin, de Melisse & autres semblables herbes odoriferantes: les grains de Genièvre, la Cannelle, la Muscade & autres semblables doux Aromates. J'ai dit que c'est principalement le soir qu'il convient d'user de ces préservatifs; parce que l'humidité & la fraîcheur de la nuit, rapprochant ces Sels

430^o MERCURE DE FRANCE.

Sels dispersez dans l'Air, le corps s'en trouve plus enveloppé & les pores étant plus ouverts, ils s'y insinuent plus aisément & plus abondamment.

Après le Nitre l'espece de Sel que je trouve ici abonder le plus dans l'Air, est ce Sel raboteux dont j'ai parlé plus haut, & qu'on pourroit bien nommer Sel *Saponaire*; parce que de la maniere dont il est formé, il doit être naturellement détersif. S'il arrive donc que ce Sel soit trop abondant dans l'Air, & qu'il s'insinué trop abondamment dans les corps, il ne doit pas y faire moins de ravage que le Nitre; puisqu'à raison de sa figure, il doit rendre le sang & les humeurs fort âcres.

Delà les maux de tête & de dents, les douleurs de Goute, les Coliques, les Rhumatismes, les maux d'yeux, les demangeaisons, les Gales, les Ulceres, les Dissenteries, les Diarrhées, les Phtisies, les Fièvres lentes, &c. Que s'il arrive qu'on soit menacé de ces maux lorsqu'on reconnoît qu'il paroît dans l'Air une trop grande quantité de Sels, on peut s'en garantir, en usant particulièrement le soir, de lait coupé avec l'eau d'Orge mondé ou de Ris, ou de bouillons faits avec les issuës & les têtes des Moutons ou pareil-
les.

tes choses convenables pour adoucir & engluer le sang & les humeurs.

Comme ce sont ces deux Sels que j'ai reconnus dominer le plus dans l'Air de ce Pays, il me paroît inutile de parler des autres qui s'y trouvent rarement & en très-petite quantité; parce que s'il s'en rencontre beaucoup plus dans d'autres lieux, il sera aisé par tout ce que vous venez de voir & par tout ce que je pourrai vous rapporter dans la suite touchant les qualitez de tous les Sels, de juger & de leurs effets & de leurs préservatifs.

Il me reste maintenant, Monsieur, à vous parler du soufre dont l'Air est très-souvent rempli, & qui produit aussi de funestes maladies. Il paroît figuré de deux manieres: Premièrement en petits globules parfaitement ronds, ordinairement de couleur brune, qui sont formez d'autres plus petits, lesquels se réunissant ensemble, forment ces globules; mais lorsque ces derniers n'ont pas toute la facilité pour se réunir, alors ils se ramassent en rond, laissant souvent un petit vuide au milieu. Comme ces globules souffreux sont très-susceptibles de mouvement, à cause de leur figure ronde, & encore plus à cause que la matiere étherée s'en saisit aisément pour leur faire suivre l'impetuositè de ses
petits.

432 MERCURE DE FRANCE.

petits tourbillons ; il s'ensuit qu'étant introduit en grand nombre dans la masse du sang , ils doivent en augmenter l'effervescence, & si cela va loin, y allumer la fièvre, & de là diverses fièvres continuës, souvent même très-malignes & contagieuses. Car, Monsieur, si ces Souffres se trouvent accompagnez de beaucoup de Nitre, ce seront alors des fièvres continuës avec des frissons, des langueurs, des abatemens, des difficultez de respirer, des douleurs de côté, des fluxions de poitrine, des assoupissemens, des dispositions aux Léthargies & autres affections soporeuses & même des taches de pourpre; mais si tout au contraire ces Souffres se trouvent accompagnez de quantité de Sel âcre, ce seront alors des fièvres continuës, mais plus violentes, plus âcres, & plus brulantes, avec des inquietudes, des insomnies, des délires, des chaleurs d'entrailles, des hémorragies, des sueurs abondantes, peut-être même des syncopes & des éruptions à la peau.

S'il arrive que l'Air qui cause ces maladies continue pendant certain espace de tems à être également rempli de l'un ou de l'autre de ces Sels avec l'abondance de Souffre; c'est alors que ces maladies sont épidémiques, & que plusieurs en sont attaqués dans les lieux où cela se rencontre

de

de la sorte, & elles sont toujours contagieuses, parce que tous les corps étant alors plus ou moins remplis de ces Souffres & de ces Sels répandus dans l'Air, les Souffres qui exhalent des malades par la transpiration, sortant extrêmement agitez, pour peu qu'ils penetrent dans les corps de ceux qui s'en approchent, & qu'ils se joignent aux autres Souffres que l'Air y a déposé, ils leur communiquent leurs agitations, & les allument, pour ainsi dire, comme du Souffre enflammé en allume d'autre qui ne brûloit pas auparavant.

Le moyen, Monsieur, que je crois convenable pour se préserver des maladies que causent les Souffres joints avec le Nitre, lorsqu'on reconnoît qu'ils dominent dans l'Air, consiste à user le soir de remèdes volatils non souffreux, tels que l'ail, l'oignon, les grains de Genièvre, la racine d'Angelique, le Camphre, l'Esprit de Sel Armoniac, le Sel de Vipere, auxquels on peut ajouter les Absorbans, tels que la Terre sigillée, le Bole fin, les Coraux, les Yeux d'Ecrevisses. Mais si au lieu de Nitre les Souffres sont accompagnés de Sels âcres, il faut user alors de doux Acides, tels que la Limonade, le Verjus, le petit Lait; j'en ai vû des effets merveilleux dans ces maux. L'eau rendue
agrée-

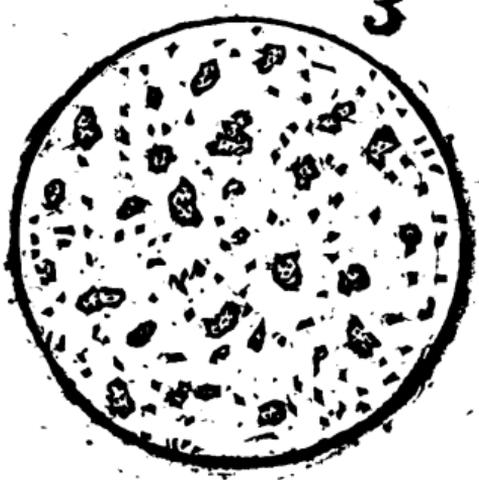
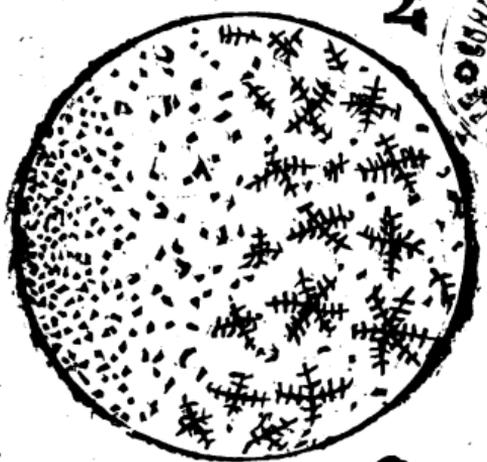
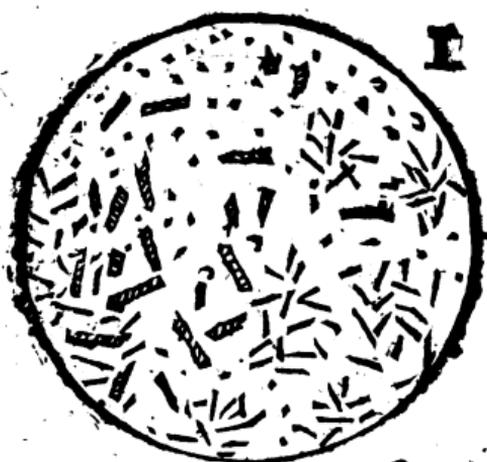
434 MERCURE DE FRANCE.

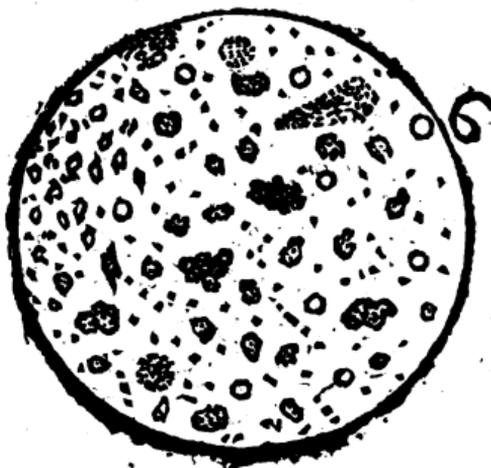
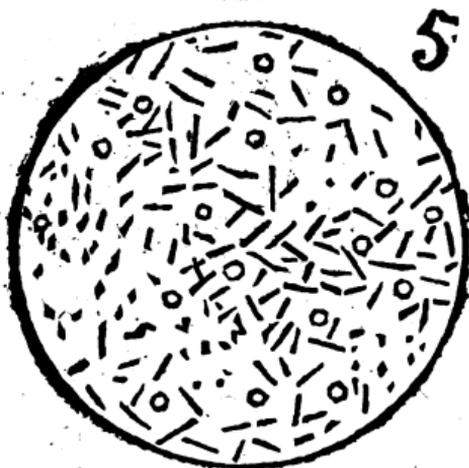
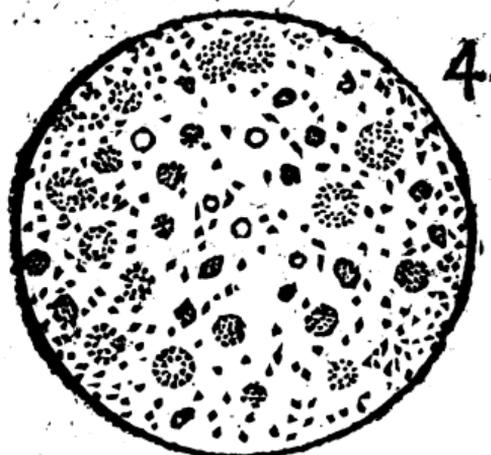
agréablement acide avec l'esprit de Vitriol, auxquels on peut joindre les Remedes farineux & angluans: & pour se préserver lorsqu'on est obligé de fréquenter les personnes attaquées de maladies devenues contagieuses, j'ai l'expérience pour les premières, que mâcher de l'ail ou de l'oignon, & en avaler un peu, fait des merveilles; & pour les autres, prendre de temps en temps quelque cuillerée d'eau rendue acide avec, l'esprit de Vitriol, & se rincer la bouche avec de fort vinaigre. Dans ma Lettre suivante je vous ferai le détail de ma Méthode pour voir ces Sels de l'Air. J'ai l'honneur d'être, &c.

A Eu, le 29. Août 1728.

Pour votre satisfaction j'ai ajouté ici la figure des principaux Sels dont je parle ici, tels qu'ils ont été vûs avec le Microscope dans certains jours de cette année 1728.

1. La figure du Nitre, tel qu'il étoit dans l'Air le premier jour de May.
2. La Sel Armoniac, tel qu'il a été vû le 23. Août.
3. Les Sels raboteux, tels qu'ils ont été vûs. le 25. Juillet.





4. Le Souffre comme il a paru le 28.
Août.
5. Le Souffre avec le Nitre, lors d'un Ton-
nerre le 7. Juillet.
6. Le Souffre avec les Sels raboteux du
15. Juillet 1728.



LE TESTAMENT

ENIGMATIQUE,

*A M. Demeaux, President Candidat
de Présidial de Mâcon.*

CONT E.

DEmeaux, vous que Thémis appelle à haute
voix

Pour nous dévoiler ses mysteres,

Qui par des droits hereditaires,

Deviendrez l'Interprete & l'Arbitre des Loix :

Vous, chez qui deux hyvers, trop longs pour
notre attente,

Vont revêtir d'autorité,

Ce mérite précoce, où la fleur se presente,

Mêlée avec les fruits dans leur maturité :

En attendant que la Justice,

Sur des cas plus réels exerce votre esprit,

Débroüillez celui-cy, qu'a laissé par écrit,

D'un illustre Affranchi l'ingenieux caprice,

Toute

438 MERCURE DE FRANCE.

Toute vertu consiste en médiocrité.

Trop circonspecte , la Prudence ,

Dégenere en timidité ;

Qui trop loin pousse la vaillance ,

Donne dans la témérité ;

Du ménage excessif l'avarice commence ;

L'excès de la Dévotion

Panche à la superstition ;

L'esprit trop raffiné court à l'extravagance.

Je pourois aisément sans sortir de chez nous .

Vous citer des témoins de la dernière espece :

Mais de leur faux bonheur laissons jouir nos
foux ,

Ce sont gens emportez , & moi qui craint les
coups ,

J'aime mieux me jouer aux vieux foux de la
Grece.

L'Ecole des Esprits fameux ,

Fut la noble Cité d'Athènes :

Ils cherchoient du nouveau : nous en cher-
chons comme eux ;

Ils prirent les devants , nous n'en trouvons
qu'à peine ,

Encore est-il souvent tiré par les cheveux .

Or plus qu'aucun des Grecs , du langage or-
dinaire ,

Le bouffi Lycophon , fut ennemi juré :

Ses Vers étoient un chiffre , un jargon mesuré ,

A l'épreuve du Commentaire :

Sa

Sa Prose, un labyrinthe où Dédale eût erré.

Il fit même devant Notaire,

Un fameux Testament ci-dessous déclaré,

Mais il faut pour l'entendre un court Prélimi-
naire.

De trois Filles qui lui ressoient,

Sa Famille étoit composée,

Qui bien que sœurs, pourtant étoient,

De conduite & de mœurs, l'une à l'autre op-
posée :

Ladice, la première, avoit des traits char-
mans,

Relevé avec soin de tous les ornemens

Que l'artifice invente & que le luxe achete,

La moitié de sa vie étoit pour la Toilette,

L'autre pour chasser aux Amans,

Et pour n'en dire pis, une franche Coquette,

Qui comptoit pour un jour perdu,

Un jour passé sans Pantomimes,*

Et pour un plaisir défendu,

En eût quitté cent légitimes.

Æglé venoit ensuite ; une grosse Dondon,

Ne songeant qu'à faire ripaille,

Qui faisoit cas de Cupidon,

Bien moins que d'une Huître à l'écaille :

Grands flacons de Muscat, Perdrix, Caille,
Dindon,

* *Comédiens bouffons*

Pour

440 MERCURE DE FRANCE.

Pour elle étoient plus riche don ,
Que cette Pomme d'or qui porta le Brandon
Dans le Palais du Fils du Roi Laomedon ; (a)
Où ce friand morceau qui suffoqua Didon,
Lorsqu'Enée en fuyant, l'eut mise à l'abandon.
(Si Virgile a menti , Dieu lui fasse pardon) (b)
Charmion la troisième au Village Intendante ,
Visage à guérir de l'Amour ,
Occupoit toute son attente ,
A gouverner sa Basse-Cour ,
Et faire filer sa Servante ,
Qui juroit comme une Bacchante ,
D'être éveillée avant le jour.
De l'obscur Licophon fut la maudite en-
geance ,
Telle que je vous ai conté :
Apprenez maintenant quelle fut l'ordonnance
De sa dernière volonté.

Je nomme Myrtalé , mon Epouse , heritiere ,
Cependant à condition ,
Qu'à mes filles Æglé , Ladice & Charmion ,
Elle en partagera la masse toute entiere ,
Sans aucune distraction ;
Avec cette restriction ,
Qu'aucune, de son leg ne soit usufrutiere ,

(a) Priam.

(b) L'Anachronisme de Virgile , qui fait ren-
contrer Enée avec Didon, est de plus de 300 ans.
Qu'elles

Qu'elles n'en voudront point, & le répudie-
ront;

Item, que les trois sœurs à leur mere feront,
D'un talent attique * pour vivre,

Chacune la réfufion.

C'est-là mon dernier ordre. A faute de les fuivre
J'appelle Lycortas par fubftitution.

Lorsque du Testament on eut fait l'ouverture,
Chacun glofe, chacun murmure,

Et tous en beaux draps blancs mettent le tré-
passé,

Quelle folie! Quel défordre!

Dit des Parens le plus fensé,

Est-il Oedippe qui pût mordre

A ce Projet embarrasé?

Sur le point qu'on cefle de vivre,

Je crois bien que l'efprit s'affoiblit, fe dé-
ment,

Mais lorsque Lycophon fit un tel testament,

C'est peu d'être malade, il falloit qu'il fût yvre:

Une heritiere qui n'a rien!

Trois legs absorbent tout le bien;

Cependant, chaque Légataire,

Ne voudra point du legs & n'en jouïra pas!

Démêlez-moi cet embarras:

Pour Moi, j'y fais de l'eau toute claire.

Et la réfufion qu'on doit faire à la mere,

* 600. écus.

B Filles

442 MERCURE DE FRANCE.

Filles qui n'auront rien , comment la financer ?

A gens plus éclairés je le donne à penser.

Il faut pourtant faire un partage

Par forme de provision :

Le bon sens est de quelque usage ,

Quand la Loi se refuse à notre instruction.

Si vous le trouvez bon , la galante Ladice ,

Pour satisfaire à son caprice ,

Aura tous les Bijoux & les ameublemens ,

Les Parfums , les Miroirs , les Livres de Romans ,

Et des Esclaves de service ,

Ceux , qui selon son goût , seront les plus charmans.

A la bûveuse Æglé , donnons la batterie ,

La Cuisine , la Cave & la Sommellerie ,

Et la Salle à faire festins ,

Pour boire avec sa coterie

Depuis le soir jusqu'au matin.

Pour Charmion la ménagère ,

Maison couverte de fougère ,

Avec du labourage un complet attirail ;

Bons gros Valets duits au travail ,

Servante , bonne flandrière ,

Grand troupeau de Brebis ; c'est-là ce qu'il lui faut ,

Pour être , à mon avis , contente de son Lot.

Il reste à pourvoir à la mère ;

Mais elle est bonne femme , elle aime ses enfans ,

Et

Et se contentera de ce qu'ils pourront faire ,
Pour l'assister sur ses vieux ans.

L'avis fut applaudi ; mais ils comptoient sans
l'Hôte :

Lycortas , réveillé par son ambition ,
Se pourvoit à l'Amphyction (a)

Qui sçait rendre aux lezez le bon droit qu'on
leur ôte ;

Et faite d'execution

De la dernière intention ,

Lui demande permission ,

De saisir de plein droit la substitution.

Le cas étoit douteux depuis Deucalion (b)

D'un pareil dans la Grece il n'étoit mention ;

On fouille dans le Greffe ; aucune instruction :

Tout le Palais est en déroute ,

Procureurs , Avocats , Juges , n'y voyoient
goute.

Pour moi je n'en suis pas surpris ;

Nos grands Magistrats de Paris ,

Et même de Trévoux , flotteroient dans le
doute.

Un seul homme les éclaira ;

Je vous dirai comment , Demeaux ; mais ce
fera ,

Si d'y rêver un peu vous prenez patience ,

(a) *Tribunal souverain de la Grece.*

(b) *Déluge des Grecs , qui leur servit d'é-
poque.*

B ij Pour

444 MERCURE DE FRANCE.

Pour faire quelque essai de votre Présidence,

Mais je tетиens sur le marché,

Que pour trouver le sens caché

De cet innocent artifice,

Vous ne consultiez point ces gens,

Qui sur le plan d'Ignace, ont bâti l'édifice ;

Dont la solidité triomphera du temps.*

Instruit du dénoüment par ces hommes célèbres,

Vous en faire honneur, ce seroit me duper :

Je connois leurs talens. Il n'est point de tenebres,

Que ces esprits brillans ne puissent dissiper,

** Il est grand ami des Jesuites.*



LETTRE de M. B. H. D. R.

Quoique le P.C. ait protesté, Monsieur, qu'il ne feroit point de réponse aux Pièces anonimes qui le regarderoient, j'ai cru que je devois répondre à la Lettre qu'il vous a écrite sur son Paradoxe. L'omission de mon nom ne doit point certainement lui donner gain de cause, si le droit n'est pas d'ailleurs de son côté. C'est au Public à en juger ; & c'est pour cela que je vous supplie d'insérer dans votre Journal, la Lettre que j'ai l'honneur de lui écrire. Je serai avec bien de la reconnoissance, &c.

RE:

RÉPLIQUE au P. C. sur son Paradoxe géométrique.

M. R. P.

Vous pouvez bien juger que si après la déclaration que vous avez faite à la fin de votre Réponse inserée dans le Mercure de Septembre, page 1980. & suiv. je prends la liberté de vous repliquer, ce n'est pas dans l'intention de pousser la critique plus loin. Changeant aujourd'hui de maniere, je ne ferai simplement que vous demander quelques éclaircissemens ; mais sans doute que vous aurez la bonté de ne me les pas refuser, pourvû que je vous les demande avec toute la modestie & la docilité nécessaire. Vous dites, il est vrai, que les explications que vous avez déjà données, sont suffisantes pour les vrais Géomètres Infinitaires, seuls juges en cette matiere ; mais vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'on trouve si peu de ces sortes de Géometres, que ce n'est pas ordinairement pour eux qu'on doit écrire, d'autant plus qu'il seroit assez inutile de vouloir leur apprendre ce qu'ils savent déjà. Vous devez donc, M. P. prendre aujourd'hui la plume pour instruire le Public & pour convaincre tous ceux qui ne sont pas infinitaires au souverain degré : vous devez par consequent me faire l'honneur de me répondre, & c'est ce que j'avois d'abord à vous démontrer.

Après cela je vous dirai ingenuement qu'il me paroît que le raisonnement que j'ai fait pour prouver que les deux séries 1. plus $\frac{1}{3}$ plus $\frac{1}{9}$, &c. & $\frac{1}{2}$, plus $\frac{1}{4}$, plus $\frac{1}{8}$, &c. ne sont point égales d'une égalité rigoureuse, subsiste dans

B iij toute

446 MERCURE DE FRANCE.

toute sa force. Si elles étoient *rigoureusement* égales, elles seroient chacune la moitié de la troisième série 1. plus $\frac{1}{2}$, plus $\frac{1}{3}$, plus $\frac{1}{4}$, plus $\frac{1}{5}$, plus $\frac{1}{6}$, &c. qu'elles forment jointes ensemble; mais la seconde n'est jamais moitié de toute la troisième entière, elle n'est que de la première moitié du nombre des termes, & ainsi l'autre série est donc toujours plus grande. Voilà où conduit nécessairement la démonstration que vous indiquâtes dans le premier volume du Mercure de Juin; il est fâcheux pour vous, que le raisonnement par lequel vous prétendiez prouver que les deux séries étoient égales, prouve au contraire qu'elles ne le sont pas. Mais que voulez-vous que j'y fasse? Faudra-t-il que par pure complaisance je rejette un raisonnement aussi évident, & contre lequel après que vous l'avez rapporté vous même, vous ne trouvez aucune autre chose à dire; sinon que *plus on fait d'usage de son esprit, plus on trouve de raisons de se desier de ses propres lumières; que les choses que l'on croit de mieux entendre, sont souvent fausses, & qu'il faut être Géometre infinitaire pour démêler de semblables difficultez*. Vous sentez bien, M. P. que ce n'est du tout point là répondre *ad rem*, & que je ne dois pas, sur de pareilles raisons, renoncer à une vérité claire comme le jour. Ainsi vous me permettrez donc de soutenir toujours, comme je l'ai déjà fait dans ma Lettre du 8. Juillet, que les deux séries dont il s'agit, forment des *quantitez infinies*, & qu'elles sont égales; mais que comme elles ne sont pas d'une *égalité rigoureuse*, il n'est pas surprenant qu'en ôtant l'une de l'autre, le reste ne soit pas *zero absolu*; mais une grandeur finie déterminée.

C'est.

C'est aussi de la même façon que l'a entendu M. de Fontenelle dans sa Lettre du 11. Juillet: *En general*, dit ce celebre Academicien, *toutes les fois qu'on trouve d'un côté que deux grandeurs sont égales, & de l'autre qu'elles ne le sont pas, ce qui ne peut venir que de ce qu'on les aura envisagées ou calculées différemment, il se trouvera toujours qu'elles seront infinies d'un certain ordre, & auront une différence de l'ordre inférieur.* Cependant vous soutenez maintenant, M. P. que ce n'est du tout point en cela que consiste la singularité; mais en ce que deux choses très *rigoureusement* & très *géométriquement* égales, ne laissent pas, étant ôtées l'une de l'autre, de se trouver *arithmétiquement* inégales; desorte que c'est à present la distinction entre *l'égalité géométrique* & *l'égalité arithmétique* qui donne le propre *a priori*, & le dénouement complet du Paradoxe. Voila, je vous proteste, un *distinguo* auquel je ne m'attendois pas: car je vous avouë & je le fais le plus modestement qu'il n'est possible, que j'avois toujours crû que ce qui étoit vrai géométriquement; l'étoit aussi arithmétiquement. Je regardois les nombres appliquez à la Géométrie comme les expressions des différens rapports que peut avoir l'étendue; & comme je croyois cette expression exacte, je n'eûs jamais soupçonné que de deux surfaces *géométriquement* & *rigoureusement* égales, l'une pût être de cent toises quarrées & l'autre d'un autre nombre de toises. Pour appliquer ceci à vos series, chacune exprime en particulier l'étendue d'un espace hyperbolique infiniment long, compris entre l'hyperbole, son asymptote & une ordonnée: ces deux espaces sont d'une étendue infinie; mais il seroit de la dernière absurdité de prétendre qu'ils sont plus

448 MERCURE DE FRANCE.

rigoureusement égaux entre eux , que ne le font les deux series qui les expriment , puisque l'un surpasse l'autre de tout le segment asymptotique qui est interpretée entre les deux ordonnées , & qui est égal à la difference $1 - \frac{1}{2} + \frac{1}{3} - \frac{1}{4} + \frac{1}{5} - \frac{1}{6} + \text{\&c.}$ des deux series.

Enfin , M. P. tout ce que j'ai l'honneur de vous dire ici me paroît de la dernière évidence ; mais peut être que je me donne encore mal à propos pour un homme qui sçait cette matiere. Dans ce cas vous n'avez qu'à faire adopter par M. de Fontenelle , votre nouvelle remarque sur les choses qui sont tout à la fois vraies en Géométrie & fausses en Arithmetique & l'affaire sera terminée tout d'un coup à votre avantage. Je vous offre de cette sorte un moyen bien simple d'établir votre droit , de dissiper les doutes qui pourroient rester , & de persuader en même-temps plusieurs personnes qui n'étant pas capables d'un examen difficile , ne se laisseront jamais entraîner que par l'autorité. Au surplus , M. P. vous me permettrez de me réjouir avec vous de ce que vous entendez ce que vous dites lorsque vous nous apprenez entre autres choses , que la Quadrature de la parabole est 28 18. 32. &c. Je suis arès-veritablement , &c. B. H. D. R.

Ce 5. Novembre 1728.

La Replique à cette Réponse a été imprimée par inadvertance dans le Mercure de Janvier , page 44.

SEN-



S E N T I M E N S

C H R E T I E N S.

MOn ame, ç'en est fait, il faut quitter le monde,

Cette source d'erreurs, en doux poisons féconde,

Ce fond de vanitez, de frivoles desirs,

De prophanes amours, de fragiles plaisirs;

N'y puisons plus, cherchons par une route sûre,

Un plus solide fond, une source plus pure.

Jesus-Christ est ce fond que nous devons chercher;

Cette source qui peut notre soif étancher.

Attachons-nous, mon ame, à ce Maître adorable,

Aussi juste que bon, aussi puissant qu'aimable;

Le fardeau dont il veut nous charger chaque jour,

Bese peu pour un cœur rempli de son amour,

Le joug qu'il nous impose, est un joug plein de charmes,

Qui ne fait ni gémir, ni répandre des larmes,

Et loin de nous abattre en nos divers travaux.

De quiconque le porte il soulage les maux.

Mais du monde imposteur le joug insupportable.

B 7. Du

450 MERCURE DE FRANCE.

Du plus heureux mortel ne fait qu'un misérable ;

De ce Maître inconstant quiconque suit les Loix ,

Se voit bien tôt réduit à plier sous leurs poids ,

De la perdition la route âpre , incertaine ,

Nous fatigue , nous donne une inutile peine.

Eh ! pourquoi donc aimer le monde & le servir ?

Quel indigne esclavage ! ah ! s'il nous faut souffrir ,

Souffrons pour expier nos diverses offenses ,

Souffrons pour Jesus-Christ , partageons ses souffrances ,

Que sa Croix désormais soit notre unique appui ;

Il fait part de sa gloire à qui souffre avec lui.

Mais qu'attendre d'un monde impuissant , périssable &

Mettre en lui son espoir , c'est bâtir sur le sable.

Son faste, son éclat, ses pompes, ses honneurs,

Son luxe, ses plaisirs & toutes ses douceurs,

Disparaissent, hélas ! comme un Vaisseau qui passe,

Qui traverse les flots sans y laisser de trace ,

Comme un Trait décoché , comme un Oiseau léger ,

Dont on ne peut trouver de vestiges dans l'air.

Cependant les Mortels toujours visionnaires ,

Poursuivent vivement ces ombres, ces chimères :
L'homme

L'homme avide de l'or thesaurise toujours,
 L'homme tendre se livre à de folles amours,
 L'intrépide Heros qui court à la victoire,
 Cueille de vains Lauriers, ne pense qu'à sa
 gloire,
 Habile à se servir de ses charmes flatteurs;
 La Coquette s'applique à triompher des
 cœurs :
 Esclave d'une douce & funeste habitude,
 Le joueur de son jeu fait son unique étude,
 Le sensuel en tout cherchant la volupté,
 Se forme de son corps une Divinité :
 Ainsi tous oubliant le seul point nécessaire,
 On les voit négliger leur principale affaire,
 Pour toute autre empressez, nonchalans sur
 ce point,
 Le soin de leur salut ne les occupe point.
 Quelle étrange froideur ! quelle affreuse in-
 dolence !
 Et vous avez été dans cette indifférence !
 Mon ame, rougissez de cet égarement,
 Et forttez sans délai de cet aveuglement.
 Allons, n'imitiez plus ces ames insensées,
 Qui sur de vains objets attachent leurs per-
 sées,
 Qui regardent la terre & cherchent les faux
 biens ;
 Adressez mieux vos vœux & rompez vos liens,
 Plus fiere desormais & plus ambitieuse,
 Cherchez avec ardeur la perle précieuse,
 B.vj Pour

452 MERCURE DE FRANCE.

Pour qui l'on doit donner sa vie & ses trésors,
Faites pour l'acquérir de généreux efforts,
Domptez vos passions, évitez la mollesse,
Aimez, étudiez, possédez la sagesse,
N'allez plus vous livrer à ces jeux amusants,
Où vous vous dissipez, où vous perdez le
temps.

Enfin à Jésus-Christ, qui vous dit de le suivre,
Consacrez les momens, que vous avez à vivre.
Mais quoi! vous n'osez prendre un généreux
effort!

A quitter tout pour lui vous balancez encor!

Ah, je vois ce que c'est, à l'aimer toute prête,
Une mauvaise honte en chemin vous arrête;
Vous préférez le monde à la celeste Loy!

Si je fais mon salut, que dira-t-on de moi?

Dites-vous, cette crainte est un lâche artifice,
Du démon attentif à suggérer le vice,

C'est lui qui vous retient. Ah! ne l'écoutez pas;
Dans un abîme affreux il traîneroit vos pas.

Souffle de l'Esprit Saint, grace toute-puissante,
Venez déterminer une ame chancelante,

Que charme la vertu, qui connoît son er-
reur.

Mais que retient encor une fausse pudeur.

*M. Boucher, Chanoine de Sens, Auteur
des Maximes du Quadrille, insérées dans
le Mercure de mai. d'Avril dernier.*

R.E.



REPONSE du R. Pere Dom Jacques Alexandre, Religieux Benedictin, aux Objections du R. P. Aubert, Jesuite, contre le nouveau Systeme du Flux & du Reflux de la mer, inserées dans les memoires de Trevoux, au mois de Novembre 1727. à la page 2008.

JE me suis toujours attendu que mon Systeme du Flux & du Reflux de la Mer s'éloignant du Systeme de Descartes, ne manqueroit pas d'avoir des contradicteurs. Bien loin que cette pensée m'ait détourné de publier mon ouvrage, j'ai cru au contraire rendre service au public, en excitant les sçavans à examiner de nouveau ce qu'on a reçu peut-être trop facilement. Dans cette disposition je ne puis que sçavoir bon gré au R. P. Aubert de m'avoir attaqué, d'avoir mis en œuvre toute sa subtilité pour renverser ce que j'ai tâché d'établir, & de m'avoir appelé au Tribunal de la raison, pour y plaider ma cause. Je n'imiterai pas mon agresseur, qui dans la vûe de se rendre son Juge favorable, s'attribue d'avance la victoire, ne parle que de triomphes, se vante qu'il a porté la désolation dans les terres de son ennemi, que rien n'est

en.

en état de résister à ses méditations , (a) qu'il a tout détruit de fond en comble. (b) Que le Systeme est contraire aux loix de la nature. (c) Que nulle loy du mouvement n'est gardée. (d) Cela est sans replique ; & autres semblables expressions , par lesquelles il s'attribue la victoire. Notre Juge est trop éclairé , pour craindre qu'il se laisse prévenir par cet air de confiance , ou qu'il refuse de m'écouter dans mes défenses.

Je rapporteray les objections du R. P. Aubert dans ses propres termes , & j'y joindrai mes réponses.

I. Objection. Le R. P. Aubert dir que tout corps rond , va plus aisément & plus vite que tout corps oval ou allongé : donc tout corps oval ou allongé étant en mouvement , tend à prendre une figure ronde , autant qu'il en est capable : donc si la terre estoit ovale , elle devoit devenir ronde par la fluidité de ses eaux.

Réponse. Si cet argument prouvoit quelque chose , le P. Aubert en sentiroit le premier poids ; il seroit obligé de faire ronds les tourbillons , que Descartes & ses Disciples font elliptiques. Ils ne sont pas comme la terre seulement fluides en partie , ils le sont entierement.

(a) P. 2015.

(b) P. 2021.

(c) P. 2026.

(d) P. 2025.

L'objection.

L'objection retombe donc sur le Système de Descartes, & il est ruiné sans ressource par un de ses plus grands Défenseurs, s'il est vrai que le raisonnement qui m'est opposé, soit clair comme le jour.

II. *Objection.* Je dis donc que ni les exemples, ni la raison physique du P. Alexandre ne prouvent point que les corps allongez doivent mettre leur petit diamètre dans la ligne de direction, que quand ils trouvent un milieu qui leur résiste.

Réponse. La terre divisant sans cesse le fluide qui l'environne, doit nécessairement trouver de la résistance. De quel costé que vienne cette résistance, il importe peu; mais elle en trouve, puisque de l'aveu du P. Aubert (a) l'Athmosphère en trouve dans la matière éthérée, & qu'elle n'en scauroit trouver, qu'elle ne la communique aux parties fluides de la terre. D'ailleurs la terre, l'Athmosphère qui doit aussi résister. Voilà donc deux causes qui résistent conjointement au mouvement de la terre.

III. *Objection.* Il n'est point vrai, ni par ces exemples, ni par ce raisonnement, qu'un corps qui seroit porté dans le Fluide, & qui recevroit le mouvement de ce Fluide, dût mettre son petit diamètre

(a) P. 2020.

dans

456 MERCURE DE FRANCE.

dans la ligne de direction de son mouvement. En effet alors la partie antérieure de ce corps ne seroit point retardée par la résistance de ce Fluide.

Réponse. Je viens de prouver que le Liquide dans lequel la terre se meut, résiste à son mouvement. Elle en est pressée en deux parties principales; dans la partie postérieure, par la matière qui la pousse, dans la partie antérieure, par la matière qui lui résiste, & ses costez estant moins pressés, elle est obligée de disposer son grand diametre de travers, ou du centre à la circonférence.

IV. *Objection. C'est ce qu'on voit (mettre le grand diametre dans la ligne de direction du mouvement) aux corps tout-à-fait plongés dans une riviere dont ils reçoivent le mouvement*

Réponse. Les corps plongés dans une riviere, peuvent y estre plus ou moins enfoncés; s'ils sont au fond, leur mouvement est retardé par les herbes, par la vase, par des pierres, ou par d'autres obstacles; s'ils sont approchant de la surface, l'eau ayant en cet endroit plus de mouvement qu'en tout autre, les pousse avec roideur en avant, & dirige leur mouvement selon leur plus grand diametre; mais si ces corps occupent à-peu près le milieu de l'eau de la riviere, comme étant

à-peu-près au milieu de son tourbillon, alors étant poussés également en avant & en arriere, & ne l'étant que peu ou point par les costés, ils se rangent sur le costé. C'est ce qui se voit dans les débris des vaisseaux, lesquels sont portez de travers sur les costes.

V. *Objection.* C'est encore par cette meme raison qu'une Aiguille aimantée met son grand axe dans la ligne de direction de la ligne de direction de la matiere magnetique, & que M. Descartes met le grand Axe du Tourbillon de la Terre dans la ligne de direction de son mouvement.

Réponse. Le mouvement de l'Aiguille aimantée est retardé par le pivot qui la soutient; sa direction vient du principe qui tourne l'un de ses poles vers le Nord & l'autre vers le Sud, & non du milieu dans lequel elle flotte. Le P. Aubert ne peut donc tirer aucun avantage de cet exemple contre moi. Il est vrai que Descartes met le grand diametre de la Terre dans la ligne de direction de son mouvement: il avoit besoin de cette disposition pour expliquer à sa maniere le flux & le reflux de la Mer. Mais on voit par les Observations Astronomiques que les choses sont tout autrement disposées. En effet si le grand diametre du Tourbillon de la Terre

458 MERCURE DE FRANCE:

terre étoit disposé ainsi en tournant autour du Soleil, il ne regarderoit pas toujours le même point du Pole dans le Ciel, & décriroit un cercle assez considerable, en sorte qu'il s'éloigneroit sensiblement du Pole. D'ailleurs les nouvelles Observations démontrent que la Lune est plus éloignée de la Terre, quand elle est nouvelle ou pleine, que dans les Quadratures. D'où il résulte évidemment que le grand diametre de la Terre est disposé de travers sur la ligne de direction de son mouvement. Cela se confirme par une expérience rapportée par M. de Gadrois: (a) si on jette un goutte d'huile sur du vinaigre agité circulairement, cette goutte prend la figure ovale dont le plus grand diametre est dirigé du centre à la circonférence.

VI. Objection. *Le P. Alexandre est obligé de faire comprendre comment la Terre ne perd point son mouvement en le communiquant sans cesse à la matiere éthérée qu'elle divise. 2^o. Comment elle conserve son mouvement propre sans qu'il diminue.*

Réponse. Cette difficulté combat autant le P. Aubert que le P. Alexandre. Le petit dérangement que je fais dans le Systeme de Copernic, n'y change rien. La Terre se meut & nâge dans la matiere éthé-

(a) *Système du Monde*, p. 205.

sée de son tourbillon, en vertu du mouvement que l'Auteur de la Nature lui a imprimé.

VII. *Objection. Il faut encore qu'il ait la bonté de nous expliquer comment il se peut faire que la Terre toute nue divisant la matiere celeste quatre ou cinq fois plus vite qu'un boulet ne vole, on ne sente pas un vent très-violent de haut en bas... Un boulet trouve tant de résistance dans l'air, que j'en ai vu de bois de Gayac se diviser en mille parcelles au sortir du canon, &c.*

Réponse. Je ne dépouille point la Terre de son atmosphere. Le R. P. Aubert se l'est imaginé; sur une explication des gelées du mois d'Avril que j'ai hazardées & à laquelle je ne m'interesse point, on ne doit sentir aucun vent dans mon Systême, par la même raison qu'on n'en doit point sentir dans celui de Descartes; les Villes, les Tours, les Forests n'ont rien à craindre ni dans l'un ni dans l'autre. L'Objection est surannée, & n'a pû faire impression que dans un temps où l'on croyoit la Terre dans un parfait repos. Un boulet de Gayac allant en ligne droite, peut se diviser en mille parcelles, sans qu'il en arrive rien de semblable à la Terre qui tourne en rond sur son centre.

VIII. *Objection. Accordons au Pere Alexandre, que ce mouvement Lunaire de la*

la Terre fasse baisser les eaux dans sa partie antérieure il ne s'ensuivroit pas que le mouvement des eaux dût se faire seulement entre les Tropiques , ni qu'elles dussent former deux élévations vers l'Orient & l'Occident seulement , &c.

Réponse. Le R. P. Aubert auroit dû m'accorder la grace de faire quelques réflexions sur ce que j'ai dit de l'élévation des eaux. La Terre en tournant cause deux élévations dans les eaux, & ces deux élévations ne sont pas l'une vers l'Orient & l'autre vers l'Occident, mais perpendiculaires à peu près sur la ligne de direction & opposées diamétralement. Si la Terre étoit toute couverte d'eau, cette élévation passeroit par les Poles, avec cette différence, qu'elle seroit toujours la même sous les Poles, & ne changeroit pas de place, au lieu que sous l'équateur & entre les Tropiques elle souffre de grands changemens, d'où vient qu'on y sent le flux & le reflux, quoique cette élévation se continuë jusques sous les Poles, dans les endroits où la Mer s'étend jusques-là, elle doit néanmoins y être insensible, parce qu'elle y est toujours la même & n'y change jamais.

IX. Objection. Ce que dit le P. Alexandre pour expliquer les deux élévations des eaux sous la Zone Torride, est entièrement

rement contraire aux Loix de la Nature.

Réponse. Cette contrariété ne vient que de ce que le R. P. Aubert, de deux mouvemens distincts n'en fait qu'un. Le mouvement de la Terre sur ses Poles, détermine les eaux à se ranger du côté où est le plus grand mouvement, sçavoir, sous l'Equateur. Le second mouvement vient de ce que les eaux par leur pesanteur tendent au centre de la Terre ; & comme elles ont de la fluidité, cela fait qu'elles ne peuvent suivre le mouvement rapide de la Terre, elles demeurent en arriere, & ont un cours d'Orient en Occident.

Le reste pour le Mercure suivant.



L'ORAISON FUNEBRE

DE ROBIN.

Robin est mort, ce Lapin si joli,
 Si blanc, si beau, si mignon, si poli,
 Dieux, quels dommages ! une gloutonne
 Chatte,
 En mon absence a mis sur lui la patte.
 Robin est mort ; puis-je après ce malheur,
 Ne pas me plaindre ou cacher ma douleur ?
 C'étoit trop peu que cette meurtrière,
 D'un

462 MERCURE DE FRANCE.

D'un sang moins cher eût rougi ma voliere,
 C'étoit trop peu qu'elle eût mis au tombeau
 Quatre Serins dignes d'un sort plus beau :
 Pour mieux venger la scelerate Cendre,
 D'un Chat fripon qu'autrefois je fis pendre.

Il lui falloit ce Lapin si joli,

Si blanc, si beau, si mignon, si poli.

Je m'en doutois, & pendant mon voyage,
 J'en eus dix fois un funeste présage.

Qu'aurois-je fait ? J'étois trop loin d'ici
 Pour prévenir l'effet de mon souci.

Pauvre Robin ! en vain à tes années

Je promettois d'heureuses destinées ;

Le Ciel, hélas ! n'est, dit-on, pas toujours,

Comme on le veut, propice à nos amours.

Il est bien vrai. Quelle plus belle envie

Peut-on, disois-je, avoir toute sa vie,

Que d'élever un Lapin si joli,

Si blanc, si beau, si mignon, si poli ?

Tantôt folâtre, amusant & traitable,

Je te voyois sautiller sur ma table,

Te laisser prendre & de tes pieds propres ?

En te prenant, ne me salir jamais.

Tantôt usant d'une maligne adresse,

Pour éprouver l'excès de ma tendresse,

Tu ne semblois, hélas ! prêt d'expirer,

Puis tout à coup, me voyant soupirer,

Verfer des pleurs sur cette fausse allarme,

Et

Et m'écrier dès la première larme ;
Robin est mort , ce Lapin si joli ,
Si blanc , si beau , si mignon , si poli ;
 Tu revenois affligé de ma plainte ,
 Me demander le pardon de ta feinte ,
 Et t'aimant trop pour ne pas t'excuser .
 Je te donnois un innocent baiser ,
 Tel fut toujours l'agréable salaire ,
 Des petits jeux que tu fis pour me plaire ;
 Mais tu n'es plus. Puis-je après ce malheur ,
 Ne pas me plaindre ou cacher ma douleur ?
 Ciel, de son sang je vois encor la trace
 Sur ce Parquet . . . Ah ! c'est ici la place ,
Où j'ai perdu ce Lapin si joli ,
Si blanc , si beau , si mignon , si poli .
 Mais qu'apperçois-je ? un panier, c'est le traître,
 Qui dans son sein laissa ravir son Maître ,
 Il me rappelle un triste souvenir ;
 Ah ! malheureux , que vas-tu devenir ?
 Qu'on me le brûle & ces cendres profanes ,
 De mon Robin appaiseront les Mânes ;
 Et toi qui pus l'égorger sans pitié ,
 Dois-je en ton sang voir ce crime expié ,
 Ou ménager par un respect funeste ,
 Le flanc cruel qui porte encore le reste
Des os sanglans d'un Lapin si joli ,
Si blanc , si beau , si mignon , si poli .
 Ménagement contraire à la vengeance !

Dur

464 MERCURE DE FRANCE.

Dur châtement contraire à l'indulgence !
L'un veut ta vie & l'autre veut ta mort :
Que faire donc , & quel sera ton sort ?
Va , tu vivras , & je cede à l'envie
Qui m'interesse à te laisser la vie ,
Ainsi , barbare , ainsi de tes forfaits ,
Sans te punir je verrai les effets ?
Ainsi toujours de mon foible courage ,
Triomphera-ton implacable rage ,
*Qui m'a ravi ce Lapin si joli ,
Si blanc , si beau , si mignon , si poli.*
Non , c'en est trop , un fer impitoyable ,
Te perçera ce cœur insatiable ;
Qu'on s'en saisisse ! à moi , Laquais , à moi ,
Elle est ici , prends-là , dépêche toi ,
Vite un couteau. Mon scrupule est frivole ,
Je veux qu'enfin ma propre main l'immole ,
Et qu'à l'endroit où l'infame périt ,
Pour monument soit gravé cet Ecrit ,
Qui dans les temps d'immortelle memoire ,
Rappelle aux yeux cette tragique histoire.
*Robin est mort , ce Lapin si joli ,
Si blanc , si beau , si mignon , si poli.*
Dieux , quel dommage ! une gloutonne Chatter
En son vivant porta sur lui la patte ,
Mais pour punir cet excès inhumain ,
Son Maître ici l'égorgea de sa main.

COPIE



*COPIE d'une Lettre écrite de Montpellier,
sur la Transmutation des Métaux.*

IL y a déjà près d'un an, Monsieur, que j'eus l'honneur de vous écrire sur la conversion du fer en cuivre, & de vous demander si nous l'aurions à meilleur marché que le cuivre ordinaire, & enfin si ce nouveau cuivre seroit bon pour faire notre *Verdet* ou *Ver-de-gris*; vous me répondites d'une manière assez incertaine, & j'attens les derniers éclaircissements promis. Depuis ce temps-là, on me fit lire dans le *Mercur*e de France du mois de May, que *M. Boulduc* avoit fait devant le Roy l'expérience de cette conversion de fer en cuivre, & qu'il avoit prouvé que ce n'étoit qu'une supposition, pour ne pas dire une friponnerie, de la part de ceux qui vouloient en imposer au Public, en tirant du cuivre du *Vitriol blanc* ou du cuivre même, &c.

J'aurois crû qu'après une telle expérience, nous devrions être desabusez; cependant la même personne qui reçoit tous les Journaux, me fit lire dans celui de *Trévoux* du mois de Septembre, qu'il y est parlé dans les *Nouvelles Littéraires*

C d'un

466 MERCURE DE FRANCE.

d'un certain M. le C. de Salvagnac, qui a le secret, à la tête de la Manufacture de Ville-neuve S. George, que ce Comte est un homme d'esprit, un fort galant homme, qui fit travailler devant le Physicien, Auteur de la Lettre sur l'Operation de changer le fer en cuivre. Comment accorder le témoignage de M. Boulduc, avec celui de ce Physicien. On voit bien que M. Boulduc est sincere, la seule verité doit parler devant les Rois. Il est vrai aussi que M. de Salvagnac prétend que son *Transmetal* n'est pas proprement du cuivre, que c'est un Métal plus précieux, ayant les mêmes qualitez du cuivre, sans en avoir les défauts, &c. Je vous avouë, Monsieur, que j'ai été surpris de voir des témoignages si differens sur un fait qui se passe à la Cour & à la Ville; je vous prie de vouloir bien prendre la peine de m'en instruire le plus exactement que vous le pourrez.

A propos de Chimie, ne pourriez-vous pas aussi demander à vos Sçavans, si le *Mercuré Philosophique*, ou *Mercuré double*, que les Philosophes appellent par excellence notre *Mercuré*, est une Eau mouillant les mains, ou s'il a la forme du *Mercuré vulgaire* ou *Vif-argent*? Les Initiez dans la science Alchimique, voudront bien excuser cette espece de profanation en faveur des amateurs de cette science

science, l'envie d'apprendre, & d'être instruit, donne une telle liberté; c'est aux Adeptes, & aux bons esprits qu'il faut s'adresser, & non aux personnes qui prétendent au bel esprit à force d'incrédulité, car celui qui nie la possibilité d'une chose, doit sçavoir ce qu'il dit, comme celui qui en affirme la possibilité.

De peur de paroître indiscret dans la demande que l'on fait, on prie les Maîtres de considérer qu'on ne demande point la composition du *Mercur* des Philosophes, qui est la clef de cette Science, mais simplement la forme, c'est-à-dire, s'il a celle d'eau mouillante ou d'eau seche, & l'on souhaite des preuves là-dessus & des Passages des Philosophes les moins suspects, supposé qu'il y en ait.

Il me semble, Monsieur, vous entendre dire que la science d'*Hermes*, est une science secrète qui ne peut s'apprendre par la lecture mille fois réitérée des Livres qui en traitent, qu'ainsi il est inutile de consulter des muets; mais ces muets font des signes, ils ont des expressions allegoriques & énigmatiques; & quoique ce soit ici l'Art des Arts, qui ne s'apprend que par le moyen d'un fidele Maître, quelque ambiguë que soit la Réponse, on ne la doit pas refuser aux enfans de la Science. Pourquoi ne leur pas épargner

le temps , la peine , l'étude & la dépense , comme on le pratique dans les autres sciences? D'où vient que les Philosophes, en péfiant , laissent périr leur secret avec eux?

Vous fçavez , Monsieur , la déclaration que M. Duclos fit au lit de la mort , à la priere & en prefence de M. Clement, l'un de fes amis , il lui cita *Bernardus Penotus à Porta fanctæ Mariæ* , qui âgé de près de cent ans , auffi au lit de la mort , confulté fur la tranfmutation des Métaux , & fur ce qui s'appelle le *grand œuvre* ou la *Pierre Philofophale* , ne fit autre réponfe: finon , *Mes Amis; fi vous avez un puiffant ennemi , à qui vous vouliez beaucoup de mal , fouhaitez-lui cette paffion , c'est le plus grand mal que vous puiffiez lui fouhaiter....* Il eft toujourns avantageux pour le bien public , de faire connoître l'utilité ou l'inutilité des Recherches Philofophiques & de la malheureufe paffion de *Soufterie* , fupposé qu'elle foit auffi dangereufe qu'on l'a généralement crû jufqu'ici.

Bien des gens ont voulu comparer la crédulité fur la Pierre Philofophale , à la crédulité fur les Sorciers ; mais il y a une grande difference dans ces deux fortes de crédulité , les preuves fur l'exiftance des Sorciers , ou du moins fur la poffibilité des Magiciens , fe trouvent dans la Bible,

au lieu que nous n'avons que des conjectures & des preuves humaines touchant la possibilité de la Pierre Philosophale. Vouloir prouver la transmutation des Métaux, par le témoignage ou l'autorité de quelques hommes, c'est déclarer les ignorans, les imposteurs & les hommes crédules, juges infailibles ou souverains sur cette matiere. Nous lisons dans le 3^e Livre des Rois, chap. 10. v. 21. *que l'argent n'étoit plus considéré, & qu'on n'en tenoit aucun compte sous le Regne de Salomon,* v. 27. *Il fit que de son temps l'argent devint aussi commun à Jerusalem, que les pierres, &c.* On ne peut pas conclure de sa science ni de ses richesses, qu'il eût le secret de la Pierre Philosophale, bien loin delà, puisque l'Ecriture nous apprend, 1^o. que le Saint Roi Prophete David avoit laissé de grands tresors au Roi Philosophe Salomon son fils. 2^o. Que Salomon envoyoit des Flottes ou Gallions à Afion-gaber & en Ophir. 3^o. Que Salomon avoit chargé son Peuple d'un joug si dur, que Jeroboam, à la tête d'Israël, fit des remontrances à Roboam pour obtenir des diminutions; mais ce jeune Monarque préférant le conseil de sa jeune Cour à celui des sages Vieillards, répondit durement au Peuple & en ces termes: *Le plus petit de mes doigts est plus gros que*

470 MERCURE DE FRANCE:
-toit le dos de mon Pere , &c. Il est donc
visible par l'écriture même, que Salomon
n'a jamais eu le secret de la Pierre Phi-
losophale, & que la réponse de Roboam
donna lieu au schisme de Tribus, ce qui
ne peut être la suite des effets de la Pierre
Philosophale.

Ne croyez pas que je tombe ici dans
la contradiction, je ne parle de la sorte
que pour vous convaincre de ma bonne
foy & de la sincérité avec laquelle j'ai
l'honneur d'être, &c.

FLORENT.



LA FESTE DES ROIS,

O D E

ANACREONTIQUE.

CHers Enfans du Dieu de la Tonne,
A la fin le fort m'a fait Roi:
Eh, de Pampre qu'on me couronne;
Je m'en vais vous donner la Loi.

Le seul Trône où j'ose prétendre,
Est un Tonneau rempli de vin;
Pour mon Sceptre je ne veux prendre,
Comme Bacchus, qu'un Thirse en main.

Les

Les limites de mon Empire,
Seront de la Table au Cellier :
Et l'unique gloire où j'aspire,
C'est de bien boire, & le premier.

Je n'exige de vous pour gage,
Et serment de fidélité,
Pour tout respect, pour tout hommage,
Que de bien boire à ma santé.

Armez-vous donc d'une bouteille,
Qu'elle soit vidée en deux coups ;
Le Tout-puissant Dieu de la Treille,
Ne reçoit pas d'eneens plus doux.

Buvez, c'est tout ce que j'ordonne,
Que chacun s'enyvre en ces lieux :
Je veux bien ceder ma Couronne
A celui qui boira le mieux.

L'Abbé le Blanc.



C iij RE-



REPONSE à la Question proposée dans
 le Mercure de Janvier dernier, au sujet
 de la date de l'impression de deux Bibles.
 Par D. D. N.

IL n'est pas difficile, Monsieur, de donner l'explication que l'on a demandée dans le Mercure du mois de Janvier dernier, page 136. au sujet de la date de deux Bibles, l'une imprimée, *Anno decimo sexto supra millesimum*, & l'autre, *Anno decimo nono supra millesimum*, c'est-à-dire en 1016, & 1019. il paroît d'abord qu'il y auroit une faute d'impression dans ces dates; car il est certain que l'Imprimerie n'a été inventée que plus de quatre cens ans après, puisque l'Epoque de cet Art est vers le milieu du XV^e siecle, sçavoir, depuis 1430. jusqu'en 1450. mais il est difficile de fixer l'année juste dans cet intervalle, ce qui ne fait rien à la Question presente, puisqu'il s'agit seulement de concilier la date des deux Bibles en question, avec l'Epoque de l'Imprimerie.

Quoique cette Epoque soit une des plus essentielles qu'il y ait dans la Littérature, nous en avons une autre encore plus

plus interessante pour nous , qui est celle de la fondation de la Monarchie Françoise , que quelques-uns fixent à l'an 417. de J. C. & d'autres à 420. ce qui fait trois années de difference , & c'est la solution de la Question proposée ; car il n'est pas douteux que l'année de la Bible imprimée en 1016. ne doive se compter depuis l'établissement de la Monarchie Françoise , ainsi ajoutant à ce premier nombre celui de 420. on trouvera le produit qui désigne que cette impression a été faite en 1436. & ajoutant à la date de 1019. le nombre de 417. on trouvera que cette autre Edition se rapporte à la même année 1536.

On ne peut révoquer en doute que l'on n'ait pris pour Epoque en France l'année de la fondation de ce Royaume , chaque Peuple en particulier s'étant fait des Epoques du temps de ses premiers Rois.

A Paris le 20. Fevrier 1729.



O D E.

Sur le lieu de ma Naissance.

TOits négligez , Foyers rustiques ,
Séjour de mes pauvres Ayeux ;

C v Sillons

474 MERCURE DE FRANCE.

Sillons chers, Pommiers antiques,
Fruits de leurs soins laborieux,
Claire Yvelle, * aimable Bourguine, *
Petits Ruiffeaux, vastes Forêts,
Témoins de mon humble origine,
Que pour moi vous avez d'attraits !



Loin d'ici, Beutez mensongeres,
Vains ornemens de la Cité ;
Chez nos Bergers, chez nos Bergeres,
Je cherche la simplicité.
Affranchi d'un lien servile,
Dont j'ai trop senti la rigueur,
Je puis dans ce charmant azile,
Donner quelque paix à mon cœur.



Jadis, plus éloquent que sage,
Dans l'ardeur de mes jeunes ans,
J'y fis le dur apprentissage,
Des chagrins, des foveis cuisans :
Charmé des yeux d'une Inflexible,
J'y vins, trop prompt à m'engager,
Me plaindre à ce Roc insensible,
Qui ne pouvoit me soulager.



Puisque l'infidelle Climene,

* Fontaines.

Est

En abhorre le souvenir ,
 Hêtres , confidens de ma peine ,
 Reprochez-lui pour la punir ,
 Que souvent j'épuisais mes forces
 A chanter son nom dans ces Bois ,
 Et que sur vos tendres écorces ,
 Je l'ai gravé plus d'une fois.



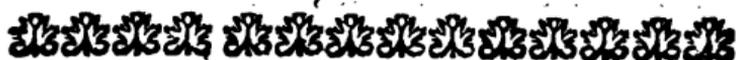
Mais mon ame n'est plus captive ,
 De l'Amour ni des faux plaisirs ;
 Adieu , Jeunesse fugitive ,
 Je renonce à tes vains desirs :
 Adieu , Printemps , adieu folie ,
 J'entre dans une autre saison ;
 Je commence à goûter la vie ,
 En jouissant de ma raison.



Puissai-je au déclin de mon âge ,
 Attendant le coup d'Atropos ,
 A quelque innocent badinage ,
 Consacrer ici mon repos.
 Puissai-je y passer ma vieillesse ,
 Dans une honnête visiveté ,
 Et sans desirer la richesse ,
 Vivre exempt de la pauvreté.

E. DE ROSEVAL.

C vj CONZ



CONJECTURES sur une Pierre gravée antique. Extrait d'une Lettre écrite de Lorraine.

LA Pierre gravée que vous m'avez fait la grace de me communiquer, est bien digne d'orner le Cabinet de M. le Prince de Craon,

C'est un Lapis gravé en creux des deux côtez. On voit d'un côté le Buste d'un homme de moyen âge, la tête nue, les cheveux courts & frisez : le haut de son vêtement montre qu'il étoit *Togatus*, & par conséquent Romain. Dans le champ de la Pierre, autour de la tête on lit ces quatre Lettres V. E. M. T. ce sont des Notes, dont chacune exprime un mot entier, que les Antiquaires appellent *Sigla*.

Quelque attention que j'aye apportée à l'examen de cette Pierre, je n'ai pu trouver de ressemblance entre cette première tête & quelqu'une de celles que les Statuës, les Médailles & les Pierres gravées ont fait passer de l'Antiquité jusqu'à nous. Les Lettres du champ ne m'ont pas plus éclairé dans cette recherche, & il ne m'a pas été possible d'en tirer un sens satisfaisant.

Mes

Mes conjectures ont été si legeres que je ne me serois nullement hazardé de les mettre sur le papier, si ma soumission aux volontez d'un Prince, que j'honore infiniment, ne m'y avoit forcé.

Je lis donc ainsi ces quatre Lettres, *Vera effigies Marci Tullii*, ou pour mieux exprimer le stile Lapidaire, *Vir egregius Marcus Tullius*. Et je suppose que la tête que ces Lettres désignent, est celle de Cicéron.

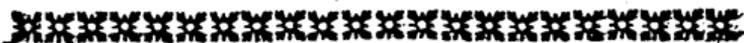
Il faut avoüer qu'on n'y remarque gueres de traits du visage de ce grand homme, tel que nous le voyons dans les Marbres & autres Pierres antiques, mais notre Pierre peut avoir été gravée long-temps après la mort de Cicéron & par un Ouvrier qui travailloit d'imagination, sans avoir de modele devant lui. Nous trouvons de pareils exemples dans les Monumens anciens.

L'autre côté de la Pierre n'est pas plus aisé à déchiffrer, il représente le Buste d'une femme jeune & belle, coëffée de ses cheveux. Il y a dans le champ huit Lettres qui ne peuvent être que des Sigles. A. D. M. T. M. V. V. E. parmi lesquelles il y en a une double composée d'un T. & d'une F. voici comme je les explique pour trouver du rapport entre les deux têtes : *Ante diem mortua Tullia filia mihi vivo,*

478 MERCURE DE FRANCE.

vivo vitam eripit. Tout le monde sçait que la mort de Tullia jetta Ciceron son Pere dans un si grand accablement, que sa vie lui devint odieuse. Pour trouver cette Inscription dans nos huit Sigles, j'ai eu besoin de supposer que le premier V. est une Lettre renversée, autrement ce seroit un A. & en ce cas je lirois ainsi toute la Legende; *ante diem mortua Tullia filia mea animam vivo eripit.*

Voila, Monsieur, une explication dont personne ne sera moins content que moi, je voudrois en avoir pû trouver une meilleure, mais dans le pays des Enigmes, & des Enigmes aussi obscures que celle-ci en toute maniere, on ne marche qu'à tâtons. J'ai l'honneur d'être, &c.



ODE

SUR LA VERITE.

V Aines Deitez du Parnasse,
 Je n'invoque point vos faveurs;
 Je sens une divine audace
 Plus puissante que vos fureurs;
 Je te vois, Déesse sacrée;
 De ton feu mon ame éclairée,
 S'abandonne aux plus saints transports;
 Verité, quand tu nous inspires,

Les

Les sons qui naissent de nos Lyres ,
Immortalisent nos accords.



Pourquoi de ton culte adorable ,
Ne goutons-nous plus les attraits ?
Ton Sanctuaire venerable
Nous est-il fermé pour jamais ?
Ton Regne a passé comme un songe ;
Par tout le Démon du mensonge ,
Usurpe l'encens des Mortels ,
Sous ton nom qu'il reçoit d'hommages !!
Et ose élever ses images ,
Sur les debris de tes Autels.



Sans toi notre raison s'égaré ;
Son aveugle témérité ,
Croît dans les sentiers du Ténare ,
Voler à l'immortalité :
Séduit par la voix du Sophisme ,
Dans son orgueilleux fanatisme ,
L'homme se fait des Dieux nouveaux ;
Des Dieux , qui protecteurs des vices ,
De ses forfaits soient les complices ;
Dans le crime il a ses Heros.



Il se croit un Dieu sur la terre ;
Et se livrant à son erreur ,

480. MERCURE DE FRANCE.

Il arme son bras du Tonnerre,
Pour mieux signaler sa fureur.
Le fer dans les Villes fumantes,
Moissonne des Palmes sanglantes.
Arrêtez, perfides Guerriers;
Quel est le fruit de vos conquêtes?
Les Cyprès qui couvrent nos têtes,
Sont les tiges de vos Lauriers.



Déjà l'injustice & la rage,
Tyrans absolus dans ces lieux,
Sur un Char souillé de carnage,
Marchent d'un pas audacieux,
La mort annonce leur puissance,
A leurs Traits la foible innocence,
Ne peut opposer que des pleurs;
Triste secours dans ses allarmes,
L'innocence n'a que des larmes,
L'injustice que des fureurs.



Mais lorsqu'au bord du précipice,
Nos soupirs semblent superflus,
La vérité toujours propice,
Paroît; les crimes ne sont plus,
De ces Monstres, la troupe impie:
Par ses regards anéantie,
Voit son Empire renversé,
Tout le fruit d'une injuste guerre,

C'est.

C'est d'avoir formé le Tonnerre,
Par qui l'orgueil est terrassé.



Tout annonce, tout fait connoître
Dans les Cieux, la Terre, les Mers,
La verité d'un premier Etre,
Seul arbitre de l'Univers ;
Du vrai, constant, inalterable,
Le caractere ineffaçable,
Nous presente de toutes parts.
Ou sa justice, ou sa clémence ;
Il faut fléchir sous sa puissance,
Ou vaincre sous ses Etendarts.



En vain du penchant qui l'entraîne,
L'homme se cache la rigueur,
Accablé du poids de sa chaîne,
Il semble ignorer son malheur ;
Mais que lui sert dans sa carrière,
Qu'aux traits perçans de la lumiere,
Il oppose un épais bandeau ?
Par tout pour éclairer ses vices,
Dans le sein même des délices,
Il trouve un effrayant flambeau.



L'impie étonné de son crime,
Et comblant son iniquité,

Crois

482 MERCURE DE FRANCE.

Croit en se plongeant dans l'abîme ,
Se dérober à la clarté ;
La verité toujours presente ,
Le poursuit par tout , l'épouvante ,
Son cœur s'épuise en vains efforts :
En vain il veut de sa memoire ,
Bannir une image trop noire ;
Il l'a retrouve en ses remords :



En vain pour chercher la sagesse ,
Le Philosophe audacieux ,
Dans son orgueilleuse foiblesse ,
Veut dévoiler l'ordre des Cieux ;
Le fruit de sa pénible étude ,
Est une affreuse incertitude ,
Un faux éclat qui l'ébloûit ;
Séduit par des lumieres sombres ,
Il n'embrasse plus que des ombres .
La verité s'évanoût.



Heureux qui d'un sincere hommage ,
Honore la Divinité ,
Dont le cœur n'a point fait d'outrage ,
A la voix de la verité ;
Quelque poison que sur sa vie ,
Versent la discorde & l'envie ,
Il se raffermir sur ses pas ;

Les

Les Traits lancez contre sa gloire
 Ne font qu'augmenter sa victoire,
 En multipliant ses combats.



Que formant des liges crimelles,
 La haine excite ses Serpens,
 Que des Légions criminelles,
 Attaquent ses jours innocens;
 Son cœur toujours ferme & tranquille,
 Méconnoît la crainte servile,
 Sa vertu seule est son appui,
 Il brave une impuissante trame;
 Grand Dieu ! que peut craindre son ame,
 Quand votre bras combat pour lui ?

Par M. D**



*OBSERVATIONS sur l'Inscription des
 Reliques de S. Clement, dont il est parlé
 dans les Mémoires de Trévoux, du mois
 d'Août 1728.*

Les différentes explications qu'on a
 données au Marbre qui a été trouvé
 à Rome dans l'Eglise de S. Clement, lors-
 que le Cardinal Albani y a fait travailler,
 sont parvenuës jusqu'ici. Les Memoires
 de Trévoux du mois d'Août dernier en
 ont

484 MERCURE DE FRANCE.

ont fait part au Public, & c'est là où je les ai vûës ; mais je vous avouërai qu'en les lisant j'ai douté qu'aucune fût du goût des Connoisseurs. Je ne parle pas des deux premières lignes que je tombe d'accord avoir été bien renduës par ces mots : *Flavius Clemens Martyr hic feliciter est tumultatus* : mais je me borne à la troisième ligne : la voici telle qu'elle est en abrégé sur le Marbre LEO. I. DOCT. XIS. CÖ. VI. A S. P. EC. Je ne sçai quel goût de la véritable antiquité l'on peut trouver dans l'Explication suivante : *Leo primus Doctor Christianitatis anno CDXL. assumptus Pontifex Ecclesia. ni dans celle-ci : Leo primus Doctor Xisti ou Christi Concilium sextum autoritate S. Petri egit.* Les deux suivantes s'accordent un peu mieux avec le style des anciennes Inscriptions sépulchrales : *Leo primus Doctor Christi decima tertia mensis sexti ad S. Petrum eundem gestavit.* ou bien, *Leo idibus Octobris cistam condens visitavit à S. Petro egestam.* Cette dernière principalement a un peu plus d'apparence & de solidité ; cependant je n'y trouve que le mot *Xista*, bien deviné pour *Cista*. Et adoptant aussi un mot de la première Explication, qui est *Ecclesia*, je crois avoir rencontré le véritable sens de cette Inscription, & la voici, selon moi. *Leone I. Doctore*

Doctore Xista conlata sexta à Sancti Petri Ecclesia. Je ne vois pas qu'on puisse approuver l'Explication du Pere de Vitry, ni celle de M. Mariani, qui sont les deux premieres. Quelle idée d'aller placer sur un Marbre caché dans un Sépulcre, des faits qui n'ont aucune relation à la sépulture ni au transport des Reliques ? Pour me croire bien fondé à substituer mon Explication à la place des deux dernieres, dont les Auteurs ne sont pas nommez, je remarque que de tous les mots de cette troisième ligne si embarrassante, il n'y en a qu'un après lequel on ne voit aucun vestige de point, d'où je conclus que ce mot est en son entier, & que les autres ne sont que des mots commencez & non achevez. Ce petit mot est la préposition *A*. Tous les mots qui précèdent & qui suivent étant imparfaits, je n'hésite point à dire qu'il ne peut y avoir *Leo* au nominatif, mais qu'il faut un cas à ce nom, c'est pourquoi je le mets à l'ablatif, *Leone primo Doctore*. Ainsi selon mon Explication ce seroit sous le Pontificat de S. Leon Pape premier du nom, qu'on auroit tiré de l'Eglise de S. Pierre de Rome plusieurs coffrets d'Ossemens qui auroient été transportez en d'autres Eglises, dont celui-ci seroit le sixième : peut-être en a-t-on dû trouver d'autres marquez numero

486 MERCURE DE FRANCE.

mero II. numero III. &c. Je ne prétens pas cependant pour cela que cette Inscription soit du temps de Leon I. Je la crois postérieure à Leon II. qui mourut l'an 684. par la raison qu'on n'a pas dû dire Leon premier, qu'il n'en eût existé au moins un second depuis lui, & si elle fut alors gravée sur le Marbre, ce fut pour transmettre plus sûrement à la Postérité la mémoire d'un fait qui n'étoit rapporté que par des Traditions ou simplement sur des membranes. On pourroit encore expliquer autrement, *Leone primo Doctore* & faire tomber le fait sur le Pontificat de Leon II. Chacun sçait que naturellement tout Pape ou Evêque de Rome peut être appelé *Primus Doctor* ou *primus doctissimus*. Mais que ce soit sous Leon I. ou sous Leon II. il paroît qu'on a retouché tant de fois à l'Eglise de saint Clement, qui est pour le fond une des plus anciennes de Rome, qu'on a pu retrouver plus d'une fois des Reliques qui y avoient été mises du temps d'un Pape du nom de Leon, & on a crû dans une de ces découvertes devoir, par le moyen des Inscriptions, les distinguer de celles qui y étoient dès le temps que cette Eglise fut bâtie. Il est certain qu'il existoit à Rome une Eglise de S. Clément dès le commencement du cinquième siècle, puisque le

Pape

Pape Zozyne y tint un Concile ; mais les Sçavans ne s'accordent pas à dire, si c'est la même qui subsiste aujourd'hui. Dom Mabillon, qui l'avoit vûë, croyoit que c'étoit la même, selon ce qui se lit dans ses Observations Préliminaires aux ordres Romains, *Tomo 2. Musæi Ital.* Dom Bernard de Montfaucon qui l'a aussi vûë depuis lui, paroît n'être pas de même sentiment dans son Journal d'Italie, page 135. Au reste il y a lieu d'être surpris avec le Pere de Vitry & les Auteurs des Memoires de Trévoux, que le Martyrologe Romain ne fasse point mention de ce S. Clement Martyr, bien different du Pape de ce nom. On passe à Baronius d'avoir obmis quantité de Saints très-averez & qui ont tradition de culte, lorsqu'ils sont de quelqu'autre Province que de l'Italie. Il paroît bien par le nouvel & excellent Martyrologe de Paris qu'il n'a pas été informé de la moitié des Saints qu'on honoroit de son temps dans les Eglises de France. Mais il n'a pas dû en être de même d'un Saint de Rome & d'un Saint qui est dans le Martyrologe qui porte le nom de S. Jerôme, où l'on voit son nom au neuvième jour de Novembre. Il est outre cela dans un Calendrier Romain qui passe pour être du quatrième siecle. Ainsi il faut esperer qu'à la premiere révision qui se fera

du

du Martyrologe Romain, on n'y omettra pas un Saint de cette célébrité & de cette antiquité. Il est ancien, puisqu'il est du premier siècle: il est célèbre, puisqu'il étoit des premières familles de Rome; ce qui a fait que M. l'Abbé Chastelain l'a marqué dans un de ses Supplémens au Martyrologe Romain, disant qu'il est apparemment le Consul Titus-Flavius-Clemens, neveu de Vespasien, martyrisé par ordre de Domitien.



IMITATION

DU PROLOGUE DE PERSE, STANCES A MERCURE.

JE ne me souviens point ni d'avoir bû de l'eau,

De la Fontaine de Pégase,

Ni d'avoir jamais eu sur le double coupeau,

Une scientifique extase,

Pour pouvoir être ému de ces divins transports,

Que sentent les sacrez Poëtes,

Qui du Ciel favorable à leurs nobles efforts,

Sont les éloquens Interpretes.



A

A la Mothe, à Rousseau, de Lierre couronnez,
Et marchant sur les pas d'Horace,
J'abandonne ces lieux, toujours de fleurs or-
nez,

Et l'Hélicon & le Parnasse ;
Cependant tout profane & simple que je suis,
Je t'apporte, Seigneur MERCURE,
Des Vers dont je crains fort que le Public
surpris,
Au premier aspect ne murmure.



Mercure, écoute donc : en te livrant mes Vers,
Sur ton sçavoir je me repose ;
C'est à toi de juger de tant d'Ecrits divers,
Qu'à ton Tribunal on expose ;
C'est à toi d'envoyer au rebut sans façon,
Ces Vers qui sont Oeuvres de Buses,
Qui d'Apollon n'ont point le brillant écusson,
Ou l'auguste attache des Muses.



Nous sommes dans un temps où des Corbeaux
rimeurs,
Et des poëtifiantes Pies,
Pensent en croassant, enchanter les neuf Sœurs,
Par les plus douces mélodies.
Combien voit-on de Vers où le bon sens gémit
Sous l'injuste joug de la rime ?

D De

De Vers durs & scabreux, dont le Lecteur
frémit,

Ou dont le seul stile est sublime ?



Que si mes Vers sont tels, s'ils n'ont point de
ces traits,

De ces tours, de cette justesse,

Dont puissent les Lecteurs demeurer satisfaits.

Cesse de les publier, cesse :

Mais s'ils sont par hazard agréables, polis,

Et brillans de quelques lumieres,

Pour les aller semer dans l'Empire des Lys,

Mercure, mets tes Talonnières.

Bouchet, Chanoine de Sens.



*LETTRE de M. le Chevalier de . . .
sur les Poësies de M. l'Abbé de Villiers.*

PResque dans le même temps, Mon-
sieur, que nous avons perdu M. l'Ab-
bé de Villiers, dans un âge très-avancé,
on a publié ici un Recüeil entier de ses
Ouvrages Poëtiques, sous ce titre: POE-
SIES DE D. V. nouvelle Edition, aug-
mentée d'un nouveau Poëme & de quelques
autres Pieces. Volume in-12. de 630.
pages. A Paris, chez J. Collombat, rue
S. Jacques, 1728.

M.

M. l'Abbé Fraguier assure dans son Approbation, qu'il a lû avec un nouveau plaisir les différentes Pièces de cette nouvelle Edition, & qu'il n'en a blâmé que l'indifférence de l'Auteur pour ses propres Ouvrages, qu'on ne peut, dit-il, conserver avec trop de soin, ayant trouvé l'art de traiter dans une Poësie également élégante, exacte & naturelle, des Morales qu'il ne s'est crû jamais permis d'égayer par des Satyres personnelles.

Quoique ce jugement paroisse bien fondé, il faut convenir qu'il y a dans ce Recueil des Pièces qui ont bien plus de mérite que quelques autres; telle est, par exemple, le Poëme de l'Art de prêcher, qui est à la tête de toutes. L'Auteur y fait voir par tout un grand fond de Religion, & donne aux Prédicateurs d'excellentes leçons; celle-cy, par exemple :

Toi qui veux réformer les vices des Chrétiens,
As-tu pris soin, dis-moi, de corriger les tiens?
Et si la mode étoit à la fin du Carême,

De prêcher à son tour le Prédicateur même,
Crois-tu qu'on ne pût pas sans ailleurs en chercher,

Par tes propres Sermons toi-même te prêcher?

Il donne ensuite avec la même délicatesse & le même esprit qui l'anime, l'exemple

492 MERCURE DE FRANCE.

xemple d'un Prédicateur qui ne pratique point la morale de ses Sermons. Voici les traits sous lesquels il la peint.

Certain Prédicateur, homme éloquent, habile,
Et qui d'un air touchant annonçoit l'Evangile,
Contre l'excès du luxe ayant un jour prêché ;
Un Bourgeois, homme simple, en eut le cœur
touché ;

En sortant du Sermon, alla dire à sa femme,
Qu'il alloit tout quitter, voulant sauver son
ame.

Tout quitter, reprit-elle ! Oüi, c'est ce qu'il
a dit,

Il faut pour se sauver n'avoir qu'un seul habit ;
J'en ai deux, j'en garde un, pour l'autre va le
prendre,

Et porte à l'Hôtel Dieu l'argent qu'on peut le
vendre.

Ne peut-on adoucir ce severe Docteur,
dit-elle,

Et voir un peu ce beau Prédicateur ?

Elle va donc chez lui, mais Monsieur est à
table,

Lui répond un Valet, d'un ton peu charitable,
J'attendrai : d'aujourd'hui vous ne pourrez le
voir,

Dès qu'il se met à table, il en a jusqu'au soir,
Ce soir je reviendrai . . . Non, c'est peine inu-
tile,

Monsieur n'y fera pas, il doit jouer en Ville.

Et

Et demain ! ouï demain , venez à son lever ,
Comme il se leve tard , vous pourrez le trou-
ver.

Elle vient à midi. Vous demandez mon Maître,
Dit le Valet , bientôt vous le verrez paroître ,
Attendez . . . Quoi ! si tard il est encore au lit ?
Non , pour aller aux champs , Monsieur chan-
ge d'habit.

Change d'habit , dit-elle : adieu , je me retire .
Puisqu'il a deux habits , je n'ai rien à lui dire.

Elle sort aussi-tôt , & va faire au logis ,
Le conte du repas , du jeu , des deux habits ,
Et l'exemple aisément dissipa le scrupule .

Que donnoit le Sermon à ce Bourgeois cré-
dule.

C'est ainsi qu'en prêchant on fait si peu de fruit ,
Le Sermon édifie & l'exemple détruit.

Ce Poëme est suivi de celui de l'*Amitié* , & de celui de l'*Education des Rois dans leur Enfance*. Il y a dans l'un & dans l'autre de très belles choses , auxquelles il m'est impossible de m'arrêter sans m'engager dans une grande prolixité. Voici cependant un crayon de la vraie amitié qu'on trouve au commencement du Premier.

L'amitié vient du Ciel , Dieu même nous l'ins-
pire ,

Dieu , qui Maître absolu de tout ce qui respire.

D iij Or-

494 MERCURE DE FRANCE

Ordonna que le cœur, qu'il forma de sa main,
Se conservant pour lui, se prêtât au Prochain.

Lui même il imprima sur l'informe Nature.

La Loi d'une amitié tendre, sincère, pure,

Et l'homme de sa main fut à peine formé,

Qu'il suivit le penchant dans son cœur imprimé.

Seul avec son Epouse, ami sage & fidele,

Il aima, fut aimé d'une ardeur mutuelle,

Tous deux dans cet amour l'un par l'autre
affermis,

Se virent mariez, sans cesser d'être amis.

Dans le Poëme de l'Education, &c.
après avoir établi l'importance de bien
connoître son sujet, & de ne rien précipiter
dans l'Art d'élever & d'instruire, il
fait ainsi le portrait de ceux qui précipi-
tent mal à propos les Etudes, &c.

Ainsi du Précepteur la vanité flattée,

Par ce frivole éclat d'une Etude hâtée,

Sans connoître le fond de l'Enfant qu'elle inf-
truit,

L'avançant, le recule & travaille sans fruit.

L'Enfant brille d'abord, de termes surchargés

Sa memoire à propos répond, interrogée:

Car toujours près de lui se tient le Précepteur,

Qui de l'Astre brillant, comme premier mo-
teur,

En

En dirige l'éclat pour s'en donner la gloire :
 Alors il l'interroge, & sûr de sa memoire,
 Vous allez voir, dit-il, qu'il en sçait à neuf
 ans,

Plus qu'à quinze au College on en montre aux
 Enfans.

Sçait-il bien lire ? . . . Fi, c'est une bagatelle,
 Pour lire couramment le François qu'il épelle,
 Il eût fallu six mois, qui bien mieux employez,
 En ont fait un Docteur tel que vous le voyez.
 Un Docteur ? . . . Eh quoi donc ? . . . il sçait déjà
 la Carte,

Et la Fable & l'Histoire. Allons les Rois de
 Sparte,

Et ceux d'Athènes . . . Bon . . . Ca, dites nous,
 mon fils,

Où furent situez Ithaque, Argos, Memphis.

Et sur la Fable, un mot de celle de Jacinthe,

Un petit mot aussi de l'écriture Sainte :

Qu'étoit Melchisedec ! ferme : allons, faites
 voir

Que vous en sçavez plus que l'on n'en peut
 sçavoir.

Le Disciple obéit à la voix qui commande,
 Et la réponse accourt si-tôt qu'on la demande,
 Il paroît tout sçavoir & pourtant ne sçait rien,
 La machine agit seule, &c.

Et semblable au Palais qu'une main mal ha-
 bile,

496 MERCURE DE FRANCE.

Bâtit mal à propos sur un terrain fragile ;
Tout ce brillant sçavoir, ce riche amas de
mots ,
Tombe, & n'est plus enfin qu'un stupide cahos.
Vous donc qu'auprès des Rois a placez la
Sageffe ,
Vous qui devez instruire & former leur jeu-
nesse ,
Hâtez-vous lentement , &c.

Après ces Poëmes, suivent deux Li-
vres d'Épîtres, où l'on trouve une agréa-
ble variété de sujets & de caractères.
Dans la seconde du I. Livre, adressée à
M. Rigaud, Professeur de l'Académie
Royale de Peinture, &c. On diroit que
le Poëte est devenu lui-même un ex-
cellent Peintre, il n'ignore rien des fi-
nèsses, des beautez & des convenances
de ce bel Art. Il s'arrête sur tout à ce qui
concerne en particulier l'Art des Portraits,
en quoi on sçait que M. Rigaud a excellé.
Il lui rend sur tout justice sur sa Reli-
gion & sur sa probité, sur quoi il prend
occasion de faire cette morale.

Des visages en vain prompte à saisir les traits,
Ta docte main fait vivre & parler tes Portraits,
En vain, non moins sçavant en l'Art des dra-
peries ,
Des habits, qu'à ton choix, tu peins & tu
varies ,

Q.

On se trompe à l'étoffe , & l'on croit que
Gautier *

Te la fournit brillante au sortir du métier :

Si tu ne peins l'esprit , les mœurs , le rang &
l'âge ,

Je ne te connois point dans ton plus grand
ouvrage :

Je n'y vois qu'un Pinceau des temps toujours
vainqueur ,

Mais je n'y trouve point ta droiture & ton
cœur.

Ennemi du mensonge , abhorrant l'imposture ,

Jamais n'a de ton cœur hésité la droiture ;

Et pour la vérité ton zèle impetueux

De ta langue toujours a délié les nœuds.

Inspire à ton Pinceau la même hardiesse ,

Au mauvais goût du temps oppose ta sagesse ,

Et ne te rend jamais dans un Portrait flatté ,

Complice du mensonge & de la vanité.

Il cite ensuite l'exemple de deux grands
Peintres mal suivis par ceux d'aujourd'hui.

C'est ainsi que *Vandeik* , sans parure étrangère ,

A d'un Pinceau fidele & d'une main legere ,

Fait en habit de Bure , au Cabinet des Rois ,

Entrer le Bourguemestre & le simple Bour-
geois ,

* *Fameux Marchand d'Etoffes , &c.*

D v Ec.

498 MERCURE DE FRANCE:

Et qu'on voit de *Rembrand* , mise en place
éclatante ,

A côté des Héros, la rustique Servante.

D'où vient donc qu'aujourd'hui , nez un siècle
plus tard ,

Nos *Rembrand*, nos *Vandeik* , sçavans Maîtres
de l'Art ,

Quittant la verité, manquant aux vrai-
semblances ,

De leurs meilleurs Portraits , gâtent la ressem-
blance ?

C'est que plus complaisant , ou plus âpres au
gain ,

Connoissant aujourd'hui combien tout homme
est vain ,

Ils ont crû qu'il vouloit qu'aux traits de son
visage ,

De sa vanité folle on ajoutât l'image.

Je sçai bien , (c'est *Rigaud* en quoi ta main ex-
celle ,)

Qu'en peignant la Nature , il faut la peindre
belle ;

Mais cet Art n'est permis à l'égard des Por-
traits ,

Que pour en exprimer plus sçavamment les
traits ,

Et du Peintre en ce genre exact , docte & fi-
dele ,

L'Original qu'il peint est l'unique modele.

Mais

Mais s'il s'agit de peindre , ou *Lambert* ou *Bignon*,

Et ceux dont la vertu fait réverer le nom ,
 Je veux qu'en leurs Portraits éclatte la sagesse,
 La probité, l'honneur, l'aimable politesse,
 Et qu'ils soient tels enfin , qu'à la peindre in-
 vité ,
 Toi-même tu voudrois avoir peint l'Equité.

Après avoir donné les éloges qui sont
 dûs à quelques Peintres celebres en Por-
 traits , qui ont précédé M. Rigaud & à
 ses Contemporains * de distinction en ce
 genre , il ajoute encore un trait de mo-
 rale & de Religion.

Qu'au bon sens tes desseins toujours sub-
 ordonnez ,

Eloignent des Tableaux , au Temple destinez ,
 Et des Portraits de ceux qu'y mene la Priere ,
 Tout air profane & vain , toute attitude fiere ;
 Que ton Tableau nous prêche , & qu'on y
 trouve peint ,

L'air que doit le Pecheur porter au Temple
 Saint.

Ainsi *Porbus* a peint les vœux de nos An-
 cêtres ;

Ainsi dans ses Tableaux admirez des grands
 Maîtres ,

Le modeste Prévôt, le dévot Echevin,

* *Largilliere* , *Cheron* , *Santerre* & de *Troy*.

500 MERCURE DE FRANCE.

En implorant la grace & le secours divin,
Disent leur patenôtre, humbles, les yeux en
terre :

Tels dans d'autres Tableaux qu'on cherche &
qu'on déterre ,

Tel celui du Chartreux, Oüvrage du *Sueur*,
Dont si bien en priant il peint l'humble fer-
veur,

Qu'on ne peut s'empêcher, voyant cette pein-
ture,

D'envier le bonheur d'une ame simple & pure.

L'Épître finit par ces Vers contre les
Portraits flattez.

Rigaud, telle du Peintre est souvent l'impos-
ture,

Que qui veut se masquer emprunte la Peinture,

Et qu'enfin pour finir par ce bizarre trait,

Rien ne déguise mieux l'homme que son Por-
trait.

L'Épître III. du même Livre est adres-
sée à un homme qui estimoit de mauvais
Ouvrages, & sur tout les Tragedies de
l'Opera.

Notre Poëte fait voir dès le commen-
cement ce qu'il pense sur l'Opera ; s'il
n'est pas favorable à un Spectacle qui a
tant de Partisans, on ne peut lui refuser
la justice d'avoir exprimé ses pensées na-
turellement, & presque touÿours noble-
ment. O !

O le vain, l'extravagant Ouvrage !
 Qui de la Tragedie ose emprunter le nom,
 Sans en prendre jamais ni l'esprit ni le ton,
 Où tous les changemens arrivent par Ma-
 chine,
 Où dans de foibles Vers la molesse domine,
 &c.

Je n'en attaque point la Musique & la Danse,
 Ni tout ce qu'autorise & nourrit la licence,

Ne parlant qu'en Auteur, en Ecrivain sensé,
 Je soutiens (c'est le point dont tu t'es offensé)
 Que tous les Opera, ceux même qu'on ad-
 mire,

Sont froids sur le papier, sont ennuyeux à lire.

Loin qu'il touche, privé de Ballet & de Chant,
 Je doute qu'au Théâtre on le trouvât touchant,
 Et qu'avec l'appareil d'un Spectacle qui char-
 me,

Il eût jamais du cœur fait couler une larme ;
 Quand Armide éperduë y chante ses malheurs,
 As-tu vû le Parterre ou les Loges en Pleurs ?

Non qu'à ces sentimens n'excite la Musique,
 Ce fût pour nous toucher que dans le temps
 antique,

Etudiant du cœur les chemins les plus courts,
 On voulût par le chant y mener le discours.

CC.

502 MERCURE DE FRANCE.

Cet art a réüffi, le chant touche & remue,
Les plus secrets ressorts par où l'ame est émuë,
Et sa douce harmonie, en captivant les sens,
Fait sans obstacle au cœur arriver ses accens.
C'est ainsi qu'on a vü par la force énergique,
Et l'air mélodieux de l'Hymne & du Cantique,
MORSE encourageant l'inconstant Israël,
L'attacher plus fidele aux Loix de l'Eternel,

Mais il faut qu'au sujet la Musique convienne,
Car ne crois pas qu'aux chants tout sujet ap-
partienne,
Et que pour nous toucher en-tout temps &
sans choix

Cet Art puisse à son gré faire servir la voix :
Jamais un Orateur n'employa la Musique
Pour rendre son discours plus fort, plus pa-
thétique,
Jamais Prédicateur n'en emprunta les tons,
Et ne pria Lully de noter ses Sermons.

Traisons donc d'insensé l'Ecrivain Drama-
tique,
Qui fit chanter les Rois dans un sujet tra-
gique,
&c.

Avec de telles dispositions vous ne se-
rez pas surpris, Monsieur, si l'Opera
Comique & les Scenes muettes de la
Foire

Foire n'ont pas été épargnées par le Poëte. Voici comment il s'exprime là-dessus.

Qui jamais auroit crû qu'en ce siecle éclairé,
 Aux Scenes d'Arlequin tout Paris attiré,
 Eût réduit, deserté le noble & fier tragique,
 A faire par Arrêt taire ce bas Comique :
 Cependant tu l'as vû, que même en se taisant,
 Le muet Baladin parut assez plaisant
 Pour faire à l'Andromaque, à l'Oedipe, aux
 Horaces,
 Préferer le plaisir que donnent ses grimaces.
 C'est la suite du goût, je crois te l'avoir dit,
 Par où s'est l'Opera donné tant de crédit,
 Pour un qui connoisseur y cherche la Mu-
 fique,
 Et va s'y délasser du travail qui l'applique ;
 Mille y portent oisifs un esprit dissipé,
 Qui nourrit sa paresse & vit desoccupé.

Il conclud en ces termes son Epitre.

Reglons les Opera, le bon goût va renaître ;
 Du moins selon leur prix tâchons de les con-
 noître :
 On en peut estimer la Musique & les Airs ;
 Mais pour moi j'en méprise & la Fable & les
 Vers ;
 Et lorsque le hazard à les lire m'engage,
 A peine jusqu'au bout je puis suivre un Ou-
 vrage,

La

La ressource des froids , des frivoles Rimeurs,
Et contraire au bon goût autant qu'aux bon-
nes mœurs.

Je passe sous silence l'Épître en Dialo-
gue entre l'Auteur & *Flamant*, son Va-
let, & plusieurs autres Pièces qui com-
posent la suite de ce Recueil, crainte de
m'engager dans une excessive longueur.
Il finit par une Épître à S. E. M. le Car-
dinal de Fleury : notre Ecrivain y soutient
le double caractère de bon Poète & de
Philosophe Chrétien : vous en jugerez
par ces Vers qui font la clôture de l'É-
pître & de tout ce Recueil.

Presqu'insensible à l'amour des richesses,
A tout riche bienfait, qui seroit mandié,
Je préfère les soins, les égards, les caresses,
Dont m'honore un Ami sans en être prié ;
Et si dans cet état tranquille,
Je recevois d'ailleurs quelques nouveaux bien-
faits,
Ce seroit pour m'aider à soulager le faix,
Dont j'accable la main, qui seule est mon azile.
Mais bien loin de penser que ce soit le motif
Des Vers, stériles fruits de ma triste vieillesse,
Qu'avec crainte & respect ma plume vous
adresse ;
Croyez que le seul zèle en tout temps attentif,
A tout ce qui vous interesse,

Ne

306 MERCURE DE FRANCE.

née dans le mois de Septembre dernier. On prend la liberté de demander à l'Auteur de ce Logogriffe, en vertu de quoi il y trouve six membres? Pourquoi en croire les yeux plutôt que l'oreille qui n'y en trouve que quatre? S'il ne s'agit que de multiplier les êtres sans nécessité, on pourra trouver dans le mot *Charme* tous les membres de *cé, hache, a, erre, emme, e, &c.* ce qui en augmente le nombre & la confusion remarquée dans le précédent Mercure.

Selon la vieille, l'abusive & l'insipide Méthode des Anagrammes; du simple caractère *ch*, répondant au son du nombre 10. on en veut faire le caractère *K* ou *Q*, répondant au nombre 12. de la Table des sons, donnée dans le mois de Septembre, & cela afin d'enrichir des mots *Carme, Cam, Arc, Marc, &c.* la famille Logogrifique du mot *Charme*. S'il est permis d'user de ces vieilles licences, pourquoi ne pourroit-on pas aussi prendre le son foible du *ch*, c'est-à-dire l'*j* consonne, afin de trouver le mot *Raje* ou *Rage*? un autre y trouveroit encore le mot *Rais, Aire, &c.* en prenant ensuite l'*i* voyelle pour l'*j* consonne. De même en changeant le son fort du *ce* en celui du foible *xe*, on trouve les mots *Race, Rase, Raxe, &c.* il est inutile d'en dire davantage, après ce qui a été dit là-dessus dans la Lettre sur les Anonimes du Mercure de Janvier, page 99. à laquelle on prend la liberté de renvoyer les Auteurs des Logogrifes, asservis à la Langue des yeux plutôt qu'à celle de l'oreille, commune aux aveugles & aux voyans.

71. *Logogrife de quatre nombres ou de quatre sons, selon la Table donnée dans le mois de Septembre.*

Le double du 1^{er} égale le 2^d.
 Le 2^d plus 3. égale le 4^e.
 Le 3^e moins 2. égale le $\frac{1}{3}$ du 4^e plus 2.
 Le 3^e plus 1. égale le 1^{er}.

72. *Logogrife de quatre nombres ou des quatre sons qui leur répondent, &c.*

Le quarré du quarré du 1^{er} égale le 2^d.
 Le 2^d égale le quarré du 4^e
 La Rac. quar. du 4^e . . . plus le 1^{er} égale la Ra.
 q. du 2^d.
 La 3^e égale la somme des trois autres.



P R E M I E R E E N I G M E .

JE suis d'une, de deux, même de trois couleurs,
 Un habit en naissant m'enveloppe la tête,
 Bien des Amans qui me font fête,
 Par d'innocens baisers me prouvent leurs ardeurs.
 L'un m'aime un seul moment, l'autre un jour,
 l'autre une heure;
 Quand on m'a fait sortir du lieu de ma demeure;
 Je me vois transformée en plus d'une façons
 Heros,

308 MERCURE DE FRANCE.

Héros, après la mort vous vivez dans l'Histoire ;

Moi, je puis me donner la gloire,
D'avoir fait composer un Roman sur mon nom.

DEUXIEME ENIGME.

DEux freres, en tout fort égaux.
Qu'un lien très-solide assemble,
Dont très-parfaitement l'un à l'autre ressemble,
Et qu'on prendroit tous deux pour des freres jumeaux,
Si l'Art bien plus que la Nature,
Ne prenoit part en leur structure,
Meritent par un sort bizarre & malheureux,
Qu'à bon droit on leur fasse un reproche hon-
teux,
Et qu'évidemment chacun voye,
Malgré leur étroite union,
Que partout où on les employe,
Ils portent la division.

LOGOGRYPHE.

JE suis une Ville fameuse,
Non sur le Po, non sur la Meuse,
Mais sur Riviere cependant,
Coupez ma tête, & dans l'instant,

Il me reste un autre mérite,
 Car je nomme un Saint tout de suite ;
 Sans queue , utile aux Voyageurs ,
 Et sinistre aux plus grands Voleurs.

→ Δ → → →

*EXPLICATION du Logogryphe
 inséré dans le Mercure de Février,*

T On nom entier , grand Capitaine ,
 Est celui de *Coriolan* ;
 Qu'on te tire de la bedaine ,
 Pour le gryphique amusement ,
 Deux Lettres de cette huitaine ,
 Qui fait tout ton arrangement ;
 Io ! la chose est très-certaine ,
 Est cri de réjouissement ;
 Témoin la Bacchique fredaine ,
 Puis d'un de tes bouts seulement ,
 J'entens au milieu de la Plaine ,
 Un *Cor* de chasse assurément ;
 Mais faudroit avoir bonne haleine
 Pour en sonner pendant tout l'an ,
 (Que ton autre bout nous amene)
 Sans le moindre relâchement ;
 La tête , en Langue Italienne ,
 Est sans magique changement ,
 Ce qui dans la Machine humaine ,
 S'appelle

510 MERCURE DE FRANCE.

S'appelle le cœur autrement ;
Mais dans quel détail je m'entraîne !
Si de ce mot *Cor* simplement ,
Je veux , me mettant à la gêne ,
Faire le bouleversement ?
Pris à l'envers , faut qu'il en vienne
Roc , & je vois bien clairement ,
Sans heurter ma tête à la sienne ,
Qu'il est plus dur certainement ;
Que du mot les deux tiers je prenne ,
J'en fais *Or* , ce Métal charmant ,
Qui , quand la bourse en seroit pleine ,
Mérite encore empressement ;
Du mot aussi sans grande peine ,
Je ferai *Cro* , le transposant ,
Mais pour qu'il m'accroche ou retienne ,
Faut un *C* sur-abondamment ,
Et c'est ce qu'il faut que m'apprenne
Ton loyal avertissement :
Qu'il s'en faut peu que je n'y tienne ;
Enfin notre *Coriolan* :
Par générosité Romaine ,
Partage à la Ville de *Laon* ,
Moitié de son nom ; quelle aubaine !

On a dû expliquer les deux Enigmes
du même volume , par le *Moulin à vent*
& le *Prix*.

NOU-



NOUVELLES LITTERAIRES
DES BEAUX ARTS, &c.

LE SOLITAIRE ANGLOIS, ou
Aventures merveilleuses de Philippe
Quarll. Par M. Dorington, traduit de
l'Anglois. *A Paris, rue S. Jacques, chez
G. Cavelier & Etienne Ganeau. 1729.*

TRAITE' DE LA REGALE. Suite des
Moyens Canoniques, pour acquerir &
conserver les Benefices & biens Ecclesias-
tiques, suivant les Conciles, Histoires Ec-
clesiastiques, autoritez des Papes & des
Princes, conformément à nos Ordonnan-
ces & Arrêts. *Quatrième volume; par M.
Michel Duperrai, ancien Bastonnier &
Doyen des Avocats. A Paris au Palais,
chez Paulus-Dumesnil, 1729.*

NOUVEAU BREVIAIRE, Missel & au-
tres Livres d'Eglise, à l'usage du Diocèse
de Roüen. *A Roüen, chez Jore, & à Paris,
chez Ganeau, rue S. Jacques, 1728.*

DICIONNAIRE DE LA LANGUE
FRANÇOISE, ancienne & moderne, de
Pierre Richelet, augmenté de plusieurs
addi-

512 MERCURE DE FRANCE:

additions, d'Histoire, de Grammaire, de Critique, de Jurisprudence; & un nouvel abrégé de la Vie des Auteurs, citez dans tout l'Ouvrage. *Imprimé à Lyon, & se vend à Paris, rue S. Jacques, chez Jacques Etienne, 1728. 3. vol. in fol.*

HISTOIRE de l'Academie Royale des Sciences, année 1724. avec les Memoires de Mathématique & de Physique, pour la même année; tirez des Registres de cette Academie. *De l'Imprimerie Royale, 1729.*

REFLEXIONS LITTERALES, Historiques & Morales, sur chaque verset des Pseaumes de la Penitence, tirées du Texte sacré & des SS. Peres. Par le R. P. en Dieu Dom Jérôme Dogerdias, ancien Abbé Regulier de Moreüil, Ordre de S. Benoît, & Licentié en Théologie. *A Paris, rue S. Severin, chez d'Houry, 1729. in-12.*

DISSERTATION PRELIMINAIRE, ou Prolegomenes sur la Bible. *Par M^{re} Louis-Ellies Dupin, Docteur en Théologie, de la Faculté de Paris, & Professeur Royal en Philosophie; nouvelle édition. A Paris, chez Pralard, Cloître S. Julien, 1729. 3. vol. in-8.*

Suite

SUITE DES MEMOIRES & AVANTURES
d'un homme de qualité, qui s'est retiré
du monde. *A Paris, rue S. Jacques,*
chez la veuve Delautne & Martin; &
au Palais, chez le Gras, 1729.3. & 4^{me}
tomes, in-12. de près de 600. pages
les deux.

PREMIER RECUEIL d'Airs nou-
veaux, sérieux, & à boire, dédié au Pu-
blic, composez par M^r de Bouffet, M^e de
Musique du Roy, pour les Académies des
Belles-Lettres & des Sciences. *A Paris,*
chez l'Auteur, rue du Plâtre au Marais;
chez Boivin, rue S. Honoré, & chez le
Clerc, rue du Roule. Prix 3. liv.

CATALOGUE des Livres de la Biblio-
theque de feu M. le Blanc, Secretaire d'E-
tat, dont la vente se fera à l'amiable, le
7. Mars 1729. & jours suivans, depuis 8.
heures du matin jusqu'au soir. *A Paris,*
rue S. Jacques, chez Gab. Martin, à l'E-
toile, in-8. de 310. pag. sans compter l'A-
vertissement & les Divisions des matieres.

LE LIVRE DE JOB, selon la Vulga-
te, avec des Remarques. Par le P. Har-
douin, de la Comp. de Jesus. *A Paris,*
Quay des Augustins, chez Rollin. 1729.
in-12.

E LA

514. MERCURE DE FRANCE.

LA VIE de M. le Duc de Montausier, Pair de France, Gouverneur de Monseigneur Louis, Dauphin, Ayeul du Roy à present regnant; écrite sur les Memoires de Madame la Duchesse d'Uzès sa fille. Par N. . . A Paris, Quay des Augustins, chez Rollin, 1729. 2. vol. in-12.

LES IMPÉRATRICES ROMAINES, ou l'Histoire de la Vie & des Intrigues secrettes des femmes des douze Césars, de celles des Empereurs Romains, & des Princesses de leur Sang; dans laquelle on voit les traits les plus interressans de l'Histoire Romaine, tirée des Auteurs Grecs & Latins; avec des Notes historiques & critiques. Par M. de Serviez; nouvelle Edition augmentée. A Paris, Quay des Augustins, chez Seb. Ravenel. 1728. 3. vol. in-12.

ESSAY DE COMPARAISON, entre la Déclamation & la Poësie Dramatique. Par M. L. . . A Paris, chez la veuve Pissot, Quay de Conti, & Jean-François Tabasrie, sur le même Quay, 1729. Brochure in-12, de 55. pages.

Le succès des Représentations de la Tragedie de Médée a fourni la matiere d'une sçavante Dissertation, qu'on a lûë dans

dans le Mercure de Janvier. Ce même succès, dû à la Déclamation de la D^{lle} Balicourt, qui y joue le principal Rôle, sert d'occasion à M^r Levesque, pour publier l'essai d'un système qui paroît nouveau.

Pour mettre dans tout son jour une Pièce de Théâtre, ce n'est point assez qu'un excellent Poète, tel que M^{rs} Corneille & Racine l'ait mise en la composant au dernier degré de perfection; toutes les beautés n'en peuvent éclater qu'avec le secours de la Déclamation. Loin que l'Art de déclamer soit indifférent & d'une petite conséquence, quand il est manié par d'excellens Acteurs, il entre en comparaison avec celui du Poète, selon M. Levesque.

Une Déclamation sublime contribue autant, dit-il, que la Poésie aux plaisirs & à la perfection du Théâtre; celle-ci ne sert qu'à ébranler le cœur, celle-la l'entraîne & le remplit de la passion dont l'Acteur lui a paru pénétré.

La Déclamation est moins connue, moins vantée que la Poésie. Ce reproche ne tombe point sur le fond, ni sur l'essence de la Déclamation; le préjugé & les teintures des premières études ont causé cette diversité de sentimens. Si l'on vouloit examiner ce que ces deux rivales sont en elles-mêmes, le suffrage devoit être plus balancé. M. Levesque fait cet exa-

516 MERCURE DE FRANCE.

men ; il donne un leger crayon des regles & des préceptes renfermez dans les traittez de l'un & de l'autre Art ; il observe , que leur but est le même ; l'un apprend à faire la peinture de la vertu & du vice ; l'autre apprend à représenter l'homme vertueux ou l'homme vicieux.

Il y a quelque difference dans le partage de l'immortalité , à laquelle les bons Poëtes & les bons Acteurs ont droit de prétendre :

Leurs noms unis perceront l'ombre
noire ;

Ils regneront long-temps dans la mé-
moire : *

Mais la Poësie , plus heureusement partagée , voit éterniser l'ouvrage & le nom de l'Auteur ; le nom seul de l'Acteur parvient rarement aux siècles éloignés ; il ne reste de la plus belle & de la plus touchante Déclamation , qu'un souvenir , que rien n'arreste , & qui ne peut être rappelé , lorsqu'il est effacé ; triste sort , commun aux plus belles choses de la vie ; l'Art ingénieux , qui sçait peindre la parole , met la Poësie à l'abri d'une semblable disgrâce. Le but de ce parallèle est de prouver , qu'on doit également distribuer

* *La Font. Belp.*

aux

aux Poètes & aux Acteurs, qui excellent dans leur genre, les Lauriers, les applaudissemens & l'immortalité.

M. L. cite M. Despreaux, qui semble encore faire plus d'attention à l'Art de l'Acteur, qu'à celui du Poète; quelquefois même, ajoute-t il, les mots que l'Acteur prononce, font la moindre science & la moindre force de son Art; son silence, ses yeux, son attitude émeuvent davantage. . . La richesse & la diversité des expressions que la Déclamation fournit, sont étonnantes. Roscius, qui la connoissoit dans toute son étendue, vouloit prouver à Cicéron, que l'Eloquence ne peut pas avoir plus d'expressions différentes pour exprimer une même chose, que l'Art du Théâtre offre de différens mouvemens pour la faire bien sentir.

Cette Dissertation nous apprend, en passant, deux nouvelles; la première, que la Tragedie d'Electre de M. de Longepierre, qui n'a point encore été imprimée, le fera bien-tôt; on nous a même assuré qu'elle l'étoit. La seconde nouvelle est, que M. Camusat a fait une Vie de M. Racine, qui aura apparamment plus d'étendue que celles de ce Poète, qui ont déjà paru; on a lieu d'esperer qu'étant faite par un Auteur aussi rempli d'érudition & aussi instruit de l'Histoire littéraire

318 MERCURE DE FRANCE.

re ; ce fera un Ouvrage curieux & recherché.

A la page 31, l'Auteur rapporte ces 4. Vers de M. Racine le fils, tirez d'une Epître à M. de Valincourt.

Là, de nos voluptez l'image la plus vive,
Frappé, enleve les sens, tient une ame captive ;

Le Jeu des Passions saisit le Spectateur,
Il aime, il hait, il pleure, & lui même est Acteur.

La Comédie représentée, selon le sentiment d'un autre Auteur, poursuit M. L. est aussi dissemblable de la lecture, qu'un corps vivant est différent d'un corps mort, qui a des yeux sans feu, des pieds sans mouvement, des membres sans action. Telle est la Comédie sur le papier ; on y voit le corps des passions sans ame. *Franciscus Maria in Act.* Hist. des Ouvrages pour & contre la Comédie.

Le Poète qui fait parler Achille, s'élève à des sentimens hardis & présomptueux, qu'il soutient par des termes fiers & menaçans. Il peint la colere dont l'ame du Heros est animée ; l'Acteur est ce Heros saisi de la même passion ; elle coule dans son ame ; elle s'en empare, son regard,

gard, son geste animent les Vers, & ses mouvemens presentent Achille si sensiblement, qu'on le voit menaçant Agamemnon & les Dieux, pour arracher à leurs sanglans Autels sa chere Iphigenie, qu'ils demandent pour victime. » L'esprit prit trompé par l'imitation, croit voir les objets; tout paroît present & non représenté. *M. de Ramsay, Voyage de Cirus.*

Quelques personnes qui ont lû ce petit Ouvrage, trouvent que l'Eloge de M. de Ramsay, regarde plutôt le Poëte que l'Acteur, & pensent que si l'Acteur devient Achille ou Agamemnon, c'est que le Poëte le fait tel par les sentimens qu'il lui fait exprimer, & que s'il se fait applaudir, il n'a point d'autre mérite que celui d'avoir fait sentir la beauté de ce qui étoit beau par soi-même. On ajoute à cela que l'Acteur est devenu tout le premier cet Achille & cet Agamemnon que l'Acteur représente.

Le Poëte, dit M. L. jouit de la tranquillité lorsqu'il compose son Poëme. On répond qu'il n'est pas si tranquille qu'on le pense, quand il est véritablement Poëte; il se transforme en tous les personnages qu'il doit peindre sur la Scene; cela se peut-il faire tranquillement?

L'action du Comedien, continue M. L. se fait loin de ce silence; elle se passe dans

le public , souvent dans le tumulte ; quelques repetitions font toute son étude.

Il semble par ces derniers mots, que rien n'est si facile que d'étudier un Rôle. Les grands Comediens n'auront garde d'en convenir ; on ne leur tiendroit pas beaucoup de compte du plaisir qu'ils font. C'est dans le silence qu'ils deviennent ce qu'ils representent dans le tumulte, & ces grands coups de Theatre qui frappent , sont rarement des *impromptus*.

Les vers de M. de la Fontaine, dans son *Belphegor* , doivent plutôt être considerez comme un compliment fait à M^{lle} Chanmelé, que comme une preuve de la justesse du parallele entre le Poëte & le Déclamateur; ainsi M. L. n'est pas en droit d'en conclure *l'égalité de gloire que l'un & l'autre peuvent prétendre.*

Ce même Auteur ne paroît gueres plus favorable au Poëte , quand il avance que l'avantage de passer de main en main à l'immortalité , naît uniquement de l'Art ingénieux qui sçait peindre la parole.

Combien d'Ouvrages voit-on mourir, quoiqu'imprimez ? Il faut d'abord les faire si bons, qu'ils meritent de vivre; sans quoi le secours de l'écriture & de l'impression leur deviendroit inutile.

ALMANACH PROVERBIAL , avec
Preface

M A R S. 1729. 523

Preface & Post-face, pour l'année 1729.

A Paris, rue de la Harpe, chez la veuve Oudot, in-24.

ALMANACH DE TABLE, contenant un Catalogue des Viandes, Volailles, Gibiers, Venaison, Poissons, Légumes, Entremets, Fruits, Vins, Liqueurs & autres Mets les plus exquis; avec une indication des Pays qui les produisent dans leur perfection, & des Saisons les plus convenables pour s'en servir. *A Paris, rue de la Harpe, chez P. Simon, 1729. in-24.*

Il a paru des Almanachs sur tant de sujets differens, qu'on croyoit n'en plus trouver aucun qui put être d'un usage bien étendu. Cependant en voici un d'un goût plus general, & qui interesse encore plus de monde que tous ceux qui ont été composez jusqu'à present, Il offre de quoi faire bonne chere; les Gourmans, les Friands, & même ceux qui ne sont douëz que d'un haut apetit, ont bien des graces à rendre à l'Auteur, qui, sans doute, ne doit pas être un homme indifferant, ni peu versé dans le plaisir de la table.

REFLEXIONS CRITIQUES, sur le Livre intitulé: *Rhetorique ou l'Art de connoître & de parler, &c.* Par M. Clausier. vol. in-12. *A Paris, au Palais, chez Brunet, 1728.* E v. L'Au

522 MERCURE DE FRANCE:

L'Auteur fait sentir dans sa Preface, qu'on lui fera plaisir de l'avertir de ce qu'on jugera qui manquera à son ouvrage. Comme on ne fait par ces Reflexions qu'user de la permission qu'il donne, on espere qu'il ne les prendra pas en mauvaise part. En tout cas, on n'a eu d'autre intention que celle qu'il dit avoit eüe lui-même, qui est de rendre plus utile le cours des études qu'on fait faire à la jeunesse. Car on ne sçauroit disconvenir que son Livre ne puisse avoir beaucoup d'utilité, & qu'il n'y ait d'excellentes choses & beaucoup de nouveau; il a un grand avantage sur les autres méthodes qui l'ont précédé, en ce qu'il apprend à penser, avant que d'apprendre à parler; au lieu que les autres ne donnent presque qu'une partie, c'est-à-dire l'élocution. Les reflexions qu'on fait icy ne sont donc que sur la plus grande perfection qu'on pense que l'Autheur auroit pû donner à son Ouvrage.

1. Il semble qu'il n'a pas fait assez d'attention au gout du siècle, en prenant un stile simple & sans ornement, pour exposer ses preceptes.

2. Quoiqu'on ne puisse disconvenir que la Philosophie ne soit de quelque utilité pour l'Eloquence, il y en fait un peu trop entrer. On diroit qu'il n'a écrit que pour
des

des Anglois. S'il y avoit moins de Philosophie dans cet Ouvrage, il seroit plus à la portée des enfans.

3. Il donne trop de préceptes & trop de notions ; ce qui cause de la confusion.

4. Dans la maniere d'écrire des Lettres, il auroit mieux fait de citer des Exemples de Lettres des Auteurs modernes, comme de Voiture, de Balzac, de M. de Fontenelle, &c.

5. Il semble que l'Ouvrage seroit mieux intitulé : *L'Art de penser & de parler* ; & en abrégé : *La maniere d'écrire des Lettres*. La Philosophie qu'il donne, apprend à penser, & la Logique du Port-Royal, qui a ce titre, semble bien intitulée. On diroit à la seconde partie de son titre, qu'en se servant de ces termes, avec un abrégé de la maniere d'écrire des Lettres, il veuille désigner quelque methode dont il ait fait l'abrégé.

6. *Auparavant la Rhétorique*, pag. 21. lig. 7. de la Preface. Ce mot, *auparavant*, n'est pas employé en sa signification, il faut *avant la Rhétorique*.

7. *Quand on a vû dans le 4^{me} liv. de l'Eneïde, l'amour qu'avoit Didon pour Enée, on conçoit qu'il est nécessaire que le départ de ce Prince la jette dans une colere extrême, & tout ce que Virgile, après cela, lui fait faire & dire, devient vrai-semblable*

E vj blable

274 MERCURE DE FRANCE.

blable, pag. 14. L'Auteur apparemment dans une Rhétorique toute Philosophique, s'est servi du Privilege des Philosophes, de ne pas s'astreindre aux regles de la Grammaire; car il ne peut pas ignorer qu'y ayant un Passé devant . . . *la jette*, la Grammaire vouloit qu'il dise, *l'ait jetté*. Ne seroit-il pas aussi plus naturel de dire, *Et tout ce que Virgile lui fait faire Et dire après cela*. Il y a encore quelques fautes de cette espece.

8. Quoiqu'on trouve des-exemples bien choisis, en voici deux qui sont faux. Le premier, pag. 21. lig. 10. *Nous sommes veritablement dans un siecle d'or, car on n'a jamais tant fait d'honneur à ce métal*. Le second, pag. 196. lig. 7. *Si vous êtes pauvres, vous le serez toujours, car aujourd'hui ce n'est plus qu'aux riches qu'on donne du bien*.

9. On ne voit pas assez ce qu'il veut dire, pag. 198. lig. 6. *Cela doit s'entendre, si la chose n'est pas de la nature des contraires, auxquels elle convient*.

10. L'ordre qu'il donne pour citer les autoritez, pag. 102. n'est pas celui qu'on suit ordinairement en Theologie.

ACTII SINCERI SANNAZARII,
Patricii Neapolitani Opera, ex secundis curis Jani Broukhufii, accedunt Gabrielis.

Briclis Altilii, Danielis Cereti, & Fratrum Amaltheorum Carmina. Vitæ Sannazarianæ, & Notæ Petri Vlamingii. Amstelodami, apud Hermannum Vytvoers, 1728. & veneunt Parisiis, apud Briasson, ad insigne Scientiæ in - 8°. 632. pag. cum Indice duplici. Alter Auctorum qui in Notis citantur, explicantur, laudantur, notantur, vel corriguntur. Alter Rerum & Verborum, &c.

On peut dire que cette nouvelle édition des œuvres de Sannazar est une des plus belles & des plus parfaites qui aient encore paru; bonté du papier, netteté des caractères; Vignettes bien gravées. Rien n'y manque.

NOVA REJENSIMUM, sive Regensium Episcoporum Nomenclatura. Massilia, Typis Joan. Bapt. Boy, Regis & Urbis Typographi. 1728. Brochure in - 8°. de 60. pages.

Ce petit Ouvrage, dans lequel on remarque de l'ordre & du sçavoir, n'est que le Prélude d'une Histoire entière de l'Église de Riez, écrite en François, que l'Auteur prépare, & qui sera selon toutes les apparences, bien reçue du public, par les grandes recherches, & par les autres soins qui peuvent rendre un Ouvrage de cette espèce recommandable. L'Auteur se
nomme

226 MERCURE DE FRANCE.

nomme à la fin d'une courte Préface, qui est à la tête de cette brochure. JOANNES SOLOMB *Monsteriensis. Presb. Benef. Eccles. Cath. Regiensis.*

Les Continuateurs de *Bollandus* ont publié à Anvers, depuis peu, le Plan du sixième tome des *Actes des Saints*, du mois de Juillet. C'est le trente & unième de cet immense Recueil. Ce volume comprend les Actes de 118 Saints, sans compter les Anonimes, seulement pour quatre jours de ce mois, depuis le 25 jusques au 28. Ces Actes sont distribuez suivant les mêmes Classes que dans les Tomes precedens; mais celui-cy est enrichi d'un Traité préliminaire, historique & chronologique, sur les anciennes Liturgies d'Espagne, des Gots, de S. Isidore de Toledé, & sur les Liturgies mozorabes & mixtes.

GALLIA CHRISTIANA, in Provinciis Ecclesiasticis distributa, in qua series & Historia Archiepiscoporum, Episcoporum & Abbatum Francia, vicinarumque Ditionum, ab origine Ecclesiarum ad nostra tempora deducitur, & probatur ex authenticis instrumentis ad calcem appositis. Opera & studio Monachorum Congregationis S. Mauri, Ordinis S. Benedicti. TOMUS QUARTUS. Parisiis, ex Typo-

Ce quatrième Volume de la GAULE
CHRÉTIENNE, qui vient de paroître,
& à l'occasion duquel nous ne repeterons
rien sur l'Ouvrage entier, & sur les Sça-
vans qui en ont formé l'entreprise, con-
tient l'Histoire de l'Eglise Métropolitai-
ne de Lyon, & des Eglises d'Autun, de
Langres, de Chalon sur Saone & de Mâ-
con, qui sont soumises à cette Métro-
pole, avec celle de toutes les Abbayes
qui se trouvent dans ces cinq différens
Diocèses, & qui sont en tres grand nom-
bre. On ne sçauroit trop louer le travail,
la patience & la sagacité des Editeurs
d'un Ouvrage si vaste & si utile. Un Avertis-
sement qui est à la tête de ce 4^e vol.
est une nouvelle preuve de leur exacti-
tude. On y apprend qu'à l'avenir & con-
formément aux mesures prises avec le
Clergé de France, qui a délibéré parti-
culièrement sur cet article, à la priere des
Editeurs, on n'imprimera rien qui n'ait
auparavant été communiqué aux diffé-
rens Prélats qui occupent actuellement
les Sièges, dont on écrira l'Histoire;
disposition sage, qui ne peut jamais ten-
dre qu'à la perfection de l'Ouvrage.

Les mêmes Auteurs travaillent avec la
même vigilance & sur le même Plan, à

28 MERCURE DE FRANCE:

un V^e volume qui contiendra l'Histoire de la Métropole de Mayence, avec celle des Evêchez qui en sont suffragans & des Abbayes situées dans ces Diocèses.

MEMOIRES LITTERAIRES de la Grande Bretagne, &c. tome 4^e 1720.

HISTOIRE ET EXAMEN DES DUELS, où l'on fait voir l'énormité de ces combats, & qu'il est nécessaire de les supprimer. Par *Jean Cockburn*, Docteur en Théologie. On y a joint l'Edit du Roy de France contre les Duels, & un abrégé de celui du Roy de Pologne. A Londres 1720. in-8. de 458 pages, sans la Préface qui en contient 16. en Anglois.

Ce Livre est divisé en deux Parties: Dans la première, l'Auteur traite de l'origine, de la nature & des suites des Duels: & dans la seconde, il rapporte les prétextes qu'on allegue en faveur de ces combats, & il fait voir de quelle manière on doit les supprimer.

M. Cockburn a crû qu'il devoit parler des Luteurs Grecs & des Gladiateurs Romains. Ensuite il fait mention des combats singuliers qui ont été entrepris pour le bien public. On voit paroître Hercule, Thésée & d'autres Héros de l'Antiquité, qui couroient le monde pour détruire les Volcurs, les Tirans, & en general tous
les

les ennemis du genre humain. L'Auteur parle aussi des Combats entrepris par des Rois en presence de leurs armées, ou par des Champions, pour prévenir des guerres sanglantes entre deux Nations. Il décrit les Joutes & les Tournois & les Combats en champ clos, qui étoient autorisez par les loix, & qu'on avoit établis comme une épreuve de l'innocence ou du crime des personnes accusées. Il traite enfin des Duels modernes, & il prouve très-bien qu'il est absurde & tout-à-fait injuste, que dans ces combats les principaux obligent leurs seconds à se battre, &c.

Le vrai honneur, dit M. Cockburn, consiste à agir conformément aux lumières de la raison; car toute action contraire à la raison, est une action deshonorable. Les défis marquent une grande foiblesse d'esprit: ils troublent la tranquillité de l'ame, & aigrissent le mal au lieu de le guérir. Ceux qui donnent un défi imitent l'infame Caïn, lequel, selon la Version des Septante, dit à son frere Abel d'un ton feroce; *allons dans le Champ*.

Celui qui perd la vie dans un Duel, est en quelque maniere auteur de sa mort. Celui qui tué un homme dans un tel combat, commet un meurtre volontaire. S'engager dans un Duel, c'est entreprendre de juger sa propre cause, & par conséquent

quent usurper l'autorité du Magistrat. Il est glorieux d'affronter le danger & d'exposer sa vie pour le service de sa Patrie; mais il est honteux de se battre en duel pour une Courtisane, une injure n'est pas une raison suffisante pour obliger un homme à courir le risque de perdre la vie.

L'ardeur que l'on témoigne à vanger une injure, est tout-à-fait déraisonnable. Si l'honneur exigeoit que l'on redressât tous ceux qui manquent de bon sens & de civilité, un homme d'honneur auroit bien des affaires: l'honneur seroit un fardeau insupportable.

Les Duels sont contraires à l'esprit de la Religion Chrétienne; » Quelle honte » pour plusieurs Chrétiens de violer à cet » égard les Loix de J. C. pendant que les » *Quakers*, Disciples de *George Fox*, ne » portent point l'épée, & ne se battent ja- » mais, parce que le Chef de leur Secte » le leur a deffendu !

On allegue pour justifier les duels, que si l'on refuse un défi, on s'expose à perdre sa réputation, & que la mort est préférable au mépris. L'Auteur répond qu'on ne doit jamais faire une mauvaise action pour éviter d'être méprisé. Les gens de guerre disent qu'il ne leur est pas possible d'éviter les duels; car ils passeroient pour poltrons

coltrons & seroient enfin cassez. M. Cockburn, dit que l'on doit casser ceux qui craignent le danger, ou qui tournent le dos dans une bataille; mais il soutient qu'il est tout-à-fait déraisonnable, pour ne pas dire impie, de chasser du service un Officier vertueux, qui ne veut point perdre la vie mal-à-propos, ou l'ôter à un autre sans une juste raison. Est-il impossible qu'un homme soit Soldat & bon Chrétien? Est-il nécessaire qu'un Soldat soit brusque, fier, querelleux & grand jureur? Ne peut-on regarder l'Ennemi en face sans avoir appris à violer les Loix de l'Evangile? Notre Auteur voudroit qu'un Officier quittât le Service, en cas qu'on exige de lui qu'il se batte en duel. Le courage est une chose louable & nécessaire à un Soldat, mais une mauvaise action n'est pas un vrai courage, c'est une brutalité. A cette occasion, M. Cockburn rapporte un Passage de la Vie de M. de Renty.

Cet Officier, rempli de bravoure, refusa de se battre en duels, & ayant été attaqué, il blessa & desarma son Ennemi; après quoi il le fit conduire dans sa propre Tente; il eut soin de faire panser ses blessures, & ne parla jamais de l'avantage qu'il avoit eu sur lui. M. de Renty disoit qu'il étoit plus glorieux de souffrir une injure

§ 2 MERCURE DE FRANCE.

injure que de s'en vanger ; qu'un Taureau avoit du courage , mais que c'étoit un courage brutal , & que celui d'un honnête homme devoit être raisonnable & conforme aux Loix de l'Evangile.

On dit en faveur des duels , qu'ils sont en quelque maniere necessaires pour réprimer l'insolence de diverses personnes , & pour prévenir les affronts. Sans cela , ajoute t-on , un honnête homme seroit continuellement exposé à de nouvelles injures : *Veterem ferendo injuriam invitat novam*. M. Cockburn reconnoît que cet Argument est specieux ; mais il soutient qu'il n'a aucune solidité , & qu'un homme persuadé que la morale n'est pas une chimere , ne doit point alleguer une telle raison pour justifier les Duels.

L'Auteur s'attache ensuite à faire voir que la vengeance est illegitime & indigne d'une belle ame , parce qu'elle est pernicieuse ; & qu'au lieu de guerir le mal , elle l'augmente , & rend les personnes vindicatives très-malheureuses.

Mais , dira-t-on encore , s'il n'est pas permis de vanger les injures , personne ne sera en sureté ; chacun se verra exposé aux insultes des méchans. Voici de quelle maniere M. Cockburn répond à cette objection. Un homme , dit-il , qui est affable & obligant , ne doit pas craindre

craindre les affronts ; il aura beaucoup d'amis , & si quelqu'un l'offense , tous ceux qui le connoissent , prendront son parti. Les méchans même estimeront sa vertu , & craindront de lui faire aucun tort. La modération est un rempart contre les injures ; elle adoucit les personnes les plus feroces. L'Auteur ajoute que Dieu a promis de protéger ceux qui mettent leur confiance en lui. Enfin , il dit qu'au lieu d'avoir recours aux Duels , on doit implorer l'assistance du Magistrat. Il n'y a point de bassesse à se mettre sous la protection du Gouvernement ; il est glorieux d'en reconnoître & d'en affermir l'autorité.

M. Cockburn exhorte nos Législateurs à faire des Loix très-severes contre les Duellistes. Il parle des diverses Loix qui ont été faites en France pour supprimer les Duels. Il observe qu'on n'a vû aucun Duel en Angleterre avant la Réformation ; & que pendant l'usurpation de Cromwel , il n'étoit pas possible que ces combats fussent en usage , parce qu'il n'étoit permis qu'aux gens de guerre de porter l'épée , & de se servir d'autres armes offensives. L'Auteur finit son Livre , en souhaitant qu'il ait le même effet sur les Lecteurs , qu'un Sermon de M. le Faucheur sur le Maréchal de la Force. Cet illustre

534 MERCURE DE FRANCE.

illustre Seigneur, après avoir entendu ce Sermon, déclara qu'il ne donneroit & n'accepteroit jamais aucun déû.

SUJET proposé par l'Académie des Sciences & des beaux Arts, établie à Pau. Pour le Prix de l'Année 1729.

Les Etats Generaux de Bearn, toujours attentifs à ce qui peut procurer quelque utilité ou quelque ornement à la Province, ont bien voulu concourir au zele des Messieurs qui ont formé l'Académie, en contribuant avec eux d'une somme annuelle, aux frais nécessaires pour l'entretien de cet établissement.

Cette liberalité a engagé Messieurs de l'Académie à employer une partie de cet argent à un Prix qu'ils donnent chaque année.

Ce Prix est une Médaille d'or, où sont gravées d'un côté les Armes de la Province, & de l'autre, la devise de l'Académie.

M. Tricoys, fils du Doyen des Professeurs de l'Université d'Orleans, a remporté le Prix de l'année 1728.

Celui de cette année est destiné à une Piece d'Eloquence, dont le sujet sera cette pensée.

**LA BIRNSEANCE EST UNE LOX
DANS TOUS LES ETATS.**

Les personnes de tout sexe, de toute condition & de tous les Pais, pourront prétendre au Prix.

Comme l'Académie veut ignorer les noms des Auteurs dont les Ouvrages auront été jugez les moins dignes; on les avertit de
mettre

mettre une Sentence au bas de la Piece, & leur nom séparément dans un billet cacheté, sur le dos duquel ils mettront aussi la même Sentence. Par ce moyen on trouvera d'abord le billet où sera le nom de l'Auteur, & loin d'en ouvrir aucun autre, on les brûlera tous en public.

Le Prix sera donné pendant le mois de Novembre.

Comme il faut un certain tems pour examiner les Ouvrages, les Auteurs seront tenus de les envoyer avant le quinzième du mois d'Aoust 1729. Ceux qui n'arriveront pas dans le tems marqué, ne seront pas reçûs.

On pourra adresser les Ouvrages à M. de Courreges, Secretaire de l'Academie; ou à quelqu'autre des Académiciens; & l'on aura soin d'affranchir les Paquets qu'on enverra par la Poste.

Signé, C O U R R E G E S.

On apprend de Londres que M.... a fait imprimer chez E. Cwll, in-8. la Traduction Angloise du Traité François, de M. de la Jonchere, Ingenieur; sur l'Immobilité de la Terre, démontrée par des argumens, tirez des Regles & des Principes de la Physique, de la Méchanique & des Mathématiques. L'Auteur prétend prouver que la Terre est dans le centre de l'Univers, & que tous les Corps celestes font leurs mouvemens journaliers autour d'elle, & non autour du Soleil.

A. J.

536 MERCURE DE FRANCE.

A. J. Caon, Libraire à Anvers, près la Bourse, avertit qu'à commencer du premier de ce mois, il donnera une Gazette des Sçavans, qui contiendra une Relation des Livres qui paroîtront dans toute l'Europe. Cette Gazette paroîtra le premier & le quinze de chaque mois.

On apprend de Florence, que M. Martinengo, celebre Avocat de Plaisance, & l'un des plus sçavans hommes de l'Europe, a obtenu la permission de tenir des Conférences publiques dans l'appartement de la Grande Princesse, Douairiere de Toscane, où il consultera, *gratis*, deux fois la semaine, pour tous ceux qui auront des questions de Droit à lui proposer.

On mande aussi de la même Ville, que le Banquier Lopez, y étoit arrivé de Rome, avec plusieurs Membres de l'Académie d'Architecture de Lisbonne, & qu'ils ont apporté avec eux les modeles des principaux Edifices de Rome, en l'état qu'ils se sont trouvez lorsqu'ils ont été obligez de partir, pour obéir aux ordres du Roy de Portugal.

On a découvert depuis peu à Sienne, en fouillant la terre dans un champ de M. Thommassi, une voute souterraine, assez spacieuse, avec des Inscriptions en caractères

M A R S. 1729. 537

caractères Etruriens , surtout au-dessus de la porte , & ornée de Vases & d'Urnes qu'on a envoyez aux Académiciens de Florence.

ALLIANCE de la Maison de Villages avec celle de Fortia. Extrait d'une Lettre écrite de Marseille le 1. Mars 1729.

LA rigueur de l'Hyver qui dure encore , a interrompu , Monsieur , notre commerce Litteraire ; mais rien ne scauroit jamais diminuer mon attention pour tout ce qui peut meriter votre curiosité en ce pays-ci. Je croyois pouvoit vous apprendre quelque nouveauté au sujet de l'Académie de Marseille , quoique cela regarde l'Académie même , laquelle , à l'exemple des autres Corps Académiques , doit prendre soin d'instruire le Public de ses operations par le moyen des differents Journaux qui s'impriment dans le Royaume. Je n'ai cependant rien à vous dire là dessus , si ce n'est que le 15. Janvier dernier elle tint une Séance dans le Palais Episcopal, pour la distribution du Prix accoutumé ; mais ces Messieurs n'ayant pas jugé à propos de faire imprimer , comme dans les deux années précédentes , ce qui s'y est lû & passé , je ne

F m'ex-

538 MERCURE DE FRANCE.

m'exposeraï pas à vous faire un narré de ce qui est venu à ma connoissance , parce que je ne sçai pas les choses par moi-même , & que je ne veux rien vous mander que d'exact & de bien certain. En revanche je vous apprendrai un mariage de distinction qui vous fera plaisir par l'intérêt que je sçai que vous prenez aux deux Maisons qui viennent de s'allier. Il y a précisément un an que je vous mandai la mort de Jean-Baptiste de Villages , Seigneur de la Salle , arrivée le 2. Mars , presque à la fin de la centième année de son âge , j'ai aujourd'hui la satisfaction de vous marquer le mariage de Jean-Baptiste de Villages , son petit-fils , avec D. Elisabeth de Fortia de Pilles , qui a été célébré avec beaucoup d'éclat , & avec l'applaudissement du Public le 20. du mois de Septembre dernier. Je n'étois pas alors en état de vous en donner avis.

L'Epoux est fils d'Arnaud de Villages , Marquis de la Salle , Seigneur de Ville-Vieille , & de Dame Marianne Astouaud de Mus , &c. & la nouvelle Epouse , est fille d'Alfonse de Fortia , Marquis de Pilles , Gouverneur , Viguier de Marseille , &c. & de Dame Elisabeth de Flotte.

Je ne vous dirai rien de l'ancienneté
&c

& des illustrations de ces deux Maisons ,
 parce que je ne vous apprendrois rien là-
 dessus. Ceux qui seront bien aises d'en
 être instruits , pourront lire d'une part
 le Mémoire imprimé dans le Mercure de
 France , Juin 1726. p. 1181. au sujet
 de la réception de M. le Marquis de Pilles,
 à la Charge de Capitaine , Gouverneur ,
 Viguiier de Marseille , en survivance de
 M. son pere , & de l'autre ma Lettre du
 3. Mars 1728. sur la mort de M. le Mar-
 quis de la Salle , imprimée dans le Mer-
 cure du même mois de Mars, p. 639.

Qu'il me soit permis cependant de rec-
 tifier à cette occasion l'endroit de la
 Lettre que je viens de citer , où il est par-
 lé des deux freres Thomas & Nicolas
 de Villages , Commandeurs de Malte ,
 oncles paternels du Marquis de la Salle ,
 mort il y a un an. Je devois dire qu'ils
 étoient fils de César de Villages , Pre-
 mier Consul de Marseille en 1599. &
 de Magdelaine de Cauvet , fille de Jean
 de Cauvet , Baron de Trets , &c. lequel
 eut une nombreuse famille ; & ajouter
 que de neuf garçons , quatre furent Che-
 valiers de Malte & tous quatre Comman-
 deurs , du nombre desquels sont Tho-
 mas & Nicolas de Villages , qui se signa-
 lerent tous deux dans le fameux Combat
 des Galeres en 1638. l'un commandant

la Generale, & l'autre la Capitane de France.

Michel - Gaspar , & Jean-Baptiste de Villages , leurs aînez , ayant été mariez , ont fait diverses branches.

Il est bon encore de corriger une faute de l'Imprimeur du Mercure de Mars 1728. où est ma Lettre sur la mort de M. de la Salle , e'est au sujet de Madame de Venel , Sous-Gouvernante des Enfans de France , qui étoit fille de Marquise de Villages , & non pas de la Marquise de Villages , comme on l'a imprimé p. 642. faute de sçavoir que *Marquise* est là un nom de baptême. Cette Dame étoit un des Enfans de César de Villages , & sœur de Louïse de Villages , épouse d'Antoine de Lenche.

Enfin , trouvez bon , Monsieur , que j'ajoute ce que j'ignorois en vous écrivant l'année passée la mort de M. de la Salle , & ce que j'ai appris depuis des grands exemples de Religion, de constance, de fermeté & de charité qu'il a donnez durant la dernière contagion ; je dis la dernière , car à l'âge de près de cent ans , M. de la Salle avoit vû plus d'une fois Marseille affligée de la peste. Retiré à sa Maison de la Gratiane , dans le Territoire , avec sa nombreuse famille , il vit mourir plus de la moitié des habitans des Villages & des Ha-

Hameaux voisins, après les avoir assistés dans leurs besoins, & par cette mortalité il vit encore périr toute l'esperance des grands Vignobles qu'il possédoit dans ces quartiers ; ensorte qu'on voyoit encore au tems qu'on taille la Vigne, les grappes toutes fannées attachées à leurs seps. Un jour M. de Villages, l'un de ses neveux, ayant été blessé à la jambe, M. de la Salle ne fit point de difficulté de prier le Medecin du Roy ; qui avoit ce département, d'entrer chez lui pour voir son neveu, après avoir rassuré toute la famille sur le danger qu'il pouvoit y avoir de donner l'entrée à une personne qui voyoit à tous moments des pestiferez.

Ce Medecin est M. Poyer, aujourd'hui Medecin de la Faculté de Paris, que le Roy avoit envoyé à Marseille au tems de la peste, & qui après avoir travaillé dans la Ville & ses Hôpitaux, alla donner ses secours dans le Territoire, il vous confirmera lui-même ce fait, & plusieurs autres circonstances dont il a été le témoin, qui marquent l'intrépidité & les autres belles qualitez de cet incomparable Vieillard.

NOUVEAU PLAN DE PARIS, &c.
Ce Plan que l'on attendoit depuis long-tems a paru au commencement de l'année

F iij chez

342 MERCURE DE FRANCE.

chez le sieur de la Borde, Graveur, rue S. Jacques, près des Mathurins, où il se débite. Il est composé de six feuilles, qui étant réunies ensemble font une Carte de six pieds de longueur sur cinq de hauteur, qui representent toute la Ville & les Faux-bourgs de Paris. C'est M. l'Abbé de la Grive qui l'a levé & dressé avec beaucoup d'exactitude sur la Meridienne de M^r de l'Observatoire.

Cet Ouvrage contient les Plans particuliers des Hôtels, des Maisons Religieuses, & d'une grande quantité de Maisons distinguées, & de beaux Edifices. Les veuës & elevations des plus riches morceaux d'Architecture, qui font l'ornement de cette grande Ville, occupent les marges de la Carte. On voit au haut le Portrait du Roi très-bien gravé par le même sieur de la Borde. Il paroît que ceux qui ont souscrit pour ce Plan, en sont satisfaits, ainsi que les Connoisseurs qui l'ont examiné. Le prix est de 16. livres.

Il paroît une nouvelle Estampe de Watteau, sous le titre de la *Mariée de Village*. C'est une des plus belles & des plus grandes Compositions qui ayent été gravées d'après cet habile Maître. Elle se vend rue S. Jacques, aux deux Pilliers d'or, chez François Chereau, Graveur.

Deux

Deux autres Estampes du même Auteur, qui se vendent au même endroit, viennent de paroître, l'une en hauteur, intitulée la *Cascade*, gravée par le sieur G. Scotin. La seconde, en large, intitulée, la *Chute d'eau*, & gravée par le sieur J. Moyreau.

Il paroît aussi depuis peu une très-belle Estampe, en hauteur, gravée par le sieur Cars, d'après un très-beau Tableau de M. de Troy le fils, représentant Bethsabée sortant du Bain, vûë par David. On fait très-grand cas de cette Estampe, où l'habile Graveur a sçû conserver toutes les beautez de son Original. Elle se vend chez l'Auteur, rue neuve des petits Champs, vis-à-vis la rue Vivienne, & chez le sieur Duchange, Graveur, rue S. Jacques.

Les talens du sieur Cars, dont on vient de parler, & ceux du sieur Cochin, aussi très-habile Graveur, ont été reconus par l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, où ils ont été reçûs tous deux, d'une voix unanime, sur la fin du mois dernier.

Les S^r Dumont, de Bar, Chardin, Pater, & le Bouteux, qui ont beaucoup de talens pour la Peinture, ont aussi été reçûs dans la même Académie.

544 MERCURE DE FRANCE.

On écrit d'Espagne que le sieur Ranc, Peintre François, de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture de Paris, qui est à Madrid depuis plusieurs années, ayant suivi la Cour à Badajoz, est allé à Lisbonne par ordre du Roi d'Espagne, pour y peindre L. M. Port, & la Famille Royale; après quoi il peindra la Cerémonie de l'échange des Princesses, dont il fera deux Tableaux, l'un pour la Cour d'Espagne, l'autre pour celle de Portugal.

On a appris de Rome que le Dimanche 30. Janvier, le Pape fit la cérémonie de recevoir Chevalier de l'Ordre de l'Eperon d'or, M. Sebastien Conca, fameux Peintre, élu depuis peu Prince de l'Académie de Peinture & Sculpture.

PROPRIETÉZ d'un nouvel échappement de Montre, fait par le sieur Thiont, Horlogeur à Paris, au coin du Grand Châtelet.

C Et échappement a une telle propriété, que si on double la force du ressort, la Montre ne paroît ni accélérée ni retardée; on y a appliqué des poids différens, sans qu'elle ait paru changer de régularité. On a fait ces expériences à une Montre ordinaire, elle a avancé jusqu'à cinq

cing & six minutes par heures.

Par ces experiences on peut conclure sûrement que l'inégalité qui se trouve au ressort, les inégalitez de la fusée, ceux qui proviennent de toutes les parties qui composent la Montre, ne causeront aucun changement sensible à la regularité.

Il n'y peut avoir de contre-battemens, d'accrochemens, ni de renversemens. Les révolutions d'un rouage, causées par les inégalitez, ne causeront aucune précipitation au balancier; sa construction est plus juste, & promet plus de durée qu'aux Montres ordinaires; en un mot, elle suit pendant le cours de ses 30. heures, régulièrement une bonne Pendule, sans y pouvoir remarquer aucune irregularité; on peut dire aussi que les différentes positions & secouffes ne lui seront pas si sensibles qu'à l'échappement ordinaire. C'est une découverte qui augmentera considérablement la perfection des Montres.

Cet échappement qui paroît exempt de critique, a été inventé par un François, nommé *Painel de Flamanville*, Secrétaire de son Excellence M. le Comte de Colovin, Envoyé de Russie à la Cour de Suede.

EXTRAIT d'une Lettre écrite d'Amiens le 4. Mars 1729.

LE sieur Lagache d'Amiens, prétend avoir fait la découverte de la Quadrature du Cercle par une règle simple & naturelle qui ne se trouve dans aucuns Livres de Mathématique ni de Géométrie. Cette Quadrature se peut faire géométriquement selon lui, dans le moment, avec la preuve sur toutes sortes de Cercles grands & petits, & par fractions; elle se trouve juste à la superficie du Cercle en quatre parties égales, ce qui se rapporte aussi au Globe du Cercle en huit parties égales, sans s'amuser au point & à la ligne Philosophique, dont la division va à l'infini.

L'Auteur se soumettra à la décision de Messieurs de l'Académie Royale des Sciences.

Le sieur Baradelle, Fabricateur d'instrument de Mathématique, demeurant à Paris sur le Quay de l'Horloge du Palais, à l'enseigne de l'Observatoire, donne avis au Public qu'il continue de débiter la Jauge nouvellement inventée & approuvée par l'Académie Royale des Sciences, que c'est lui qui a l'instrument original avec
les

les Tables qui ont servi à le construire ; que cette Jauge est non-seulement universelle , & la seule avec laquelle on puisse déterminer au juste & géométriquement la capacité des tonneaux , mais que son usage est beaucoup plus simple & plus facile que celui de tous les instrumens qui ont été inventez jusqu'à présent pour le jaugeage.

Il a pareillement construit un original de la Jauge diagonale , communément appelée Vergue , parce qu'on a remarqué que ces instrumens qui ont été successivement copiez les uns sur les autres , sont à la fin devenus très-défectueux ; celle qu'il débite est divisée même en pintes.

Ces Jauges donnent les capacitez des tonneaux en septiers ou veltes de 384-pouces cubes , mesure la plus en usage en France , & à laquelle on peut facilement rapporter les autres. Néanmoins si on vouloit de pareils instrumens pour déterminer les capacitez des tonneaux en mesures particulieres , à un pays où les mesures seroient différentes à celles de France , le sieur Baradelle en construira exprès par le moyen de la méthode dont il s'est servi , & cela pourvû qu'on lui indique au juste la contenance de ces mesures , soit en pouces cubes , soit par le poids

548: MERCURE DE FRANCE.
du vin ou eau de vie qu'elles contiennent.

On assure que le sieur Thomas, Ingénieur, a fait un modele d'une machine qu'il a inventée, dont on pourra se servir dans les Siéges & à l'Armée, par le moyen de laquelle quatre Canoniers pourront charger & tirer des pièces de 24. livres de balles, sans s'exposer à être tuez ou bleffez, On doit examiner cette Machine.

On assure aussi qu'on travaille au Fauxbourg S. Antoine à la construction d'un Moulin d'une nouvelle invention, qui pourra moudre 30. septiers de bled en 24. heures, sans le secours du vent ni de l'eau.

M. Pierre-François Delâtre d'Oby, Chevalier, Conseiller du Roi, &c. premier Avocat General de Sa Majesté au Grand Conseil, mourut à Chooz, près de Givet sous Charlemont, le 10. Mars, âgé d'environ 32. ans.

Il fut reçu Avocat General le 9. Novembre 1722. & se distingua par un grand nombre de Plaidoyers également solides & éloquens. On a sur tout admiré les Discours qu'il a eu l'honneur de faire au Roi & à la Reine, en différentes occasions.

On

On peut dire que c'étoit un génie universel , bon Philosophe , & excellent Critique. Rien n'échappoit à sa pénétration & à son goût pour les Sciences.

Dès son enfance il s'appliqua à cultiver les Beaux Arts , & y réussit ; mais dans un âge plus avancé , il fixa toute son application à l'étude des Loix , & à se fournir en ce genre une Bibliothèque accomplie.

La douceur & l'intégrité de ses mœurs , lui gagnoient le cœur de toutes les personnes qui l'approchoient ; ceux même qui dans leurs procès n'obtenoient pas des conclusions favorables , étoient forcez de convenir de son amour pour la vérité & pour la justice.

Quoiqu'il ait été enlevé à la fleur de son âge , sa mémoire ne mourra point au Grand-Conseil. Il a été le pere & l'ami des Avocats , le Protecteur & le modele des Gens de Lettres. On peut enfin lui appliquer avec justice ce beau mot de l'Ecriture : *Consummatus in brevi implevit tempora multa.*

Il portoit coupé d'azur & d'or , à trois Escussions de l'un en l'autre.

Bouts-Rimez qui ont un sens complet

SONNET A REMPLIR.

Voilà
Isabelle
La
Belle.

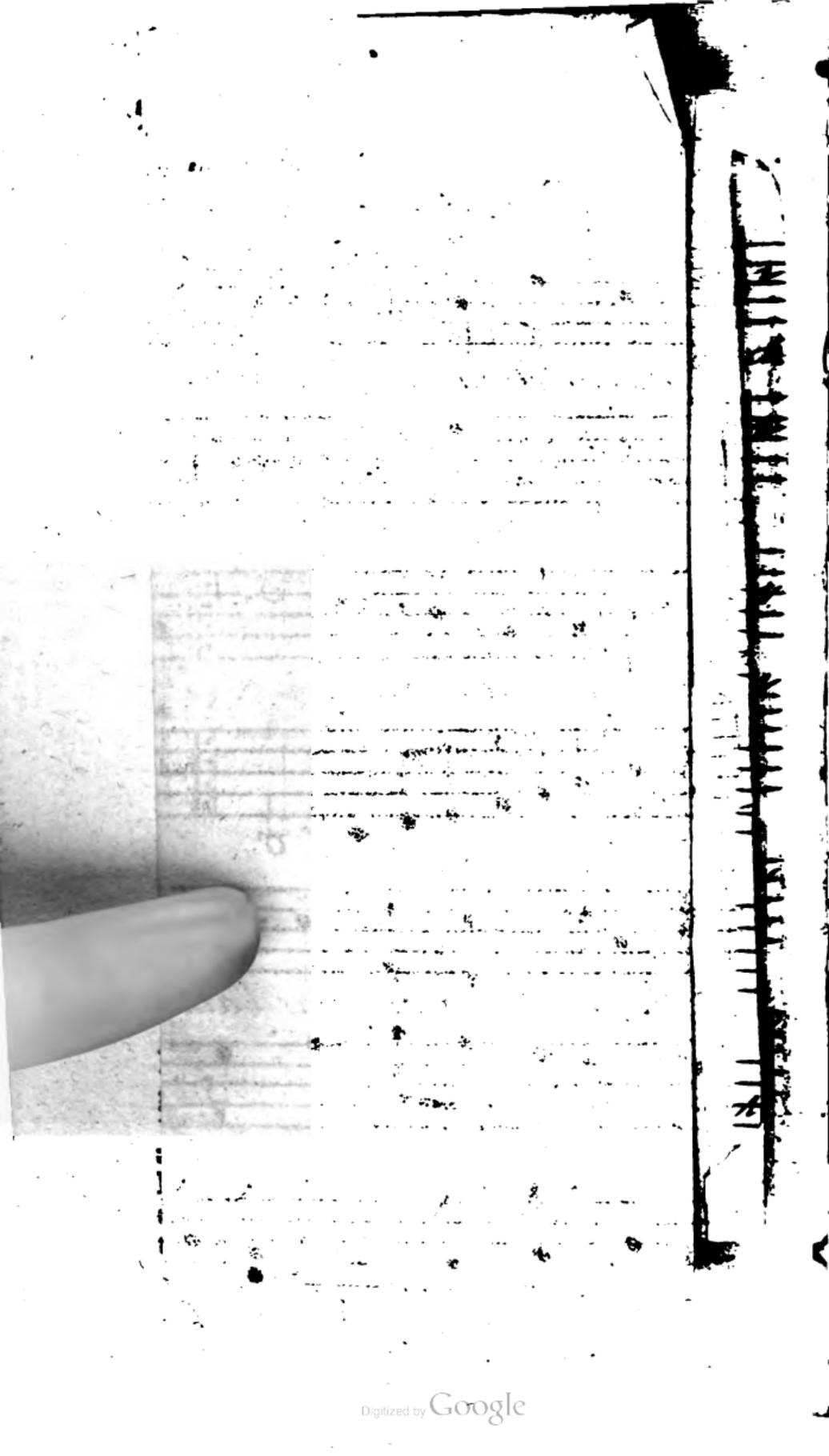
Déjà
Etincelle
Sa
Prunelle.

Offre
Coffre
Plein.

Pucele,
Soudain
Chancele.

Par Brevet de M. le Premier Medecin du Roi Turben, pour le veritable Suc. de Reglisse & de Guimauve, examiné & approuvé par M. Geoffroy, Marchand Apotiquaire, approuvé par M. les Medecins de la Faculté de Paris, lesquels s'en sont servis & s'en servent actuellement pour toutes les fluxions de poitrine, chaleurs de gorge, rhumes & aîmes, crache-





crachement de sang, &c. détache le flegme de la poitrine, fait cracher, adoucit la pituite, & fortifie la poitrine. Il est propre aussi pour les poulmoniques. Il se porte par tout sans rien perdre de sa qualité. On le vend cent sols la livre, rue des vieilles Etuves, proche l'Hôtel de Soissons, chez un Menuisier, vis-à-vis un Chirurgien.

Le sieur Dugeron, ancien Chirurgien d'Armée, continue avec succès de distribuer son Remede pour préserver les dents de se gâter & de tomber. Il donne la maniere facile de s'en servir, & met son nom & le prix sur ses boëtes. Il en a depuis 40. sols jusqu'à 4. liv. Sa demeure est à Paris, au grand Cloître sainte Oportune.

Le sieur Fagnany donne avis au Public que la vente de ses Planches, Estampes, Tableaux & autres choses curieuses & rares, qui se devoit faire le 20. Mars 1729. ne se fera que le 25. Avril suivant, lendemain de la Quasimodo, sans remise.



C H A N S O N.

N'Estes-vous point cette Armide,
 Qui sçavoit si bien charmer ?
 Est-ce en vous aimant qu'Ovide,
 Composa son art d'aimer ?

Quand Zephire fut fidelle,

D'uz

552 MERCURE DE FRANCE.

D'une tendresse si belle ,
N'étiez-vous pas l'aimable objet ?
Un enfant qui suit vos traces ,
Cent fois m'a dit en secret ,
Tout ce qui te peint les Graces ,
De Clarice est le portrait.

Pastorale.

Tircis disoit à la jeune Lisette ,
Gruelle , vous fuyez mes yeux ;
Sans cesse votre ame inquiète ,
Rebute mes soins & mes vœux .
Amour , est-ce là la constance ,
Dont tu flattois mon esperance .

Lorsque je viens au jour de vostre feste ,
Vous faire hommage de ces fleurs ,
A l'instant vous tournez la tête ,
Et me payez par des rigueurs :
Amour , est-ce là , &c.

Tous mes desirs se bornent à vous plaire ;
Ne me l'avez-vous pas permis ?
Mon cœur est fidele & sincere ;
A vos ordres il est soumis :
Amour , est-ce là , &c.

Je n'aurois pas dans mon bonheur extrême
Changé

Changé mon fort contre les Dieux ,
 Quand vous m'avez donné vous-même
 Un bracelet de vos cheveux :
 Amour , est-ce là , &c.

Que faisois-tu , lui répond la Bergere,
 Un matin auprès d'Isabeau ?
 Ingrat , tu ne m'attendois guere ,
 Pour témoin de ce feu nouveau ,
 Amour , est-ce là , &c.

Vous sçavez bien qu'Hylas porte sa chaîne ,
 N'étoit-il pas auprès de vous ?
 Je vous attendois inhumainement
 Mais attendois-je ce courroux ?
 Amour , est-ce là , &c.

En même-tems il regarda la Belle ,
 Et laissa couler quelques pleurs ;
 Un souris finit la querelle ;
 C'est-là le langage des cœurs.
 Amour , reconnois la constance
 Dont tu flattois leur esperance.

Berger , dit-elle , hélas faut-il te croire ?
 J'ai trop de foiblesse pour toi :
 Mon dépit couronne ta gloire ;

Du

354 MERCURE DE FRANCE.

Du moins n'aime jamais que moi ,
Amour' ce fera ta constance
Qui comblera notre esperance.

Loin de ces lieux , affreuse jalousie ,
Ne trouble plus de si beaux nœuds ;
Ne nous occupons dans la vie
Que du soin de nous rendre heureux ;
Amour , ce fera ta constance
Qui comblera notre esperance.



S P E C T A C L E S.

LE 3. de ce mois , les Comediens François remirent au Théâtre la Tragedie d'*Edipe* , de P. Corneille , qui n'avoit pas été jouée depuis tres-long-temps. Le sieur Sarrazin , qui a beaucoup de talent pour la Comédie , & qui ne l'a jamais jouée sur aucun Theatre public , y representa le principal Rôle , & fut extrêmement applaudi par une tres grande assemblée. On lui trouve de la voix , de l'intelligence & du sentiment. Il a paru plusieurs fois dans le même Rôle , & on a été encore plus content de lui. La D^{lle} Balicour fait grand plaisir

plaisir dans le Rôle de *Jacaste*, quoiqu'elle ne l'ait jamais joué.

Le 8 Mars, les mêmes Comédiens représenterent à la Cour, la Comédie de la *Mere Coquette*, & pour petite piece, le *Florentin*. La D^{lle} Sallé, & le sieur Laval, de l'Académie Royale de Musique, danserent les Caractères de la Danse entre les deux Pieces, & reçurent des applaudissemens bien meritez.

Le 10, on joua sur le même Théâtre la Tragedie d'*Edipe*, de Corneille, dans laquelle le sieur Sarrazin joua le principal Rôle, avec beaucoup d'applaudissemens & on jugea qu'il rempliroit bien les Rôles de Roy. On representa ensuite la petite Comédie de la *Famille extravagante*, du feu sieur le Grand, où le petit d'Angerville, qui n'a guère plus de six ans, fit beaucoup de plaisir dans le Rôle de *Bazoché*.

Le 14, le Bourgeois Gentilhomme fut joué à la Cour avec tous ses agrémens. Le principal Rôle étant rempli par le sieur de la Thorilliere; ceux de *Cleonte*, de *Covielle*, de *Dorante*, du Maître de Musique, du Maître à Danser, du Maître d'Arme, du Maître de Philosophie & du *Musfi*, étoient remplis par les Sieurs Quinaut, Armand, Dubreuil, Legrand, Dumirail, Dufresne & Dangeville. Les Sieurs

Quinaut

556 MERCURE DE FRANCE

Quinaut & du Fresne, jouerent aussi les Rôles de l'Eleve du Maître de Musique, & le Musti; & les Rôles de Mad: Jourdain, Lucile, Nicole & Dorimene, par les D^{lles} Dubreuil, Dufresne, Quinaut & Lamotte. Le Chant & la Danse des Intermedes fut executé par les Acteurs de l'Opera.

Le 17, le sieur *Sarrazin* joua à Versailles le Rôle d'Agamemnon, dans la Tragedie d'*Iphigenie*; & on en parut tres-content.

Le 21, le sieur de *Berci*, qui se presente aussi pour remplir les Rôles de Roy, joua à la Cour le Rôle de *Felix*, dans la Tragedie de *Polyucte*; il fut tres-applaudi, ainsi que dans la petite Comedie du *Deuil*, où il joua le Rôle du Payfan.

Les sieurs *Sarrazin* & *Berci*, ont été reçus dans la Troupe du Roy, sur le pied de demi part chacun.

La Comédie nouvelle de *l'Impertinent malgré lui*, sera representée après la quinzaine de Pâques.

On répète une petite Comédie nouvelle, qui a pour titre: *La Boëtte de Pandore*, en vers, avec un Prologue. Elle est du S^t Poisson l'aîné, Auteur du *Procureur Arbitre*.

Le 26. Février, l'Opera Comique donna la première representation d'une Piece nouvelle en trois Actes, ornée de Chants

&c

& de Danſes, intitulée: *Argenie*. La Muſique des Divertiſſemens, qui eſt du ſieur Gilliers, a été tres-goûtée.

Le 10. de ce mois, la même Troupe donna une petite Piece nouvelle, d'un Acte, intitulée: *Pierrot Tancrede*. C'eſt une Parodie de l'Opera, que l'Académie Royale de Muſique a remis au Théâtre le 3. de ce mois, & qui a un tres-grand succès. Nous en parlerons plus au long le mois prochain.

On jouë à Bruxelles avec beaucoup de succès l'Opera de *Merope*, & celui de *Pharnace*. On a jouë auffi à Florence, avec beaucoup de succès, le nouvel Opera de *Caton d'Utique*. On a auffi jouë à Veniſe, ſur le Théâtre de S. Jean Chryſoſtome, le nouvel Opera de *Semiramis*, qui a été univerſellement applaudi.

On a appris de Londres, qu'on y avoit representé ſur pluſieurs Théâtres, devant le Roy & la Famille Royale, diverſes Pieces; ſçavoir, *Theodoſe*, ou *la Force de l'Amour*. Tragedie.

La Mere en détrefſe. Tragedie.

Proſerpine. Tragedie.

Henry IV. Tragedie.

La Princesſe de l'Iſle enchantée. Opéra.

Les Cocus de Londres. Comédie.

LETTRE

LETTRE du Marquis de à la Comtesse de . . . au sujet de la Mere coquette, ou les Amans. Comedie de Qui-nault.

A Voüez, Madame , qu'il faut que vous ayiez bien du pouvoir sur moi. Vous ne vous êtes pas contentée de m'arracher aux douceurs de la solitude , dont je jöuis depuis neuf ou dix ans , pour me faire voir une Comedie dont vous avez été charmée ; vous avez encore voulu voir si ma docilité iroit jusqu'à faire une Dissertation critique sur une Piece qui ne m'a pas fait moins de plaisir qu'à vous. Eh bien ? toute la répugnance que j'avois à critiquer un Auteur que j'estime infiniment, n'a pû m'empêcher de vous obéir ; n'êtes-vous pas pleinement satisfaite ?

Je confesse , avec ma sincerité ordinaire , que je ne croyois pas pouvoir trouver de quoi remplir la Loy que vous m'aviez imposée ; la *Mere coquette* me parut si parfaite à la representation, & j'en sortis si pénétré que les armes me tomberent de la main ; mais ce charme s'étant dissipé à la lecture que j'en fis dès que je fus rentré chez moy , je reconnus avec une espece de honte combien les *Acteurs* m'en avoient imposé, & j'admirai le
prestige

prestige de leur Art. Adieu ne plaise que je veuille vous dire par là que la Piece n'est pas bonne ; je veux seulement vous faire entendre, qu'il n'y a rien où l'on ne puisse trouver à mordre quand on l'examine avec beaucoup d'attention ; permettez, Madame , que je commence par vous remettre devant les yeux le sujet de la Piece ; après quoi j'en ferai l'examen,

S U J E T.

Un Bourgeois de Paris , dont l'Auteur ne dit pas le nom , étant allé s'embarquer pour l'interêt de sa fortune , fut pris par des Corsaires & vendu en Turquie. Ismene, sa femme , n'en fut pas bien affligée ; elle se flatta même d'un veuvage , qui la remettant en liberté , lui donneroit lieu à faire un choix plus agréable ; la douce esperance à laquelle son cœur se livra tout entier , lui fit negliger le soin de s'informer du lieu où son mari pouvoit être captif ; mais l'amitié fit ce que le devoir n'avoit daigné entreprendre. Cremante , ancien ami de l'Epoux oublié , fit partir un de ses domestiques pour la Turquie, avec ordre de chercher par tout ce malheureux esclave. Ce domestique qui s'appelloit Champagne, ne fut gueres plus fidele à son maître, qu'Ismene l'étoit à son mari ; les orages qu'il essuya pour aller seule-

men

ment jusqu'à Malthé le découragerent, il n'acheva pas son voyage, & revint à Paris avec un Vieillard cassé, qui s'étoit trouvé sur un Vaisseau qu'on avoit pris sur les Turcs; ce Vieillard lui ayant fait un mystere de son nom, & lui ayant seulement déclaré qu'il étoit Parisien, il le ramena charitablement dans sa Patrie. Ce même Vieillard se fit reconnoître pour le mari de la Mere coquette, dans le temps qu'elle le faisoit passer pour mort, & qu'elle étoit prête à se marier en secondes nœces.

ACTE I.

La premiere Scene se passe en exposition, entre *Champagne*, Valet d'*Acante*, & *Laurette*, suivante d'*Isabelle*. *Champagne* qui l'aime, lui avoüe qu'il n'a point été en Turquie, quoiqu'il ait fait entendre le contraire. Il parle du Vieillard qu'il a ramené à Paris, par une tendresse naturelle de compatriote. *Laurette* ne lui laisse rien entrevoir des projets qu'elle a formés pour servir la mere de sa jeune Maîtresse, auprès d'*Acante*, Amant de cette coquette qui donne le Titre à la Piece.

Dans la seconde Scene, *Acante* vient. Il est l'Amant aimé de la jeune *Isabelle*, fille d'*Ismeus*; *Laurette*, qui les a déjà
brouillés

brouillez par de faux rapports, continue à l'irriter contre sa Prétendue infidèle. Un *Marquis*, cousin d'Acante, arrive à la troisième Scene ; il feint de servir Acante auprès de *Cremante* son pere, & ne songe à rien moins qu'à cela ; Acante se retire sans voir Isabelle, parce que Laurette lui a annoncé que *Cremante* son pere est auprès d'elle ; il ne sçait pas encore que son pere est son Rival. Le *Marquis* acheve d'étaler tout son caractère, dans une conversation qu'il a avec *Crémante*. Ce caractère est sans contredit le plus defectueux de la Piece. On passe bien des folies à ces sortes de *Marquis* qui n'ont que trop d'imitateurs dans le monde ; mais il me semble que cela ne doit pas aller jusqu'à choquer la vraisemblance ; car est-il naturel qu'ils se deshonorent eux-mêmes gratuitement ? c'est pourtant ce que fait le *Marquis* de la Comédie en question : Voici ses propres paroles, au sujet de deux cens Louis que *Crémante* lui avoit prêtés.

Admirez l'industrie.

L'honneur vient de bravoure & de galanterie.

Si j'ai sçu trouver l'art d'être ensemble estimé

Et galant de fortune, & brave confirmé ;

G Moyennant

562 MERCURE DE FRANCE.

Moyennant cent Louïis que j'ai donnez d'avance ,

Un Marquis des plus gueux , mais brave à toute outrance ,

M'a feint une querelle ; & d'abord prenant feu ,

M'a donné sur la jouë un coup plus fort que j'eu , &c.

J'ai fait rage aussi-tôt ; j'ai ferrailé , paré ,
Et me suis fait tenir , pour être séparé.

Voilà qui m'établit pour brave , sans contesse ,
&c.

L'emploi des autres cent Louïis n'est pas contre la vrai-semblance ; mais l'aveu qu'il en fait le déclare fat & malhonnête homme ; puisqu'il dit qu'après avoir perdu son argent au jeu chez une Comtesse , il s'en est dédommagé , en se faisant passer pour homme à bonne fortune auprès d'elle ; c'est-à-dire , à deshonorer une femme qu'il dit vertueuse. Après cela Cremante peut-il se résoudre à prêter encore cent Louïis à un faquin qui a fait un si mauvais usage des deux cens qu'il lui a déjà prêtés ? Cependant Cremante ne laisse pas de lui prêter cette dernière somme. Le vieillard amoureux est plus excusable , parce que le Marquis lui promet de servir son amour ; mais le Marquis ne l'est point du tout de s'y prendre si mal. Au reste

reste il y a d'excellentes tirades dans ce premier Acte, aussi-bien que dans les autres : En voici un échantillon. C'est Crémante qui parle.

Enfin donc, par un feu, dont tout mon sang
s'allume,

Eveillé ce matin, plutôt que de coutume,

J'ai familièrement usé de mon crédit,

Et surpris Isabelle au sortir de son lit.

Je ne sentis jamais mon âme plus émue;

Sa beauté négligée, en sembloit être accrue;

Son desordre charmoit, un long & doux sommeil

Avoit rendu son tein plus vif & plus vermeil,

Rallumé ses regards & jetté sur sa bouche

Du plus vif incarnat, une nouvelle couche;

Sans art., sans ornemens, sans attrait empruntez

Elle étoit belle enfin de ses propres beautez,
&c.

Quelle peinture ! ne reconnoit-on pas dans cette Description le germe des excellens morceaux qui devoient un jour sortir de la plume de Quinault ?

ACTE II.

Ismène commence cet Acte avec Isabelle sa fille, qu'elle traite avec trop de ri-

G ij gueur

gueur. Cette sévérité tranche un peu trop par cet hemistiché :

Je ne vous puis souffrir.

Je souhai terois des raisons & non pas des injures.

La seconde Scene entre Ismene & Laurette est infiniment plus raisonnable. Ismene se plaint d'avoir une fille trop aimable, qui l'oblige d'avouer au moins trente ans ; & sur le conseil que Laurette lui donne de la mettre en pension dans un Convent, elle répond que n'ayant plus sa fille, elle ne pourroit plus voir le beau monde, & seroit obligée de se reduire à la retraite que le veuvage exige : Voici comme elle s'explique.

C'est dans l'état de veuve, où je dois me réduire,

Un prétexte aux plaisirs, qu'une fille à conduire.

Je puis sous la couleur d'un soin si spécieux,
Prétendre sans scrupule, à paroître en tous lieux ;

A jouir des douceurs du Cours, des promenades,

A voir les Jeux publics, Bals, Balets, Mascarades ;

Et n'ayant plus de Fille à mener avec moi,

Je dois vivre autrement, & c'est-là mon effroi.

Le

Le grand monde me plaît ; je hais la solitude ;
 Il n'est point à mon gré de supplice plus rude ;
 Et j'aime mieux encore voir ma fille à regret
 Qu'à voir à ce prix le tort qu'elle me fait.

Voilà ce qu'on appelle des raisons ; elles sont d'autant meilleures , qu'elles sont tirées du caractère de la Coquette. Voici proprement où le nœud de la Pièce commence. Ismene aime Acante , amant de sa Fille ; ce n'est point assez qu'elle les ait broüillez par les soins de Laurette , que ses liberalitez ont mise dans ses interêts ; pour pouvoir épouser Acante , il faut être veuve , & le pouvoir prouver. Laurette y pourvoit , elle promet à sa maîtresse de suborner deux témoins ; sçavoir , Champagne & le Vieillard que ce Valet a amené avec lui. Ismene lui promet de ne rien épargner pour les obliger à déposer que son mari est mort. Elle se retire à l'approche de Champagne. Laurette lui fait la proposition ; Champagne l'accepte pour le Vieillard ; mais il y résiste par rapport à lui-même. Laurette n'en demeure point là ; tout irrésolu qu'il est encore lorsqu'Ismene revient , elle ne laisse pas de l'engager , malgré lui-même , à dire ce qu'elle exige de lui. Elle pleure ; elle dit à Ismene que son mari est mort ; Ismene se jette

G iij dans

566 MERCURE DE FRANCE.

dans un Fauteuil & se lamente. Champaigne a beau lui dire qu'il n'en est rien ; il n'en est pas cru : un Diamant que Laurette lui fait donner par Ismene , pour prix de son dernier voyage , le détermine enfin à dire tout ce qu'on veut. Laurette le congédie promptement, de peur qu'il ne se retracte encore ; il dit avant que de sortir , en regardant le Diamant :

Enfin , s'il n'est pas bon , le défunt n'est pas mort.

Cette Scene est des plus comiques , & gagne infiniment à être jouée. Celle qui suit n'est guère moins théatrale. Cremante vient , Ismene se remet dans son Fauteuil. Laurette redouble ses cris douloureux ; elle instruit Cremante du prétendu veuvage de sa maîtresse ; Cremante , pour consoler Ismene , lui propose un nouvel Epoux ; Ismene croyant qu'il va s'offrir lui-même , n'en veut point entendre parler ; mais apprenant enfin que l'Hymen proposé , regarde le Fils & non le Pere ; elle change de ton ; le Vieillard amoureux lui demande sa Fille pour lui-même. Ismene paroît surprise & fait naître des difficultés du côté d'Isabelle ; Cremante en fait naître à son tour du côté d'Acanthe ; ils s'accordent enfin , & se promettent réciproquement tout de l'autorité qu'ils ont sur leurs enfans.

ACTE

A C T E III.

Isabelle & Laurette commencent ce troisiéme Acte. Laurette pour achever de l'irriter contre Acante, lui dit qu'elle l'a vû, & qu'il ne lui a parlé que de sa mere, dont les richesses ont éblouï ses yeux. Isabelle fait connoître à Laurette que l'amour est encore plus fort dans son cœur que le dépit. Voicy comment elle exprime cet amour qu'elle ne peut surmonter.

Notre Sexe à son gré n'est pas toujours
volage ;

Et, comme par pudeur, une fille d'abord

N'aime ordinairement qu'après beaucoup
d'effort,

Quand l'Amour, une fois, a fait prendre une
chaîne,

Elle n'en sort aussi qu'avec beaucoup de peine ;

Sur tout les premiers feux sont toujours les
plus doux ;

Ceux d'Acante & les miens sont nez presqu'a-
vec nous.

Nos peres qui s'aimoient, sembloient dès la
naissance,

Avoir fait pour s'aimer, nos cœurs d'intelli-
gence ;

Tout enfant que j'étois, sans nul discernement,

Je cherchois à lui plaire avec empressement ;

G iiij Cent

368 MERCURE DE FRANCE:

Cent petits soins aussi m'exprimoient sa tendresse,

Nous nous voyions souvent & nous cherchions sans cesse;

Sans lui, j'étois chagrine, ainsi que lui sans moi;

Parfois nous soupirions, sans bien sçavoir pourquoi:

Et nos cœurs ignorans quel mal ce pouvoit être,

Scurent sentir l'Amour plutôt que le connoître.

Quelle douceur d'expressions ! quelle élégance ! quelle délicatesse de sentimens ! Isabelle ne peut se persuader qu'un amour si tendre de part & d'autre, soit absolument banni du cœur d'Acante ; elle ne veut s'en rapporter qu'à son propre aveu ; elle dit à Laurette qu'elle vient d'écrire un billet qu'il faut qu'on lui fasse tenir. Laurette a trop d'intérêt qu'il ne soit pas rendu, pour souffrir que quelqu'autre s'en charge. Isabelle a oublié d'y mettre le dessus & veut réparer cette faute ; Laurette s'y oppose, elle dit qu'elle doit bien s'en garder, de peur qu'Acante ne s'en vante & ne le montre par tout comme font la plupart des Amans volages ; & que n'y ayant point de dessus, elle se voit en droit de dire que ce n'étoit pas à lui qu'il s'adressoit. Isabelle consent à ce que
Lau-

Laurette lui conseille, & se retire.

Laurette ne se contente pas de détourner un éclaircissement entre Isabelle & Acante, elle se propose quelque chose de plus; c'est de les brouïller plus que jamais, en faisant croire à Acante que le billet dont elle est chargée, s'adresse à un Rival; cela lui paroît d'autant plus facile que le billet en question n'a point de suscription, comme je viens de le marquer; mais cela ne doit pas suffire à une intrigante aussi déliée que Laurette; il faudroit qu'elle eût lû le billet en question pour pouvoir & s'assurer du succès; c'est pourtant ce qu'elle ne fait pas; l'Auteur n'en a rien marqué dans sa Piece; cette petite circonstance lui est échappée, & ce qu'il y a de surprenant, c'est que ce n'est que d'aujourd'hui qu'on a fait cette attention. L'Actrice qui joue avec un extrême sagacité, le Rôle de Laurette, a été la premiere qui a jetté les yeux sur cette Lettre, avant que de l'employer à l'usage qu'elle s'est proposé.

On pourroit dire pour justifier l'Auteur de la Piece, qu'après la reflexion que Laurette a fait faire à Isabelle sur l'indiscrétion des Amans, reflexion qui l'oblige à ne point mettre de dessus à la Lettre qu'elle écrit à Acante, on doit présumer qu'il n'y a rien dans cette Lettre qui dé-

G. v. signe

signe Acante, & sur tout qu'il n'y est point nommé ; c'est quelque chose que cela, mais ce n'est point assez pour la rusée Laurette, qui doit tout craindre d'une Amante qui vient de lui dire qu'elle avoit toujours pensé autrement d'Acante que du reste des hommes. *Ils sont si vains,* dit Laurette, *j'ai cru qu'ils ne l'étoient pas tous,* répond Isabelle.

A cette petite équivoque près, le piège est rendu d'une manière à y faire donner un homme plus rusé que Champagne. Après un jeu de Théâtre des plus plaisans de la part de Laurette, qui feint de cacher une Lettre dont elle seroit très-fâchée qu'on ne s'apperçût pas, Champagne ouvre enfin les yeux, & lui demande quel est ce papier qu'elle cache dans son sein ; il devine même que c'est un Billet doux & qu'il s'adresse au Marquis ; je dis qu'il le devine, car il n'a point de raison de le nommer plutôt que tout autre ; c'est encore une bagatelle qu'il ne faut pas relever. Laurette lui avoüe qu'il a deviné juste, & lui dit d'un ton ironique :

Mon Dieu que tu vois clair !

Et un peu plus bas :

Ah ! que les gens si fins sont quelquefois fâcheux !

Elle connoît trop bien Champagne pour
douter

douter qu'il ne fasse part de cette découverte à son Maître ; ce qu'elle a prévu arrive bientôt ; Acante vient , Champagne lui dit tout bas qu'on le trahit & que le Marquis est son Rival ; il le prouve par la Lettre qu'il arrache à Laurette. En voici le contenu :

Je voudrois vous parler & nous voir seuls tous deux ;

Je ne conçois pas bien pourquoi je le desire :

Je ne sçai ce que je vous veux :

Mais n'auriez-vous rien à me dire ?

Laurette avoüe que c'est au Marquis que cette Lettre s'adresse. Cet aveu est un coup mortel pour Acante ; Isabelle survient. Cet amant irrité , déchire le fatal billet à ses yeux & se retire. Quel mépris pour Isabelle ? Elle ne peut le digerer. Laurette profite de ce moment de dépit , & lui dit , que puisque heureusement il n'y a point de dessus à ce billet , elle est en droit de dire qu'il s'adressoit à un autre ; *au premier venu* , poursuit Laurette , *par exemple , au Marquis*. Isabelle approuve ce conseil , qui n'est pourtant bon que d'Isabelle à Acante ; puisque le billet a été déchiré ; mais c'est toujours beaucoup pour la gloire d'une Amante offensée , de pouvoir dire à son infidele que

G v j c'étoit

572 MERCURE DE FRANCE.

c'étoit un autre que lui, qu'elle favorisoit d'un rendez-vous. Dans la précédente Scene Laurette a fait entendre à Acante qu'il ne sçauroit mieux se venger de l'inconstance d'Isabelle, qu'en épousant Ismene; tout cela prépare de nouveaux incidens dans l'Acte suivant.

A C T E I V.

Dans la première Scene de cet Acte Laurette fait entendre à Champagne qu'Isabelle est si amoureuse du Marquis, qu'elle vient de lui donner un rendez-vous chez elle à l'entrée de la nuit; elle le prie de n'en rien dire à son Maître, quoiqu'elle souhaite qu'il fasse tout le contraire, & qu'elle soit persuadée d'un babil qui aura le succès qu'elle en attend, pour achever de brouiller Acante & Isabelle. Je dis qu'elle en est persuadée, & l'on peut en juger par le portrait qu'elle en va faire dans la Scene suivante, parlant au Marquis: Le voicy.

C'est un Valet zélé, mais à tromper facile,
Et duppe, d'autant plus qu'il se croit plus habile,
Et qui croit m'attrapper, lors même qu'il me sert,
Bien mieux que s'il étoit avec moy de concert.
Champa-

Champagne est déjà sorti pour aller avertir son Maître du rendez-vous donné au Marquis. Ce dernier arrive instruit de tout. Laurette lui apprend que ce rendez-vous est même du consentement d'Isabelle, à qui elle a fait croire qu'Acante devoit se battre avec lui; elle ajoute qu'Isabelle a donné dans le piège, & que tremblante pour Acante, elle a consenti de recevoir son Rival chez elle & de l'y amuser, tandis qu'on avertiroit les parens de part & d'autre du dessein qu'ils ont de se battre. Le Marquis approuve tout, au combat près, dont la seule supposition lui fait peine. Il est introduit par Laurette dans la Chambre d'Isabelle.

Acante averti par Champagne, arrive assez-tôt pour en être témoin. Il veut aller chercher son Rival jusques chez sa Maîtresse; il heurte, & comme, il voit qu'on n'ouvre pas, il regarde par le trou de la serrure, & apperçoit, pour surcroît de malheur, Isabelle toute interdite, enfermant le Marquis dans un Cabinet, à côté de son lit. Voilà bien des incidens, coup sur coup, qui méritent un peu d'examen.

Isabelle ne risque-t-elle rien pour sa réputation de recevoir un homme aussi décrié que le Marquis dans sa chambre, à une heure induë? Elle veut empêcher un combat; mais ne le peut-elle pas par des voyes

374 MERCURE DE FRANCE.

voyes moins irrégulieres, & qui donnent moins de prise à la médifance ? car enfin il faut fuppofer que le rendez-vous eft nocturne ; fans quoi Acante feroit mal fondé dans fes foupçons jaloux ; & n'auroit-il pas tort de faire un crime à Ifabelle, d'avoir reçu dans fa chambre, un homme qui vrai-femblablement a tout accès dans la maifon de fa mère ? Voicy une autre remarque.

L'Auteur a établi pour lieu de la Scene une Sale dans la maifon d'Ismene ; cela fupposé, Acante tirera-t-il l'épée dans cette Sale, comme on le verra à la fin de l'autre Acte ? Je n'appuys pas fur cette dernière difficulté, parce qu'elle ne regarde que l'unité du lieu, dont il ne faut pas juger avec trop de rigueur ; nos meilleures Pièces n'en fçauroient foutenir l'examen. Revenons à l'action théâtrale.

Laurette fort au bruit redoublé que fait Acante ; elle nie tout, mais ce n'est que pour fe laiffer mieux convaincre. Elle empêche Acante d'aller chercher fon Rival chez une fille dont il doit ménager l'honneur. Ifabelle vient enfin ; il l'accable de reproches. Elle n'a garde de s'en deffendre étant convenü avec Laurette qu'elle diroit que la lettre qu'il a déchirée, s'adreffoit au Marquis ; elle n'avoue pas pourtant que ce dernier foit venu chez elle. Voicy comment elle parle. H

Il y pouvoit venir, s'il vous eut plut permettre.
 Que jusqu'entre ses mains ont eu porté ma
 Lettre ;

Mais l'ayant déchirée, il n'en a rien appris.

Il faut avoüer que jamais fourberie n'a été conduite avec plus d'art que celle de Laurette. Acante peut-il ne pas soupçonner Isabelle d'infidélité, quand son propre aveu confirme tout ce qu'il vient de voir. C'est alors que se livrant tout entier à son dépit, il la prie de ne l'a pas desservir, dans le dessein qu'il a d'épouser sa mere. Isabelle piquée au vif, lui dit qu'il peut tout attendre d'elle, & se retire.

Laurette ne laisse pas échapper cette occasion de proposer à Acante une vengeance utile à Ismene ; c'est de l'épouser, pour devenir le beau-pere de son infidelle. Acante se livre d'abord à son dépit ; il semble goûter ce genre de vengeance, mais l'amour est bien-tôt le plus fort. Ismene vient finir ce quatrième Acte, par une Scene avec Acante, qui fait une suspension des plus théatrales. En voici quelques Vers. C'est Acante qui parle :

J'en fais jnge Madame, & veux bien qu'elle
 die

S'il est rien de plus noir que cette perfidie ;
 Après tant de sermens & si tendrement faits,
 De

576 MERCURE DE FRANCE

De nous aimer toujours, de ne changer jamais,

Isabelle aujourd'hui, cette même Isabelle...
Madame, obligez-moi, ne me parlez plus d'elle.

Acante dit encore quelque chose d'approchant & se retire. Ismene ne seroit pas plus avancée, malgré les ruses de Laurette, mais elle ne perd pas encore espérance. On fait entendre à la fin de cet Acte que le Marquis n'est pas encore sorti. Cela prépare de nouveaux incidens pour l'Acte suivant.

A C T E V.

Je ne m'arrêterai pas beaucoup à examiner ce dernier Acte; tout le monde convient qu'il pouvoit être mieux; le vieil esclave annoncé dans tous les Actes précédents ne paroît point, & l'on n'est pas trop satisfait de voir dénouer la Pièce par un récit, quand on a été préparé à une action des plus Théâtrales. Cela n'empêche pas que ce dénouement ne soit régulier, mais on s'attendoit à quelque chose de plus picquant.

Laurette fait sortir le Marquis; Acante l'arrête & met l'épée à la main pour l'obliger à lui faire raison de l'infidélité d'Isabelle. Cremante survient & s'empporte
contre

contre son fils. Le Marquis se retire ; Isabelle arrive un moment après ; Cremante lui parle de son Hymen prochain ; Isabelle & Acante, mécontents l'un de l'autre, semblent pourtant ne chercher qu'à se réunir. On vient avertir Cremante qu'Ismene le demande. Il quitte à regret Isabelle. Les deux Amans font mine de se retirer, & ne laissent pas de demeurer. Ils commencent enfin à se parler. Voici une partie de leur Dialogue.

Acante.

L'ingrate encor ne s'est pas retirée !

Isabelle.

Vous n'êtes pas sorti ?

Acante.

Vous n'êtes point rentrée ?

Qui vous peut retenir ?

Isabelle.

Qui vous peut arrêter ?

Acante.

Moi ? rien, je vais sortir.

Isabelle.

Je vais aussi rentrer.

Acante.

Quoi ? vous me fuyez donc avec un soin extrême ?

Isabelle.

Isabelle.

Moi ? point ; c'est vous , Monsieur , qui me fuyez vous-même.

Acante.

C'est vous faire plaisir ; au moins je l'ai pensé.

Isabelle.

Vous sçavez qu'autrefois ; mais laissons le passé.

Acante.

Vous allez donc enfin être ma belle-mere ?

Isabelle.

Vous allez donc aussi devenir mon beau-pere ?

Acante.

Si j'ai changé , du moins mon cœur , quoiqu'inconstant

Ne s'est guere éloigné de vous en vous quittant ;

N'a passé qu'à la mere , échappé de la fille ,

Et n'a pas même osé sortir de la famille !

Isabelle.

Vous voyez bien qu'aussi prenant un autre Epoux ,

Je tâche , en changeant même , à m'approcher de vous ;

Il est vrai qu'on y peut voir cette difference ,

Que vous changez par choix , moi par obéissance.

Acante.

Acante.

Mais vous obéirez sans un effort bien grand.

Isabelle.

Cela vous est , je pense , assez indifférent.

Acante.

Il me devoit bien l'être après l'injuste flamme
 Qu'un indigne Rival a surpris en votre ame,
 Le Marquis. . . .

Isabelle.

Vous pourriez croire mon cœur si bas !
 Si lâche !

Acante.

Eh ! quel moyen de ne le croire pas ?

Isabelle.

Il ne falloit avoir pour moi qu'un peu d'es-
 time.

Suivez , Monsieur , suivez l'ardeur qui vous
 anime ;

Rompez l'attachement dont nous fûmes char-
 mez ;

Brisez les plus beaux noeuds que l'Amour ait
 formez ;

Puisqu'il vous plaît enfin , trahissez sans ser-
 pule .

Ces sermens si trompeurs, où je fus si crédule ;

Portez ailleurs des vœux qui m'ont été si doux ;

Mais épargnez au moins un cœur qui fut à
 vous ;

Un

Un cœur, qui trop content de sa première chaîne,

La voit rompre à regret & n'en sort qu'avec peine,

Un cœur trop foible encor pour qui l'ose trahir,

Et qui n'étoit pas fait enfin pour vous hair, &c.

Combien d'Opera nous promet une Scene si tendre ? J'avoüe qu'elle doit dédommager les Spectateurs d'un dénouement mis en action comique ; nos Amans prêts à s'éclaircir, achevent de se réunir ; & Laurette qui a fait tout le mal, vient le réparer en leur annonçant que le vieil Esclave n'est autre que le Pere d'Isabelle. Après cette heureuse nouvelle, rien n'est plus aisé que de les rendre heureux, & les Spectateurs sont tout-à-fait tranquilles sur leur sort.

Voilà, Madame, tout ce que j'ai pu remarquer sur cette Comedie. Le titre de *Mere Rivale* lui conviendrait mieux que celui de *Mere Coquette*, ou plutôt on ferait mieux de s'en tenir à celui des *Amans broüillez*, que l'Auteur ne lui a donné qu'en second.

Au reste le succès de cette Pièce a été plus éclatant en cette dernière reprise qu'à toutes les précédentes, aussi n'a-t-elle jamais été mieux représentée qu'aujourd'hui.

d'hui. Je ne prétens rien lui dérober par là de son propre mérite, & je crois que Moliere n'auroit pas rougi de l'avoir faite.

Le 23. Mars on donna à Versailles une seconde Representation de la Comédie, Ballet du *Bourgeois Gentilhomme*.

Pour Prologue, on joua l'Entrée du Donneur de Livres, dans laquelle les S^{rs} Boutelou & le Prince, Musiciens du Roi, firent avec succès les Rôles du Gascon & de la Vieille Bourgeoise. Le sieur Boutelou fit au commencement de la Pièce, le Rôle du Compositeur de Musique, d'une maniere si fine, qu'il s'attira les applaudissemens de toute la Cour.

La D^{lle} Antier & la D^{lle} le Nair, se distinguèrent dans les Intermedes. Le sieur Charlé, dans l'Acte du Festin, chanta un Air à boire, dont la prodigieuse étendue fit infiniment briller la belle voix qu'il a reçüe de la nature.

Le Ballet, de la composition du sieur Balon, Intendant des Balets du Roi, fut executé par ce qu'il y a de plus illustre dans la Danse. Les S^{rs} Blondi, du Moulin, Laval, Maltaire, & le D^{hes} Prevost, Camargot & Salé, s'y surpasserent & meriterent les loüanges du Roi & de la Reine, qui en témoignerent leur satisfaction.

A

782 MERCURE DE FRANCE.

A cette seconde Representation, le sieur Poisson, pere, joua par ordre du Roi le Rôle du Bourgeois Gentilhomme, & malgré la timidité que lui causoit sa répugnance à remonter sur le Théâtre après une Retraite de plusieurs années, il donna encore des preuves d'un talent qui lui a fait une si grande réputation. Le sieur de la Thorilliere reprit ses anciens Rôles, du Maître à Danser, de Covielle & du Musri, qu'il joua avec les graces & la legereté que tout le monde lui connoît.

On écrit d'Anjou que le Jeudy dix-septième Mars, une Societé aimable & illustre, representa à la Flèche une Tragédie de l'Abbé Auvé, déjà connu par plusieurs Ouvrages d'esprit. Cette Tragédie est intitulée : *Maxuel* : le Sujet est Anglois. Cette Pièce fut reçüe la troisième fois, avec autant de satisfaction & d'applaudissement que les deux premieres fois qu'elle avoit été representée. Les Rôles en furent remplis avec beaucoup de goût, & de noblesse. Ceux du Comte *Maxuel* & de la Comtesse sa femme, plurent infiniment. Mad^{lle} de Ruigny, qui representoit la Comtesse, chanta dans les Intermedes un petit Opera en cinq Actes, mêlé de Chœurs, & le fit d'une maniere qui enleva toute l'Assemblée, où il y avoit nombre de Connoisseurs. Elle joint à une
fort

fort belle voix un grand goût de chant & une très-aimable vivacité. La Musique des Intermedes fut aussi admirée. Les paroles tirées du Sujet de la Pièce, & qui furent trouvées très-lyriques, sont du même Auteur que la Tragédie.

Il a établi à la Flèche une Société de Musique, formée des personnes de la Ville les plus distinguées, qui sans aucun fond se maintient sur un bon pied depuis long-tems. On y faisoit de jolis Concerts plus de dix ans avant l'établissement des Académies de Musique dans les Provinces. C'est dans cette Société qu'il a trouvé les Acteurs de la Tragédie & des Intermedes.

Outre plusieurs morceaux de la Pièce qui ont été applaudis, on a sur tout été charmé de la maniere vraie, noble & précise avec laquelle le caractère & les mœurs des Anglois y sont dépeints.



NOUVELLES DU TEMPS.

AFRIQUE.

ON a appris par le Secrétaire du Pacha de Tanger, arrivé à Gibraltar au commencement du mois dernier, que la Ville de Fez & le Château s'étoient rendus au Roi. Muley-Hamet

Hamet-Debi, après un bombardement de 24. heures, qui avoit ruiné de fond en comble les maisons de feize des principales ruës de la Ville, que Muley-Abdemelec, qui s'étoit sauvé avec son fils dans une Mosquée voisine, privilégiée & fortifiée, avoit été obligé de se retirer dans les Montagnes, pour ne pas tomber entre les mains de son frere, qui avoit juré de le faire mourir, comme le seul auteur des divisions de l'Etat & des Guerres civiles, qui ont rendu le pays si miserable.

On écrit de Tetouan que l'Ambassadeur du Roi de Portugal avoit traité avec Muley-Hamet-Debi, du rachat des esclaves de sa Nation, qu'il avoit payé 400. Piastras pour chacun, & que le Roi de Maroc avoit accordé *gratis* la liberté à douze esclaves de différentes Nations, à l'occasion de son rétablissement sur le Trône.

On a appris par un Vaisseau Anglois arrivé à Livourne, que le 13. du mois de Decembre dernier, le Dey d'Alger avoit assemblé le Divan, & qu'on y avoit ratifié le Traité conclu entre cette Regence & le Roi de Suede, que suivant les conditions de ce Traité, S. M. Suedoise devoit faire présent à la Régence de 800. Quintaux de poudre, de 50. grands Mats, de 40. piéces de Canon de different calibre, de 8000. boulets, de 8. cables de 130. brasses de longueur & de 800. fusils.

R U S S I E

LE froid excessif & la grande quantité de neige ayant été cause que les Loups & les Ours ont fait des ravages très-considerables dans l'Ingermanie, la Livonie & la Finlande, on a-envoyé ordre aux Gouverneurs des Places

des de ces Provinces de fournir des armes aux Payfans pour détruire ces animaux.

Les Mines découvertes depuis six ou sept ans, ayant considérablement augmenté les revenus du Czar, on a pris la résolution de faire ouvrir encore quelques Montagnés, dans lesquelles on espere de découvrir de nouvelles Mines, & on va établir un Conseil particulier, composé de personnes expérimentées dans ces sortes de recherches. On va faire venir des Pays Etrangers des ouvriers experts pour diriger le travail des criminels qu'on enverra dorénavant, aux Mines, suivant l'usage d'Espagne.

Le Czar a fait expedier des ordres pour lever encore 45000. hommes dans toutes les Provinces de cette Monarchie.

POLOGNE.

Les Payfans de la Volhynie & de la Podolie ont été obligez de quitter leurs maisons, & de se retirer dans les Villes & dans les Bourgs fermez, pour éviter les Loups qui, pendant les rigueurs du froid, couroient en troupes dans ces deux Provinces, où ils ont fait des ravages extraordinaires.

On apprend de Dresde que le Baron de Raicknitz, Grand-Ecuier du Roi de Pologne, y étoit mort depuis peu, & que S. M. Polonoise avoit-rappelé le Comte d'Hoym, son Ambassadeur à la Cour de France, pour le faire President de ses Finances.

Malgré les deffenses du Roi, on a recommencé de poursuivre les Protestans dans quelques Palatinats, on ne leur permet plus le libre exercice de leur Religion, mais on leur

H ac

386 MERCURE DE FRANCE.

accorde aisément la permission de vendre leurs effets & de se retirer.

D A N N E M A R C,

LE sieur Meyer, qui a mal versé dans les Finances du Roi, a été condamné à être mis au Pilory, marqué au front, & envoyé ensuite en Norvegue pour y travailler aux fortifications.

On a reçu avis des Frontières de Norvegue, qu'il étoit tombé près du Village de Tarveras une si grande quantité de neige en moins de deux heures de tems, qu'elle avoit couvert plus de 40. habitations, & étouffé tous les Paysans & bestiaux qui y étoient.

S U E D E.

LE Roi a déclaré aux Senateurs, que les subsides qu'il reçoit des Cours de France & d'Angleterre, conformément aux derniers Traitez, ne seroient employez qu'au rétablissement de la Marine. On travaille avec toute la diligence possible à mettre la Flote de S. M. en état de sortir des Ports au mois de Juin prochain.

Le bruit court à Dantzic que le Duc de Meckelbourg a résolu d'écrire encore une fois à l'Empereur, pour obtenir quelque modération à la rigueur du Decret du Conseil Aulique, & en cas de refus, de publier un Manifeste pour demander l'assistance des autres Princes de l'Empire, contre l'exécution de ce Decret qui le dépossede de ses Etats, sans les avoir consultez, & sans avoir observé à son égard les anciens usages du Corps Germanique. On dit aussi que ce Prince doit rappeler

M.

M. Schroder, son Ministre à Vienne, pour
 Envoyer au Congrès de Soissons.

A L L E M A G N E.

LEs Etats du Duché de Meckelbourg ont
 été dispensez par le dernier Decret du Con-
 seil Aulique, du Serment de fidelité qu'ils
 ont prêté au Duc Charles Léopold. Ils ont été
 sommés en même-tems de se trouver au pre-
 mier Mars prochain à Sternberg, pour y être
 instruits de la résolution finale de l'Empereur,
 par rapport à l'administration de ce Duché :
 le Comte de Mersch, Ministre Plénipotentiai-
 re de S. M. Imp. doit assister à cette Assemblée
 generale en qualité de son Commissaire.

On mande de Cinq Eglises dans le Royaume
 d'Hongrie, que le 4. Février on y avoit rom-
 pu vifs quatre Rasciens, du nombre des
 meurtriers qui assassinerent le 19. Septembre
 1727. avec une cruauté inouïe, M. Jacques
 Ferdinand Jani, Evêque de Semendria dans
 la Servie, qui étoit alors à Battasec, sa mai-
 son de Campagne, où ils entrèrent vers les 9.
 heures du soir au nombre de plus de 50. Après
 avoir tué & blessé plusieurs de ses Heyduques,
 ils forcerent les portes de l'appartement de ce
 Prélat, tuèrent son Valet de chambre, brise-
 rent la porte de la chambre où l'Evêque s'é-
 toit retiré, lui tirèrent un coup de fusil dans
 la cuisse; & après lui avoir brûlé la plante
 des pieds pour lui faire déclarer où étoit son
 argent, ils lui couperent la tête d'un coup de
 sabre & le dépouillèrent, sans qu'il pût être
 secouru par les Payfans des environs qui n'o-
 sèrent paroître, parce qu'ils n'étoient pas suf-
 fisamment armez pour attaquer ces voleurs. On
 a arrêté 86. de leurs complices qui seront in-

H ij cessam;

588 MERCURE DE FRANCE:

cessamment exécutez ; & l'on a apporté à Belgrade les têtes de quatre autres qui ont été tuez par les Paysans , auxquels le Magistrat avoit promis des récompenses.

On apprend de Vienne que plusieurs jeunes Seigneurs de la Cour de l'Empereur , ont obtenu la permission d'accompagner le Comte de Kinski , qui doit partir à la fin de ce mois pour son Ambassade Extraordinaire à la Cour du Roi T. Ch.

I T A L I E.

LE 6. du mois dernier , le Chevalier de S. George arriva à Rome de Bologne , & il alla descendre chez la Princesse Piombino. On a appris depuis que la Princesse Clementine Sobieska , qui est restée à Bologne , ira incessamment joindre son époux.

Le Cardinal Cienfuegos , chargé des affaires de l'Empereur , a fait sçavoir à tous les Feudataires de la Maison d'Autriche que S. M. I. leur deffendoit , sous peine de désobéissance , d'entretenir aucune liaison avec le Cardinal Barberin , la Princesse Carbognano , Dom César Colonne , son fils , & l'épouse de ce dernier. Le bruit se répandit le même jour à Rome que Dom Maffée Barberin , qui est allé à Vienne , devoit y épouser la fille du Comte Stella.

Le Neveu de l'Archevêque de Saltzbourg , a obtenu du Pape la permission de retourner en Allemagne sans avoir fini le cours de ses Etudes , porté par la Bulle de Gregoire XIII. Il a obtenu en même-tems de S. S. celle de dire sa première Messe à l'âge de 21. ans , & le pouvoir de donner aux malades l'absolution *in articulo mortis* , avec la même autorité que les Souverains Pontifes.

Le

Le Duc de Gravina, Neveu du Pape, a reçu de Vienne un Diplome, par lequel l'Empereur le fait Prince de l'Empire.

On mande de Milan que le Comte Charles Borromée, Plénipotentiaire de l'Empereur en Italie, a fait prendre possession, au nom de S. M. Imp. du Fief de Novellara, sous prétexte qu'il est dévolu à la Chambre Imperiale par le décès du Prince de ce nom, mort sans Successeur mâle.

Le bruit court à Rome que le Pape a résolu de défendre par une Bulle, aux Cardinaux tirés des Ordres Reguliers, de disposer de leurs biens par Testament, afin que leurs Ordres ne soient pas privez de leurs successions.

Le 24. Février, jour de Jedy gras, on fit dans la Place de S. Marc à Venise, la Fête qui est d'usage tous les ans, en memoire de la Victoire que la République remporta autrefois sur Ulrick, Patriarche d'Aquilée. Le Doge, la Seigneurie, les Ambassadeurs & les Ministres Etrangers se mirent aux fenêtres du Palais, & virent passer tous les Bouchers habillez & armez d'une façon bizarre. On amena un Taureau auquel un Boucher abbatit la tête d'un seul coup de sabre. On tira ensuite un feu d'artifice, & l'on vit un homme à cheval s'élever le long d'une corde jusqu'au haut de la Tour de S. Marc, & se plonger ensuite dans la Mer.

Le 2. Mars, jour des Cendres, les Prédicateurs de Venise se rendirent au Palais de la Nonciature, dans la Salle de l'Inquisition, où le Nonce du Pape se trouva; il leur fit un Discours pour les exhorter à prêcher d'une maniere édifiante, & à éviter les jeux d'esprit & toute éloquence affectée.

On apprend de Gênes que le Grand Con-

590 MERCURE DE FRANCE.

Le Conseil de cette Ville a résolu, après plusieurs délibérations, de donner la franchise du Port de cette Ville, pendant cinq années, avec faculté de pouvoir continuer ce Privilège tous les cinq ans, s'il le juge à propos. Il a aboli en même-tems les droits d'Entrée qui étoient de dix pour cent.

P O R T U G A L.

LE Roi a nommé pour son Ambassadeur Plénipotentiaire à la Cour du Roi d'Espagne Don Pierre Alvarès Calral, Grand-Alcade de Bilmonte, & Seigneur d'Azurada.

Le Cardinal de Mota & Silva n'a pas eu l'administration des Affaires pendant l'absence de la Cour, comme on l'avait écrit. Le Gouvernement Politique a été donné au Conseil Privé du Roi; le Militaire, au Colonel d'un des Régimens de la Garnison de Lisbonne, & le Regidor a été chargé de donner ses ordres à la Tour de Belem pour l'entrée & la sortie des Bâtimens Etrangers.

Le 16 Janvier, le Roi & la Reine, la Princesse des Asturies, le Prince du Bresil & les Infans, arriverent à Elvas entre quatre & cinq heures après midy. L. M. furent reçûes par le Senat en Corps & les Communautéz; & après qu'elles eurent fait leur priere dans l'Eglise Cathedrale elles se rendirent au Palais Episcopal, préparé pour loger la Cour.

L'échange des Princeses se fit le 19. Le Roi & la Reine étant retournéz à Elvas avec toute la Cour, L. M. allerent aussitôt à l'Eglise Cathedrale, où le Patriarche de Lisbonne donna la Benediction Nuptiale au Prince & à la Princesse du Bresil, ensuite on chanta le Te Deum au bruit des Salves réitérées de l'Artillerie.

erie de la Ville. Les Magistrats & les habitans ont célébré cette Fête pendant trois jours par des Feux d'Artifice, des illuminations & d'autres marques de réjouissance.

Le 20. au matin, les Grands du Royaume & les Seigneurs de la Cour, eurent l'honneur de baiser la main au Roi & à la Reine, au Prince & à la Princesse du Bresil. Ensuite les Infans Dom Pierre, Dom François & Dom Antoine, firent leurs presens à cette Princesse qui dîna en public avec L. M. & les Princes de la Famille Royale. Le soir il y eut dans l'Appartement du Roi, un Concert de voix & d'Instrumens, qui fut suivi d'un feu d'artifice.

La Cour de Portugal arriva à Villaviciosa le 27. Janvier au soir, & le lendemain matin, la Reine alla visiter les Monasteres des Religieuses, où la Princesse du Bresil ne put l'accompagner, parce qu'elle étoit fatiguée du voyage & un peu indisposée, ce qui l'empêcha de se trouver aux Battuës qui se font faites aux environs de cette Ville; mais cette Princesse étant parfaitement rétablie, L. M. partirent de Villaviciosa le 31. Leur suite s'étant séparée en deux, une partie suivit le Roi, la Reine & les Princes & Princesses de la Famille Royale, qui coucherent à Estremos & l'autre partie alla coucher à Redondo.

Le premier Fevrier, le Roi accompagné du Prince du Bresil & de l'Infant Dom Antoine, partit *incognito* d'Estremos, & il arriva à Evora vers le midy. S. M. après avoir entendu les Vêpres dans l'Eglise Cathedrale, alla au-devant de la Reine & de la Princesse du Bresil; & toute la suite de la Cour ayant rejoint L. M. à une demie lieuë d'Evora, elles firent leur Entrée solennelle dans cette Ville, où les Sol-

392 MERCURE DE FRANCE:

ats de la Garnison étoient en haye & sous les armes, dans toutes les rues de leur passage. L. M. allerent descendre à l'Eglise Cathedrale, à la porte de laquelle elles furent reçûe par le Chapitre en corps; après avoir assisté au *Te Deum* qui fut chanté par les Musiciens de la Chapelle Royale, elles se rendirent au Palais.

Le 2. Fête de la Purification de la Vierge, toute la Cour, excepté la Princesse du Bresil qui étoit un peu fatiguée, assista à la Benediction des Cierges & à la grande Messe qui fut celebrée pontificalement par le Patriarche de Lisbonne. Le Roi accorda le sur-lendemain aux Jesuites, la permission de professer le Droit Canon & le Droit Civil dans l'Université d'Evora.

Le Roi, accompagné du Prince du Bresil & des Infans Dom Antoine & Dom François, partit d'Evora le 9. Fevrier, de grand matin, & arriva vers le midi à Monte-Mayor. S. M. mit pied à terre à l'entrée du Château, où l'on avoit élevé un Arc de Triomphe. Ensuite elle alla à l'Eglise de N. Dame, où elle vit la Cuve dans laquelle le Bienheureux Jean de Dieu a été baptisé. Le Roi visita ensuite le Convent des Freres Hospitaliers, la Maison où leur Fondateur est né, & les Eglises de la Misericorde, de S. Dominique, & de S. François, d'où S. M. alla avec le Prince du Bresil & les Infans, à la Maison du Capitaine General, qui leur avoit été préparée.

La Reine & la Princesse du Bresil arriverent vers les quatre heures après midi chez Dom Jean d'Acunha, dont la Maison joint celle du Capitaine General, & l'on avoit percé une communication.

Toute la Cour partit le 10. & alla coucher au

au Palais de Vendasnovas & arriva le 11. à Aldeia-Galega, d'où elle partit le 12. au matin dans les Brigantins Royaux qui étoient accompagnez de plusieurs Frégates & Barques ornées de Banieres & de Flammes. L. M. remonterent le Tage & passerent à la vûe de Lisbonne. Elles furent saluées, en passant, de trois salves generales de l'Artillerie du Château, des Forts & de tous les Vaisseaux du Port. Elles allerent descendre près de la Tour de Belem, au magnifique Pont que le Roi avoit fait construire exprès devant les Maisons de Plaisance de L. M.

Le Roi, la Reine, le Prince, la Princesse du Bresil & les Infans, monterent en Carosse à la sortie du Port, & ce fut en cet endroit que commença la marche de l'Entrée de L. M. qui descendirent de leur Carosse devant l'Eglise de N. D. des Remedes, où elles allerent faire leur priere, après quoi elles y furent complimentées par le Sénat, le plus ancien du Corps portant la parole. Elles trouverent dans les autres rues de leur passage vingt Arcs de Triomphe dont les Négocians Etrangers en avoient fait dresser cinq. L. M. allerent descendre à l'Eglise Patriarchale, où elles furent reçues par le Patriarche à la tête de son Chapitre; & après avoir fait leurs prieres, elles se rendirent au Palais.

Le 13. le Patriarche eut une Audience publique du Roi & de la Reine, du Prince & de la Princesse du Bresil qui donnerent ce jour là leur main à baiser à la principale Noblesse, & le lendemain aux Tribunaux.

La nuit du 12. & les deux nuits suivantes, toutes les maisons de Lisbonne furent illuminées, & on y tira divers feux d'artifice.

E S P A G N E.

LE 3. Février, le Roi & la Reine, le Prince & la Princesse des Asturies, les Infans Dom Carlos & Dom Philippe arriverent un peu avant la nuit à Séville, Capitale de l'Andalousie : L. M. allerent descendre à l'Alcaçar, qui étoit le Palais des anciens Rois Maures, que la Régence de cette Ville avoit fait meubler magnifiquement. Le Roi & la Reine entrèrent dans la Ville par la grande Porte du Faubourg de Triana, où il y avoit un très-bel Arc de Triomphe, & elles en trouverent deux autres à la pointe du Barcos qui divise la Ville ; un à Almona ; un autre à la Croix de la Carrageria ; un 6^e dans la rue de la Sierp, & le dernier, qui étoit le plus magnifique, à l'entrée de la Place de S. François.

Toutes les rues qui étoient tendues de riches Tapisseries, étoient remplies d'une multitude prodigieuse de Peuple qui témoignoit sa joye par des acclamations réitérées.

Le même jour, le Chapitre de l'Eglise Métropolitaine fit tirer un très beau feu d'artifice sur la grande Tour de cette Eglise.

Le 5. après midy, le Roi & la Reine, les Princes & Princeses de la Famille Royale, allerent à la même Eglise, & L. M. descendirent de Carosse à la porte de la Cour, afin que le Peuple eût la satisfaction de les voir passer. Elles furent reçues par l'Archevêque de Seville à la tête de son Clergé, qui les conduisit au principal Autel où elles firent leur priere. Ensuite L. M. allerent visiter la Chapelle dans laquelle on conserve le Corps du Roi S. Ferdinand, & la Musique de la Chapelle du Roi y chanta le *Te Deum*. Le soir on tira-

tra devant le Palais plusieurs feux d'artifice, & la Jeunesse de la Ville, masquée & déguisée, vint en Cavalcade dans la Cour.

Le 9. le Roi, la Reine & la Famille Royale, allerent voir l'Hôtel des Monnoyes & la Fonderie de l'Artillerie.

Le 13. L. M. retournerent, sans suite, à l'Eglise Métropolitaine, dont on ferma les portes après qu'elles furent entrées. Elles en examinerent la magnifique Architecture & les riches Ornemens de la Sacristie; après quoi on leur fit voir le Corps entier de S. Ferdinand.

Le 24. la Cour alla prendre le divertissement de la Chasse du Loup dans la Montagne de la Corchucla, à deux lieues de Seville. Le 15. & le 16. elle prit le même divertissement dans les Bois du Palais du Roi.

Le Roi & la Reine ayant reçu avis que les Gallions & les autres Vaisseaux qui ont porté le vis-argent à la nouvelle Espagne, avoient paru à quelque distance des Côtes du Royaume, L. M. partirent le 21. Fevrier de Seville, elles arriverent le même jour au soir dans l'Isle de Leon, qui est près du Port de Cadiz, & le lendemain, elles virent entrer dans le Port les Vaisseaux de la Flote, à l'exception de trois qui ont abordé dans d'autres Ports d'Espagne.

Le bruit qui se répandit généralement dans le moment de l'arrivée des Gallions, fut que le chargement consistoit en 32. millions de Piastres, sans les Marchandises. On prétend cependant qu'il n'est pas si considérable qu'on l'a publié d'abord, parce que quelques Vaisseaux qui n'étoient pas en état de partir avec ceux qui sont arrivez, sont demeurez à la Havane.

Le Prince des Asturies, la Princesse son
H. vj Epouse.

996 MERCURE DE FRANCE:

Epouse & les Infans , n'arriverent à Cadix que le 22. à 4. heures du matin. Toute la Cour qui jouït d'une parfaite santé , malgré le froid extraordinaire , partira incessamment pour retourner à Seville.

Le Roi & la Reine quitterent le 27. Fevrier, la Maison de Campagne qu'ils occupoient dans l'Isle de Leon , & L. M. firent leur Entrée publique à Cadix au bruit de trois salves Royales de tout le Canon des Forts , des Remparts & des Vaisseaux qui étoient dans le Port , depuis la Porte de Seville , par laquelle le Roi & la Reine entrerent, accompagnez du Prince, de la Princesse des Asturies & des Infans Dom Carlos & Dom Philippe, jusqu'au Palais qu'on leur avoit préparé, L. M. trouverent sept Arcs de Triomphe magnifiques , & toutes les rues tendues de riches Tapisseries.

A l'entrée de la grande Place , il y avoit une Galerie faite de branches d'arbres , de fleurs , & au-dessus un Amphithéâtre rempli de Musiciens.

Les Regimens d'Infanterie d'Espagne , de Valladolid , de Naples , de Sicile , de Corcega & des Canaries , étoient dans toutes les rues de leur passage , en haye & sous les armes. Les Compagnies des Grenadiers de ces Regimens, les Dragons , les Bataillons de la Marine & le Regiment de Cavalerie de Farnese , étoient en bataille dans la Place.

La même nuit & les deux suivantes , toutes les maisons de Cadix furent illuminées , & on tira dans la Place du Palais trois Feux d'artifice differens , & d'une construction extraordinaire.

Le 28. L. M. allerent avec le Prince , la Princesse des Asturies & les Infans visiter les Boulevarts & les Forts de la Ville; & le 1. Mars elles virent des balcons de l'Hôtel de Ville la

Com-

Compagnie des Chevaliers Gardes marine faire l'exercice dans la grande Place; après quoy elles allerent à l'Académie des Gardes marine, qui furent examinez en leur présence sur la Cosmographie, la Navigation, & sur d'autres parties des Mathématiques.

GRANDE BRETAGNE.

LE 18. Février, les Communes en grand Comité, resolurent d'accorder au Roy 241259 liv. sterl. pour la paye & entretien de 12000. hommes de troupes du Landgrave de Hesse-Cassel, qui sont à la solde de S. M. pendant la présente année, 50000. liv. sterl. pour une année du subsidé dû au Roy de Suede, conformément aux derniers Traitez, & 25000. liv. sterl. pour l'année échue du subsidé promis au Duc de Brunswick Wolfembutel

On a lancé à l'eau à Wolwich un vaisseau de 300. tonneaux qu'on croit y avoir été construit pour le compte du Roy d'Espagne, ainsi que le Neptune, le S. François, le S. Bruno, & le S. Philippe, qui en partirent l'année dernière pour Cadiz.

Il a été proposé au Parlement de passer un Acte pour donner la liberté aux prisonniers insolubles qui sont en état de servir, à condition qu'ils prendront parti dans les troupes du Roy ou sur les vaisseaux de S. M. & que ceux dont les dettes n'excedent pas 100. livres sterl. seront mis en liberté.

Le Duc de Ripperda, qui est à Londres *incognito*, sous le nom de Comte de Stirum, est malade de la goutte.

Le Royal Souverain, vaisseau de guerre du premier rang, de cent pieces de canon & de 780. hommes d'équipage, auquel on travailloit

598 MERCURE DE FRANCE.
Iloit depuis six ans dans les Chantiers de Cham-
ram , fut lancé à l'eau le 28. du mois dernier.
C'est le plus beau Vaisseau de la Flote du Roy.

HOLLANDE , PAYS-BAS.

ON a appris de Mayence , que le feu Elec-
teur avoit été inhumé le 21. du mois der-
nier ; qu'on n'y attendoit son successeur que
vers le mois prochain , & que le Prince Theo-
dore de Baviere , Evêque de Ratisbonne , & le
Comte de Schomborn , Prevôt de l'Eglise Me-
tropolitaine de Trèves , étoient sur les rangs
pour succeder à l'Archevêque de Trèves , &
present Electeur de Mayence.

L'Empereur ayant porté ses plaintes au Pape,
de ce que les Ecclesiastiques Seculiers & Regu-
liers des Pays-Bas retiroient dans leurs Eglises
& dans leurs Maisons les deserteurs des trou-
pes de S. M. Imp. Sa Sainteté a permis par un
Decret aux Officiers d'enlever ces deserteurs
des Eglises des Reguliers , & elle a défendu au
Clergé Seculier de leur donner aucune retraite,
sous peine de confiscation de ses revenus.



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

ON mande de Copenhague , qu'on y a reçu
plusieurs Lettres de Konigsberg , qui font
mention de la mort d'un homme dans la Com-
munauté de Frederickhoff , âgé de 150. ans ,
lequel voyoit 113. de ses descendans actuelle-
ment vivans.

Frere Antoine des Fourneaux , Chevalier
Profes. de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem ,
Grand.

Grand-Prieur de Champagne, Commandeur de la Brague en Brabant, mourut à Bruxelles le 28. du mois dernier, âgé de 71. ans.

Le Prince hereditaire de Saxe-Meiningen mourut à Francfort le 24. Mars, de la petite-verole, âgé d'environ 20. ans.



F R A N C E ,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 24. du mois dernier, les Religieux Augustins du Fauxbourg S. Germain, célébrèrent dans leur Eglise, la Fête de la découverte du corps de S. Augustin; l'Abbé de Roye, nommé à l'Archevêché de Bourges, y officia.

Le 15. du mois dernier M. de la Sône, Medecin de Montpellier, prêta Serment de fidelité, pour la Charge de Conseiller & Medecin ordinaire du Roi, ci-devant occupée par M. Sidobre, aujourd'hui Medecin Consultant de S. M.

Le 18. Février, le Roi nomma au Prieuré de S. Loup de Naud, près Provins, Diocèse de Sens, Ordre de S. Benoît, Claude-Auguste Tiffart de Rouvre, Bachelier de la Maison & Societé de Navarre.

On élève actuellement dans l'Eglise de
la

600 MERCURE DE FRANCE.

la Maison Professe des Jesuites un Mausolée magnifique pour y déposer le cœur de LOUIS LE GRAND. Il y entre 475. marcs d'argent , tout l'ouvrage coûtera 600000. liv. au Roi.

Le 14. M. Thiery , Docteur de Sorbonne , nouveau Professeur Royal à la place de M. le Roux , fit un Discours public , auquel assisterent les Cardinaux de Noailles , de Rohan & de Bissy , le Nonce du Pape & plusieurs autres Prélats ; il parla sur ce sujet *ce que l'amour de la vérité doit à la Religion & à la Patrie*, dont il fit l'application à l'obéissance dûe à l'Eglise & au Roi.

Le 8. de ce mois la Lotterie pour le remboursement des Rentes de l'Hôtel de Ville , fut tirée en présence du Prévot des Marchands & des Echevins en la maniere accoutumée. Le fonds pour le mois de Mars s'est trouvé monter à la somme de 77 1133. liv. laquelle a été distribuée aux Rentiers pour les Lots qui leur sont échûs , conformément à la Liste generale qui a été rendue publique. Le Lot le plus considerable de ce mois qui est de 20000. liv. est éché au N^o 148482.

Le 13. M. de Montholon , Premier President du Parlement de Metz , & M. Gaubert , Premier President du Parlement de Pau , prêterent Serment de fide-

delité entre les mains du Roi.

Le 15. le Comte d'Avejan, Capitaine Lieutenant de la première Compagnie des Mousquetaires de la Garde, fut reçu par le Roi à la tête de cette Compagnie.

Ange Sextius de Ricard, Baillif, Grand-Croix de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, & Commandeur de Castel-Sarrazin, dans le grand Prieuré de Toulouse, s'est retiré depuis peu au Seminaire de S. Sulpice, dans l'intention d'embrasser l'Etat Ecclesiastique, après avoir mené une vie fort édifiante dans sa première Profession. Il a fait à cette occasion plusieurs liberalitez aux pauvres, & distribué jusqu'à ses habits. Il a laissé sa Croix, que son nouvel état le dispensera de porter, & son épée à l'Image de la sainte Vierge qui est dans la Chapelle de Notre-Dame de Lorette, à la maison du Seminaire d'Issy.

M. de Ricard est né à Aix en Provençe; il est fils de Jules de Ricard, Conseiller au Parlement, & de Dame Louise de Piolenc, & frere de J. Paul de Ricard, aussi Conseiller au même Parlement. Il fut reçu Chevalier de Malte vers la fin du dernier siècle avec deux de ses freres. Il étoit un des Principaux Officiers qui commandoient l'Escadre de Malte en 1701. lorsque cette Escadre ren-

contra

202. MERCURE DE FRANCE.

contra sur les côtes de Barbarie la *Sultane Beninghem*, gros Vaisseau Tripolin, de 80. Pièces de Canon, & de 300. hommes d'armes. Le Combat fut long, & la perte considérable de part & d'autre; mais il se termina à l'avantage des Chevaliers qui conduisirent le Vaisseau à Malte. Le *Grand-Maître*, comme le rapporte M. l'Abbé * de Vertot, fit placer dans l'Eglise de S. Jean d'Aix, lieu de la naissance du Chevalier de Ricard, l'Etendard de ce Vaisseau pour honorer la valeur de ce Religieux, qui avoit le plus contribué à cette Victoire. Le *Grand-Maître* Dom Raimond Perellos, lui donna en 1703. la Commanderie de CastelSarrazin.

Outre les différentes gratifications que le Roi a faites à M. Pellas de Maillane, General des Monnoyes de Provence, en consideration des services qu'il rend dans les Monnoyes, Sa Majesté vient encore de l'honorer de la Croix de l'Ordre de Chevalier de S. Michel.

Le 5. de ce mois, le Roi & la Reine revinrent du Château de Marly à Versailles.

Le 6. premier Dimanche de Carême, le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château, la Messe chantée par la Musique, & l'après midi L. M.

* *Histoire de Malte*, p. 220. Edit in-4.

accomplir

accompagnées du Duc d'Orleans, assistèrent à la Prédication du P. Boyer, Religieux Théatin.

Le 11. la Reine entendit la Messe dans la même Chapelle, & S. M. communia par les mains de l'Abbé de Chevrriers, son Aumônier en quartier. L'après-midi le Roi & la Reine entendirent le Sermon du P. Boyer.

Le Dimanche 13. L. M. entendirent la Messe chantée par la Musique, & l'après-midi le Sermon du même Prédicateur.

Le Roy a accordé à M. de Montequiou, Brigadier de ses Armées, &c. le Commandement de la Ville & Citadelle de Perpignan.

S. M. a donné l'Abbaye des Isles à Auxerre, à Madame le Duc, Religieuse de la Conception de Paris.

M. Hocart de Champigny, Commissaire de la Marine à Rochefort, a été nommé à l'Intendance de Canada, à la place de M. Dupuy qui en est de retour.

Le 6. Mars les Députés des Etats de Bourgogne, eurent audience du Roy, étant conduits à la maniere accoutumée par le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Cérémonies, & par M. Desgranges, Maître des Cérémonies. Ils furent présentés à S. M. par le Duc de Bourbon, Gouverneur de la Province, & par le Comte de saint
Elo.

Florentin , Secretaire d'Etat. La députa-
 tion étoit composée de l'Abbé de Peri-
 gny pour le Clergé, du Marquis de Saulx
 pour la Noblesse , & de M. Baudesson ,
 Maire de la Ville d'Auxerre, pour le Tiers-
 Etat , & de M. Rigolette de Mypon , Se-
 cretaire des Etats , de M. Chartraire ,
 Tresorier general , de M. Rouget , Pro-
 cureur Syndic des Etats . & de M. Ri-
 boust , Syndic de la Bresse. Ces Députés
 eurent le même jour audience de la Rei-
 ne , & ils rendirent leurs respects à Mes-
 dames de France.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de
 Marseille le 1. Mars.*

Nous avons appris depuis peu de
 jours, que deux Barques Françoises
 ont été attaquées près de l'Isle de la Lam-
 pedouze par un Brigantin de Tripoli ,
 mais que nos gens ont fait une si bonne
 défense, qu'ils ont pris enfin le Brigant-
 in , & ont obligé les Corsaires de des-
 cendre à terre pour se sauver dans les bois
 de cette Isle. Ils en ont pris quatorze ,
 dont quatre sont déjà arrivez-ici , & les
 autres sont attendus avec les Bâtimens
 qui sont sur nos costes qui doivent arri-
 ver à tout moment. Avant que de partir
 de la Lampedouze , les Patrons des Bar-
 ques

ques ont trouvé moyen de donner avis à Malte de cette descente, afin qu'on puisse saisir tous les autres Corsaires qui sont restés dans cette Isle.

Le Capitaine Augier de cette Ville qui a armé une grosse Barque de 18. pièces de canon & de 24. pierriers, avec 20. rames, & cent quarante hommes d'équipage, doit partir au premier jour pour aller sur les côtes de Barbarie.

On apprend de Toulon, que M. de Robertot, Lieutenant-Colonel du Régiment d'Infanterie Dauphin, qui y est en quartier, a donné, à l'occasion de la grossesse de la Reine, & pour lui souhaiter une heureuse délivrance, dans l'Hôtel de Ville de Toulon, le Jeudy gras dernier, un très-beau bal, qui dura depuis six heures du soir, jusqu'à six heures du matin, & qui ne fut interrompu que par un grand repas, où plusieurs personnes se trouverent. Les Commandans de la Ville & de la Marine, & tous les Officiers y assisterent.

Le 7. de ce mois il y eut à Versailles grand Apartement. M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique du Roy, fit chanter, en presence de la Reine, le Prologue & le premier Acte de *Phaëton*; on continua le second & le troisième Acte du même Opera le 9.

Le 16. on chanta dans le grand Apartement

sement le quatrième & le cinquième Acte.
 La D^{lle} le Nair fit avec succès le Rôle
 de *Lybie*, de-même que le sieur *Chasse*
 celui d'*Epaphus*. Ce Concert fut terminé
 par une Cantate chantée par la D^{lle} Her-
 mance.

Le 19. la Reine entendit dans son Sa-
 lon une suite de Symphonie, & une Can-
 tate de la composition de M. de Blamont,
 Sur-Intendant de la Musique du Roy.

Le 22. il y eut Symphonie dans le Sa-
 lon de la Reine.

Le 2. Mars le Concert recommença
 au Château des Tuilleries ; on y executa
 pour la première fois un Divertissement
 nouveau, intitulé *l'Automne ou le Triom-
 phe de-Bachus*, mis en Musique par M.
 le Maire, lequel a été très-gouté. Cet
 Ouvrage qui est imprimé, & qu'on trou-
 ve chez *Montalant, Quay des Augustins*,
 est dédié à la Duchesse de la Tremoille.
 La D^{lle} le Maure chanta la Cantate de
Leandre & Hero, & la D^{lle} Herman-
 tine Cantatille ; on finit le Concert par le
Miserere de M. de la Lande.

Le 7. on donna le même Divertisse-
 ment, & la Cantate d'*Orphée* chantée
 par la D^{lle} le Maure, &c.

Le 9. on chanta le Divertissement de
l'Amour guéri par l'Amour & la Cantate
de la Musique. Le

Le 14. le 16, & le 21. on donna un Divertissement qui a pour titre, *les Titans vaincus par Apollon*, mis en Musique par M. Paulin, Maître de Musique du Chapitre de S. Honoré, qui fut très-goûté. La D^{lle} le Maure chanta les Cantates du *Printemps*, de *Leandre & Hero*, & de *l'Été*, & la D^{lle} Hermance, une Cantatille nouvelle de M. le Maire, qui fut très-applaudie.

Le 23. on chanta le Divertissement de la *Fausse Indifférence*, par M. Daguin, dont on a déjà parlé, & la Cantate d'*Orphée* de M. Clerambaut. Les paroles des Divertissemens dont on vient de parler, & de la Cantatille intitulée *Endimion*, sont de M. Carolet.

Le 25. Fête de l'*Annonciation*, il y eut Concert Spirituel. Le sieur Mourer fit chanter deux Motets de M. de la Lande, *Credidi propter*, & *Cantate Domino*, qui firent beaucoup de plaisir; on joïa auparavant des *Concerto* & quelques autres piéces de Symphonies choisies. Les D^{lles} Hermance & le Maure chanterent un petit Motet à deux voix, avec beaucoup de justesse, & qui fut très-applaudi par une grande Assemblée.

Le Goût, ou plutôt le Démon de la Musique n'est pas seulement en France & dans toute l'Europe, à son plus haut degré

gré de chaleur, mais il a pénétré jusques dans le fond du Nord ; car on apprend de Russie qu'on a donné ordre d'engager des Musiciens dans plusieurs Cours d'Allemagne, pour aller s'établir à Peterbourg, où le Czar veut avoir des Concerts deux ou trois fois la semaine.

CEREMONIE faite à Auxerre, à l'occasion de la découverte du Corps de S. Augustin. Extrait d'une Lettre écrite de cette Ville le 16. Mars 1729.

LEs Augustins Déchauffez de la Ville d'Auxerre ayant prié M. l'Evêque d'Auxerre & M^{rs} du Chapitre de la Cathedrale, de leur faire l'honneur de choisir leur Eglise nouvellement bâtie, pour y rendre grâces à Dieu de l'heureuse Découverte du Corps de S. Augustin, faite à Pavie ; le second Dimanche de Carême, treizième du mois de Mars fut indiqué pour cette cérémonie. Ce jour étant venu les Religieux Augustins se rendirent processionnellement à la Cathedrale, pour conduire chez eux la Procession de cette Eglise. Après l'Office, M^{rs} du Chapitre partirent, étant revêtus de leurs soutanes violettes, au moins les Officiers de la Cérémonie, & M. l'Evêque terminoit la Procession en habit de chœur ordinaire.

Les

Les Religieux de la Maison s'arrêterent à l'entrée de leur Eglise, & se mirent en ligne, pour y recevoir le corps de la Cathedrale. A l'instant on entendit une décharge de l'Artillerie que les Religieux avoient fait préparer dans leur jardin. Il y avoit grande illumination dans l'Eglise, dont le fond de l'Apfide qui sert de chœur, fut rempli par le Clergé ; elle étoit autant ornée que sa petitesse peut le permettre, & la grande Cour qui y conduit, étoit toute tapissée.

La Grande Messe en l'honneur du Saint fut chantée en Musique, comme dans les grandes solemnitez. Elle fut célébrée par M. de Neufville, Chanoine & Tresorier de la Cathedrale, ayant outre les Diacre & Sous-Diacre Majeurs, les Induts ou précédens, ainsi qu'aux Fêtes solemnelles. On s'y servit des beaux ornemens qui ont été donnez depuis peu à la Cathedrale par M. l'Evêque. Ce Prélat monta en Chaire immédiatement après l'Evangile & y prêcha en Habits Pontificaux sur le sujet de la Solemnité. Il fit sentir aux Fideles avec l'éloquence qui lui est ordinaire, la vénération qu'ils doivent porter aux Reliques de S. Augustin, à cause des bienfaits spirituels & temporels qu'ils peuvent obtenir par son intercession, suivant que S. Augustin lui-même

I assure

assûre que les Fideles de son temps en reçurent par leur dévotion envers les Reliques des saints Martyrs découverts de son vivant. L'Auditoire étoit composé pour ce qui est du Clergé, non-seulement de tous MM. du Chapitre qui sont en grand nombre à Auxerre ; mais encore des autres Ecclesiastiques, de la Ville, des Religieux de tous les Ordres qui y sont établis, & même de plusieurs autres accourus des Abbayes de la Campagne & des Diocèses voisins. On y vit aussi toutes les personnes distinguées du pays, autant que la capacité d'une petite Eglise en peut contenir.

Après la Messe, l'Evêque reparut avec ses Habits Pontificaux, & entonna le *Te Deum*, qui fut chanté en Musique au bruit réitéré de l'Artillerie. Après quoi on s'en retourna comme on étoit venu, au bruit d'une troisième décharge, les Peres Augustins précédant toujours le Clergé jusques dans la Nef de la Cathédrale, où étant, ils se mirent en une double haye, pour remercier l'Evêque & M^{rs} du Chapitre, & se retirèrent ensuite très-satisfaits de la joye publique marquée en cette occasion par le Clergé & par le Peuple.

MODES

M O D E S.

L Es Dames n'en veulent pas démordre ; les Paniers , plus grands qu'ils n'ont encore été , quoiqu'aussi embarrassans pour celles qui les portent , qu'incommodes & choquans pour les autres , sont toujourns fort à leur gré ; elles les cherissent extrêmement , & il n'y a pas jusqu'aux Servantes qui ne sçauroient aller au Marché sans panier. Les Robes volantes sont aussi universellement en regne. On ne voit presque plus d'autre habit ; on les a portés l'Été dernier , le plus grand nombre de taffetas blanc ou couleur de rose , sur-tout pour les jeunes personnes , qui portoient aussi des robes de gaze ou de mouffeline brodée sur un taffetas , dont la couleur paroît au travers.

Les Dames du bel air ont des jupes de cette maniere ; mais au lieu de gaze ou de mouffeline , c'est un grand raiseau de point.

On a porté aussi des robes de toile de coton ou petit bazin des Indes blanc , tout uni ou brodé en soye & en laine de diverses couleurs. Les Robes de taffetas en plain ont aussi beaucoup regné , ainsi que de taffetas d'une couleur très-foncée

612 MERCURE DE FRANCE.

comme canelle & café. Il a paru d'autres robes de taffetas à très-grandes rayes de diverses couleurs qui sont bien extraordinaires, pour ne pas dire rudes & peu agréables. On en voit d'autres petites étoffes de soye à grands compartimens, grands fleurons & très-grandes fleurs : Les couleurs les plus mornes sont les plus à la mode. On porte des taffetas peints qui imitent très-bien la façon des Indes. Les manches sont toujours en pagodes & fort plates ; les robes sont fort amples & traînantes : c'est le bon air.

Les paremens de ces robes en devant, aussi-bien que le retroussi des manches sont ornez de broderie d'or, d'argent ou de soye, ou faits d'une autre étoffe tranchante. On en a vû plusieurs en taffetas découpez avec des especes de petits falbalas piquez ou marélasses en agrémens ou brandebourgs, pour les robes legeres, faits de *Blondes*, qui est une espece de dentelle, de fil ou de soye, fraisée, &c.

On voit quelques Dames porter des corcets avec des boutons & des boutonnières comme une veste d'homme, de qui elles empruntent aussi la chemise par rapport aux manches, avec des poignets & des manchettes qui descendent presque aussi bas que celles des hommes.

Les

Les étoffes les plus à la mode que les Dames ont porté cet hyver, sont les velours, l'hermine & autres fourrures, le damas appellé de mille-fleurs, où fleurs sans nombre. Il y en a de toutes couleurs, à très-grandes rayes à fleurons & compartimens, &c. des rats de Cypre à fond brun avec des fleurs aurore.

Les rubans sont toujours fort étroits, on en porte de peints à jour, dentelez, de soye, de laine & de gaze, en or ou en argent, & meslez avec des couleurs aussi bizairement assorties que celles des tafetas.

Les baignolettes ne sont plus si à la mode; on n'en porte guere qu'en negligé. En Eté de gaze ou de mouffeline, & en hiver de satin, &c.

Les petits éventails ne sont plus à la mode, on les porte presque une fois aussi grands que l'année passée. On sçait que depuis bien des années les Dames en portent l'Hyver comme l'Eté.

On porte toujours des palatines de blonde, avec des fleurs artificielles & des rubans peints, de chenilles, & de plusieurs autres especes. On garnit de ces petites fleurs toutes sortes d'ajustemens galans, paremens, tabliers, barbes de cornettes, même les mantilles.

Les gants & mitaines qu'on fait

614. MERCURE DE FRANCE.

jour d'hui presque tout de taffetas , doublé d'une peau fine , sont de la couleur de la palatine , de l'habit , des paremens ou du tablier. On ne porte plus guere de mitaines , mais des gants de fil de Cologne blancs. On en porte de soye blanche en hyver.

Les Mantilles n'ont jamais été si à la mode , ni si magnifiques. On y emploie le velours , l'écarlate & le satin , avec des broderies & des glands très-riches , qui terminent les deux pointes qu'on noie par derrière , comme dans l'estampe cy-jointe , où l'on voit aussi un homme de qualité en sur-tout fourré de marte. On a vû aussi bien des Mantilles d'hermine , ou doublées d'autres fourures.

Les Dames n'ont rien ajouté à leur coëffure , & il n'est guere possible d'en diminuer quelque chose ; car il n'y resteroit plus rien. On continue de porter de petites coëffures de gaze brodée , ornée de jayet blanc qui imite les perles , avec des rubans à jour & des soucis d'Aneton ; on met du jayet noir & blanc , quand on est en deuil. Les aigretes sont redevenues à la mode , ainsi que les pointes de cheveux , quoiqu'on dégage beaucoup le front. On porte toujours des rubans peints dans les coëffures avec des moulinets , des cornets ou pompons & des fleurs.



fleurs; le tout en petite quantité.

Ces différentes manières de se coëffes font toujours très-basses, & elles ont divers noms; en *Dormeuse*, avec désespoir, en *negligé*, en *Papillon*, en *équivoque*, dont les barbes sont retroussées, à quatre boucles pendantes, &c. Cette dernière manière convient aux habits de Cour avec des diamans. On les monte sur un petit bonnet qui paroît peu, ou point du tout, avec une très petite pointe ajoutée, qui est pour l'ordinaire faite avec une petite dentelle, mignonette ou blonde de soye; le fond du bonnet est le plus souvent de marly ou de gaze brodée.

Les gazes rayées, brochées en Mosaique ou à petites mouches, fleurs ou bouquets brodez, font toujours en regne pour les garnitures ou cornettes. On n'employe jamais la gaze unie sans broderie, ou au moins sans une bordure, non plus que le Marly, auquel on met volontiers une mignonette en campane autour, de fil ou blonde de soye, ou bien on échancre les bords, & on les brode, ce qui fait le même effet. Ces garnitures ne sont pas cheres; les plus ornées ne se vendent pas au-dessus de 12. liv. & on en trouve à 20. sols. On ne s'avise guere de les faire laver, par la raison qu'elles ne peu-

616 MERCURE DE FRANCE.

vent pas soustenir plusieurs blanchiffages, & qu'il en coûteroit presque le prix de la garniture pour la blanchir ; d'ailleurs on les porte très-long-temps.

On voit toujourns aux oreilles des pendeloques en girandole & de plusieurs autres manieres beaucoup variées, & des coliers de grenats à trois rangs. Dans les cheveux & au haut de la teste on place des diamans & autres pierres de couleurs assorties en papillon, en girandoles & autres formes agréables qui font un effet bien galant. On porte des bagues qu'on appelle des Quadrilles composées de quatre ou d'un plus grand nombre de diamans brillans, qui, à la moindre distance font l'effet des plus grosses pierres. On en monte aussi en parterre, en rocher, &c. où l'on messe des pierres de couleurs qui sont extrêmement jolies, sans être d'un grand prix. Il semble que les perles veulent redevenir à la mode, surtout en bracelets. Les Montres qui étoient fort grosses, soit pour les hommes, soit pour les femmes, sont aujourd'hui très-petites, quoique presque toutes à répétition. Toutes les Dames en ont, mais elles ne servent plus à les parer. Car on ne sçauroit les porter que sous la robe.

Les Dames portent depuis quelques temps des nœuds de rubans en guise de bou-

bouquets d'une seule couleur, & tout nouvellement elles portent des bouquets de rassetas taillez en fleurs, ce qui fait un effet fort singulier. Cela n'empêche pas qu'elles ne portent le plus souvent des bouquets de fleurs naturelles & artificielles & fort amples.

On ne porte presque plus d'écharpes & fort peu d'engageantes. Les manches des robes se portent plus longues, & la pagote plus ample; en sorte que le bout de la manche en pagote, ainsi que partie du bras & du coude, porte sur le panier qu'on fait aujourd'hui fort large par le haut, au lieu que l'année passée ils n'étoient bien larges que par le bas.

Quelques jeunes personnes portent des tabliers de raseau d'or, d'argent ou de foye de diverses couleurs; mais les Dames en general ne portent plus de tabliers.

Les échelles de ruban ne sont plus guere à la mode, quoyque cet ajustement soit fort parant & avantageux à plusieurs Dames.

On voit plus de souliers blancs ou d'une autre couleur claire que de foncez, ou de quelque autre couleur brune, on en fait depuis peu qu'on appelle de quart à l'Angloise, qui sont beaucoup moins pointus. La pièce se porte toujours ren-

Ev. verlée

618 MERCURE DE FRANCE.

versée , mais la boucle qu'on porte ordinairement de diamans , n'est plus cachée. Elle paroît au-dessus de la pièce qui est percée à l'endroit des deux courroyes. Cette mode qui n'est point du tout generale , a pris sa naissance sur le Théâtre de l'Opera.

Beaucoup de Dames qui ne veulent point s'assujettir à se faire friser , ou qui n'en ont pas le temps & la commodité , trouvent un grand secours dans des tours & des chignons de cheveux , qu'on fait exprès pour toutes sortes de coëffures & grosseurs de têtes , imitant parfaitement le naturel , & collant bien sur le visage , sans faire aucune grosseur à nul endroit ; on les coëffe sur une poupée , avec la garniture , & tous les accompagnemens ; après quoi une femme n'a guere plus de peine à se coëffer , qu'un homme à mettre sa peruke.

La Demoiselle *Peronet* qui fait ces tours de cheveux avec beaucoup d'art , & qui en a un grand débit , en fait pour des Princesses de France & des Cours étrangères. *Elle demeure Cour Abbatiale de S. Germain des Prez , rue Furstemberg , à Paris.*

Les hommes n'ont rien changé à leur habit. Ceux qui ont paru l'Été dernier en étoffes de soye , étoient presque tous
en.

en couleur de maron foncé. Les poches en travers sont toujours fort hautes, les boutons un peu plus gros & plats. On voit autant de manches ouvertes que fermées, & on les fait plus grandes. Les vestes d'étoffes d'or & d'argent sont beaucoup moins à la mode, si ce n'est avec les paremens des manches du juste-au-corps de la même étoffe que la veste, qui à un pouce près est aussi longue que le juste-au-corps. On n'y porte plus de frange à graine d'Epinars.

Les Tailleurs employent toujours beaucoup d'étoffe pour les habits; les plis des côtes sont très amples & au nombre de 3. ou 6. & pour en augmenter le volume on les garnit en dedans de crin, de flanel, de papier, &c. le tout pour donner de la grace, dit on, & faire le panier.

La couleur de maron a plus dominé que les autres sur le choix des étoffes, le gris & couleur d'Agate est aussi fort en regne. Avant l'hyver on a préféré les Camelots de Bruxelles, & les gros de Naples aux autres étoffes; & avant l'Automne on a vu bien des habits de la même étoffe dont les robes des Dames étoient faites, comme Droguets de soye, d'or & d'argent, en pluye, ou en étoiles, en petits carreaux, en fleurs, des Camelots d'argent, &c.

I. vj. avec

620. MERCURE DE FRANCE. I

avec un nœud d'épaule , convenable au juste-au-corps & à la veste , composé d'un large & riche ruban bordé d'un rai-feau avec des franges ou cartifannes au bout, qui tombe jusqu'au dessous du coude. Ce nœud, pour le dire en passant, seroit vraisemblablement autrefois à attacher le Baudrier sur l'épaule droite.

Les hommes ont porté beaucoup d'habits de velours cet hyver , doublez de marte , de petit gris & autres fourures , avec les paremens de même , & des surtout de velours pluché , pour la plupart le dessus noir , & le dedans où est la pluche , couleur de feu. Le grand froid de cet hyver a introduit une mode dont les hommes se sont bien trouvez ; ce sont des guêtres de drap de la couleur de l'habit , qu'on mettoit par dessus les bas , boutonnées par le côté. La rigueur du froid a été si grande & a duré si long-tems , qu'au 31. de ce mois on n'a pas encore quitté les surtout, les Robbes fourrées, les Mantilles ni les gros manchons.

*MANDEMENT du Card. de Noailles
Archevêque de Paris, pour ordonner des
Prieres pendant le Carême.*

L OUIS-A N T O I N E D E N O A I L L E S, &c.
Des raisons importantes, examinées & pe-
sées avec beaucoup de maturité; nous ont en-
gagé

gagé à différer jusqu'à la quatrième Semaine de Carême, comme en l'année 1702. la publication & l'ouverture du Jubilé de l'année Sainte, que nous avons résolu d'abord de commencer avec le Carême. Ce délai, pendant lequel nous continuons la permission de le faire gagner aux malades en danger de mort, donnera moyen de préparer les Fideles à recevoir avec plus de fruit les graces & les biens qui y sont attachez; & nous croyons devoir faire de notre part tout ce qui est de notre ministère pour leur procurer un aussi grand bien.

A ces causes, Nous ordonnons que dans toutes les Paroisses, tant de la Ville, Fauxbourgs & Banlieuë, que du reste du Diocèse, il se fera tous les jours du prochain Carême, à commencer le Mercredi des Cendres, une Priere en forme d'Instruction, à l'heure du soir qui sera jugée la plus convenable & la plus propre à rassembler les Fideles; Nous desirons que cette Instruction soit une explication des Commandemens de Dieu, des autres devoirs du Chrétien, & principalement de ce qui regarde la Confession, la Communion & l'Indulgence du Jubilé. Mandons que dans les Paroisses dont les Curez ne jugeront pas à propos de donner une Instruction de vive voix, ils la donnent par la lecture de quelque livre approuvé de Nous, à laquelle ils pourront joindre un mot d'explication ou de reflexion très-simple & familiere à la portée de ceux qui l'entendront. Pourquoi nous leur indiquons la conduite pour la Confession & la Communion, & l'Instruction pour le Jubilé imprimées par notre ordre.

Exhortons à faire aussi dans les grandes Paroisses, au moins de la Ville, une Priere & une Instruction semblable les matins avant l'heure
que

621 MERCURE DE FRANCE.

que les Ouvriers commencent à travailler. Permettons de donner la Benediction du Très-saint Sacrement dans le Ciboire à la fin de chacune des Prieres, Instructions ou Lectures, à la charge qu'elle sera accompagnée de Cierges allumez, d'encensemens, & autres solemnitez prescrites, & qu'exige le respect envers le Très-saint Sacrement de nos Autels. Nous ordonnons en outre à tous Curez, Vicaires, Predicateurs, &c. d'inviter les Fideles à approcher des Sacremens, & surtout de celui de la penitence, dès le commencement du Carême, & de passer tout ce saint temps dans un entier éloignement, non-seulement des spectacles & autres divertissemens défendus en tout tems, mais encore des jeux & recreations qui pourroient être permises en elles-mêmes; & de se donner tout entiers aux bonnes œuvres, & aux pieux exercices de la Penitence & de la pieté Chrétienne. Si donnons, &c.



MORTS, BAPTEMES & Mariages.

Dame Marie-Marguerite Durey, épouse de M. René Herault, Chevalier, Seigneur de Fontaine-l'Abbé, Conseiller d'honneur au Grand-Conseil, Maître des Requêtes, Lieutenant General de Police; mourut à Paris le premier de ce mois, âgée de 25. ans presque accomplis.

Le

Le 2. de ce mois, Timoleon de Gouffler, Marquis de Thoy, ci-devant Gouverneur du pays Blaisois, mourut à Paris âgé de 84. ans.

M. Jean-Antoine Bonenfant, Ecuyer, Seigneur de Peray, la Rotterie, des trois Maisons, &c. Conseiller, Secretaire du Roi, mourut à Paris le même jour, âgé de 70. ans.

M. Michel Guerapin de Vaureal, ancien Capitaine du Regiment des Gardes-Françoises, Seigneur de Belleval, Lieutenant de Roi au Gouvernement de Champagne, mourut le 6. Mars âgé de 82. ans 3. mois.

Le R. P. Simon Gourdan, Chanoine Régulier de l'Abbaye Royale de S. Victor, mourut le 10. de ce mois âgé de 83. ans. Il a édifié le Public par la sainteté de sa vie, qu'il a passée dans les austérités, dans l'exacte observation de sa Règle, & dans une pratique continuelle des vertus Chrétiennes.

Pierre Charles-Lambert d'Herbigni, Conseiller d'Etat, Marquis de Thibouville, mourut à Paris le 15. de ce mois dans la 70. année de son âge.

Dame Magdelaine-Charlotte Voisin, épouse de Louis le Goux de la Berchere, Chevalier, Comte de la Rochepot, Marquis de Lantenay, Baron de Toisy, Sei-
gneur

624 MERCURE DE FRANCE.

gneur de la Berchero, &c. Conseiller d'Etat ordinaire, ci-devant Chancelier de feu Monseigneur le Duc de Berry, Fils de France, mourut le 16. Mars âgée de 43. ans environ.

Le même jour, Dame Marie Raguier de Pouffe, Abbessse de l'Abbaye de Notre-Dame de Sezane en Brie, mourut âgée de 87. ans. Elle étoit Abbessse depuis le mois d'Août 1667.

Pierre Pioger, Ecuier, Conseiller, Secretaire du Roi, Maison Couronne de France & de ses Finances, Seigneur de Brosse, Château-Larcher, &c. mourut le 17. Mars âgé de 72. ans.

Le même jour, Dame Jeanne Emilie de Barnier, épouse de M. de Bonnail, Seigneur du Fesquet, Chevalier des Ordres Militaires de S. Louis & de S. Lazare, Gentilhomme de S. A. S. Madame la Duchesse Douairiere, mourut au Palais de Bourbon, âgée de 18. ans.

Le même jour, Dame Marie-Anne de Laubespine, veuve de M. Louis du Harlay, Marquis de Chanvallon, seul Cornette des Chevaux-Legers de la Garde du Roi, mourut dans la 87. année de son âge.

Dame Marie Josephine de Boufflers, épouse de François Camille de Neufville de Villeroy, Marquis d'Alincour,

Mestre

Mestre de Camp de Cavalerie, accoucha d'un fils le 28. Février, lequel fut tenu sur les Fonts & nommé Charles-Nicolas-Joseph, par Joseph-Marie Duc de Boufflers, Pair de France, Comte d'Etauges, &c. Gouverneur & Lieutenant General pour le Roi, des Provinces de Flandres, & de Hainaut, Gouverneur des Ville & Citadelles de Lille, &c. Mestre de Camp d'Infanterie, & par Dame Magdelaine Charlotte le Tellier de Louvois, veuve de François Duc de la Rochefoucault, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Grand-Maître de la Garde-Robe, &c.

Le 4. Mars, à une heure après minuit, Dame Anne-Charlotte de Montargis, Marquise d'Arpajon, Dame du Palais de la Reine d'Espagne, épouse de M. Louis Marquis d'Arpajon, Lieutenant General des Armées du Roi, Grand-Bailly, Gouverneur pour S. M. de la Province & Duché du haut & bas Berry, Gouverneur particulier des Villes de Bourges & d'Issoudun, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis & de la Toison d'or, accoucha d'une fille, qui fut nommée Anne-Claude.

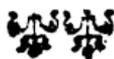
Le 8. Dame Marie - Sophie Colbert de Seignelay, épouse de Charles-François de Montmorency, Duc de Luxembourg, Pair & Premier Baron Chrétien

616 MERCURE DE FRANCE.

rien de France , Gouverneur de Normandie , &c. étant accouchée d'une fille au mois de Février , elle fut ondoyée par la permission de S. E. M. le Cardinal de Noailles , Archevêque de Paris.

Jean-Baptiste Bochart de Sarron , Conseiller au Parlement , fils d'Etienne Bochart , Président aux Enquêtes , & de feuë Dame Jeanne-Philiberte Camus de Pontcarré , épousa le 15. Mars Dame Marie-Anne Brayer , fille de Gaspar Brayer , Conseiller en la Grande Chambre du Parlement , & de Dame Elisabeth de Chenéviere.

M. Pierre Dupré de S. Maur , Conseiller au Parlement , & Commissaire aux Requêtes du Palais , fils de Nicolas Dupré de S. Maur , Correcteur en la Chambre des Comptes , & de Dame Marie-Anne Fruchet , épousa le 24. Mars Dame Marie-Magdelaine Bellanger , fille de Paul Bellanger , Vicomte d'Autel , Seigneur de Nanteuil , &c. Conseiller du Roi en ses Conseils , & Avocat General de la Cour des Aides , & de feuë Louise-Magdelaine Charpentier.



ARREST

A R R E S T

DE LA COUR DE PARLEMENT.

C E jour, les Gens du Roi sont entrez, & Maître Pierre Gilbert de Voifins, Avocat dudit Seigneur Roy, portant la parole, ont dit :

Qu'après avoir crû devoir mépriser un si grand nombre de Libelles, que les affaires de l'Eglise ont fait éclore depuis quelque temps, ils sont forcez d'avouer qu'on abuse de leur silence, & qu'aujourd'hui plus que jamais, l'autorité de la Cour devient nécessaire, pour arrêter une licence capable de causer les plus grands maux; que plus leurs vœux & leur conduite tendent à l'assufance de la paix, desirable pour l'Eglise, si importante au repos public; plus ils s'apperçoivent qu'on s'empresse de la traverser par ces Libelles, & qu'on choisit pour les répandre les conjectures où ils peuvent en être les plus dangereux que tel est entr'autres l'Imprimé qu'ils ont à la main, & dont ils sont avertis qu'on se sert actuellement comme d'un flambeau de discorde, soit pour fomentier des divisions & des troubles qu'il est si important de calmer, soit pour rallumer des emportemens séditions dont le scandale fut condamné par la Cour dès l'année 1726.

Que ce Libelle est en apparence de l'année suivante, mais que ce n'est que depuis peu qu'il a paru sous leurs yeux; soit que l'autorité de l'Arrêt de la Cour l'ait retenu quelque temps dans l'obscurité, soit peut être qu'on ait affecté de déguiser l'année de l'impression.

Que

218 MERCURE DE FRANCE.

Que n'auroient-ils point à dire de ce qu'il contient de contraire à l'ordre public & aux maximes les plus inviolables du Royaume ? son venin se manifeste par le titre seul. C'est une *Refutation de l'opinion de plusieurs Catholiques de France, qu'on peut toujours communier licitement, quant au spirituel, avec les ennemis de la Constitution Unigenitus, tant qu'ils sont conservez dans la Jurisdiction, & zelez de l'Eglise* (ainsi qu'ils le supposent) & qu'ils n'en sont pas separez, ni nommément excommuniez : Réfutation que l'on affecte d'attribuer par ce même titre à un Avocat. Que pour faire sentir les excès où se porte le corps de l'ouvrage, c'est assez de dire qu'entre les effets du zele de nos Peres contre l'Herésie, il celebre une funeste journée qu'il seroit à souhaiter qu'on pût effacer pour jamais de nos Annales.

Qu'à cet Ouvrage criminel ils croient devoir en joindre un d'un autre caractère non moins condamnable. Que c'est un Imprimé en forme de Lettre, qu'on a la témérité d'adresser aux Ministres étrangers assemblez à Soissons pour les interêts de l'Europe. Que les Auteurs inconnus de cette Lettre semblent adopter un nom de parti, & que soumis aux Loix de l'Etat par le titre de Sujets du Roi, ils ne craignent point de réclamer des Puissances étrangères par un Libelle anonyme & scandaleux. Que ç'en est assez pour exciter la juste sévérité de la Cour, & pour la porter à renouveler les précautions nécessaires, prises contre de semblables excès par la Déclaration du 4. Août 1720. enregistrée en la Cour. Que c'est aussi le motif des conclusions qu'ils ont prises & qu'ils laissent à la Cour avec les imprimés des deux Libelles qu'ils croient devoir lui déferer.

Les Gens du Roy retirez : vû le Libelle intitulé : *Réfutation de l'opinion de plusieurs Catholiques de France qu'on peut toujours communiquer licitement, quant au spirituel, avec les ennemis de la Constitution Unigenitus, sans qu'ils sont conservez dans la Jurisdiction, & yolerz de l'Eglise* (ainsi qu'ils le supposent) & qu'ils n'en sont pas séparés, ni nommément excommuniez : par un Avocat 1717. Ensemble un autre Libelle intitulé, à Nostreigneurs les Plenipotentiaires du Congrez assemblez à Soissons, en leur adressant la dénonciation des Jesuites & de leur doctrine. Vû aussi les Ordonnances, Edits & Déclarations du Roy, enregistrées en la Cour, & notamment la Déclaration du 4. Août 1720. enregistrée en la Cour le 4. Décembre audit an ; ensemble les Conclusions par écrit du Procureur General du Roy. La matiere mise en déliberation.

La Cour a ordonné & ordonne, que lesdites Libelles seront lacerez & brûlez en la Cour du Palais, au pied du grand Escalier d'icelui, par l'Executeur de la Haute Justice : fait très-expresses inhibitions & défenses à tous Imprimeurs & Libraires, Colporteurs & autres de les imprimer, vendre & débiter ou autrement distribuer : enjoint à tous ceux qui en auroient des Exemplaires, de les apporter incessamment au Greffe de la Cour, pour y être supprimez ; ordonne qu'à la Requête du Procureur General du Roi, il sera informé pardevant M^e Louïs de Vienne, Conseiller, que la Cour a commis pour les témoins qui pourroient être entendus dans cette Ville, & à la poursuite & diligence des Substituts du Procureur General du Roi, pardevant les Lieutenans Criminels ou autres Officiers des Bailliages & Sénéchaussées des lieux, pour les témoins

530 MERCURE DE FRANCE.

moins qui pourroient être entendus contre les Auteurs desdits Libelles, & ceux qui les auroient imprimez, vendus, debitez ou autrement distribuez, pour les informations faites, rapportées & communiquées au Procureur General du Roi, être ordonné ce que de raison: ordonne que la Déclaration du Roi du 4. Août 1720. & Arrêt d'enregistrement d'icelle en la Cour du 4. Décembre audit an, seront exécutez selon leur forme & teneur; fait défense à toutes personnes d'y contrevenir sous les peines y contenues; ordonne en outre que copies collationnées du present Arrêt seront envoyées aux Bailliages & Sénéchaussées du Ressort, pour y être lûes, publiées & enregistrées; enjoint aux Substituts du Procureur General du Roy d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans un mois. FAIT en Parlement le 8. Mars 1729. Signé, Y S A B E A U.

Et le huitième Mars 1729. à la levée de la Cour, en execution du susdit Arrêt, les Libelles y mentionnez ont été lacrez & jettez au feu par l'Executeur de la Haute Justice, au bas du grand Escalier du Palais, en presence de nous Marie Dagobert Ysabeau, l'un des trois principaux Commis pour la Grand-Chambre, assisté de deux Huissiers de ladite Cour, Signé Y S A B E A U.

T A B L E.

P ieces Fugitives, Ode en l'honneur du Roi,	417
Seconde Lettre sur les Sels contenus dans l'air, &c.	422
Le Testament Enigmatique, Conte,	435
Lettre, Replique au P. C. sur son Paradoxe,	445

Sentimens chrétiens , <i>Poëme</i> ,	449
Réponse aux objections contre le nouveau Système du flux & reflux de la Mer , &c.	453
Oraison Funebre de Robin , <i>Poëme</i> ,	461
Lettre sur la Transmutation des Métaux ,	465
Fête des Rois , <i>Ode</i> ,	470
Réponse au sujet de la date de l'impression de deux Bibles ,	472
Ode ,	473
Conjectures sur une pierre gravée antique ,	476
La Verité , <i>Ode</i> ,	478
Observations sur l'Inscription des Reliques de S. Clement ,	483
Imitation du Prologue de-Perse , Stances à Mercure ,	488
Lettre sur les Poësies de l'Abbé de Villiers ,	491
Logogrifes Arithmetiques , &c.	505
Enigmes & Logogrife en Vers ,	507
Nouvelles Littéraires des Beaux Arts ; &c.	511
Comparaison entre la Déclamation & la Poë- sie , &c.	514
Almanach de Table ,	521
Reflexions sur le Livre de l'art de connoître & de parler , &c.	<i>Ibid.</i>
Nouv. Edit. des Oeuvres de Sannazar , &c.	524
Quatrième vol. du <i>Gallia Christiana</i> , &c.	526
Mémoires Litt. de la Grande-Bretagne , &c.	
Histoire & Examen des Duels , &c.	528
Sujet & Prix proposé par l'Académie de Pau pour 1729.	534
Alliance de la Maison de Villages , &c.	537
Nouveau Plan de Paris en six morceaux ,	541
Estampes nouvelles ,	542
Nouvel échapement de Maître , &c.	544
Lettre sur la Quadrature du Cercle ,	546
La Jauge ou Vergue , nouvel Instrument ,	547
Mort de M. d'Obi ,	548
Bouts-Rimez , <i>Sonnet</i> ,	550
Chanson & Couplets notez ,	551

Speçtacles , &c.	554
Lettre & Dissertation sur la Comédie de <i>la mere Coquette</i> ,	558
Representation du Bourgeois Gentilhomme à la Cour , 581. Tragédie de Manuel représentée à la Flèche ,	582
Nouvelles d'Afrique , de Russie ,	583
Pologne, Dannemarc, Suede & Allemagne,	585
Italie , Portugal & Espagne ,	588
Grande-Bretagne , Hollande , Pays-bas ,	597
Morts des Pays Etrangers ,	<i>Ibid.</i>
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	599
Concerts de la Reine & des Thuilleries ,	605
Cerémonie faite à Auxerre , &c.	608
Modes ,	612
Mandement de M. le Cardinal de Noailles,	620
Morts , Batêmes & Mariages ,	622
Arrest ,	627

Errata de Février.

- P** Age 337. ligne. 17. 12c. Planches, *lisez* 125c.
P. 388. l. 19. N. Barbery , l. Felix Aubery ;
Marquis de Vastan.
P. 408. l. 16. morte , l. mort.

Fautes à corriger dans ce Livre.

- P** Age 441. l. 2. du bas, de , ôtez ce mot.
P 442. l. 23 duits , *lisez* durs.
P. 444 l. 10. vous , l. pour vous.
P. 465. l. 14. Boulduc , l. Bolduc.
P. 468. l. 3. pesant , l. perissant.
P. 494. l. 4. du bas, surchargez , l. surchargée.
P. 498. l. 19. c'est , l. cher.
P. 558 l. 3. les Amans , l. les Amans broüillez.
P. 561. l. 11. Contesse , l. conteste.
L'Air noté doit regarder la page 551
Modes en Taille-douce , 614

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
A V R I L . 1729.



A P A R I S ,

Chez { GUILLAUME CAVELIER , rue
S. Jacques , au Lys d'Or.
LA VEUVE PISSOT , Quay de Conty,
à la descente du Pont-Neuf , au coin
de la rue de Nevers , à la Croix d'Or.
J E A N D E N U L L Y , au Palais,
à l'Ecu de France & à la Palme.

M. D C C . X X I X .

Avec Approbation & Privilège du Roy



A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoisé, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

AVRIL. 1729.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

L'ATHE'E,

O D E.



Quelle noble fureur m'inspire ?

C'est un feu sacré ; je le sens :

L'Esprit Saint lui-même à ma Lyre

Va prêter de nouveaux accens.

Transporté dans le séjour même ,

Où la Divinité suprême

A ij Balance

632 MERCURE DE FRANCE.

Balance nos jours dans ses mains ;
Je les vois ces mains toutes prêtes
A briser les superbes têtes
De mille coupables Humains.

Où sont ceux qui sur leurs seuls doutes,
Fondent un orgueilleux sçavoir ?
A peine des Celestes voûtes ,
L'œil peut-il les appercevoir :
Ces beaux esprits que l'on respecte ,
Plus abjets que le moindre infecte ,
D'un seul jour ne peuvent jouir !
Informes avortons de l'Être ,
Le même éclair qui les voit naître ,
Les voit encor s'évanoûir.

Dites-moi , sublimes Génies ,
Docteurs vains , imposteurs pervers ,
Dont les détestables manies
Remplissent d'horreurs l'Univers ;
C'est donc vous , vil tas de Pigmées ,
Qui contre le Dieu des Armées ,
Mont sur mont osez entasser !
Déjà comme un autre Encelade ,
Chacun de vous grimpe , escalade ,
Et des Cieux prétend le chasser.

Que dis-je ! la rage Athéiste

Rena

Renversant ses sacrez Autels ,
 Va jusqu'à nier qu'il existe
 Ce Dieu redoutable aux Mortels !
 Quel est donc votre fanatisme ,
 Dans les sources du Paganisme ,
 Puisez-vous ces noirs attentats ?
 Non : les Bracmanes & les Mages ,
 Ont sçû rendre de saints hommages
 A l'Arbitre des Potentats.

Dans ces Philosophes celebres ,
 Le cœur , exempt de passion ,
 N'étoit point atteint des tenebres ,
 Que répand la prévention :
 Libres de la nuit de l'enfance ,
 Leurs ames , d'une intelligence ,
 Ont senti la necessité :
 Et sur les bords du Nil , les Pâtres ;
 Se sont vûs plutôt Idolâtres ,
 Que privez d'une Dèité.

Prodigue envers ces premiers hommes ;
 Le Ciel a-t-il changé pour vous ?
 Ou moins fages que nous ne sommes ,
 Avoient-ils d'autres yeux que nous ?
 Si les Thalès , les Zoroastres ,
 Ont crû voir jadis dans les Astres ,
 Les vestiges d'un Dieu tracez ,

A iij Quelles

634 MERCURE DE FRANCE:

Quelles maximes téméraires ,
Quels Dogmes , quels Démons contraires.
A vos yeux les ont effacez ?

Vous croyez qu'au milieu du monde ,
L'Astre qui partage nos jours ,
Cette lumière vagabonde ,
D'elle-même ait réglé son cours !
Oùi , la Nature seule dicte
Au Hun , au Visigot , au Picte ,
Des sentimens plus éclairez :
On les a vûs dans leurs Ecoles ,
Soumettre vos discours frivoles ,
Au bon sens que vous ignorez.

Mais non , d'une Mere Orthodoxe ,
Ce ne sont point là les leçons :
Jamais à l'air d'un Paradoxe ,
On ne connaît ses Nourriffons.
Formez dans ses entrailles saintes ,
L'Athée y reçut les empreintes
D'un Dieu qu'on lui vit avoüer ;
Malgré lui sa raison le guide ,
Il la sent , mais son cœur perfide
Voudroit pouvoir la secoüer.

Ainsi la Nation chérie .
L'infidelle Jerusalem ,

Dans.

Voit naître le Fils de Marie,
 Dans la Cité de Betléem :
 Pourra-t-elle le méconnoître ?
 Sur lui, pour contempler leur Maître,
 Les Cieux s'ouvrent de toutes parts ;
 Tout fléchit sous sa main puissante,
 Et la Nature obéissante
 Tremble au moindre de ses regards.

Oüi, ce Peuple a l'ame endurcie,
 Sous les fausses Traditions :
 Il n'est point pour lui de Messie,
 S'il ne flatte ses passions :
 En vain d'une voix douce & tendre,
 Le nouveau Christ se fait entendre,
 Et veut être son Rédempteur :
 L'ingrat qu'il est, le calomnie,
 Le persecute, le renie,
 Et le traite de Séducteur.

Arrête, Juif impie, arrête :
 C'est braver ton Dieu trop long-tems ;
 Ne crois pas dérober ta tête
 Au coup mortel où je t'attends :
 Si malgré ta superbe audace,
 Aux feux dont l'Enfer te menace,
 Je te vois fier d'être échappé ;
 C'en est fait : j'apperçois la foudre ;

A iiij

Mais

Mais toi-même réduit en poudre ,

Connois enfin qui t'a frappé.

Par D. TOUSSAINTS DU PLESSIS,
Benedictin de S. Maur.



SECONDE PARTIE de la Réponse
du P. Dom Jaques Alexandre, Reli-
gieux Benedictin, aux Objections du
R. P. Aubert, Jesuite, contre le nou-
veau Système du Flux & Reflux de
la Mer, inséré dans les Mémoires de
Trévoux, au mois de Novembre 1727.

X^e Ob- **L**E mouvement journalier de
jection. **L**a Terre sur son Axe, dit
le P. Alexandre, oblige les eaux à s'é-
loigner des Poles pour tendre vers l'Equa-
teur, & contribuer ainsi à augmenter l'en-
flure des eaux; en vérité j'aurois conclu
tout le contraire du mouvement journalier
de la Terre, &c.

Réponse. Quand on confond les choses,
& que de deux mouvemens on n'en fait
qu'un, on se forme à soi-même des diffi-
cultez auxquelles on s'imagine qu'il est
impossible de répondre. J'ai déjà remar-
qué que la Terre tournant sur son Axe
on éloigne les eaux, parce que dans tout
mou-

mouvement circulaire les parties qui se peuvent détacher, s'éloignent du centre pour rendre vers la circonférence. Ce mouvement éloignant donc les eaux du Pole, les pousse vers l'Equateur. Le second mouvement des eaux d'Orient en Occident, & qui est très-sensible aux Navires qui vont du Cap de bonne Esperance à la Chine, puisqu'il leur faut pour y aller, presque une fois plus de temps qu'il ne leur en faut pour revenir; ce second mouvement, dis-je, vient de la pesanteur & de la fluidité des eaux, comme il est expliqué dans la Réponse précédente. Les eaux qui sont sous l'Equateur, aidées de celles qui viennent des Poles, ont plus de facilité à former l'Anneau Aquatique qui est la cause formelle du Flux.

XI^e Objection. Les eaux qui ont de la fluidité, doivent se retirer vers les endroits où il y a moins de mouvement, c'est-à-dire vers les Poles.

Réponse. Cela n'est vrai que dans le mouvement direct, & est très-faux dans le mouvement circulaire. Comme dans une Riviere le mouvement est plus rapide dans le milieu, les corps qui y nagent, se rangent sur les bords, à cause de l'inégalité du rivage, & des sinuositez où l'eau est presque en repos, il en est tout autrement du mouvement circulaire, comme il sera expliqué cy-après. A. v. XII

638 MERCURE DE FRANCE.

XII. *Objection Il me paroît assez difficile de comprendre dans le nouveau Système, par quelle raison les eaux s'abaissent aussi-bien dans la partie postérieure que dans l'antérieure de la Terre.*

Réponse. La Terre emportée par la matière étherée ne cesse point d'être accompagnée de son atmosphère dont elle occupe le milieu. Elle prend avec facilité la même disposition que nous voyons dans les corps. Les eaux qui tendent à former l'Anneau Aquatique autour de la Terre, y concourent également de toutes parts & autant de la partie postérieure que de la partie antérieure, parce que l'atmosphère qui environne la Terre, est également pressée de toutes parts par la matière étherée, & que cette pression se communique aux eaux qui composent en partie la Terre.

XIII. *Objection. Si on a égard au mouvement de la Terre sur son Axe, les eaux doivent se retirer vers les Poles, & si on considère le mouvement Lunaire... les eaux doivent se retirer vers l'atmosphère postérieure.*

Réponse. Ces conséquences sont aussi mal tirées que contraires à l'expérience, & ne donnent aucune atteinte à mon Système. N'est-il pas visible qu'en tout corps qui se meut en rond, les parties qui peuvent

vent s'en détacher se portent vers la circonférence, c'est ainsi que le grain qui entre par le centre d'une Meule de Moulin, étant réduit en farine, en sort par la circonférence. Si on met une boule sur une meule qui tourne horizontalement, on la voit tendre vers la circonférence & s'éloigner du centre.

L'eau jettée sur une meule en mouvement, s'éloigne du centre; & si le mouvement de la meule est rapide, l'eau se répand bien loin. Si on agite circulairement l'eau d'un bassin rempli d'eau à moitié, l'eau est plus élevée vers les bords & plus basse dans le milieu. Il est donc faux que par le mouvement propre de la Terre, les eaux doivent se retirer vers les Poles, elles doivent au contraire s'en éloigner.

XIV. *Objection. Il est clair comme le jour que si la ligne diamétrale qui passe par la plus haute élévation des eaux est indistincte de la ligne tirée de la Lune à la Terre, l'élévation des eaux doit toujours être sous la Zone Torride où la Lune est toujours. Donc le grand diamètre passant nécessairement par l'élévation des eaux, ne peut point passer par les Poles. Cela est sans réplique.*

Réponse. Cette Objection ne paroît sans réplique au P. Aubert, que parce qu'il

A. vj. ne

640 MERCURE DE FRANCE:

s'est pas donné la peine de faire attention à ce que j'ai dit en plusieurs endroits, & qu'il me contraint de repeter. La Terre par son mouvement autour de la Lune, est obligée de mettre son grand diametre de travers sur la ligne de direction du mouvement; ce qui fait que les eaux forment comme un Anneau Aquatique autour de la Terre. Ainsi il faut considerer ce grand diametre, non comme une seule ligne qui passe d'un Pole à l'autre, mais comme une infinité de grands diametres qui aboutissent de part & d'autre à l'Anneau Aquatique qu'ils forment. Tous les diametres ont un même rapport à la Lune, étant tous sur un même plan qui passe par les Poles du Monde, & sur lequel la Lune se trouve toujours. Ces grands diametres sont inégaux; le plus grand sur lequel la Terre a son mouvement d'Occident en Orient en 24. heures, est celui qui passe d'un Pole à l'autre. Par là la difficulté est applanie. De plus comme cet Anneau Aquatique est toujours sous les deux Poles, il ne peut y avoir de Flux, l'eau de la Mer y étant toujours également élevée.

XV. *Objection. Venons maintenant à examiner la conformité de ce nouveau Système avec les Loix de la Nature observées dans tous les Corps Celestes, & nous verrons*

2266

avec étonnement qu'il est contraire à toutes ces Loix.

Réponse. La contrariété aux Loix de la Nature, que le P. Aubert trouve dans mon Systême, ne vient que de la mauvaise application qu'il en fait. S'il veut bien me permettre d'en faire un meilleur usage, j'espère que cette prétendue contrariété s'évanouïra.

XVI. *Objection.* Dans le nouveau Systême nulle loi de mouvement n'est gardée. La Terre n'est point emportée autour de la Lune par la matiere étherée.

Réponse. La matiere étherée qui tourne autour du Soleil, emporte le Tourbillon commun à la Terre & à la Lune. Le Tourbillon de la Terre & de la Lune imprime à la Terre le mouvement autour de la Lune, & ce mouvement subsistera autant qu'il plaira à l'Auteur de la Nature de le conserver, sans qu'il soit à craindre qu'il soit arrêté. En un mot, je fais seulement changer de place à la Terre, à cela près, je conserve le Systême de Descartes dans son entier.

XVII. *Objection.* La Lune qui est au centre du Tourbillon, devoit faire plus de tours sur son Axe, cependant nous ne voyons jamais qu'un de ses côtes; en sorte que la Terre qui est à l'extrémité du Tourbillon . . . fait autant de tours autour du centre du Tourbillon que la Lune même s.

642 MERCURE DE FRANCE.

ce qui est manifestement contre toutes les Loix de la Nature.

Réponse. Je donne la même raison qu'a donné Descartes, pourquoi la Lune ne tourne pas sur son centre, sçavoir qu'elle n'est pas de même poids dans toutes les parties, & que la partie la plus éloignée du Soleil, centre de son mouvement, étant plus pesante, cela l'empêche de tourner sur son centre.

XVIII^e Objection. *Que peut-on penser du Tourbillon de la Lune par rapport au Cercle qu'il décrit autour du Soleil ? Comment donc ce Systême peut-il ne se pas détruire en un instant Voilà des Miracles à expliquer pour le P. Alexandre.*

Réponse. C'est un vrai miracle à expliquer pour le P. Alexandre, que l'Objection du Pere Aubert. Elle m'étonneroit si je ne sçavois de quoi on est capable, quand on est chagrin de n'avoir pas réussi. Les Tourbillons dans le Systême de Descartes, pour lequel le P. Aubert est si zélé, n'ont point besoin de Miracle pour subsister ; comment en auroient-ils besoin dans le mien qui est absolument le même à cet égard ?

J'ai mis dans le Chapitre VI. du Traité du Flux, mes Objections & difficultés contre le Systême de Descartes, auxquelles le R. P. Aubert répond dans la suite

suite, & je fais voir l'insuffisance de ses réponses.

XIX. Le P. Alexandre n'auroit-il pas sujet d'être content, si on répondoit à sa première difficulté, (sçavoir, que la Lune comprimant la matiere étherée, doit faire monter le Mercure dans un Tube scellé hermetiquement, &c.) Que la matiere étherée, qui pendant le passage de la Lune presse sur les Mers & rend l'air plus pesant, augmente aussi à proportion la pesanteur du Mercure suspendu dans le Barometre, & qu'ainsi l'équilibre n'est point troublé.

Réponse. Je ne suis point du tout content de cette réponse. La matiere étherée ne peut augmenter la pesanteur du Mercure dans la même proportion qu'elle augmente la pesanteur de l'air. Si cela étoit, le Mercure demeureroit toujours immobile dans le tuyau, & on ne le verroit jamais ni hausser ni baisser; car le Mercure ne hausse ni ne baisse, que selon que l'air est plus ou moins pesant: or il s'ensuit de ce que dit le P. Aubert, que la pesanteur de l'air ne peut augmenter, que la pesanteur du Mercure n'augmente dans la même proportion; donc le Mercure devoit être immobile dans le Tube; & puisqu'il ne l'est pas & qu'il hausse ou baisse selon que l'air est plus ou moins pesant; il faut que le

644 - MERCURE DE FRANCE:

le P. Aubert me permette de ne me pas contenter de sa réponse à la difficulté contre le Systême de Descartes.

XX. *Pour la troisième Objection (sçavoir si la Lune passant sur la Mer, la presse de telle maniere qu'elle la fasse gonfler jusques sur nos côtes, ce gonflement d'eau doit venir plutôt à nous, quand la Lune est dans les signes Septentrionaux, que quand elle est dans les signes Méridionaux; ce qui n'est pas) elle renferme une très-grande difficulté; on y a répondu assez au long dans les Memoires de Trévoux de 1713.*

Réponse. Je n'ai pas les Memoires qu'on me cite. Si cette réponse étoit excellente, apparemment le P. Aubert ne l'auroit pas supprimée. Cette réticence est fort suspecte. Quoi qu'il en soit, je ne puis en parler ne l'ayant pas vûë.

XXI. *On dira pour répondre à la quatrième difficulté, (qui est que les Marées sont plus fortes aux nouvelles & pleines Lunes, à cause que la Lune se trouve pour lors dans son petit diametre, & que la place qu'elle y occupe fait une augmentation de pression. Cette explication est contrainte aux Observations Astronomiques, la Lune étant pour lors dans son plus grand diametre, &c.) que la Lune, pour être plus proche de la Terre dans les Quadratures,*

dratures , n'est pas pour cela dans le petit diametre du Tourbillon.

Réponse. Pour moi je ne puis concevoir d'autre raison de ce que la Lune est plus proche de la Terre dans les Quadratures. Il est sûr que la Terre & la Lune ne changent point de place dans le Tourbillon du Soleil. Il est encore sûr que ces deux Planettes gardent une même proportion de distance entre elles dans le Tourbillon qui leur est propre. Comment donc peuvent-elles paroître plus ou moins éloignées à l'égard l'une de l'autre ? Qu'on suppose qu'aux Quadratures la Lune est dans le petit diametre du Tourbillon , il est clair qu'elle sera plus proche de la Terre que lorsqu'elle sera dans le grand diametre du Tourbillon.



REGARD DE TABLEAUX.

VERS LIBRES.

LA Fortune à se faire rire ;
 Passe d'agréables momens ,
 Et ne fait pas toujours ses divertissemens ,
 De couler à fond un Navire ,
 Ou bouleverser un Empire ,
 Ebranlé par les fondemens :
 Souven

646 MERCURE DE FRANCE.

Souvent elle veut qu'on admire,
En siècles éloignez pareils événemens,
Qu'elle se plaît quelquefois à produire
Pour signaler ses enjouemens.
Tels sont les deux que je vais vous décrire.

Philopœmon fut un homme
De grande distinction ;
Son courage long-temps de la superbe Rome ,
Encloua l'ambition ,
Et si de quelque main la valeur ou l'adresse ,
Avoit pû des destins faire diversion.
La sienne eût suspendu la perte de la Grece ;
Mais cependant cette valeur ,
Étoit par sa mine trahie ,
Elle n'imposoit point : enfin pour son malheur ,
C'étoit le Luxembourg des Troupes d'Achaïe.
Un jour qu'il alloit en parti ,
Menant des Soldats bien alerte ,
Pour tenir sa marché couverte ,
Il s'étoit déguisé d'un Surtout de Couti ;
Passez-moi le Couti , car comme je présume ,
(Quoique le cas ne soit bien éclairci)
Si les Grecs avoient Lit de plume ,
Couti parmi les Grecs fut en usage aussi.
Quoiqu'il en soit , marchant en tête ,
Comme il faisoit allant aux coups ,
Il devance ses gens d'un bon trait d'Arbalète ,
Et

Et le premier arrive au rendez-vous :
 Ce rendez-vous étoit une Maison Champêtre ,
 Où tout étoit en mouvement ,
 Et sur tout la femme du Maître ,
 Qui se débattoit fortement .
 Pour faire les honneurs plus méthodiquement ,
 Elle le prit fort bonnement .
 Pour un Goujat qu'il sembloit être ,
 Et lui dit : mon pauvre garçon ,
 Quitte-moi là ta Hongreline ,
 Et viens avec moi sans façon ,
 Porter du bois dans ma Cuisine :
 Aujourd'hui notre General
 Me fait l'honneur d'être mon Hôte ,
 Et si tu me fers bien , sans faute ,
 A table , de mes Gens tu seras commensal .
 Philopœmon sourit & l'envifage ,
 Met bas sa houpelande & sans dire un seul mot ,
 Il charge sur son dos pour son apprentissage .
 Deux buches avec un fagot .
 Tandis que sous le faix il applatit sa bosse ,
 Ses Gens arrivent tous ,
 Et surpris du Spectacle atroce ,
 Chacun d'eux s'écrie en courroux ;
 Seigneur , que faites-vous ?
 Quoi ? ces épaules , dont la force ,
 De l'état chancelant doit soutenir le poids ,
 Quoi ? ces pieds délicats , au hazard d'une en-
 torte , Elien

648. MERCURE DE FRANCE.

Plier indignement sous leur charge de bois ?
Alors, Philopoemon marchant vers la cuisine,
Amis, obéissons, leur dit-il, à l'Arrêt
De l'Etoile qui me domine ;
Laissez-moi payer l'interêt
De ma mauvaise mine.
Pour la femme, que fit pécher
Un zele peu discret, contre un homme de
marque,
Tel regret elle en eut, qu'elle fut se cacher
Dans le Cabinet de Plutarque,
D'où deux mille ans après j'eus peine à l'ar-
racher.

L'autre exemple qu'ici j'assemble,
Est d'un modele plus nouveau ;
Dire qu'à l'autre il ressemble,
Ainsi que deux gouttes d'eau,
Seroit donner dans l'hyperbole ;
Mais prenez-le sur ma parole,
Comme, en matiere de Tableau,
Vous feriez deux regards d'une TçavanteEcole.

Ferdinand, ce Roy Catholique,
Sous qui Grenade enfin plia,
Et dont le bras humilia
L'orgueil bazanné de l'Afrique,
De Naples amplifia,
Son Domaine despotique :

De

De sçavoir si ce fut, ou valeur ou hazard,
 Ou si la perfidie y mêla quelque dose,
 C'est une affaire à part;
 Je laisse à Louis XII. à démêler la chose:
 Avec Philopœmon ce qu'il eut de commun,
 C'est qu'il étoit d'une figure
 Opposée à la Mignature,
 Et ne sentoit pas bon à jeun.
 De juger comme il a pû faire
 Pour laisser, pour transmettre à sa Postérité
 Cet air de grace & de beauté,
 Ce grand air, cet air Militaire,
 Qui convient à la Majesté,
 Et dont notre Louis, notre Ange Tutelaire,
 Sur tout autre est doté,
 Ce n'est pas chose claire:
 Qu'il fallut de beaux jours & de charmantes
 nuits,
 Pour dégrossir cette matiere!
 Qu'il fallut la couler par de divers conduits,
 D'Autriche & Portugal, de Savoye & Ba-
 viere!
 Mais revenons au fait,
 Ferdinand étoit laid.
 Des chausses à la Martingale,
 Plume de coq sur son bonnet,
 Et bien souvent en linge sale.
 Tout tel que je vous l'ai décrit.
 Un jour qu'il alloit à Capouë,

Fortune

650 MERCURE DE FRANCE.

Fortune qui des Rois se joïe ,
Dans certain Hameau le surprit ,
Environné d'eaux & de bouë.

La nuit étoit obscure & les chemins mauvais ;

Que faire , dit-il à sa Troupe ?

Cette Chaumiere à tous servira de Palais ,

Ne dussions-nous ici trouver ni pain ni soupe.

On fait alte : on descend d'assez mauvaïse hu-
meur ,

Et la Royale Caravane ,

Se dispose à souper par cœur ,

Dans la misérable Cabane ;

Lorsqu'un jeune Pêcheur chargé d'un gros
Poïsson

Qu'il venoit de prendre à la ligne.

(Sannazar le nomme un Saumon ,

Mariana de foi plus digne ,

Veut que ce fut un Eturgeon)

Enfin soit Eturgeon , soit Saumon , il n'im-
porte :

Faites-moi voir le Roi , dit le Pêcheur prudent ,

De ce Poïsson que j'apporte ,

Je veux lui faire present.

D'abord s'avance Ferdinand :

Donne. Quelle énorme Sardine !

Donne l'ami. Quel beau Poïsson !

Je suis le Roi. Tu m'as la mine

De n'être que son Marmiton ,

Répond le Pêcheur en colere ,

Est.

Est-ce ainsi que des pauvres gens

Se fagotent les Courtisans ,

Pour leur escroquer leur salaire !

Non ; je te jure sur ma foi ,

Que c'est bien moi qui suis le Roi.

Mais bien , dit le Pêcheur , le Diable qui t'em-
porte :

A ces mots , il gagne la porte ,

Et plein d'un dépit serpentin ,

Remporte son butin.

Émerveillé de cette scène ,

Le Roi riant du bout des dents ,

Dit à ses Courtisans ;

Il faut de ma laideur que je porte la peine.

Courez attester à ce sot ,

Que je suis bien le Roi, que c'est chose avérée ;

Ou , si je pers cette curée ,

Vous en ferez pour votre écot.

A ces mots , la troupe animée ,

Court ainsi que gens forcenez.

Faire plus de sermens que n'en font à l'armée

Les plus déterminez.

Le Pêcheur , le Poisson enfin sont ramenez.

Et le Banquet joyeux se fait sous la Ramée.

Le Poisson fut fort mal payé ;

Le Roi n'étoit pas magnifique ;

Mieux eût fait le Pêcheur , de la belle moitié ,

S'il l'eût gardé dans sa Boutique.

DE SENECE'.



*EXTRAIT d'une Cause plaidée par
les Rhétoriciens du College de Louis
le Grand, le 5. Decembre 1728.*

IL y a quelques mois que nous devons au Public un Extrait des Plaidoyers qui se sont faits par les Rhétoriciens du College de Louis le Grand, sous la direction du P. de la Sante, Jesuite, Professeur de Rhétorique, devant une illustre & nombreuse Assemblée, qui applaudit justement à cette sorte d'exercices, si propres à former la Jeunesse à parler noblement & avec grace. On peut assurer que ceux qui ont eû part aux Plaidoyers dont nous donnons l'Extrait, ont parfaitement soutenu le succès qui semble attaché à ce genre d'Ouvrage. Voici quel en est le sujet.

» Un riche & vertueux Magistrat, Ayeul
» paternel de Philodrame, d'Automole
» & de Plutophage, tous trois fils d'un
» pere mort dans la fleur de l'âge, eut
» lieu d'être mécontent de la conduite
» qu'avoient tenuë ses petits-fils pendant
» leur jeunesse. *Philodrame*, l'ainé, s'étoit
» fait Poëte Comique & Satyrique, mal-
» gré les remontrances de son Ayeul, qui
» par une disposition testamentaire, le ré-
» duiſit

» duisit à sa légitime , vû sa Profession de
 » Poëte, qui le rendoit inhabile à la Magis-
 » trature. *Automole* , élevé dans des princi-
 » pes contraires à la vraie Religion , avoit
 » fait une Profession ouverte du Calvinis-
 » me. L'Ayeul indigné le desherita. Quant
 » à *Plutophage* , qui prodiguoit son bien en
 » folles dépenses, il le traita en dissipateur ,
 » & fit en faveur des enfans de ce prodigue
 » une substitution de la quote-part des
 » biens qu'il lui laissoit. Pour ce qui est
 » de la Charge dont il privoit l'aîné de ses
 » petits-fils, & des biens dont il dépouïloit
 » le premier Cadet , il en fit donation
 » à *Melisse* , son neveu , qui par des ma-
 » nieres douces & insinuanes , avoit ga-
 » gné l'affection du Vieillard. De plus les
 » enfans de ce même Melisse furent sub-
 » rogez à ceux de Plutophage , supposé
 » que ceux-ci ne pussent jouir de la sub-
 » stitution.

» Cependant les trois disgraciez , après
 » de sérieuses réflexions , rentrèrent peu
 » à-peu dans le devoir, & regagnerent par
 » des services considerables les bonnes
 » graces de leur Ayeul , qui songeoit à
 » révoquer un Testament qui leur étoit si
 » préjudiciable. Mais étant dans cette dis-
 » position d'esprit , il fut tout à coup sur-
 » pris de la mort. Le neveu fut le seul à
 » qui cette mort fit plaisir. Point de deüil,

B » point

654 MERCURE DE FRANCE.

» point d'obseques dignes du rang de son
» Bienfaicteur. Les trois autres y suppléerent
» autant que leur fortune le leur
» permit.

» Ils intentent procès pour être rétablis
» chacun dans leurs droits : le neveu y
» met opposition. Telle est la Cause dont
» on entreprend la décision.

M. le Boulanger faisoit le personnage
de Juge. Il proposa d'abord ce sujet en
peu de mots, & avertit les Plaideurs de
bannir de leurs Discours cette aigreur qui
regne d'ordinaire dans les Procès. D'où
il prit occasion d'établir des maximes pro-
pres à inspirer des sentimens d'honneur
& de probité.

» C'est à vous, leur dit-il, de faire
» valoir vos droits sans autre passion
» que celle de la justice & de la verité.
» L'équité n'emprunte jamais le langage de
» l'emportement. N'obéissez qu'aux no-
» bles sentimens que vous inspirent la
» naissance & l'éducation. Le Plaideur a
» ses Loix, comme le Juge a les siennes ;
» elles doivent regler les paroles de l'un,
» comme elles reglent les Jugemens de
» l'autre. C'est se rendre favorable le ven-
» geur des Loix, que de les respecter en
» sa presence ; c'est l'irriter que de les vio-
» ler sous ses yeux, &c.

Dès que le Juge eut ainsi proposé les
regles

regles du combat, l'Avocat de Melisse se leva pour disputer la victoire.

Plaidoyer pour Melisse.

On suppose que Melisse occupé à recueillir une riche succession, n'avoit eü ni le temps ni la volonté, ni peut-être la capacité de plaider lui-même sa Cause. Il avoit remis ses droits entre les mains d'un Avocat. M. Moreau soutint ce personnage avec tout le feu & toute la vivacité qu'on devoit attendre; il paroît même qu'il poussa un peu loin le zele qu'il devoit avoir pour son Client, & qu'en sa faveur il déguisa un peu la verité, en faisant entendre que Melisse accablé de tristesse ne pouvoit pas même veiller à ses propres interêts, & que sa douleur l'avoit contraint d'emprunter une voix étrangere. » Quel contraste! s'écrie-t-il, » des fils ingrats & dénaturez s'élevent » aujourd'hui contre le Testament de leur » pere; ils viennent attaquer ses dispositions » les plus autentiques; dispositions respectées chez les Peuples les plus barbares: » un neveu reconnoissant venge la querelle » de son oncle, & soutient la justice de ses » dernieres volontez; quoi de plus décisif » en sa faveur. Un Discours si artificieux convient assez au caractère d'Orateur.

B ij L'A.

L'Avocat ayant ainsi prévenu ses Juges, entreprend de prouver qu'on a tort de disputer à Melisse des biens sur lesquels il a un droit évident & certain. Il prétend 1.^o. que les trois Cousins de Melisse n'ont été privez des biens de leur Ayeul que pour de justes raisons énoncées dans le Testament. 2.^o. Que les Cousins étant légitimement exclus, c'étoit Méliſſe que les Loix instituoiēt Legataire.

Premiere Partie.

Il suffit, dit l'Avocat, d'exposer les raisons d'exhérédation énoncées dans le Testament, pour en faire voir la solidité. Philodrame est privé de la Charge de son Ayeul pour avoir embrassé la Profession de Poëte Comique. La Loi Romaine exclud de la Magistrature les Enfans de famille qui exercent le vil métier de Comedien. Peut-on croire en effet qu'un homme ait des mœurs, quand il s'associe à des gens, qui pour l'ordinaire n'en ont point & dont la Profession est souvent par elle-même l'écueil de l'innocence?

Philodrame ne peut se disculper qu'en mettant une difference chimerique entre les Auteurs & les Acteurs. Mais y auroit-il des Acteurs s'il n'y avoit des Auteurs occupez à leur fournir des Pieces conformes

conformes à leur génie & à leur caractère ? Est-ce la voix, est-ce le geste seul du Comédien qui fait le danger des Spectacles ? Ne sont-ce pas plutôt les idées, les sentimens & les passions que leur prête l'imagination de l'Ecrivain ?

Automole avoit abandonné la Religion de ses peres en se faisant Calviniste. N'est-ce pas lui-même qui a dicté son Arrêt, en suivant par entêtement une Doctrine proférée & deffenduë dans le Royaume ? N'est-il pas juste de retrancher un membre corrompu qui peut porter l'infection & la mort dans toutes les parties du corps ? Quel desordre, quelle division, quels éclats auroit produit un esprit vain & entêté de ses propres idées, surtout en matière de Religion ? Il ne peut se résoudre à penser comme le vulgaire, il veut se démêler de la foule, en disant ce que nul autre n'a dit, ou ce que peu d'autres ont hazardé, &c. Un ton hardi & décisif tient lieu de raison. Cet air de confiance impose aux esprits superficiels. Ils embrassent par vanité des sentimens auxquels ils n'osent renoncer par mauvaise honte. Le sage Magistrat prévint ces maux. Il ne voulut point attendre que l'autorité publique armât les Loix contre l'Apostat. Il crut sauver l'honneur de la Religion de sa famille, en exerçant sur lui la rigueur

658 MERCURE DE FRANCE:

des Edits, &c. & de la Nouvelle 115^e, qui ordonnent expressement de desheriter ceux qui abandonnent la foi de leurs Pères. *Avita religionis transfuga exheres esto.*

Le dernier Prétendant étoit un dissipateur. Plutophage s'étoit déjà ruiné par sa prodigalité. Dès la jeunesse il s'étoit épuisé en folles dépenses. Il avoit perdu tout crédit, & il n'attendoit plus que les horreurs d'une triste & honteuse indigence. N'étoit-ce pas un avertissement pour l'Ayeul de pourvoir à la seureté des biens d'une famille honorable ? Pouvoit-il les lui assurer plus sagement que par la voye de substitution ? La Loi ne l'a établie que pour soutenir les familles, & les mettre à couvert du danger où les exposent la prodigalité & la dissipation.

Tous ont donc été légitimement exclus de la succession. Il ne reste plus qu'à prouver qu'au défaut des petits-fils, Melisse est devenu légitime héritier du Testateur.

Seconde Partie.

» Melisse étoit neveu du Testateur. Il lui avoit tenu lieu de fils, il l'avoit seul dédommagé de tous les chagrins que lui causoient des Enfans rebelles & indociles. Seul il mérita sa tendresse, seul il eut en avoir les gages les plus précieux. Par où peut-on lui disputer un droit si bien

» bien établi ? Il faut nécessairement atta-
 » quer le Testament, en disant, ou qu'il n'a
 » pas été régulier, ou qu'il a été révoqué
 » par un Codicile ou Testament postérieur.
 » Or ces deux moyens ne peuvent avoir
 » de force dans la Cause dont il s'agit.
 » point d'Acte plus régulier que le Testa-
 » ment du sage Magistrat ; revêtu de tou-
 » tes les formes juridiques, il est entière-
 » ment hors d'atteinte. Un Acte informe
 » auroit-il pu partir d'une main habile &
 » expérimentée ? Un esprit versé dans l'é-
 » tude des Loix, accoutumé à réfléchir
 » sur les Uz & Coûtumes, se seroit-il dé-
 » menti dans un Acte si important ? D'ail-
 » leurs il le fit jouissant d'une santé par-
 » faite, dans cet âge où le bon sens mûrit
 » par une verte vieillesse & fortifié par
 » une longue expérience, préside au juge-
 » ment des hommes. Pourra-t-on dire que
 » le Testament a été révoqué ? qu'on mon-
 » tre donc un Codicile ou un autre Tes-
 » tament ; qu'on nous oppose Acte à Acte,
 » Ecrit à Ecrit. On fera valoir des projets,
 » des confidences faites à des amis, des
 » promesses peut-être & des paroles équi-
 » voques. Mais des preuves si faibles pour-
 » roient-elles préjudicier à un Acte authent-
 » que ? non sans doute. Il ne reste donc
 » qu'à confirmer le Testament. En agir au-
 » trement ce seroit inquiéter les cendres

» d'un homme, qui pendant sa vie assura
 » le repos des familles, & ne pas rendre
 » justice à un illustre Magistrat qui se fit
 » toujours un devoir de la rendre au pu-
 » blic.

Ce Discours soutenu de tant de preuves,
 & prononcé avec beaucoup de force &
 de vivacité, devoit faire une grande im-
 pression sur l'esprit du Juge. Les Parties
 n'en devinrent que plus animées à se def-
 fendre, & Philodrame commença le pre-
 mier son Apologie.

Plaidoyé de Philodrame.

Il falloit détruire les fâcheuses impres-
 sions qu'avoient dû faire les accusations
 de l'Avocat. On avoit taxé d'ingratitude
 la demande que les Prétendans faisoient
 aux Juges; on ne vouloit pas même qu'il
 leur fût permis de se plaindre & de faire
 produire leurs moyens de deffense. Phi-
 lodrame proteste qu'il garderoit encore
 un profond silence, & qu'il n'auroit osé
 attaquer le Testament d'un Ayeul, qu'il
 respecta toujours, s'il n'étoit sûr des
 dispositions de son cœur. Soumis à toutes
 les volontez d'une personne si chère, quel-
 ques funestes qu'elles pussent lui être, il
 s'y conformeroit encore, s'il ne sçavoit
 sûrement les desseins qu'une mort trop
 prompte l'empêcha d'exécuter. M. de la
 Borde,

Borde, sous le nom de Philodrame, prononça cet Exorde avec beaucoup de grace. Le ton, le geste, l'air de l'Orateur, faisoient sentir que ce Discours étoit une expression fidele de ses sentimens & de son heureux naturel. Il entra ensuite en matiere, & proposa ainsi sa division. 1°. La Poësie, bien loin de rendre un Sujet inhabile à la Magistrature, lui donne des avantages pour l'exercer dignement.

2°. Quand la Poësie seroit une raison absoluë d'exclusion, cette raison ne subsiste plus depuis qu'il s'est appliqué constamment à l'étude de la Jurisprudence.

Premiere Partie.

Quelque divorce qu'on ait fait avec la Poësie, elle laisse toujours de profondes traces dans une imagination dont elle s'est une fois emparée; ainsi il n'est pas étonnant que le Discours de Philodrame emprunte quelque chose de ses ornemens & de ses figures hardies. Il assura que Thémis & Apollon ont ensemble plus de conformité qu'on ne l'imagine d'ordinaire. Il fit un parallele de ces deux Divinitez, lequel n'avoit rien de serieux, que la maniere noble dont il étoit manié; puis il entra dans le fonds de sa preuve, en montrant qu'en effet la Poësie peut être très-utile à un Magistrat.

B v » Si

62. MERCURE DE FRANCE

» Si le Magistrat, comme il arrive sou-
» vent, est obligé de signaler son éloquen-
» ce dans quelque occasion éclatante, quel
» secours ne trouvera-t-il pas dans l'usage
» de la Poësie ? C'est elle qui orne, polit,
» égaye, fertilise, élève l'esprit : c'est elle
» qui l'enrichit de traits brillans, de nobles
» idées, de grandes images ; elle rend le
» style vif, animé, sublime, fécond en
» caractères & en expressions, tantôt rian-
» tes, tantôt naturelles, tantôt fines & de-
» licates, tantôt fortes & magnifiques ; sans
» elle le discours devient froid, l'éloquen-
» ce languit, l'Orateur n'a plus cet agré-
» ment, cette vivacité, ce beau feu, ces
» heureuses saillies & ces graces touchan-
» tes qui charment, qui enchantent, qui
» transportent, qui ravissent, & qui enle-
» vent de gré ou de force les suffrages de
» l'Assemblée. On a tort de confondre un
» Poëte célèbre avec de vils Comédiens.
» Scipion, le grand Scipion, ne se crut pas
» dégradé pour avoir aidé Terence de ses
» lumières & de ses avis judicieux ; on crut
» même que non content de lui communi-
» quer ses propres pensées, il travailla de
» concert avec lui. Fut-il pour cela desho-
» noré, fut-il banni du Sénat ? Sa réputa-
» tion, bien loin de recevoir aucune attein-
» te, n'en devint que plus éclatante.

Cependant on avouë que la Poësie, su-
jet

jetée à des fougues bizarres , ne convient pas assez à la gravité d'un Magistrat ; & Philodrame fonde ses prétentions principalement sur l'heureux changement qui le fit renoncer aux caprices & aux rêveries du Parnasse , pour se soumettre à l'empire honorable de la justice , de la raison & du bon sens.

Seconde Partie.

Philodrame , après avoir exposé modestement les progrès qu'il fit dans l'étude du Droit , passe aux avantages qu'il en retirera & dont les prémices furent consacrées à son Ayeul. On lui avoit fait un de ces procès critiques, où l'honneur & les biens sont également interressez. Philodrame étoit à l'Audience tandis qu'on plaidoit la Cause. Il s'apperçut que l'Avocat la défendoit mal , & que son Ayeul couroit risque d'être condamné. Il prend la parole. il fait si bien l'affaire , qu'il emporte les suffrages de tous les Juges. L'Ayeul surpris & charmé , lui fit l'accueil du monde le plus gracieux ; il semble oublier la Poésie qui avoit été l'occasion fatale de ses mécontentemens , & l'assure qu'il révoquera le lendemain ce Testament injurieux dont on demande la cassation.

Si le Vieillard eût vécu , on peut croire qu'il auroit exécuté sa promesse. Un

B. vj. Acte

664 MERCURE DE FRANCE.

Acte authentique termineroit aujourd'hui la contestation. Mais dans le temps même qu'il assuroit Philodrame d'une parfaite réconciliation, une mort prématurée l'enleve à ses yeux. On peut juger combien il fut sensible au coup funeste qui tranchoit ses plus cheres esperances. Melisse étoit aussi present à ce triste spectacle, mais il témoigna assez par sa conduite que l'idée d'une riche succession étouffoit dans lui les sentimens que la Nature & la reconnoissance auroient dû lui inpirer. C'est assez pour détruire les Eloges dont son Avocat l'avoit comblé; mais le Testament subsiste encore, & la décision dépend encore de la sagesse & de la penetration du Juge.

Plaidoyé d'Automole.

M. Durant, qui récita le Plaidoyé, fit sentir que le personnage convenoit bien à sa douceur & à sa docilité naturelle. Tout y répondoit; un ton de voix insinuant, un air modeste, des mouvemens souples & aisez, propres à interesser en sa faveur. Dans un Exorde simple il fit l'exposition de sa malheureuse fortune. Il avoua qu'après avoir perdu sa foi, il méritoit de tout perdre. Il convint que sa révolte opiniâtre contre les autoritez les plus respectables, étoit une juste raison de
le

le desheriter ; mais enfin étant rentré dans la Religion de ses Peres , il prétend rentrer dans ses droits , fondé sur deux raisons , 1^o. son erreur fut des plus excusables. 2^o. Son retour fut des plus éclatans.

Premiere Partie.

Automole appelle une erreur excusable celle que l'on embrasse par une espece de contrainte , & à laquelle on demeure attaché plutôt par les liens d'une forte conviction, que par ceux d'un entêtement volontaire. L'erreur dont Automole fut imbu dès l'enfance , porte ces deux caracteres. A peine sa raison commença-t-elle à se développer , que l'on confia son éducation à un Calviniste déguisé , nouvellement arrivé d'Angleterre. Cet habile imposteur avoit tout ce qu'il faut pour séduire l'innocence de son Eleve, Il le gagna par des manieres douces , insinuanes, modestes & réservées. Par ses dogmes pernicioeux sur la liberté de l'homme , il se precautionnoit insensiblement contre les plus justes remords. Enfin il sçut lui inspirer un souverain mépris pour tout ce qui pouvoit le détromper. Est-il étonnant qu'un Enfant incapable d'artifice & de défiance , se soit laissé abuser par un homme qu'on lui avoit ordonné de croire comme un Oracle ? Doit-on lui faire un crime

666 MERCURE DE FRANCE.

crime d'avoir écouté avec docilité un Maître qu'on lui avoit représenté comme un homme descendu du Ciel ? Le fourbe se fit enfin connoître. On le chassa ; mais il ne fut pas aisé de détruire les impressions que ses leçons avoient faites dans l'esprit d'Automole. Il auroit crû faire un crime s'il en avoit reçu de contraires ; sa conscience alarmée le rendit inflexible. La vûe même de l'exhérédation ne peut l'ébranler. N'étoit-il pas plus malheureux que coupable ? La Loi a-t-elle prétendu traiter de rébellion une conduite fondée sur tant de droiture & de constance ? Quoiqu'il en soit il a pleuré son erreur , & son retour éclatant doit parfaitement le justifier.

Seconde Partie.

Automole apprit que son Docteur Anglois n'ayant plus d'intérêt à se déguiser, s'humanisoit beaucoup dans la pratique, malgré son apparente sévérité. La conduite irrégulière du Maître, donna lieu à de sages réflexions, & disposa le Disciple à écouter les avis judicieux de ses amis. Il lut les Livres propres à le faire revenir de ses préjugés. Une sérieuse méditation dissipâ le nuage que l'imposteur avoit formé dans l'esprit de son Eleve. Automole confus, vint lui-même abjurer Phérese aux
pieds

pieds de son Ayeul. Le sage Magistrat ,
 pour s'assurer de sa perseverance differa
 encore quelque temps à le rétablir dans
 ses droits & tint secrette la résolution qu'il
 en avoit prise. Ces mêmes amis qui l'a-
 voient engagé à donner à son fils le Ma-
 tre qui l'avoit perverti , voulurent en-
 core s'entremettre pour la réconciliation
 d'Automole. Ils tâcherent de persuader à
 l'Ayeul que les points contestez étoient
 plutôt des objets de dispute , que des ar-
 ticles de foi ; que dans ces sortes de que-
 relles les honnêtes gens prenoient le parti
 d'une sage indifference. L'Ayeul se laissoit
 ébranler ; Automole entrevit le piege &
 saisit cette occasion de témoigner son zele
 & sa fermeté. Il fit entendre à son tour
 que l'indifference approche fort de l'in-
 credulité , que se taire en certaines ren-
 contres , c'est consentir , c'est prévariquer ,
 c'est trahir. Ces discours jettez à propos
 & soutenus avec force , affermirent l'Ayeul
 & l'empêcherent de ceder au torrent. Il
 sentit l'importance du service qu'on lui
 avoit rendu , &c. & en presence de ses
 veritables amis , il protesta qu'il avoit
 rendu son amitié à Automole , & qu'il
 vouloit révoquer son Testament. Un tré-
 pas imprévu l'a empêché de mettre le sceau
 à une promesse si raisonnable. C'est aux
**Juges à interpreter des volontez si con-
 formes.**

formes à la nature, à l'équité & aux intentions d'un sage Pere de famille,

Plaidoyé de Plutophage.

Plutophage étoit celui des trois prétendants dont la conduite sembloit la plus difficile à excuser. M. Riquet de Bonrepos, étoit chargé de cette Cause, il la plaida avec tout l'agrément que peut donner une aimable gayeté, soutenuë d'un esprit vif & aisé. La substitution, dit-il, n'a été établie que pour la gloire & l'avantage des familles. Ainsi dès qu'une substitution est contraire à l'un ou à l'autre de ces deux points, elle doit être censée faite contre les Loix. Celle dont il s'agit est contraire à tous les deux, elle blesse mon honneur, elle ruine ma fortune, elle est tout-à-la fois infamante & préjudiciable au bien de ma famille.

Premiere Partie.

Les motifs énoncez dans le Testament impriment une tache ineffaçable à la réputation de Plutophage; voici les termes exprès. » En outre, ne voulant que Plutophage dissipe les biens qui lui reviendront » de ma succession, comme il a follement » dépensé ceux qu'il tenoit de feu son pere » & de feuë sa mere; je veux & prétends » que les fonds qu'il heritera de moi soient
» sub-

» substituez à ses enfans , & à leur deffaut
 » aux enfans de Melisse mon neveu bien
 » aimé. On ne peut pas mieux marquer
 un dissipateur. Ici Plutophage développe
 fort au long les idées qu'on a attachées à
 ce nom odieux , il en fait sentir les con-
 sequences fâcheuses , & demande après
 tout à quoi se réduit cette prodigalité dont
 on lui fait un crime. Etoit-il de ces Joueurs
 déclarez , qui exposent sur une carte , &
 à un coup de dez le revenu de plusieurs
 années ? L'a-t-on vû donner des festins
 somptueux où regnent la licence & le li-
 bertinage , plutôt que le plaisir & la joye ?
 Etoit-il de ces hommes fantasques , que
 l'on voit sans cesse occupez à démolir &
 à bâtir sans pouvoir satisfaire leur goût
 bizarre & leur inquiète vanité ? Non , ses
 dépenses furent toujourns honnêtes. Il ai-
 moit à se divertir avec ses amis & à les
 aider dans leurs besoins. Il a été payé d'in-
 gratitude. Pour comble de malheur , l'In-
 tendant de sa maison le réduisit bientôt à
 voir ses Terres en decret. Le perfide les
 achetoit sous main. La générosité seule à
 empêché Plutophage de lui faire payer la
 peine de sa friponnerie. Voilà les fautes
 qu'on peut reprocher à sa prodigalité ; méritent-elles
 d'être punies par un châtimant
 dont l'infamie rejaillira sur toute sa posterité ? Reste à prouver que la substitution n'est
 pas

pas moins préjudiciable à la fortune qu'à son honneur.

Seconde Partie.

La substitution met un homme hors d'état d'augmenter sa fortune, il n'a nul fonds sur lequel il puisse compter. Peut-il faire de nouveaux acquets ? Les Terres, les Charges, tout ce qui peut illustrer la Maison, lui échappe des mains. Dans ces tristes conjonctures il faudroit emprunter ; mais où trouver du crédit pour des emprunts quand on est chargé d'une substitution ? en-trouvât-on ? il faudroit s'affujeter à un gros intérêt, au péril de se ruiner. Il est vrai que Plutophage trouva un ami fidèle, qui à sa considération, fit un prêt considérable à son Ayeul, sans exiger aucun intérêt ; mais trouve-t-on souvent de pareils amis ? Sans doute cet ami sage, prévoyoit que le Vieillard charmé, rendroit ses bonnes grâces à Plutophage. Il ne fut pas trompé dans son attente. Le Vieillard comprit que son petit-fils ayant des ressources si sûres, n'étoit pas incapable d'apprendre à ménager son bien, puisqu'il savoit se ménager de tels amis. Il le rappella, il l'admit dans la confiance de ses plus intimes secrets, il le chargea même de l'administration de ses affaires domestiques. Peut-on raisonnablement

ment

ment croire que si la mort ne l'eût prévenu, il eût tardé à révoquer cet Acte injurieux que l'avidité de Melisse avoit surpris, &c. Plutophage a déjà sacrifié une année du revenu qu'il attend de la succession de son Ayeul, pour lui faire élever un superbe Mausolée, parce qu'il a cru ne pouvoir faire un meilleur usage d'un bien que l'équité des Juges ne peut manquer de lui attribuer, &c.

Replique de l'Avocat de Melisse.

La cause étoit, sans doute, suffisamment examinée; mais Melisse avoit choisi un Avocat zélé. Dès qu'un Orateur a épousé les intérêts d'un Client, il n'a coutume de reculer qu'à la dernière extrémité. La réplique est le trait qu'il tient en réserve, & le dernier coup qu'il porte à ses adversaires est souvent le plus dangereux. L'Avocat de Melisse entreprend de le justifier des différentes accusations dont on l'avoit chargé dans le cours du procès. On a prétendu, dit-il, que la tendresse de Melisse pour son ayeul étoit feinte. Si l'on se permet de sonder les cœurs, ne peut-on pas interpréter malignement le changement dont les trois intéressés se font gloire? Bien plus, dans les discours même qu'ils viennent de prononcer, on a remarqué les défauts qui leur attirent l'indignation du

Magistrat.

Magistrat. Philodrame a parlé en Poète ; Plutophage a fait l'éloge & l'apologie de la Dissipation. Automole seroit bien malheureux , si l'on pouvoit conclure de ses paroles , qu'il n'est pas sincerement converti ; on ne peut se permettre un tel soupçon. Mais s'il a droit d'exiger qu'on juge de lui favorablement , qu'il respecte à son tour les sentimens de Melisse , & qu'il ne le taxe pas de dissimulation. Ensuite on represente cet heureux heritier dans la tristesse & la douleur la plus vive , &c. Par malheur , Plutophage avoit en main de quoi confondre une Apologie hazardée & qui n'avoit nul fondement. Il produisit une Lettre de Melisse qui lui étoit tombée entre les mains. Cette Lettre certainement n'avoit point été dictée par la douleur ni par la reconnoissance que lui supposoit son Avocat. Elle étoit écrite à un ami , pour lui faire part de l'agréable nouvelle qui le délieroit d'un Vieillard incommode , dont la vie mettoit obstacle à ses plaisirs. Il deffend , avec un stile railleur , qu'on fasse avec éclat les funerailles d'un homme modeste , qui ménagea toujours la dépense. Enfin il invite son ami à venir au plutôt dans la belle Maison qu'il tient du Testateur , pour y noyer son chagrin dans le vin. O l'affligé ! ô l'inconsolable légataire !

Le

J U G E M E N T.

Le Juge établit d'abord quelques principes sur lesquels devoit rouler sa décision. Ce personnage demandoit plus de gravité que de feu, & ne fut pas moins bien soutenu que ceux qui avoient précédé. Il posa pour principe, 1°. que toute disposition testamentaire, qui exclut les héritiers naturels, doit être légitime & appuyée sur les Loix; 2°. que cette disposition n'est valide qu'autant qu'elle est fixe, permanente & non révoquée par un acte postérieur ou exprès ou équivalent.

On ne peut disconvenir que l'exhérédation n'ait été légitime dans son principe. Philodrame par sa profession de Poëte Comique & Satirique s'étoit rendu indigne de la Magistrature. Automole allegue en vain la séduction. Son entêtement a duré trop long-tems, & étoit trop dangereux, pour ne pas mériter un châtement exemplaire. Plutophage ne peut se plaindre que de lui-même; ses dépenses étoient nobles; mais enfin son bien s'est trouvé dépensé. Il falloit assurer à ses enfans une subsistance honorable. Le sage pere de famille ne pouvoit mieux y pourvoir que par une substitution. Il n'est pas moins évident, qu'au défaut des enfans de Plutophage, la substitution devoit passer à ceux de Melisse;

574 MERCURE DE FRANCE.

lisse ; parce que la ligne directe s'excluant elle-même par son mauvais procédé, l'héritage doit être transféré à la ligne collatérale.

Examinons si la volonté du Testateur a été fixe & permanente. Plusieurs témoins dignes de foy, déposent qu'il avoit changé de volonté, & qu'il s'étoit hautement expliqué sur ce changement. Les services signalez que lui avoient rendus les trois freres; les marques de réconciliation qui se sont données de part & d'autre, en sont des preuves incontestables. La constance qui a suivi le repentir qu'ont fait paroître les prétendans, est encore, pour eux, un préjugé favorable. Nul d'entr'eux ne s'est démenti, &c. Plutophage même a marqué sa tendresse d'une maniere bien louable, en faisant élever un Tombeau magnifique à son Ayeul. Par là il a suppléé au défaut de Melisse, dont l'ingratitude est trop évidente pour qu'on en puisse douter. Trop coupable, pour n'être pas punie.

A ces causes, faisant droit aux Parties, &c. Ordonnons que ladite disposition testamentaire, faite en faveur de Melisse, soit & demeure infirmée, révoquée, annullée & cassée par rapport à ses prétentions sur la Charge, sur les biens de l'exheredé & sur la substitution destinée à ses enfans, au défaut

défaut des hoirs de Plutophage; la fausse tendresse dudit Melisse pour son grand oncle vivant, son ingratitude prouvée envers ce même testateur mort, méritant une punition exemplaire, & fondant une forte présomption de ce que feroit le donateur, contre l'ingrat, s'il voyoit ce que nous voyons, &c. Ratifions & confirmons par cet Arrêt, la substitution des biens de Plutophage à ses enfans, & ne lui en laissons que l'usufruit, de peur qu'il n'aliène les fonds, &c. Voulons en outre que les freres dudit Plutophage le dédommagent des frais qu'il a genereusement avancez pour les funeraillles, & qu'au cas qu'il meure sans posterité, il dispose de ses biens par testament, sans que lesdits biens puissent échoir aux enfans de Melisse, que nous déboutons de toutes les demandes faites par son Avocat. Dépens compenséz.

Le Juge termina la Seance en complimentant les Plaideurs; ses louanges fines & délicates lui mériterent à lui-même les éloges & les applaudissemens de toute l'assemblée. Nous sommes mortifiez de ne pouvoir donner qu'un précis imparfait de ces plaidoyers, dont on ne peut faire sentir toute la force qu'en leur donnant une juste étendue.



LE MARECHAL DE VILLARS,

O D E

O Toi, qui sous le nom d'Horace,
 Chantras les Heros & les Dieux,
 Muse, de ma lyrique audace,
 Conduis l'effor ambitieux.
 En proie au plus charmant délire,
 Je vais celebrer sur ma Lyre,
 Des combats, des Explois divers;
 Des vertus toujours triomphantes,
 Et de ces couleurs éclatantes,
 Peindre Villars à l'Univers.



Jeune encor, ce nouvel Alcide,
 Dédaignant d'un honteux repos,
 Va montrer un cœur intrépide,
 Dans la carrière des Héros.
 Hector François, foudre de guerre,
 Il étonne toute la Terre,
 Au bruit de ses fameux Exploits;
 Aussi surprise que charmée,
 Pour lui l'active Renommée,
 N'a pas assez de ses cent voix.



III

Déjà

Déjà , conduits par la Victoire,
 L'Aigle voit flotter ses drapeaux ;
 Une riche moisson de gloire ,
 Suit les efforts de ces Héros.
 Là d'un ennemi (a) domestique ,
 Domptant la fureur fanatique .
 Il lui porte le coup fatal ;
 L'Anglois (b) ailleurs perd son audace ;
 Ce nouveau Marcellus efface ,
 Les premiers succès d'Annibal.



Il marche armé de son Tonnerre ;
 La terreur annonce ses coups.
 Auteurs d'une sanglante guerre ,
 Redoutez son juste courroux.
 Il vient ; tout fuit , déjà la Flandre ,
 N'offre que des Villes en cendre ,
 Un Pays de sang inondé :
 A la noble ardeur qui l'entraîne ,
 Le Germain reconnoît Turenne ,
 Le Flamand croit revoir Condé.



Mais que vois-je ? aux yeux de Bellone ;
 Après tant de succès divers ,
 La Fortune qui l'abandonne ,
 Nous fait éprouver des revers ;

(a) Il réduisit les Fanatiques aux Cévennes.

(b) Marlborough.

C Constant

678 MERCURE DE FRANCE.

Constant à braver ses caprices , (a)
Ce n'est point par des Sacrifices
Qu'il fixe sa legereté ;
L'effort de sa paisible audace ,
Du sein même de la disgrâce ,
Fait naître la prospérité.



Ici s'offre un jour mémorable,
Muse, ranime mes accords ;
Nouveau Gerion de la Fable,
Il semble animer plusieurs corps.
D'un coup il garantit la France,
Landrecy voit sa délivrance,
Marchienne ses murs foudroyez ;
C'en est fait , Dénain nous étale
Dans une peinture fatale ,
Cent Peuples dans leur sang noyez.



Peuples, oubliez vos allarmes,
Du repos goûtez les attrait ,
Villars, Maître du sort des Armes,
Devient Ministre de la Paix.
Son bras qui lançoit le Tonnerre,
Eteint le flambeau de la guerre (b)
Dans les flots orgueilleux du Rhin ;

(a) *Bataille de Malplaqué.*

(b) *Il fit la Paix en Allemagne.*

Où

Oùï, la discorde se retire,
 Et les trois Sœurs du sombre Empire
 Nous filent un heureux destin.



C'est peu de cette ardeur guerrière,
 Et de ce courage indompté,
 Son nom par une autre carrière,
 Parvient à l'immortalité.
 Je vois les mains des doctes Fées, (a)
 Lui dresser d'immortels Trophées
 Dans le Champ des paisibles Arts;
 Tel que le Vainqueur de Carthage,
 Villars, par un noble assemblage,
 Joint l'Olive aux Lauriers de Mars.



Triomphez, Filles de Mémoire:
 Votre fidele Nourrison,
 Toujours soigneux de votre gloire,
 Est devenu votre Apollon.
 Au sein de l'Emule d'Athènes,
 Pour former des Lyres Thébaines,
 Il vous fait naître un Mont (d) sacré;
 Epuisez vos sons Pindariques,

(a) Il est un des Quarante de l'Académie Française.

(b) Académie de Marseille dont il est Professeur.

430 MERCURE DE FRANCE.

Et que dans vos Concerts Lyriques ,
Villars soit toujours célébré.

*Quis potis est dignam pollenti pectore carmen
Condere pro rerum majestate. Lucret.*

P. L. P. R. D. L.

Le sujet de cette Ode a été proposé par
l'Académie de Marseille , pour le Prix de
cette année 1728.

XX

RE'PONSE de M. de Mos , aux
Remarques critiques , faites sur le nou-
veau système de Chant.

P our ne laisser aucun doute au public
sur les avantages du nouveau système
de Chant, & pour en bien assurer Nossei-
gneurs les Evêques pour l'Impression des
Livres d'Eglise dans leur Diocèse, on éta-
blit icy tous ces avantages, & on offre d'en
démontrer les preuves, même de pra-
tique, devant Messieurs de l'Académie
Royale des Sciences.

Et afin que tous les Musiciens puissent
facilement proposer leurs objections , M^r
l'Abbé Bignon , qui a permis les Expe-
riences qu'on souhaitera de faire là-dessus,
veut bien avoir la bonté de recevoir tou-
tes les Critiques manuscrites qu'on vou-
dra communiquer à l'Académie, pour que
l'Auteur donne la solution à toutes les diffi-
cul-

ſcûlitez , non ſeulement par des preuves de raiſon , mais encore de pratique. Les Muſiciens , ſur tout ceux qui ſont attachez aux Eglifeſ , ont trop de zele pour ce qui peut contribuer au Chant des loüanges de Dieu , pour ne pas communiquer leurs lumieres dans cette occaſion. Afin de ne point laiſſer M M. les Evêques en doute du parti qu'ils doivent prendre , dans un tems où pluſieurs Prélats ſont à la veille de faire imprimer leurs Livres d'Eglife en Plein-Chant. L'Auteur du ſyſtême les prie de lui faire cette grace dans ce tems-ci , parce qu'il ne pourra pas toujours être à portée de répondre aux objections qu'on pourra former dans la ſuite.

I. *Art.* Le nouveau ſyſtême de Chant conſtitué la diſtance des tons , ſemi - tons & les differens intervalles , d'une maniere beaucoup plus facile , plus ſenſible , plus juſte , plus égale , & moins changeante que les autres.

Cet Article eſt le ſeul qui ait été combatu par les Critiques. Ils ont crû que les Notes étant imprimées en ligne directe , elles n'avoient pas l'avantage de l'échelle du ſyſtême de Guy Aretin , pour la diſtance qui ſe doit trouver entre les tons & les intervalles.

Je répons qu'ils ont plus fait d'attention au materiel de la Note , qu'à ſon effet,

682 MERCURE DE FRANCE.

qui est le principe de ce système. Car quoique les Notes soient imprimées en ligne directe, & qu'il n'y ait point de distance de haut & de bas entr'elles, il suffit qu'il y en ait dans leurs dispositions. Ce n'est pas la Note qui forme le ton, mais l'angle de la page où elle est tournée; par conséquent ce n'est pas à la Note à former la distance des tons & des intervalles, parce qu'elle n'est en cela que comme une main qui du doigt montre le ton & sa distance dans l'angle de la page où elle est tournée. Cela étant, la distance d'un ton ou d'un intervalle, consistant dans les angles d'une page, elle est certainement plus visible & plus sensible, &c. que celle d'une corde à une espace, & d'une espace à une corde, qui est presque imperceptible.

II. Il fournit aux élévations & abbaiffemens doubles des sons, sans aucun changement, confusion, ni bouleversement de Notes qui sont tres-fréquentes dans l'ancien système, par la quantité de transpositions, qu'on ne peut éviter.

III. Il facilite plus que tous les autres toutes les regles necessaires pour apprendre la Musique en tres-peu de tems.

IV. Il fatigue beaucoup moins le jugement, la mémoire, la vuë & l'attention que tous les autres.

V.

V. De tous les systêmes il est celui qui change le moins dans celui de Guy Arctin , universellement reçu.

VI. Il est plus facile , plus sûr & plus court à imprimer, à apprendre & à mettre en pratique , que tous les autres.

VII. Il procure des Livres plus commodes , plus complets & à meilleur marché que les autres.

VIII. Il a tous les avantages des autres , sans avoir aucun de leurs défauts.

IX. Il s'oublie beaucoup moins facilement que tous les autres ; & il est à la portée de l'ignorant & du sçavant.

X. Il donne enfin une connoissance de la Note, plus simple, plus aisée, plus juste & plus naturelle que les autres.

Dans ce nouveau systême on connoît les Notes par elles-mêmes, comme on connoît un B. un C. un D. par leur propre disposition & figure, & chaque Note a toujours la même direction vers l'angle de la page qui lui donne son nom dans toutes les octaves; supposé même qu'il y en eut cent. De plus il n'y a que sept dispositions de Notes à apprendre, lesquelles on se peut fixer dans l'idée de plusieurs manieres, par un seul acte de conception; & quiconque sçait l'ordre des Notes de cette Gamme, pour le Plein-Chant, le sçait aussi pour la Musique.

C iiij Voyez

624. MERCURE DE FRANCE.

Voyez les Méthodes imprimées.

Dans le système d'aujourd'hui les Clefs qui peuvent être transposées sur toutes les Cordes, selon le caprice des Compositeurs, font de la Gamme une espèce de Labyrinthe, dont il est très-difficile de trouver l'issuë; on passe subitement de la Clef d'*Ut*, sur la première Corde, à la même Clef sur la deuxième ou la troisième; aussi-tôt l'on revient à la première, & puis la Clef change; ce n'est que par cette multitude de transpositions qu'on a constitué les élévations & les abaissements doubles des sons. Or quel embarras de connoître les Notes dans ce système, qu'on ne connoît que par conjecture; sçavoir, par le moyen de la Clef, la Corde, l'espace & la Note même, trois choses qui concourent à sa connoissance. Quel embarras, dis-je, & combien cela ne fatigue-t il pas le jugement, la mémoire, la vue & l'attention! On vient de dire *la*, sur une corde, il faut dire sur cette même corde, *ut*, ou *re*, ou *my*, &c. selon la Clef qui a changé. On sçait l'ordre des Notes selon une transposition; lorsqu'on apprend la 2^e ou la 3^e, on oublie la première; ainsi des autres, au nombre de dix dans le Plein-Chant, & de quarante dans la Musique; chaque Clef pouvant être transposée sur toutes les cordes en *b* mol, & en *b* carré. II

Il arrive souvent des irrégularitez par des Notes douteuses qui se trouvent plus dans l'espace que sur la corde, ou sur la corde que dans l'espace; ce qui cause toujours des cacophonies.

Il arrive encore souvent que deux Notes qui constituent une tierce ou une quarte, &c. sont infailliblement mal disposées, quant à la distance qui doit frapper les yeux, en se trouvant toutes deux sur une même corde dans le tems des transpositions; ce qui applique extraordinairement, trompe les plus habiles & rebute tous ceux qui apprennent à chanter. Tous ces inconveniens ne peuvent arriver dans le nouveau système par la grande stabilité de la Note.

Enfin quelle difference entre la quantité de volumes, extraordinairement gros, incommodés & incomplets que constituë l'ancien système de Chant, & celui que constituë le nouveau système! On a renfermé dans la premiere Edition tout le Chant Romain, dans un *in-douze* d'Hollande.

Quelle difference pour la facilité! presque tout le monde se rebute d'apprendre l'ancien système, à cause de ses difficultez; & aujourd'hui on voit par experience, des enfans, qui selon le nouveau système, chantent la Note sans hesiter, ni se trom-

C v per

per dans la plus difficile piece de Musique, à la troisième leçon, avant même qu'ils sçachent lire.

Quelle difference, dis-je, de dépenser dans un Diocèse quatre cens mille livres, pour fournir aux Diocezains les Livres qui leur sont nécessaires, imprimez selon l'ancien systême de Chant, & de donner à chaque fidele tout le Chant de l'Eglise, dans un seul volume, pour 4 livres!

Quelle difference enfin de pouvoir avoir pour cent écus une Bibliotheque parfaite de Musique, qu'on ne se procureroit pas aujourd'hui pour deux mille écus!

En un mot, quelle disproportion de voir un petit nombre de Chantres dans quelques endroits seulement qui se crévent à chanter tout seuls l'ancien Chant & d'entendre dans la suite chanter par tout tous les fideles d'une maniere édifiante & toute naturelle!

Les objections qu'on pourra faire là-dessus, donneront occasion dans la suite, d'exposer tous ces avantages dans une plus grande étendue.





A M A D.....

Le jour de sainte Geneviève, sa fête.

BOUQUET.

Quel bouquet vous ferai-je ? on ne voit plus de fleurs

Que sur les visages des Belles.

Vous en êtes du nombre, & vos vives couleurs,

En tout tems paroissent nouvelles.

Mais les fleurs que je veux, où les prendrai-je, Iris ?

L'hiver n'a rien laissé dans ce triste País,

Il a tout ravagé, jusques aux Immortelles.

Flore, tirez-moi d'embaras,

Pour répondre à mes vœux, daignez faire un miracle ;

Paroissez, & qu'il naisse aujourd'hui sous vos pas,

Des Roses, malgré les frimars.

Vous m'exaucez ; quel aimable spectacle !

Aux charmans regards de vos yeux

J'aperçois mille fleurs éclore ;

Plus d'un tendre Zéphir vous suit & vous adore,

C vj Mille

638 MERCURE DE FRANCE:

Mille amours, mille ris embellissent ces lieux,
Et les rendent dignes des Dieux...
Mais c'est Iris, & je croyois voir Flore.

Par M. L'AFFICHARD, Chevalier
de l'Ordre Social.



MEMOIRE sur la Vie & sur les
Ouvrages du R. P. Sebastien Truchet,
Religieux Carme, Académicien Hono-
raire de l'Academie Royale des Sciences.

LE Pere Sebastien Truchet, nâquit à
Lyon, en l'année 1655. d'une bonne
famille de la même Ville, & de parens
pieux. Il perdit son pere dans sa premie-
re jeunesse, mais sa mere n'ayant que cet
enfant, n'oublia rien pour lui donner une
bonne éducation.

A peine avoit-il douze ans, qu'on s'ap-
perçût de son penchant pour les Mécani-
ques; il examinoit dès lors, avec soin,
toutes les Machines qui s'offroient à sa
vûë, & il prenoit plaisir à entendre parler
les habiles gens sur ce sujet.

A seize ans, il découvrit à sa mere le
dessein que Dieu lui inspiroit de se consac-
rer à son service, dans la Religion; &
après quelque résistance de la part de
cette

cette mere, il entra dans l'Ordre des Carmes, en prenant l'habit au Monastere de la Rochette, en Savoye; où il fit profession une année après.

Peu de tems après son Noviciat, il fit connoissance avec le fameux M. de Servieres de Lyon, & gagna son amitié; ce qui lui servit beaucoup pour son avancement dans la connoissance & la perfection des Mécaniques. M. de Servieres avoit en ce genre un des plus curieux Cabinets de l'Europe; le jeune Religieux ne cessoit d'en étudier toutes les Pièces, de les imiter, même par des ouvrages de sa façon, auxquels il ajoutoit souvent des choses de son invention.

Ses Superieurs l'envoyerent ensuite à Paris, au Convent de la Place Maubert, pour y faire ses études. On remarqua bientôt qu'il n'avoit de gout que pour l'invention des Machines, & qu'après les devoirs de son état, il en faisoit l'objet de sa plus grande application. L'année qu'il étudia en Physique fût pour lui un tems également précieux & agréable.

Il se fit dès lors connoître dans le monde pour un grand Machiniste. M. Mariotte, Horlogeur du Roy, parla de lui à M. Colbert, à l'occasion que voici: Le Roi d'Angleterre avoit envoyé au feu Roi deux Montres à répétition, les premières qu'on
cût

690 MERCURE DE FRANCE.

eût encore vû en France de cette espèce. Il arriva à ces Montres quelque dérangement, qui obligea de les mettre entre les mains de l'Horlogeur du Roy, mais celui-ci ne put jamais les ouvrir à cause du secret de la fermeture, qu'il lui fut impossible de découvrir. Il dit là-dessus à M. Colbert qu'il ne connoissoit que le jeune F. Sebastien, Carme de Paris, capable d'en venir à bout. En effet, il découvrit bien-tôt non seulement le secret ressort qui fermoit ces Montres, mais il remedia à leur dérangement, & les rendit dans leur premier état au sieur Martinot, qui déclara la chose au Ministre.

Le F. Sebastien reçût quelques jours après un ordre pour se rendre le matin d'un jour marqué, à la Bibliotheque de M. Colbert, où se trouverent aussi par un ordre particulier M^{rs} Amourons & Mariotte. Le Ministre remercia d'abord le jeune Religieux, au sujet des Montres du Roy; il l'exhorta ensuite de s'apliquer uniquement aux Mathématiques, ajoutant que le Roy lui donnoit une pension de 600 l. il ordonna en même tems à M^{rs} Amoutons & Mariotte, de lui rendre compte des progrès qu'il feroit dans cette Science, & de l'aider de leurs lumieres, sur tout ce qui regarderoit l'Hydraulique, avec promesse de payer tous les frais des Experiences; de
celles

celles même qui n'auroient aucun succès. C'étoit dans le tems que le Roy avoit besoin de pareils sujets pour les Ouvrages que S. M. faisoit faire à Versailles, à Marly, &c.

Il n'en fallut pas davantage pour engager le F. Sébastien, qui n'avoit alors que 19. ans, à redoubler toute son application pour produire des choses utiles & toutes nouvelles; en sorte que souvent il surpassoit l'attente de ces deux Messieurs, qui l'ont depuis tendrement aimé & fort considéré.

Dans la suite il travailla avec eux & avec les Commissaires de l'Académie Royale des Sciences, aux proportions des caracteres de l'Imprimerie, dont les Planches ont été gravées & les Matrices fonduës, suivant les mêmes proportions. Il a aussi travaillé à la description des Arts, dont les Planches ont été pareillement gravées par ordre du feu Roy.

Tout le monde a vû, avec étonnement, son invention des Pigeons artificiels; c'est à cette occasion qu'il apprit de M. du Vernay la Miologie. Cet habile homme lui prêta aussi des Squelettes pour qu'il étudiait les mouvemens naturels, afin de former son idée pour les imiter par la Machine, qui devoit donner le mouvement aux aîles, &c.

M.

602 MERCURE DE FRANCE:

M. Baillif, Entrepreneur des Bâtimens du Roy, ayant reçu ordre de construire la grande Cascade de Marly, sur le dessein du P. Sébastien; il supplia S. M. d'ordonner à ce Religieux de demeurer sur les lieux, non seulement pour l'ayder de ses conseils dans l'exécution, mais encore pour la construction des Machines nécessaires à la fourniture des matériaux dans tous les Ateliers, avec la précaution particulière de ne pas endommager les Bosquets qui étoient à côté des bords de la Cascade; ce que le Roy avoit expressément recommandé.

Pour y réussir, le P. Sébastien fit placer sur la longueur des bords de l'ouverture de la Cascade, des Madriers avec des Rainures, dans lesquelles des Roulettes, sur lesquelles étoient attachez des Traineaux, montoient généralement tous les Matériaux; & cela par le moyen d'un Touriquet que deux hommes faisoient jouer avec facilité, & qui faisoit descendre alternativement les Traineaux d'un côté, tandis que de l'autre, d'autres Traineaux remontoient. Le Roy qui vit l'effet de cette Machine en fut tres-satisfait, & donna des loüanges à l'Inventeur.

Il fit peu de tems après une autre Machine pour le transport des Arbres, qu'on vouloit transplanter, & on s'en est servi depuis tres-utilement. Mon-

Monsieur, Frere unique du Roy, honora le P. Sébastien d'une estime particulière, jusqu'à lui confier les Etudes de Mathématiques du Duc de Chartres, son Fils unique, depuis Duc d'Orleans, &c. Ces Etudes finies, **Monsieur** lui ordonna d'aller diriger les réparations de son Canal d'Orleans; ce qui fut exécuté à la satisfaction de S. A. R. qui le gratifia à son retour de trois mille liv. somme que le P. Sébastien employa à bâtir un lieu pour son Cabinet des Machines, & en bons Livres.

M. Henaut, Premier Valet de Chambre de ce Prince, qui avoit accompagné le P. Sébastien, en qualité de Trésorier des Réparations du Canal d'Orleans, pria ce Pere de lui donner un Dessen pour la construction d'une Maison, à la place d'un ancien Bâtiment qu'il avoit dans la Forêt. ce fut là qu'il trouva ces petits Carreaux mi-partis, dont on parla beaucoup dans ce temps-là, & qu'il fit les Dessesins qui furent approuvez de l'Académie, gravez & inserez dans son Histoire. Il fit par ordre de la même Académie, la Machine de l'acceleration du mouvement, qui est aussi gravée dans l'Histoire.

Lorsque le Roi eut nommé M. Sauveur pour Maître des Etudes de Mathématiques des Princes ses petits-fils, le P. Sébastien fut

fut demandé pour Adjoint par M. Sauv-
 veur. Il construisoit les Machines & le
 Maître faisoit aux Princes l'explication
 des principes.

Il partit peu de temps après par ordre
 du Roi, pour executer le Projet de rendre
 la Dordogne navigable, & en état de trans-
 porter les Mâts de Navire & les bois de
 construction des Forêts d'Auvergne, qu'une
 Compagnie s'engageoit de fournir au
 Roy, & de les rendre par ce moyen jusques
 dans les Ports de Mer.

Pendant ce Voyage, une petite Riviere
 sur laquelle est située la Ville de Borde,
 où étoient toutes les Manufactures & Fa-
 briques de Coutellerie, &c. emporta par
 une grande & subite inondation tous les
 Bâtimens de ces Fabriques, ce qui réduisit
 tout le peuple de ce canton dans une gran-
 de calamité. M. le Blanc, alors Intendant en
 Auvergne, engagea le P. Sébastien à aller
 sur les lieux desolez, pour le rétablisse-
 ment de ces Fabriques, lesquelles par
 l'application de ce Pere, furent réparées
 en huit jours de temps. On vit en effet
 dix-huit petites Manufactures rétablies,
 & sur ses Dessesins on continua & on ache-
 va heureusement le reste de ces répara-
 tions, ce qui redonna, pour ainsi dire,
 la vie à ces pauvres Habitans.

Il profita de ce voyage pour faire sur
 la

A V R I L. 1729. 693

la fameuse Montagne, dite le Mont d'Or, où sont les sources de la Dordogne, les mêmes expériences du Barometre sur lequel M. Pascal avoit fait ses premières Observations.

A son retour, il trouva à Paris le Grand-Chambellan du Roy de Suede, qui ayant eu les deux bras emportez d'un boulet de canon au-dessous du coude, étoit passé en Angleterre, pour chercher quelque habile Artiste qui pût lui fabriquer des mains artificielles qu'on feroit mouvoir machinalement, &c. mais les Anglois les plus experts en ce genre, le renvoyerent au P. Sebastien, qui imagina & construisit en effet une Machine propre à faire mouvoir le poignet & les doigts d'une main artificielle, & cela par le moyen des Ressorts cachez dans un bras pareillement artificiel qui s'appliquoit artivement à ce qui restoit de moignon du bras emporté. Toute l'Académie a été témoin de cette invention singuliere; le P. Sébastien ayant porté ces Bras artificiels dans une Assemblée publique, & démontré que tous les mouvemens de cette Machine imitoient les mouvemens naturels.

Le Roi lui ordonna peu de jours après de rétablir la Pendule qui se voit aujourd'hui dans le Cabinet de S.M. ce qui ayant été executé avec beaucoup de succès; ce
grand

698 MERCURE DE FRANCE.

grand Prince souhaita que le P. Sébastien travaillât à l'ouvrage singulier des Tableaux mouvans & changeans. Il en presenta au Roi au moins douze, dont les uns changeoient jusqu'à six fois, & les autres avoient toutes les figures mouvantes. Ils sont à Marly, où S. M. les fit placer: cet Ouvrage eut un succès surprenant; le Roi l'appelloit son petit Opera, parce qu'en effet dans l'épaisseur de la Bordure, l'habile Artiste faisoit voir cinq Scenes & cinq Décorations différentes, suivies d'un dernier Spectacle nommé l'*Apothéose*. Les mouvemens de toutes les Figures des différentes Scenes, paroissoient si naturels, que tout le monde les regarda comme un chef-d'œuvre de délicatesse & d'invention. La Description de tous ces Tableaux se trouve dans les Manuscrits de l'Auteur.

Après la mort du Roy, le P. Sébastien travailla à plusieurs Ouvrages particuliers par l'ordre de M. le Duc d'Orleans Régent. Il fit les Pompes portatives pour les incendies, qui sont actuellement au Palais Royal; il fit ensuite monter dans ses justes proportions, le fameux Miroir ardent, qu'un Gentilhomme Suedois apporta à ce Prince, dont le diametre est de quatre à cinq pieds & la matiere d'un très-beau Cristal. Ce Miroir fut ensuite
envoyé

envoyé à M. Pajot d'Ozembray, pour en faire, conjointement avec le P. Sébastien, les Experiences dont on devoit rendre compte à son A. R. & après plusieurs épreuves on en fit une devant le Roy à Meudon, en presence de toute la Cour.

Il fit par les mêmes ordres, le modele de la Machine inventée pour dessaler les eaux de la Mer par M. du Four, laquelle fut ensuite executée en grand, & ce Pere en fit des Experiences à la Raquette dans la Maison de M. le Duc de Noailles, en presence de M. le Regent.

Il trouva par le même principe la maniere de faire du Salpêtre, en épargnant la moitié de la dépense du bois que l'on employe ordinairement. On n'avoit besoin que d'un seul homme pour servir à l'évaporation de plusieurs Chaudieres, & on pouvoit faire en un jour ce qui ne se fait ordinairement qu'en quatre.

Le Czar étant venu à Paris, voulut voir le Cabinet des Machines dont il avoit tant entendu parler, & sur tout les Plans de Navigation, les Etudes sur les canons & mortiers du P. Sébastien. Ce Prince y employa trois heures de temps, examinant avec beaucoup de satisfaction toutes ces choses, dont il souhaita même avoir des copies que le P. eut l'honneur de lui presenter dans la suite. Avant que de sortir

tir de ce Cabinet, ce Prince par bonté & pour marque de confiance, témoigna au P. Sébastien qu'il souhaitoit de se rafraîchir & qu'il lui feroit plaisir de lui presenter du pain & du vin du Convent, ce qui fut executé; le Czar trouva tout bon, enfin ayant agréé que le P. lui versât d'une bouteille d'un vin exquis dont M. d'Ozembay lui avoit fait present, ce Prince but à razade à sa santé, & voulut que le Pere en fit autant à la sienne & dans le même verre, que le Czar remplit lui-même; & après que le P. eut bû, le Czar but encore une fois dans le même verre.

Durant le séjour que fit à Paris S.A.R. M. le Duc de Lorraine, ce Prince honora d'une visite le P. Sébastien, & après avoir admiré les Pieces de son Cabinet, il voulut l'engager à faire le voyage de Lorraine pour travailler à des Ouvrages importans qui regardoient son service. Ce Prince étant de retour dans ses Etats, écrivit à M. le Duc d'Orleans Regent, pour le prier de lui envoyer le P. Sébastien, ce que M. le Regent lui promit. Dès que le Duc de Lorraine fut assuré du voyage, il fit partir M. de Bavilliers, Maître de Mathématiques des Princes de Lorraine, dans un Carrosse à six chevaux pour conduire le Pere à Nancy; il fut reçu d'une maniere distinguée; il avoit l'honneur de
dîner

A V R I L. 1729.



dîner tous les jours avec S. A. R. & avoir executé tout ce que ce Prince avoit souhaité de lui, il le renvoya à Paris avec le même Conducteur & dans le même équipage, après lui avoir fait des presens dignes de la liberalité d'un Prince de son rang; de quoi le Pere a conservé toute sa vie une vive & parfaite reconnoissance.

Madame d'Orleans, Abbessse de Chelles, ayant fait entreprendre de nouveaux Bâtimens dans son Abbaye, & trouvant de la difficulté pour y faire conduire des eaux, employa utilement pendant deux années le Pere Sébastien pour la direction de ces Travaux, & cette Princesse en fut si contente, qu'après lui avoir fait des libéralitez particulieres, elle lui obtint du Roi une pension de mille livres.

Lorsque M. le Duc de Noailles commandoit en Catalogne, le P. Sébastien lui donna des Dessesins de certains Canons propres à être transportez sur des Mulets dans les Montagnes où il y avoit des Forts à réduire, ce qui réussit parfaitement, ainsi que la maniere que ce Pere inventa dans le même temps, de faire porter sur les épaules des Soldats les plus gros Canons, comme les moindres, soit en montant, soit en marchant en Plaine, en distribuant le fardeau également à tous les Porteurs. De plus l'ame de ces Canons étant de figure

gure *parabolique*, il ne leur falloit que la moitié de la charge de Poudre des autres.

On exécute actuellement le Projet agréé par le Roy & formé par M. le Duc de Chaulnes, de rendre navigable la Riviere de Somme, depuis Amiens jusqu'à Peronne, pour contribuer à entretenir l'abondance dans Paris, & pour le bien general du Pays. Le P. Sébastien alla par ordre de S. M. faire le Nivelement de cette Riviere, examiner le terrain, &c. sur quoi il dressa les Plans convenables, souvent avec le Duc de Chaulnes, qui lui fit visiter tous les endroits de sa Duché qui sont arrosez par cette Riviere, pour rendre plus parfaite l'exécution du Projet. Ce Seigneur l'a souvent consulté sur différentes Machines, & en particulier sur le Cadran qu'il a fait faire pour connoître au lever de chaque Etoile fixe l'heure précise pendant la nuit.

On excéderoit les bornes d'un simple Memoire si on entreprenoit d'y faire entrer tout ce que le P. Sébastien a projeté, fait & exécuté en qualité de Membre de l'Académie Royale des Sciences. Lorsqu'il plut au Roi d'en approuver les Reglemens, qui contenoient les noms de chaque Ordre d'Académiciens, le P. S. fut mis le cinquième dans le rang des Honoraires, &c

& peu de temps après S. M. lui accorda une pension de mille livres , quoique par les mêmes Reglemens , les Académiciens honoraires n'ayent pas de pension : mais le Roi voulut bien qu'on y dérogeât en faveur du mérite & de l'état Religieux du sujet.

M. le Cardinal de Polignac étant Président de l'Académie , voulut verifiser les Experiences faites sur les couleurs par le celebre M. Newton , dans la vûë de lui rendre justice ; les principes de ce sçavant homme ayant été attaquez par un sçavant François , il choisit pour cela le P. S. qui fit tous les Prismes de chaque espece , & de differens angles , les petits miroirs de reflexion & les autres instrumens necessaires. Il fit ensuite les experiences en presence de S. E. & de plusieurs sçavans qui conclurent tous avec notre Académicien que les Experiences de M. Newton , fondées sur ces principes , étoient vrayes.

L'Académie lui faisoit souvent l'honneur de le nommer Commissaire, lorsqu'il s'agissoit d'examiner & d'approuver les nouvelles Machines que des Particuliers presentoient à l'Académie.

Il a fait , comme Académicien , un très-grand nombre de Modeles pour differentes Manufactures , & en particulier pour les proportions des Filieres des Tireurs

D d'or

d'or de Lyon , pour les Machines des Monnoyes de France , pour la Manufacture de blanchissage de Senlis , &c.

M^{rs} Cassini & du Verney , sçavent les particularitez des Ouvrages auxquels il a travaillé , tant à l'Observatoire , qu'au Jardin Royal des Plantes , où il a fait construire les Pompes qui fournissent de l'eau à toutes les Planches dans lesquelles sont distribuées les Plantes Medicinales.

Il a fait aussi plusieurs Ouvrages par l'ordre de M. l'Abbé Bignon , & en particulier des Plans pour des Pompes , dont les Dessesins ont été executez à Passy , à la Maison du feu Duc de Lausun.

Le Pere Sébastien a encore aidé de ses conseils les Entrepreneurs des Canaux de Maintenon & de Provence , & il a laissé de fort bons Dessesins pour executer un jour le Projet d'un Canal autour de la Ville de Paris.

Ce sçavant Artiste ne travailloit jamais avec plus d'application & de plaisir que quand il s'agissoit du bien public , & en particulier du service du Roi. Le Maréchal de Vauban a rendu souvent ce témoignage , qu'en travaillant aux Plans des Fortifications des Places , il se servoit utilement de ses conseils , l'envoyant souvent chercher , pour passer des journées entières dans son Cabinet à conférer sur cette
matiere

matiere importante, comptant bien sur la discretion & sur son fidele attachement aux interets du Roi.

Enfin le P. S. consulté par des Corps entiers, par des Communautez & par des Particuliers, a donné une infinité de Plans, de Dessesins, de Memoires, & a fait quantité d'Ouyrages pour l'utilité publique & particuliere; il communiquoit agréablement les lumieres & tous les soins qu'on attendoit de sa capacité, & on ne scauroit croire combien d'excellens Ouvriers il a formé en toutes sortes d'Arts, par ses conseils & par sa direction.

On ne pourroit oublier sans injustice le secours qu'il a procuré à plusieurs personnes sourdes, par l'invention d'une Oreille artificielle, composée sur le principe de la Parabole, par laquelle l'air agit & produit un son au foyer par lui disposé, sur le tambour naturel de l'oreille, ainsi qu'il l'avoit auparavant démontré dans une Assemblée de l'Académie.

Mais la plus belle loüange qu'on puisse donner au Pere Sébastien & la plus solide, c'est la vie réguliere & édifiante qu'il a toujours menée au milieu de toutes les occupations, & en particulier la grande frugalité & son esprit de desintéressement, en sorte qu'il n'a jamais rien demandé pour lui ni pour son Monastere, qui est assez

Dij pauvre.

pauvre. Il accepta seulement de la libéralité du feu Roi, pendant qu'il travailloit à Marly aux Tableaux mouvans, quarante pieds de Marbre, qu'il a fait travailler & employer pour la décoration du grand Autel de l'Eglise de ce Monastere, aux dépens d'une partie de sa pension.

Après une courte maladie il est mort dans le même Convent le 5. Fevrier 1729. avec les sentimens de Religion & de pieté qui lui avoient attiré une estime universelle, âgé de 74. ans.

Tout le monde sçait que le P. S. a laissé un Cabinet des plus curieux & des plus estimez en son genre qu'il y ait peut-être dans le Monde, par le nombre infini de Machines de toute espece, & d'autres Curiositez de Mécanique qu'on y trouve, qui marquent son profond sçavoir dans tous les genres des Mathématiques & son application infatigable au travail.

C'est aussi à ce Pere que d'autres Cabinets de Paris, & en particulier celui de M. Pasot d'Ozenbray, admiré avec raison de tous les Curieux, doivent l'arrangement & la décoration qu'on y remarque par rapport aux Sciences & aux differens Arts dont ces Cabinets renferment des Monumens.

LES



LES ABEILLES,

*Fable imitée de la Fable Latine du R. P.
Santel, Jesuite.*

LE Printemps commençoit sa brillante car-
riere,

Et toute la Nature éprouvoit ses bienfaits ;

Le Soleil répandoit sa plus pure lumiere,

Il ranimoit les fleurs, il doroit nos guerets ;

De leurs Maisons artistement bâties,

Pour faire un innocent butin,

Les Abeilles étoient sorties ;

Leurs Essains bourdonnants voltigeoient sur le
Thin ;

Une charmante Perspective,

Arrêta quelque temps notre Troupe attentives

Le Peintre ; agreable imposteur ,

Avoit entre autres ehoses ,

Semé dans ce Tableau des Jasmins & des Roses

Avec un Art si naturel ,

Que jamais mieux n'auroit fait Raphaël ; *

Où courez-vous , jeunes Abeilles ,

Tournez vos pas ailleurs ,

Ne vous fiez point à ces fleurs.

Pour mes leçons vous n'avez point d'oreilles ;

Un innombrable Essain vole en foule au Ta-
bleau ;

* *Peintre.*

706 MERCURE DE FRANCE.

Sur ces fleurs point de suc ; Abeilles, quelle
honte ?

Si pour avoir été les dupes d'un Pinceau ,

Le courroux vous faisit, le dépit vous surmonte,

Si rien ne peut vous consoler ;

Ah ! que ne pouvez-vous parler !

Plus imprudens que vous, nous aimons le
mensonge

Et nous fuyons la vérité,

Nous nous laissons charmer par un aimable
songe,

Dont pourtant notre esprit connoît la vanité ;

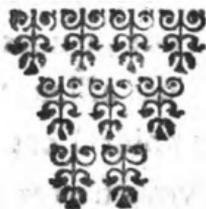
Nous prenons comme vous l'ombre pour la
figure,

Et malgré la raison, malgré nos longs dis-
cours,

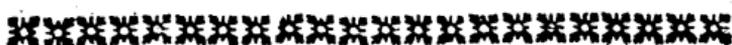
Vils esclaves des sens, nous donnons tous les
jours

Dans la même imposture.

J. B. Poncy, Jesuite.



LETTRE



*LETTRE écrite de Bordeaux, le 1.
Mars 1729. au sujet de l'Assemblée
publique de l'Académie Royale des
Sciences de cette Ville, tenue après la
S. Martin.*

LE 25. de Novembre 1728. l'Académie fit célébrer par M. Bellet, un de ses membres, une Messe solennelle du S. Esprit, qui fut chantée par la Musique; on y chanta le Pseaume 56. mis en Musique par M. Bernier, & ensuite le verset, *Domine, salvum fac Regem*, de la composition de M. Sarrau, Secrétaire de la même Académie.

L'après midi l'Académie tint son Assemblée publique, à laquelle présida M. de Caupos, Conseiller au Parlement. M. Grégoire, Docteur en Medecine, ouvrit la séance par un Discours sur le vomissement périodique d'un homme qui en devint éthique, & mourut ensuite. Ce vomissement se faisoit sentir trois ou quatre heures après les repas. M. Grégoire crut d'abord que ces retours réguliers dépendoient de l'état du Pilor, qui repoussoit les alimens vers l'Orifice supérieur; mais il changea de sentiment après avoir découvert une tumeur dans les entrailles du

D iiij malade

708 MERCURE DE FRANCE:

malade & dans la place de l'Intestin Iléon. Sur cette idée il donna au malade dix dragmes de Mercure crud, qui ne firent aucun effet, il en donna ensuite une livre, qui se fit un passage, & le ventre fit ses fonctions; mais le malade ayant voulu suivre son apétit, le vomissement recommença sans rien vider par le bas; ce qui l'épuisa & lui causa enfin la mort.

L'ouverture du Cadavre fit connoître que la cause du mal étoit dans le Pilore; dont la situation avoit changé par l'allongement de l'estomach, & par l'Orifice qui étoit fort resserré par l'épaississement des fibres de cette partie. Car, comme M. Gregoire le fit remarquer, les fibres de l'estomach étoient devenuës fort épaisses, au lieu de devenir plus minces par cet allongement, ce qui n'est pas difficile à comprendre, si le vomissement arrête ou retarde le mouvement des liqueurs qui coulent dans les interstices de ces fibres. On ne sçauroit marquer icy toutes les observations que ce sçavant Médecin fit à ce sujet, tirées de la Physique & de l'Anatomie.

M. l'Abbé Bellet lut ensuite un Mémoire sur les Mœurs, les Coutumes & les Modes anciennes de Bordeaux. Il divisa son Discours en deux parties. La première regardoit les Cérémonies sacrées, la seconde contenoit les profanes. M. l'Abbé Bellet

let commença par cette seconde partie. Il parla des anciens Statuts, au nombre desquels se trouvent quelques Loix, qui sont aussi sévères que certaines Loix Grecques & Romaines. De-là il passa à certains droits Seigneuriaux; parmi lesquels se trouve le droit de Marquete, ou demi-marc d'argent que le nouvel Epoux étoit obligé de donner au Seigneur du lieu, pour racheter la premiere nuit de ses nocés & la virginité de la nouvelle mariée. Le Capital de Buch a encore joui de ce droit, mais il en fut privé par un Arrêt du Parlement, rendu en 1468. On explique ensuite ce que c'est que Captal, Maire, Jurat ou Echevin de Ville, Prevôt & Prevôté. Le droit de Prevôt de Lombiere (c'est le nom du Palais où se tient le Parlement) est encore réclamé par les criminels qu'on exécute dans la place de ce Palais; & c'est par la même raison qu'en Normandie on réclame de nom le *Haro*. Cet article est curieux, & il nous rappelle l'origine des Appels, qui sont d'un usage tres-ancien. Les Coutumes populaires & les peines imposées pour chaque crime sont mises dans leur jour.

Des Cérémonies profanes l'Auteur passa aux Cérémonies sacrées; & il parla de la coutume des Ducs de Guienne de prendre l'Etendard beni sur l'Autel de l'Eglise Col-

légiale de S. Severin, avant que de se mettre à la tête de leurs armées.

Il parla de trois Eglises de Bordeaux, qui ont seules le droit d'avoir des Fonts baptismaux & de baptiser, à l'exclusion des autres Paroisses, tous les enfans de la Ville, de la cérémonie de l'*Atto. lita portas*, que les Jurats vont faire le jour des Rameaux à une des anciennes Portes de la Ville, & que les Chanoines du Chapitre de S. Severin sont aussi obligez de faire. Il parla du Baptême de S. Jean, qu'une certaine Confrairie imitoit, mais qui fut supprimée par un Arrêt du Parlement, à cause de certains jeux comiques qu'on y mêloit.

M. l'Abbé Bellet passa ensuite aux Modes des habits des Ecclesiastiques, des Magistrats, hommes, femmes, & enfin aux meubles; tels sont les Carosses, les Parasols & même les Coffres forts. L'Académicien s'est réservé à parler dans un autre mémoire de la Langue du Parlement, qui étoit autrefois la Latine, & qui est aujourd'hui la Françoisse. Il fera voir aussi l'origine de la langue Gasconne, qui fort peut-être de la Latine.

M. de Caupos résuma ce Discours, & fit remarquer que la plupart des Coutumes prennent leur origine des passions & des divers temperamens des hommes, des raisons de santé, de plaisir, d'intérêt, de nécessité.

cessité, de l'humeur du Prince ou du Magistrat qui gouverne, du climat chaud ou froid, gras ou maigre, &c.

M. Sarrau, Secrétaire de l'Académie, lut ensuite un Projet d'Histoire du Chant dans l'Eglise Chrétienne. Il croit qu'on chanta les louanges de Dieu aussi-tôt qu'on invoqua son saint Nom, c'est-à-dire, du temps d'Enos, comme l'Ecriture semble le dire. Moïse introduisit dans l'Eglise des Juifs les Coûtumes de ses Peres, & celles de presque tous les peuples qui rendoient un culte public. On chanta dans le Tabernacle bien avant David, & ensuite dans le Temple de Salomon. Cependant M. Sarrau ne croit pas que le Chant ait été introduit dans l'Eglise Chrétienne par les Juifs convertis, mais par les Grecs d'Antioche, qui furent les premiers Chrétiens; ceux-cy le tirèrent de l'Orchestre de leurs Théâtres, ou des ceremonies de la Religion des Payens, pour plaire aux Empereurs Chrétiens; & c'est au sujet de cette origine que quelques Peres de l'Eglise, entr'autres S. Athanase, étoient si opposés au Chant de l'Eglise. S. Ambroise l'établit dans son Eglise de Milan, delà il fut porté à Rome par le Pape S. Grégoire, auteur du Chant Grégorien, qui est beaucoup plus agréable que le Chant de Milan. Delà il passa en France, sous les

D.vj. Regnes

712 MERCURE DE FRANCE:

Regnes des Rois Pepin & Charlemagne: Depuis ce temps-là les Maîtres de Chapelle y firent quelques changemens, mais la Musique des Opera a presque effacé ce Chant qui étoit devenu si mélodieux, si grave & si convenable à la majesté du Culte Divin. Cette Histoire sera suivie de celle des Instrumens de Musique.

*Extrait d'une autre Lettre, écrite de
Bordeaux, &c.*

Il se tient en cette Ville un Concert public, le lieu destiné à cet usage est un ancien Jeu-de-Paume, qui est éclairé par sept grands Vitraux. On y est assis commodément; les Galleries sont fort commodés. Les *Concertans* sont au nombre de trois cens, qui payent par an dix-huit mille francs, & non pas dix-huit cens livres, comme on l'a imprimé, par erreur, dans le Mercure de France. On ne peut rien voir de mieux conduit que ce Diver-tissement.



LE SACRIFICE D'ABRAHAM.

SONNET.

Quel étrange spectacle à mes yeux se présente !

Ciel ! un pere immolant son fils à l'Immortel !
Tout

Tout est prêt, la victime, & le bois & l'Autel;
 Déjà je vois briller la lame menaçante.

Pour détourner le coup, la nature tremblante
 Fait retentir la voix de l'amour paternel ;
 Mais la foy du Heros soumis à l'Eternel,
 Le presse d'en donner une marque éclatante.

Abraham , arrêtez , & n'allez pas en vain
 Sur un Enfant si cher étendre votre main ;
 Le Seigneur est content de votre obéissance.

Un sang plus précieux, un sang sorti de
 vous
 Doit de l'homme tombé réparer l'innocence ;
 Un Dieu sur une Croix le répandra pour tous.

BOUCHET , *Chanoine de Sens.*



*SOLUTION des trois fameux Problèmes
 de la Quadrature du Cercle , de la Tri-
 section de l'Angle & de la Duplication
 du Cube.*

LEs Géometres conviennent qu'Archi-
 mede a trouvé que le circuit du Poly-
 gone de 96. côtes inscrit au Cercle, est
 à son diametre comme 223. à 71. & que
 celui

714 MERCURE DE FRANCE.

celui du circonscrit d'autant de côtes est comme 22. à 7. auxquelles raisons donnant un même conséquent, on les réduit pour les circonferences à 1561. & à 1562. dont le diametre commun est 497.

La difficulté qui reste est donc de savoir quelle part doit avoir le Polygone inscrit 1561. à cette partie de plus 1562. du Polygone circonscrit, afin de rendre chacun égal à la circonference du Cercle qu'ils renferment, ce qui me paroît facile & démonstratif, en accordant trois septièmes de cette partie au Polygone inscrit, & en ôtant quatre au circonscrit; car il est clair, il est visible que les deux lignes dont chaque Angle du Polygone circonscrit est formé, sont ensemble plus grandes que leurs hypothenuses, qui est la corde du Cercle & le côté correspondant du Polygone inscrit.

Pour rendre ces veritez plus sensibles, je considere chaque triangle du Polygone circonscrit sur le Polygone inscrit, sous la forme d'un Triangle isoscele rectangle, & en faisant valoir deux, chacun de ces côtes égaux, je donne trois à sa base, qui est toujours une corde du Cercle & un côté du Polygone inscrit. Ce n'est pas que je ne m'apperçoive qu'on va m'objecter que je contreviens à ce Théorème: que dans tout Triangle rectangle le carré de
l'hy-

Hypothénuse est égal aux deux quarrés des deux autres côtez, & que deux fois deux faisant quatre, & encoré quatre pour deux fois deux, étant huit pour les deux quarrés des deux côtez, cependant j'aurai neuf de trois fois trois, somme du quarré de la corde & hypothénuse trois, par l'augmentation que je lui donne. C'est un mystere de la Géometrie, qu'on résoudra aisément, si l'on observe que cette partie de trop pour des lignes droites, est indispensablement nécessaire pour la courbure de l'Arc & en est une propriété. Ce qui est plus évidemment vrai, que les démonstrations qu'on en peut donner: car qui ne sçait, qui ne voit que l'Arc est plus grand que la corde. D'où il résulte aussi évidemment que le vrai rapport du diamètre à la circonférence de son Cercle, est comme 497 à 1562. moins quatre septièmes d'une 1562. ou comme 7. à 22. moins quatre septièmes d'une 1562.

C'est depuis la corde de 60^d & au-dessous qu'on trouvera la vérité du théoreme que je viens d'établir: que trois parties de quatre égales que donnent ensemble les 2. côtez égaux du Triangle isoscele rectangle formé sur la corde dont elle est l'hypothénuse, est la mesure de l'Arc dont elle est la corde, sur quoi il est important de remarquer que la petite portion dont trois de

716 MERCURE DE FRANCE.

de ces parties égales excèdent la corde de soixante degrez qu'on sçait être elle-même égale au demi diamètre de son Cercle; que cette portion, dis-je, excédente, prise six fois, compose cette défectueuse 22^e partie du rapport de 7. à 22. du diamètre du Cercle à sa circonférence, dont la conséquence est, que six cordes de 60^d chacune avec les petites portions excédentes, lesquelles ensemble font même somme, même longueur que feroit l'addition de neuf fois un des deux côtez égaux du même Triangle isoscele rectangle C. D. B. donnent la rectification du Cercle, en faisant une ligne droite égale à sa Courbe, à sa circonférence. Voyez les figures 1. & 2.

Deux autres avantages résultent de l'égalité de ces lignes ou parties égales. Le premier est de donner la trisection de l'Arc; dont la corde est la base du Triangle isoscele rectangle, qui sera formé dessus; car si de chaque extrémité de cet Arc, on porte une de ces quatre parties égales pour être d'un côté & de l'autre, une corde d'une partie de cet Arc, & qu'après on pose également au milieu de ces deux petites cordes, une troisième de ces quatre parties égales, pour être une troisième corde à cet Arc. Alors on verra que cette troisième petite corde par ses petites intersections

Fig. 2.

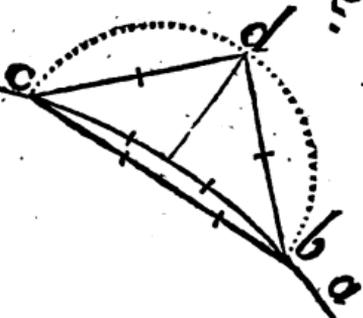
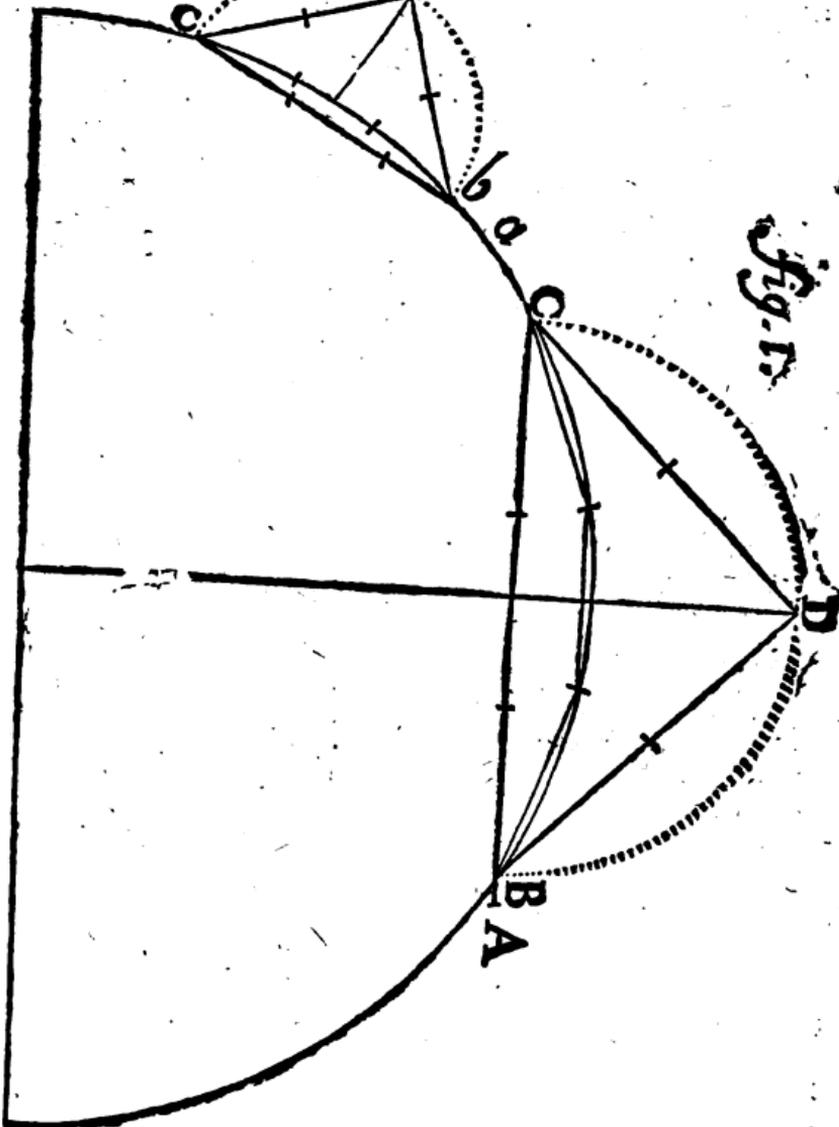


Fig. 1.



A. B. est la moitié du côté A. E. où l'on voit que A. B. est à A. C. comme A. C. est à A. D. & A. D. à A. E. ce qui fait quatre lignes continuellement proportionnelles, dont les deux moyennes sont entre un & deux. Et comme A. C. est la diagonale du quarté de A. B. & aussi le côté d'un Cube quadruple du Cube de A. B. cela me fait connoître que pour trouver le côté d'un Cube qui ne soit que double du Cube de A. B. figure 3^e, il n'y a qu'à prendre A. C. pour le côté d'un Triangle isoscele rectangle, comme on le peut voir, figure 4^e semblable à celui de la figure 3^e, & proceder de même, & on trouvera que la ligne A. D. de cette quatrième figure, sera le côté du Cube seulement double du Cube de A. B. de la figure 3^e & de A. C. son égale de la figure 4^e ce qui est si visiblement vrai, qu'il suffit de considerer les figures & les étudier un peu, pour être convaincu de ces veritez, sans autre démonstration que le procedé géometrique que j'y observe.

ROMUALDE LE MUET, Religieux
de la Charité, Provincial & Vicaire
general.

BOUTS-

R'EPONSE par une Dame.

Tout beau , Messieurs , tout beau ; les rimes
 que *voilà* ,
 Vous servent à choquer bien plus d'une *Isa-*
belle ;
 A vos réflexions , s'il vous plaît , alte *là* ,
 Et respectez la Sage aussi-bien que la *Belle*.

Près d'elles quelques-uns sont mal venus
déjà ,
 De courroux contre vous la moins prude
étincelle ;
 Croyez-moi , s'il en fut que l'argent terraf-*sa* ,
 Il en est qui de lui détournent la *prunelle*.

Quoique fasse un Amant , quoiqu'il tente
 ou qu'il *offre* ,
 Quand même de Plutus il ouvreroit le *coffre* ,
 Et qu'il pourroit l'offrir en partie ou tout *plain* ,

Le piège est trop grossier pour la sage *Fu-*
celle ,
 La solide vertu qui le connoît *soudain* ,
 Meprise les trésors , & jamais ne *chancelle*.

AUTRE SONNET.

Sur les mêmes Rimes.

Thémis avoit des yeux , Plutus les lui *voilà* ,
 Ou l'Amour ; delà vient que la jeune *Isabelle* ,
Comp-

722 MERCURE DE FRANCE.

Comptant sur ses attraits un matin s'en al- *la*
 Chez son Juge, homme aimant & l'argent &
 la *Belle.*

Il entend ses raisons, les approuve & *déjà*,
 L'ardeur de ses desirs dans ses yeux *étincelle* ;
 On ne fait si plus loin l'affaire se pouf- *sa*.
 Mais la fille en sortant baïssoit fort la *prunelle*,

L'autre partie arrive, & fait mieux, car
 elle *offre*
 Dès le premier abord, au lieu de fille, un *coffre*,
 Non de papier timbré mais d'especes tout
plein.

L'Amour combat envain pour la pauvre
Pucelle,
 Près du Juge, l'argent en triompha *soudain*,
 Justice, honneur, amour, devant l'or tout
chancelle.

AUTRE.

Dieux, l'étrange Amant que *voilà* !
 Disoit la sensible *Isabelle* ;
 Depuis qu'avec lui je suis *là*.
 C'est envain qu'il me trouve *belle.*

Dans son cœur je croyois *déjà*,
 Avoir fait naître une *étincelle*,
 Du

A V R I L. 1729. 723.

Du feu qui dans le mien ,
Mais il n'en a qu'en la

*passa
prunelle.*

Je m'étois renduë à son
Sans qu'il tirât rien de son
De desirs mon cœur étoit

*offre
coffre,
plein.*

Pourqu'ibi tenter une
Quand on ne peut user
Du moment où son cœur

*Pucelle
soudain,
chancelle.*

A U T R E.

Il faut donc faire aussi mon Sonet ? le voilà :
Le vieux Lucas époux de la jeune Isabelle,
S'il entendoit un chat , demandoit qui va là :
Craignant à tout moment qu'on lui ravît sa
Belle ,

Mais qu'en arriva-t'il ? On s'en doute déjà.
Le dépit de la femme en ses yeux étincelle.
Un Galant en secret chez elle se glif- sa
Et du jaloux Argus éluda la prunelle.

L'Amant , grace au mari , quand un piteil
cas s'offre ,
Pour avoir des faveurs ne vuide point son
coffre ,
Amour fait plus lui seul qu'un sac d'écus tout
plein.
Laissez

724 MERCURE DE FRANCE.

Laissez en liberté l'épouse & la *Pucelle* ;
La contrainte est l'écueil de l'honneur, &
soudain ,
Dès que vous le gênez, le voilà qui *chancelle*.

AUTRE.

Trop d'amour a causé l'état où me *voilà* .
Il n'est plus de Tircis pour la triste *Isabelle* ,
Pour prix de son bonheur l'ingrat me laisse là ,
Ainsi finit toujours la flamme la plus *belle*.

Je n'avois pas quinze ans que je l'aimois *déjà* ,
Mais ce feu qui d'abord n'étoit qu'une *étin-*
celle ,
S'accrut de jour en jour ; ma vertu se *las-*
sa ,
Et je laissai parler ma trop vive *prunelle*.

Le cœur a des momens où de lui-même il
s'offre ;
Loin de se vendre alors on donneroit son
coffre ,
Pour inspirer l'ardeur dont soi-même on est
plein.

J'ai perdu mon Amant & ne suis plus *Pu-*
celle ;
L'Amour est-il content ? Il s'envole *soudain*.
Qui soutient les rigueurs, dans les faveurs
chancelle.

AUTRE.

AUTRE.

Veut-on me demander qui j'aime ? le voilà.
 De ce divin objet le nom est *Isabelle* :
 Elle compte d'Aïeux mille ans & par de-là,
 Mais c'est peu d'être Noble, elle est encor plus
belle.

Sur son sein ravissant, globes naissent déjà.
 Aussi-bien que ses yeux, son esprit étincelle :
 Elle grasseie un peu, pour cha prononce *sa*,
 Et sa bouche mignarde ôte l'x à *prunelle.*

Il n'est point d'agrémens que sa personne
n' offre :
 Pour elle le Mogol voudroit vuider son coffre :
 D'elle seule un Sultan croiroit son Serrail
plein.

Mais pour peindre d'un trait la charmante
Pucelle,
 Elle marche, elle parle, elle rit, & soudain
 Succombent tous les cœurs sans que le sien
chanceille.

AUTRE.

Veut-on savoir les loix du Sonnet ? les voilà,
 Il célèbre un Heros, ou vante une *Isabelle* ;
 Quatrains, Tercets fermés, qu'on se repose là ;
 Que le sujet soit un, que la rime soit *belle.*
 E H

26 MERCURE DE FRANCE:

Il faut dès le début qu'il attache *déjà ;*
Et que jusqu'à la fin le génie *étincelle ;*
Que tout y soit raison. Jadis on s'en pas-*sa ;*
Mais Phébus la cherit autant que sa *prunelle ;*

Par tout , dans un beau choix, que la nature
s'offre ;
Que jamais un mot bas , tel que cuisine ou
coffre ;
N'avilisse le Vers majestueux &c *plein ;*

Le Lecteur chaste y veut une Muse *puelle ;*
Et veut qu'au dernier Vers brille un éclat
foudain ;
Sans ce vain jeu de mots, où le bon sens *chan-*
celle ;

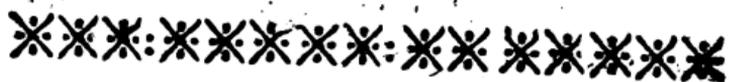
AUTRE Logogryphe à expliquer.

Pourriez-vous deviner l'Enigme que *voilà ?*
J'honnore Jupiter ou bien quelque *Isabelle ;*
Le degré de l'Amour se mesure par *là ;*
On m'obtient d'autant mieux que l'on est jeu-
ne &c belle ;

Vous pourriez me nommer. Je me suis peins
déjà ;
De sillabes j'en ai tout autant qu' *étincelle ;*
J'enferme encor trois mots en me retran-
chant
Pourvu qu'à part chacun frappe votre *pru-*
nelle ;
l'on

un d'eux dans la surprise ou dans la dou-
leur s' *offre*
lirai le second ou du vuide d'un *coffre*,
d'un mets dégoûtant, ou d'un verre d'eau,
plein

Le troisieme démontre. Ainsi qu'une *Pucelle*,
Seul il ne sert de rien. Mariez-le *soudain*,
Sur son utilité personne ne *chancelle*.



ENIGME sur l'air : *Reveillez - vous ;*
Belle endormie.

J'Ai certains beaux jours dans l'année,
Dont tout le monde fait état,
Et mon illustre destinée
Est d'y paroître avec éclat.



Je suis un temps dans le silence,
Pour ne pas dire dans l'oubli,
Mais quelle est ma magnificence,
Quand ce triste temps est fini.



Avec moi tout se renouvelle,
Tout reprend un air de gayeté,
Et ma voix alors est si belle,
Que chacun en est enchanté.

28 MERCURE DE FRANCE

Il n'est dévôt , Prêtre , ni Moine ,
Qui ne brûlent de m'écouter.
Et le plus austere Chanoine
Se plaît à m'entendre chanter.

*EXPLICATION des deux Enigmes
& du Logogryphe du Mercure de Mars.
Par MM. d'Orvilliers.*

LA Rose , selon moi , jette une bonne
odeur ,
Elle est utile à mainte chose ;
J'en aime beaucoup la couleur ,
Et ne prise pas moins le Roman de *la Rose*.



Ces deux freres si fort égaux ,
Et dont parfaitement l'un à l'autre ressemble ,
Sont certainement *les Cizeaux*.
Que l'art pour diviser a réunis ensemble.



Roëen est Ville assez fameuse ,
Qui n'est sur Loire ni sur Meuse ,
Mais sur la Seine , cependant
Tranchant sa tête , dans l'instant
Je lui trouve un autre merite ,
Je vois Saint *Ouen* tout de suite ,
Sans l'autre bout , la *Roëie* , utile aux Voya-
geurs ,
Et le dernier écueil des plus fameux Voleurs.

S U I T E

SUITE DES REFLEXIONS
sur les Logogryphes.

ON l'a dit bien des fois , il ne fuffit pas d'avoir raison pour être goûté, il faut un certain tems , & quelquefois une suite de siècles , ou la parfaite maturité pour faire adopter une nouvelle Méthode, la nouveauté ne plaît en general que dans des choses indifferentes & de pur goût. La Table des sons de la Langue Française , a été donnée dans le Mercure du mois de Septembre , pour les Auteurs des Logogrifes en Vers ; il semble qu'on a fait voir qu'il y a plus d'esprit , plus de vérité , plus de justesse , & plus d'utilité à consulter l'oreille , qu'à ne consulter que les yeux. Cependant aucun Poëte n'a encore osé donner un Logogrife remarquable selon la Table des sons de notre Langue.

Peu d'Auteurs ont acquis la pratique de connoître , de sentir , & d'exprimer les sons qui composent un mot ; les Poëtes , dont l'oreille fait métier de rimer , ne s'attachent guère qu'à la connoissance des sons de la dernière & de la penultième syllabe des mots ; on ne doit donc pas être surpris de voir la plupart des Poëtes ignorer l'Analise , & le rapport des sons avec les lettres , ou les caracteres de chaque syllabe , & de chaque mot ; mais on doit être surpris qu'à l'exemple des Musiciens , personne n'ait encore voulu apprendre à noter exactement les sons de notre Langue. Bien des Auteurs à Paris & en Province ignorent l'art de parler de loin aux yeux & aux oreilles des personnes absentes ; cet art néan-

I.ij. moins

730 MERCURE DE FRANÇOIS

moins seroit très-propre à corriger les fautes de prononciation, & à fixer l'usage des sons sur lesquels on doute, ainsi qu'on l'a fait remarquer dans les Mercurés des derniers mois.

Le jeu des Logogrifes donne un moyen sûr de déterminer & de fixer les sons sur le papier, & de les communiquer de la Capitale dans les Provinces, & dans toute l'Europe; les Etrangers, à notre exemple, ne manqueroient pas d'en faire autant: de sorte que peu à peu on auroit la Table des sons de toutes les Langues vivantes de l'Europe. Cette Table des sons seroit, pour ainsi dire, l'Echometre universel, ou la règle generale & propre à communiquer le son, & la prononciation des caracteres simples, ou composez: pour lors ceux qui s'amuseroient à des Logogrifes, auroient soin d'avoir devant les yeux la Table des sons, donnée dans le Mercure du mois de Septembre dernier, en attendant une Table plus exacte, & approuvée par l'Académie Françoisé.

On doute, par exemple, si le son de la lettre *A* est mouillé dans le mot *Avril*, ou s'il est sec: celui qui le croit sec trouvera dans ce mot les cinq sons répondant aux cinq nombres; } *A-v-r-i-l*
 } 20---7---16---22---13
 & celui au contraire qui le croit mouillé, trouvera les cinq sons répondant aux cinq nombres. } *A-v-r-i-lh*
 } 20---7---16---22---18
 Or comme les nombres 13. & 18. dans la Table des sons du mois de Septembre, donnent les exemples de *Mule* & de *Fille* qu'on suppose connus, on a par-là le moyen d'indiquer de loin le véritable son demandé.

73. *Logogrise de cinq nombres ou de cinq sons, répondans à la Table donnée dans le Mercure du mois de Septembre dernier.*

Le 1^{er} plus un égale trois fois le 2^d.

Le carré du 2^d. . . moins un égale trois fois le 3^e.

Le 3^e. plus six égale le 4^e.

Le 4^e moins quatre égale le 5^e.

Le 5^e. égale le 3^e de deux fois la somme du 1^{er} & du 2^d.

74. *Logogrise de trois sons, ou de trois nombres.*

La R q du 1^{er} égale la $\frac{1}{2}$ partie du 2^d.

Le 2^d plus 1. égale le 3^e.

Le 3^e. égale deux fois le 1^{er}, moins trois.



NOUVELLES LITTERAIRES
DES BEAUX ARTS, &c.

LES MALHEURS DES ENFANS DU PARNASSE, avec des Reflexions curieuses & divertissantes. *Par M. ***.*
Pour le mois d'Avril 1729. *A Rouen, rue Sénecaut, chez Abr. Viret, & se vend à Paris, Quai des Augustins, chez Banché.* Brochure in-12. de 38. pages. On doit en donner autant tous les mois.

E iiiij. Ma^{is}

732 MERCURE DE FRANCE.

METHODE abrégée & facile pour apprendre la Géographie , où l'on décrit la forme du gouvernement de chaque Pays , ses qualitez , les mœurs de ses habitans , & ce qu'il y a de plus remarquable , avec un Abregé de la Sphere , & une Table des Longitudes & Latitudes des principales Villes du monde , conforme aux dernieres Observations de M^{rs} de l'Académie Royale des Sciences , des R R. P P. Jesuites & autres Astronomes. Nouvelle Edition, revûë, corrigée & augmentée. *A Paris , Place de Sorbonne , chez les freres Horthemels 1729. in-12. de 457. pages , sans l'Epître , l'Avertissement , & les Tables.*

LETTRES sur divers Sujets , divisées par correspondances. Par M. de Grimarestz. Tome II. *A Paris , rue S. Jacques , & Quai de Coni , chez Robustel , J. L. Nyon , & la veuve Pissot. 1729. in-12. de 324. pages. Prix , 4. liv. les 2. vol.*

Ce second Volume est tout different du premier , dans lequel l'Auteur n'avoit eu en vûë que de donner aux Estrangers les moyens de faire des progrès dans le stile Epistolaire. Ses vuës ont été plus étenduës dans celui-ci. M. de Grimarest a eu intention d'amuser , d'interessier & d'instruire. Il a mêlé dans ses Lettres des
Caractères,

Caractères, des Historiettes, des sentimens, & des maximes. Ces Lettres sont divisées en quatorze correspondances, de douze chacune, & une de vingt-sept.

La premiere correspondance est entre deux Amis, dont l'un voyage, & l'autre reste à Paris; ce qui donne occasion au premier de faire une petite Description des Provinciaux, & de dépeindre le caractère des Etrangers avec qui il se trouve. Le Parisien répond à cela par une ébauche du *Petit - Maître de la Coquette*.

La seconde est entre une Demoiselle d'un âge avancé, retirée dans la Province, & un de ses amis à Paris. Cette correspondance est mêlée de Prose & de Poësie marotique.

La troisième est entre un pere & un fils. Elle est remplie de solides conseils & de saines maximes de la part du pere, & de reconnoissance & de soumission de la part du fils.

La quatrième est entre deux amis, dont l'un est à la Campagne, & l'autre à la Ville. Ils se font un jeu de tout pour s'amuser, & se communiquent diverses aventures.

La cinquième est entre deux nouveaux Mariez. D'un côté on voit un caractère de jaloux, & de l'autre une raison soli-

734 MERCURE DE FRANCE.

de , fortifiée par un état heureux , & dont on se sert pour ramener le jaloux à lui-même.

La sixième est d'un Officier à un de ses Amis à Paris. Elle contient des relations de tout ce qui se passe à l'Armée ; & elle peut faire juger que les leçons de l'Auteur sont aussi fieres pour le génie que pour le stile Epistolaire.

La septième est entre un Petit-Maitre & une Demoiselle. Quand il n'y auroit point de titre à celle-ci, on ne pourroit se méprendre sur le caractère de ceux qui y parlent.

La huitième est entre un Gentilhomme & un Seigneur de la Cour , son Protecteur.

La 9^e est entre un jeune homme de quatorze ans , & une Demoiselle de treize ans. L'embarras de ces deux jeunes gens pour démêler les sentimens qui les occupent , y est exprimé avec naïveté.

La 10^e est entre une Dame & une Demoiselle. C'est un commerce d'amitié & de politesse , dont une partie est en Prose , & l'autre en Vers Marotiques.

La 11^e est entre un Petit-Maitre & un Homme d'Érude. L'Auteur y dépeint l'extravagance d'un homme qui n'est jamais sorti de son pays.

L'a:

A V R I L. 1729. 735

La 12^e roule sur l'Amour & sur le Jeu. La dispute dure long-tems, & après bien des discussions, les Parties s'accordent en avouant, que *c'est dans un amour bien dirigé qu'on prend les premières semences de politesse, de complaisance, de société : & qu'un jeu modéré entretient cette société dans les intervalles qui ne peuvent être données au sérieux.*

La 13^e est entre deux Amis, dont l'un est accusé d'infidélité par l'autre. Cette matière est traitée avec beaucoup de ménagement.

La 14^e est entre deux Amies, sur l'espérance d'un mariage. L'ambition ordinaire aux jeunes personnes fait le fond de cette correspondance d'un côté ; & de l'autre, une sage prévoyance produit des conseils, qu'on seroit heureux de trouver en pareille occasion.

La 15^e est entre un Amant & une Maîtresse. Elle contient vingt-sept Lettres.

LETTRE de M. Petit, Docteur en Médecine, de l'Académie Royale des Sciences, dans laquelle il démontre que le Cristallin est fort près de l'Uvée, & rapporte de nouvelles preuves qui concernent l'opération de la Cataracte. *A Paris, Quai des Augustins, chez Chaubert,*

E vj; 1729.

736 MERCURE DE FRANCE:

1729. Brochure in-4. de 12. pages. avec figures.

LES PARITEZ EN BANQUE, ou l'égalité des Changes de l'Europe, démontrées par des principes, à la portée de toutes sortes de personnes. Ouvrage utile à tous les Banquiers, Negociants, Agens de change, & teneurs de livres, tant François qu'Etrangers, dédiées à M. le Pelletier, Controleur general des Finances, par le Sieur Girardeau Neveu. *A Paris, rue S. Jacques & Quai des Augustins, chez Etienne & chez Bauche. 1729. Brochure in 12.*

LE GEOMYLER, traduit de l'Arabe: deux volumes in-12. *A Paris, chez G. Martin, rue S. Jacques & chez les freres Guerin. 1729. de 400. pp. les 2. volumes.*

LES MEMOIRES de M. L. . . contenant ce qui s'est passé dans la Guyenne, & autres Provinces du Royaume, depuis 1649. jusqu'en 1653. 2. vol. in-12. *A Paris, chez les mêmes Libraires.*

LA CONVERSION de l'Angleterre au Christianisme, comparée avec la prétendue Réformation, Ouvrage Traduit de l'Anglois par le R. P. Nicéron, Barnabite. *A Paris,*

A V R I L. 1729. 737

Paris, chez Briasson, rue S. Jacques, à la Science 1729. in 8. p. 444. sans une curieuse Préface de 88. pages.

G. Martin imprime le Catalogue de la Bibliothèque du feu. sieur Abbé Brochard, composée de Livres choisis & rares en tout genre & bien conditionnez, la vente en doit être faite en détail après Pâques, suivant les intentions du deffunt.

Oeuvres de M. Couperin, Compositeur-Organiste de la Chapelle du Roi, & Ordinaire de la Musique de la Chambre de S. M. pour le Clavecin, donnez au Public jusqu'à cette année 1729. consistent, sçavoir :

Premier Livre de Clavecin, 1713. en blanc. 16. liv.

L'art de toucher le Clavecin, y compris huit Préludes, 1716. 10. liv.

Second Livre de Clavecin, 1717. 18. liv.

Troisième Livre de Clavecin, à la suite duquel il y a quatre *Concerts*, à l'usage de toutes sortes d'Instrumens, 1722. 20. liv.

Les Goûts-réunis, ou nouveaux *Concerts*, augmentez de l'*Apothéose* de Corelli, en *Trio*, 1724. 15. liv.

L'*Apothéose* de Lulli, 1725. 6. liv.

Les

738 MERCURE DE FRANCE.

Les Trio, en 4. Livres séparés, sçavoir, premier & second Dessus de Violon. Basse d'archet, & Basse chiffrée, 1726. 10. liv.

Pièces pour deux Violles, dont l'une est chiffrée, 1725. 6. liv.

Tous ces Ouvrages se vendent à Paris chez l'Auteur, proche la Place des Victoires. Chez Boivin, rue S. Honoré, à la Règle d'or, & chez le Clerc, Marchand, à la Croix d'or, rue du Roule.

On imprime ici une Version Françoisé en Prose, du fameux Poëme heroique, Anglois de Milton, intitulé *le Paradis perdu*, qu'on compare aux plus grands Poëmes Epiques de l'Antiquité, 2. vol. in-12. Il se vendra le mois prochain chez Rollin, Quai des Augustins, Bordelet & Henri, rue S. Jacques.

Le Public est averti que la Bibliothèque de feu M. Delauriere, Avocat en Parlement, & Pensionnaire du Roi, sera en vente le 25. de ce mois au plus offrant & dernier enchérisseur.

Cette Bibliothèque est composée de Bibles, d'Interprètes sur la Bible, de Livres de Théologie, de Liturgie, de Peres de l'Eglise, de Concile, de Droit Canonique & Civil, d'Histoires Ecclesiastiques,

ques, de Belles-Lettres, tant en Ora-
 teurs qu'en Poètes, de Romans, de Chro-
 nologie, d'Astronomie & Medecine, le-
 tout d'une très-belle condition.

Le Catalogue se vend chez *Pierre Gille
 le Mercier*, fils, & *André Morin*, rue
 S. Jacques, & chez les *Freres Osmont*, à
 l'entrée du Quai des Augustins, au So-
 leil d'or.

On a réimprimé à Rome le Discours
 ou Mémoire du Promoteur de la Foy,
 adressé à la sacrée Congregation des Ritz,
 sur la question si l'on donneroit une place
 à S. Joseph dans les grandes Litanies de
 l'Eglise, & quelle place on lui donneroit,
grand in-4. de 27. pages.

On mande de la même Ville que le 12.
 du mois dernier, les Auditeurs des Car-
 dinaux de Polignac, Alexandre Albani,
 Pipia & Banchieri, s'étant assemblez chez
 le Cardinal Porzia, on y brûla en leur
 présence tous les Exemplaires du Livre du
 Marquis Ottery, intitulé: *Histoire des
 Guerres arrivées en Europe, &c.*

On mande de Lisbonne, que vers la
 fin de Février, le P. Emanuel de Figueri-
 do, Jesuite, ci-devant Missionnaire à
 Agra, eut une audience particuliere du
 Roi.

740 MERCURE DE FRANCE.

Roi, auquel il présenta des Lettres de Savay - Jassing, Roy d'Amber dans les Indes Orientales; après quoi il fit part à S. M. des propositions dont il est chargé de la part de ce Prince & du Grand-Mogol Mahamad-Xée, Empereur de l'Indostan. Ce Missionnaire est arrivé avec deux Nobles du Mogol, l'un nommé Pierre Gy, Catholique, & l'autre Xequé Gy, Mahometan. Ils ont été chargez l'un & l'autre par le Roi Savay Jassing de confronter les Tables Astronomiques dont on se sert en Portugal, avec celles de son pays, & d'examiner les Instrumens anciens & modernes, dont les Astronomes font usage pour leurs observations.

On apprend de Petersbourg, que la Bibliothèque du Prince Menzikoff, dont le Czar n'avoit pas encore disposé, a été transportée par ses ordres dans le Convent de S. Michel, près de Moscou. Elle est composée de 12. à 13 000. volumes, dont il y en a environ 3000. de très-rare, qu'il avoit fait venir de Perse, d'Arménie & de Constantinople.

METHODE NOUVELLE, abrégée & figurée, pour apprendre, à l'aide du François & par principes, le Latin à toute sorte de personnes, en moins d'un an. *Avis que donne au Public le Sieur Montet de Collonge, demeurant à Paris.*

ois ; rue S. Christophe , joignant la grande porte
du Cloître Notre - Dame , chez Madame de
Quainfy.

Il n'est presque personne qui ne voulût sça-
voir le Latin , si huit ou dix ans qu'il faut y
sacrifier , & la crainte de l'oublier , comme il
arrive , presqu'aussitôt qu'on le perd de vüe ,
n'en detournoient ceux mêmes qui par raison
ou par inclination , se sentent les mieux dispo-
sés à l'apprendre.

C'est donc pour encourager les uns & les
autres , que je me suis proposé de faire une
methode , par le secours de laquelle on pût
apprendre cette langue aussi promptement qu'
aucune autre ; & d'y joindre certaine pratique
si sure & si aisée à suivre , qu'il fût comme im-
possible d'oublier , ce qu'une fois on en auroit
appris.

Pour sçavoir si j'ai reussi , il n'y auroit , ce
semble , qu'à examiner les Eleves que j'ai for-
més , & que je m'offre de produire : mais , com-
me on ne persuade point qu'une chose est , si
auparavant on ne fait voir comment elle peut
être ; j'ai crû devoir donner ici une idée de ma
methode & des moyens que j'y employe.

Je commence par le François. J'y fais d'abord
une sensible application des regles & des pré-
ceptes de la Grammaire : c'est-à-dire , que je
distingue les mots ; j'en découvre la nature &
les propriétés , je fais voir les differens rapports
que renferment le nom & le verbe ; en com-
bien de parties se peut diviser la phrase ; en
quoi & comment , chacune de ces parties bien
entendue & mise en place , concourt à cet en-
chainement merveilleux , qui sert à exprimer
nos pensées & à nous faire entendre. En un
mot, je rassemble ce qu'il y a de commun entre
le François & le Latin. J'en fais un corps d'ins-
truction ;

742 MERCURE DE FRANCE.

struction, & afin qu'on ne perde point de vue ces notions fondamentales, je les réduis en pratique par un exercice simple & familier. Je fais plus, c'est que pour en fixer l'usage, j'y joins certains caracteres significatifs, qui sans causer de confusion, conduisent, pour ainsi dire, le travail au doigt & à l'œil.

J'accompagne cette étude de celle d'un petit Rudiment, renfermé dans une demi feuille de papier, & qui n'est autre chose qu'une exposition simple, mais methodique des diverses terminaisons imaginées par les Latins, pour former leurs differences grammaticales.

Après avoir montré ce qu'il y a de commun entre le François & le Latin, je fais voir en quoi ils different : soit en expressions, façons de parler, tours de phrase, &c. mais pour le faire plus aisément, j'use de toute sorte de précautions : c'est-à-dire, que je vais toujours du connu à l'inconnu ; commençant par le plus facile, pour voir ensuite & comme par degrés à ce qu'il y a de plus composé & de plus difficile.

L'inversion & la transposition latine, étant le plus grand obstacle qui se presente dans la traduction, j'y substitue une construction plus simple & plus à portée de notre langue. Or cette construction ou arrangement qui jusqu'ici ne s'est fait qu'à la faveur du François, & qui ne se developpe aux yeux des commençans, qu'à mesure qu'ils cherchent la signification des mots, est le même dont je pretends faire un moyen, non seulement pour prévenir cette recherche, mais même y suppléer d'une manière plus aisée & plus prompte à trouver ce que la plupart des mots signifient.

Il me suffit pour cela de faire une seconde application de ma methode, & que, comme je m'en

En en suis servi dans le François, pour y frayer un chemin à la composition latine, elle me serve pareillement à former sur le latin un arrangement qui conduise à la traduction Française. Je trouve au surplus dans cette disposition nombre de moyens pour la faciliter.

Moyens. Le premier consiste dans le même arrangement, qui met d'abord devant les yeux certain assemblage de mots ou plutôt d'idées propres à former tel, ou tel sens.

Le deuxième, dans le fréquent exercice de la Version, pour pouvoir mieux s'inculquer les mots les plus usités dans le discours.

Le troisième, dans le rapport étimologique des deux langues, qui fait qu'à l'aide du sens & d'un peu d'attention, on parvient à expliquer la plus grande partie des mots.

Le quatrième, dans la juste application, qui par ce moyen se fait d'une langue à une autre, de toutes les parties, dont la phrase peut être composée.

Je laisse à penser maintenant, si étant contentement rempli, d'une manière claire, distincte & pratique des préceptes de la grammaire; conduit, pour ainsi dire, par la main, dans la composition des Themes & dans la Traduction des Auteurs; guidé méthodiquement dans les détours de l'inversion & de la transposition latine; soulagé dans la mémoire, & délivré en partie de cette recherche ennuyeuse qui se fait de la signification des mots. Je demande, dis-je, si l'on ne peut pas avec de tels secours joints à d'autres, abréger considérablement le cours de cette étude.

Le 14. Mars, M. Thierry, jeune Docteur de la Maison & Société de Sorbone, qui:

744 MERCURE DE FRANCE.

qui vient d'être nommé Professeur Royal en Theologie à la fin de sa Licence, prononça dans les Écoles de Sorbone, une Harangue publique sur l'amour de la vérité ; où il fit voir ce que l'amour de la vérité doit à la Religion & à l'Etat. Le sujet étoit délicat ; mais il fut traité avec beaucoup de sagesse & de moderation. L'assemblée étoit des plus nombreuses & des plus augustes. Les Cardinaux de Noailles, de Rohan, & de Bissy s'y trouverent, avec grand nombre d'Archevêques & d'Evêques. On y vit aussi M. le Nonce du Pape, qui n'avoit point encore paru en Sorbone, depuis qu'il est en France.

Un Valet de chambre de M. le Comte de Grancey mourut à Paris il y a environ deux mois, après quelques jours d'une maladie qui parut extraordinaire. On ouvrit son cadavre, & à l'ouverture du bas ventre on trouva le foye du côté gauche, le cœur & la rate du côté droit ; l'orifice de l'estomach, qui est la continuité de l'œsophage, à droite, & le Pilore du côté gauche ; le rein gauche plus bas que le droit, & en general la position de toutes les parties contenues dans cette cavité, étoit changée, de même que la position de toutes les parties que la poitrine contient ; la pointe du cœur se trouvoit à droite, & la

la baze du coté gauche ; le poulmon droit échanré & plus petit que le gauche ; la crosse de l'aorte à droite ; les veines-caves superieures & inferieures à gauche , de même que l'Azigoz : les gens du métier trouvent que ce changement de position , n'est pas aussi rare qu'on pourroit se l'imaginer.

On a veu à la foire S. Germain derniere, un garçon âgé de neuf ans, dont la configuration monstrueuse a excité la curiosité de tout Paris. De la region epigastrique entre l'extremité Xifoide & Lombilic, on voyoit sortir la moitié du corps d'un autre enfant de la ceinture en bas. On y distinguoit l'os *Sacrum*, le *Coxis*, les os *inominés*, avec les deux extremités inferieures ; les fesses sont tournées vers le haut ; il n'y a point d'*anus* , & en écartant les cuisses on apercevoit le *Scrotum* , sans testicules.

Cette masse n'est jointe à l'enfant que par des chairs qui en font l'union. A l'égard des articulations des extremités inferieures de ce nouveau corps , elles sont sans mouvement & le sentiment y est fort obscur. Cet enfant est fort grand pour son âge , mange beaucoup , & ne paroît cependant pas jouir d'une bonne santé,

Letz

Lettre de M. le Roy l'aîné, Horloger, à M. Thiou, Horloger, écrite le 20. Avril 1729. sur un article du Mercure (du mois de Mars dernier) qui a pour titre, Proprietez d'un nouvel échapement de Montre, &c.

Lorsque vous vous êtes déterminé, Monsieur, à donner au public une idée avantageuse des proprietez de l'échappement de M. de Flamanville, vous ignoriez aparamment que la plûpart des Horlogers de Londres l'ont mis en usage dès le commencement de l'année 1727. & l'ont totalement abandonné vers la fin de la même année.

Il y a tout lieu de présumer, M. que vous serez dans le même cas que les Horlogers Anglois, lesquels après avoir exagéré precipitamment les proprietez de cet échappement, ont été obligez de l'abandonner, & de remettre toutes leurs Montres à l'échappement ordinaire. J'ay pour garants de ce que j'avance plusieurs Horlogers venus de Londres depuis ce tems là, & de plus une lettre que M. David Marie, Horloger, établi à Londres, m'a écrite, dont voici l'extrait mot à mot.

Au sujet des nouveaux échapemens, cela est bien tombé : il n'y a plus que deux ou trois

trois François qui en font, & ils ne font pas sûrs de ce qu'ils font. J'ay vû hier une douzaine de ces Montres qui alloient partir pour Lisbonne ; à les voir marcher cela va fort bien , il n'y a point de Montre de l'autre maniere que l'on puisse faire branler si bien ; il y en a eu qui ont esté fort bien un mois entier , minute pour minute , seconde pour seconde , & après ce tems là elles ont varié d'une demie heure par jour sans pouvoir les regler.

J'ajouteray , Monsieur , que ce même M. Marie étoit à Paris au mois d'Aoust dernier. Il m'a confirmé tout ce qu'il m'avoit écrit à ce sujet ; voici son adresse en Anglois ; vous en ferez l'usage qu'il vous plaira. *M. Marie Watch Maker next door to the Queens head in Water Lane , Black fryers , London.*

Quoiqu'un échapement ait cette propriété , que si on double la force du ressort , la Montre n'est ni accelerée ni retardée , il ne s'ensuit pas toujours que ce soit une preuve de sa bonté , c'est souvent la preuve qu'il a beaucoup de Frottement ; par exemple , celui que feu M. Suly a inventé , a cette propriété dans un degré éminent ; cependant il n'a pas réussi à cause qu'il y a trop de frottement ; M. Suly en est convenu lui-même. Il estoit trop habile & trop

trop intelligent dans son Art pour s'y être arrêté trop long-tems.

Au surplus , Monsieur , permettez-moi de prévenir vos objections. Vous me direz peut-être que vous avez été plus heureux que les Horlogers de Londres & que vous avez fait cet échapement d'une maniere differente & plus parfaite qu'eux ; je vous l'accorde ; il n'est nullement impossible que cela ne puisse être ; cependant ils l'ont tourné de tous les cotés , ils ont fendu les rouës de rencontre à droite & à gauche , ils ont fait deux dents de rouës de rencontre en étoille ; ils ont fait les palettes entaillées au centre & au dessus du centre ; ils ont fait les circonferences des palettes cilindriques & en developée de cercle ; ils ont essayé même de differents diametres & de toutes les differentes ouvertures de palettes ; & après toutes ces recherches ils ont abandonné les échapemens à palettes rondes ou à boule ; c'est ainsi que les Horlogers de Londres ont nommé cet échapement qu'ils ont abandonné il y a 15. ou 18. mois.

Comme vous pouvez , M. être peu informé de ce qui se passe à Londres touchant cette matiere , je suis bien aise de trouver l'occasion de vous avertir que depuis ce tems là M. Gream , celebre Horloger &
Membre

Membre de la Societé Royale, a appliqué à ces Montres un nouvel échapement qui est incomparablement meilleur, & qui a beaucoup moins de frottement que celui-ci, je vous conseille de lui donner la préférence qu'il mérite à tous égards ; je vous en communiquerai la construction quand il vous plaira. Je suis, M. votre, &c.
Julien le Roy.

On assure que la Manufacture pour la transmutation du fer en cuivre rouge, établie à Villeneuve S. George sur les bords de la Riviere de Seine près Paris, continue ses opérations avec succès, & qu'elle a un grand débit ; le Comte de Salvagnac, qui a trouvé ce secret, qui eu a fait diverses expériences, qui a obtenu le privilège du Roy pour cet Etablissement, & sous la direction duquel on travaille, a établi plusieurs autres Endroits dans le Royaume, & on prétend qu'il continuera d'en établir jusqu'à ce qu'il y en ait suffisamment pour fournir du cuivre à toute la France, afin qu'on ne soit pas obligé d'en tirer des Pays étrangers. On dit que le cuivre provenant de cette transmutation, produit à Montpellier un ver de gris infiniment plus beau & en plus grande quantité que celui qu'on y tire du cuivre ordinaire, & que la couleur en est si vive qu'elle égale presque celle de

250 MERCURE DE FRANCE:

Poutremer, soit pour la teinture ou pour la peinture ; que contre l'ordinaire des cuivres rouges qui ne se peuvent filer, celui-là, quoique rouge, est si pur & si doux, qu'il se file aussi fin que l'or & l'argent, qu'il a l'éclat, la couleur & la malleabilité de ces métaux sans aucune mauvaise odeur.

Le Sieur Gerfaint voyant que les Curieux recevoient favorablement les morceaux d'ornemens qu'il a fait graver, d'après les Tableaux & Dessains originaux faits par VATTEAU, a été encouragé de faire continuer les autres ouvrages du même Auteur qu'il avoit entre les mains, & il espere qu'on les recevra avec le même empressement que ceux qui sont en vente depuis quelque tems, & que nous avons annoncé ; en effet ils sont tous composés d'un goût si nouveau & si varié, que l'on ne peut s'empêcher d'admirer le genie étendu & profond de leur Auteur.

Ornemens gravés d'après Vatteau.

Un livre en 4. feuilles de differens Sujets, renfermés dans des fleurs & autres ornemens, dont les titres sont. 1. *Le Berger content.* 2. *Le Marchand d'Orvietan.* 3. *La favorite de Flore.* 4. *L'heureux moment.* Il y en a deux gravés par Louis Crepy

Crepy, fils. Et les deux autres par Jean Moyreau.

Un morceau en hauteur, intitulé *les Singes de Mars*, orné de différentes piéces d'artillerie, accompagnées de singes qui par leurs actions répondent au Sujet gravé, par le même J. Moyreau.

Un *idem*, dont le titre est *Colombine & Arlequin*; il est de la même grandeur que l'*Escarpolette* que nous avons annoncé il y a plus d'un an, & y peut servir de pendant. Il est gravé encore par Jean Moyreau.

Deux autres grands morceaux en travers, dont les titres sont 1. *La Cause badine*. 2. *Les Enfans de Momus*. Le premier représente une espèce de Plaidoyer, fait par de petits enfans qui se disputent, &c. Et l'autre une espèce de Bacanale, dans lequel chacun des enfans a pris un déguisement différent. Ces deux morceaux sont composés d'un gout particulier & nouveau; ils sont gravés par le même.

Le dernier morceau est une petite *Venus sur un Trône*, en hauteur, retouchée au burin pour L. Crepy.

Voici encore quelques autres Estampes que le même Marchand a mis au jour d'après Vatteau; mais dans lesquelles il n'y a point d'ornemens.

F ij Diane

752 MERCURE DE FRANCE:

Diane sortant du bain, gravée par *Pierre Aveline*; c'est une femme seule qui se lave les pieds à une fontaine, le Sujet en est fort piquant, & la maniere vague dont il est traité donne parfaitement l'idée de l'original, & rend une belle lumiere.

Deux autres pendans à figure seule, dont l'un est intitulé *l'Amante inquiete*; Et l'autre *la Rêveuse*, tous les deux gravés par *P. Aveline*, en hauteur. Une autre intitulée *le Galant Jardinier*, gravée par *Jacques de Favannes*.

Toutes ces Estampes se vendent chez *ledit Sieur Gersaint*, Marchand, *Pont N. D.* à l'enseigne du grand Monarque du petit Pont, & chez le *Sieur Surugue*, Graveur, rue *Desnoyers*.

Le *Sieur Gersaint* fait travailler actuellement à des Sujets d'une grande composition, aussi d'après *Vatteau*, que nous annoncerons à mesure qu'ils paroîtront,

(Le *Sieur Crepy* fils, Graveur, rue *S. Jacques*, a gravé depuis peu un fort joly Sujet, intitulé *la Joye du Theatre*, d'après un petit tableau, en large, de *M. Lancret*, composé de 8. figures, avec un fond de paysage.

Il vient de paroître encore deux nouvelles Estampes d'une composition admirable, toutes deux en large; la premiere qui

qui est la plus grande , gravée d'après un Tableau de Watteau, de la même grandeur, du cabinet de M. Pourroy , par le Sieur Crepy , intitulée *le Triomphe de Cérés*. Et la seconde *le Passe-tems* , gravée aussi d'après un Tableau de Watteau , de la même grandeur, du cabinet de M. du Pille, par le Sieur *B. Audran*. Elles se vendent chez *F. Chereau* , Graveur du Roy, rue S. Jacques, & chez *Surugue* , Graveur du Roy, rue Desnoyers.

Pendant le séjour de la Cour à Marly , M. Rigaud, Peintre du Roy , Professeur de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture , a travaillé au Portrait du Roy avec succès durant plusieurs séances que Sa Majesté lui a accordées. La reputation qu'il s'est acquise ne permet pas de douter que ce ne soit un ouvrage parfait.

Le Duc d'Antin , toujours attentif à perfectionner les Arts , sachant de quelle conséquence il est que sur les Medailles du Roy , la teste suive les differens âges , & qu'elle soit noble & ressemblante , a jugé à propos de faire modeler en cire un Buste d'après Sa Majesté , pour le suivre dans l'exécution des poinçons & quarez des nouvelles Medailles.

M. Duvivier , de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, Graveur des Me-

014 MERCURE DE FRANCE.

daillies de l'Histoire du Roy, a été nommé pour cet ouvrage, & a travaillé sept ou huit séances d'après Sa Majesté, dans le même temps que M. Rigaud le peignoit.

Comme les belles Testes Grecques & Romaines ont toujours été connuës pour de très-beaux ouvrages, le Graveur, selon l'intention du Duc d'Antin, s'y est conformé & a sçû habilement accorder les traits fideles de l'Auguste Visage du Roy, avec les nobles proportions d'une Teste Romaine, telle que celle d'Auguste. Il s'est donné seulement la liberté d'augmenter un peu la chevelure à l'endroit des tempes, ce qui donne plus de grace & contribue davantage à la ressemblance.

Quoique cette Teste soit dénuée des ornemens ordinaires, le profil du Roy est si heureusement saisi, qu'il frappe sur le champ; de sorte qu'oubliant l'ajustement, on se figure n'avoir jamais vû le Roy autrement.

Le Duc d'Antin a eu la satisfaction de voir ce Portrait en cite, universellement reconnu & applaudi de toute la Cour, & de faire convenir, malgré les préjugez, que le goût imité des Medailles Antiques, quand il est fidelement uni à la ressemblance, donne à une Médaille toute une autre noblesse, que ne fait pas l'ajustement du goût moderne. Cette sorte de Teste sera
de

de la mode de tous les temps , & distinguera de tous les autres l'Auguste Portrait de Sa Majesté.

Cet ouvrage fait d'autant plus d'honneur à l'Artiste , qu'il n'est pas facile d'atteindre à cette vérité naive ; car rien ne favorise ce travail. C'est un Buste qu'il faut former avec une cire d'une simple couleur. Il faut y faire sentir tout ce qui n'y est pas ; les sourcils & les paupieres , le brillant & l'ame dans les yeux, la vie sur les levres, & enfin les moelles de la carnation : que si on supprime encore ces ajustemens connus , tout l'Art alors est effrayé & deconcerté, n'ayant d'autre appuy qu'un ébauchoir pour animer une cire ingrate & muette.

Le Sieur Duvivier va graver incessamment les poinçons & quarrés de Médailles d'après son modele. On laisse au public à reconnoître sur les nouveaux Monumens qui paroîtront , la simplicité & la ressemblance que son art a scû réunir.

François Boutart , Abbé du Bois-Groiland , Prieur de Chateau-Renard , Commandeur de l'Ordre de S. Lazare , & Pensionnaire Veteran de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, mourut à Paris le 9. Mars , âgé de 75. ans.

758 MERCURE DE FRANCE:

Il vaque une place à l'Académie Française par la mort de Simon de la Loubere, l'un des quarante & Pensionnaire Vétérane de celle des Inscriptions & Belles-Lettres, mort en Languedoc le 26. du mois dernier, dans la 87. année de son âge.



CH AN S O N.

DAns l'amoureux Printems la perfide Clémene,

M'avoit flaté d'un doux espoir :

Helas ! ne pouvois-je prévoir,

Que l'ingrate augmentoit ma peine :

Avec un air badin & doux,

Elle me donne un rendez-vous ;

J'y cours transporté pour la Belle ;

Je n'en reçois point de nouvelle,

J'enrage, & je voudrois affronter tout péril.

Mais je ne prens, morbleu, qu'un vrai Poisson
d'Avril.

Par M. d'Orvilliers de Vernon.

Autre du même Auteur.

Lorsque je fis present à la jeune Lisette,

D'un beau Bouquet de Violette,

J'allois lui voler un baiser :

Elle

758 **MERCURE DE FRANCE.**

au pied du Mont Liban , par un sage En-
chanteur du parti de Tancrede.

Ce Prologue a rapport au temps où il a
été donné. Ce fut l'an 1702. qu'il parut
pour la premiere fois. Un sage Enchan-
teur, après avoir invité la Paix à descen-
dre , & à choisir pour azile un Palais qu'il
vient de faire élever pour elle, se livre
tout-à-coup à un enthousiasme prophe-
tique, qui lui fait prévoir ce qui doit se
passer sous le Regne de **LOUIS LE
GRAND**; il celebre l'avenement de **PHI-
LIPPE V.** au Trône d'Espagne par ces
Vers :

Sous l'Empire d'un Roi toujours victorieux ,
Je vois dans l'avenir ces Peuples glorieux ,
Et dans la Paix & dans la Guerre :
Ils étendent par tout leurs Loix...
Je les voi qui donnent des Rois
Aux autres Peuples de la Terre.

'Après ce premier enthousiasme , la Paix
se flatte de regner sur la Terre par les soins
des Héros que l'Enchanteur vient de lui
annoncer; ce qui donne lieu à de nouvelles
Danses. Les Auteurs ont ajoûté une nou-
velle Prédiction qui regarde **LOUIS XV.**
Nous avons crû que le Public verroit
avec plaisir une addition qui a pour ob-
jet un Roi adoré de ses Peuples & cher
à toute l'Europe. La voici,

L'En-

L'Enchanteur.

D'un Empire toujours favorisé des Cieux,
 Divers événemens se montrent à mes yeux.
 Sous un Roi belliqueux, quelles moissons de
 gloire !

Je vois à ses côtez Pallas & la Victoire.

La Foudre arme son bras.

Après ce Regne mémorable,

Je vois, heureuse Paix, triompher vos appas.

Les Plaisirs volent sur vos pas,

Sous l'Empire naissant du Roi le plus aimable,

Ses Sujets dans le sein de la tranquillité,

Pour ces jours précieux n'ont que des vœux à
 faire :

Ciel, conserve toujours une Tête si chere ;

C'est combler leur felicité.

La Paix & l'Enchanteur.

Trompettes & Tambours ne causez plus d'al-
 larmes !

Cessez de vous prêter à la fureur de Mars ;

Rappelez les plaisirs, ranimez les beaux Arts,

Annoncez des jours pleins de charmes.

Ce Duo. est répété par le Chœur.

A C T E I.

Le Théâtre presente une Foreft, où
 sont les Tombeaux des Rois Sarrazins.

Cette Décoration est du sieur Servandoni

760 MERCURE DE FRANCE.

& fait un effet admirable. Elle est composée d'un gout bizarre, avec differens Arbres & troncs isolez. La haute Futaye sur le devant a plus de 30. pieds d'élevation, par le moyen des Toiles qui tombent du haut, & qui viennent se joindre aux Chassis des Coulissés; ce qui n'avoit pas encore été imaginé, & ce qui donne un air de grandeur & de verité dont les Spectateurs ont été charmez. Entre les Arbres, on voit plusieurs Tombeaux de differentes formes, des Piramides, des Urnes, des Trophées d'Armes, & autres Ornemens aussi riches que convenables. Le fond est terminé par des ruines dans le lointain. La distribution des jours & des ombres y est admirable, & le tout ensemble a un air agreste & frais, capable de satisfaire les yeux les plus pictoresques, & qu'on ne trouve que dans la belle Nature.

Argant ouvre la Scene par un ordre qu'il donne de rassembler les Guerriers. Il est Roi de Circassie & Chef de l'armée Sarrazine; il témoigne à Herminie, fille de Cassan, Roi d'Antioche, le dépit qu'il a de la victoire que Tancrede vient de remporter sur lui, & sur tout de ce que Clorinde, qu'il aime, est tombée en la puissance du Vainqueur; au nom de Tancrede menacé par le furieux Argant.

Her-

A V R I L. 1729 78r

Herminie paroît allarmée, & son trouble commence à découvrir l'interêt qu'elle prend dans les jours d'un frainable ennemi; elle ne dit d'abord que ces quatre Vers :

Je dois redouter sa valeur ;
En vain, je voudrois vous le feindre ;
Ah ! je sçais trop, pour mon malheur ,
Combien ce Guerrier est à craindre.

Argant ne penetre pas le sens de ces paroles ; il continuë à jurer la mort de Tancrede, & dit à Herminie qu'il n'assemble les Chefs de son armée que pour les engager par un serment horrible, à seconder sa fureur. La frayeur d'Herminie s'augmentant, ne lui permet plus de cacher sa foiblesse, le secret de son cœur lui échappe ; elle dit enfin :

L'horreur, l'épouvante, les cris,
La mort dont je voyois regner par tout l'i-
mage,
Dans un desordre affreux jetterent mes esprits :
On me chargea de fers ; dans mon triste esclavage,
Tancrede vint s'offrir à mes regards surpris :
Helas ! en le voyant ma colere fut vaine.
Heureuse si sa main m'eût arraché le jour !
Contre lui dans mon cœur je cherchai de la
haine,
Je n'y trouvai que de l'amour.

Argant

262 MERCURE DE FRANCE.

Argant condamne un amour si contraire
aux intérêts de sa vengeance ; il exhorte
Herminie, à qui le sang l'unit, d'écouter
la raison ; elle lui répond :

En vain dans un cœur amoureux ,
La raison veut se faire entendre.
Lorsque l'Amour vint me surprendre ,
Contre un penchant si dangereux ,
Elle n'osa rien entreprendre :
Pourroit-elle briser des nœuds
Dont elle n'a pû me deffendre ?
En vain dans un cœur amoureux ,
La raison veut se faire entendre.

La honte de l'aveu de sa foiblesse , oblige
Herminie à se retirer.

Ismenor son Amant vient offrir le secours
de son Art magique à Argant. Ils s'animent
à la vengeance par un *Duo* si beau, qu'on peut
dire que le Musicien est devenu Poëte par la
tournure qu'il a donnée aux paroles ; les voici :

Suivons la fureur & la rage ;
Vengeons-nous , vengeons-nous ; nous sommes
outragez ;
L'Univers a vû notre outrage :
Quelle honte pour nous de n'être pas vengez.

La troupe des Guerriers d'Argant vient
se

se joindre à lui ; ce qui donne lieu à un Chœur qui ne frappe pas moins que le *Duo*. Ismenor appelle à son tour les Magiciens & les Magiciennes , qui lui obéissent , ce qui fait encore un beau Chœur , mais dans un autre genre pour faire variété. L'Acte finit par un coup de foudre qui met en poudre les Tombeaux des Rois Sarrafins , dont on vient de conjurer les Manes terribles. Ismenor n'en est pas épouventé , & veut recourir à des charmes plus forts , mais Argant ne compte que sur son bras & lui dit :

Laissons-là vos enchantemens ;
Il suffit de notre courage.

Nous nous sommes beaucoup étendus sur le premier Acte , parce que tout le monde l'a trouvé le plus beau ; ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait de grandes beautés dans les Actes suivans.

A C T E . I I .

Le Théâtre représente le Camp de Tancrede. Clorinde , Princesse guerriere , que Tancrede vient de faire Prisonniere , déplore son double esclavage , ce n'est qu'avec honte qu'elle reconnoît qu'elle aime Tancrede ; voici comme elle s'explique :

Je l'ai vû tout brillant de gloire ,
Sortir

764 MERCURE DE FRANCE.

Sortir de ce dernier combat ;

C'est peu que Mars lui donne un immortel
éclat ;

L'Amour acheve la victoire.

Dans la seconde Scene de cet Acte ;
Tancrede annonce ce qui en doit faire la
fête. On auroit souhaité que ce Héros ne
fut pas un Amant ordinaire, & qu'il ne
parlât pas d'abord de vouloir mourir par
la seule raison qu'il aime Clorinde : voici
l'aveu de son amour.

Belle Clorinde. hélas ! quel aveu viens-je
faire ;

Je vais vous offenser ; ne vous en plaignez pas :

Bientôt mon malheureux trépas

Defarmera votre colere.

Au reste il y a dans cette Scene de gran-
des beautez de détail ; on en va juger par
ces morceaux :

Il est trop vrai , j'adore vos appas ;

Prête à tomber dans l'esclavage ,

Vous cherchiez dans nos rangs à vous faire un
passage :

Vos efforts étoient nos plus vaillans Sol-
dats ;

Attiré par leurs cris , honteux de leurs al-
larmes ,

J'allois ranimer leur valeur ;

Mes

A V R I L. 1729. 767

Mes yeux surpris virent vos charmes,
Je sentis que l'Amour seroit seul le vainqueur,
Lorsque vous me rendiez vos armes,
Ce Dieu vous soumettoit mon cœur, &c.

Tant de valeur & tant de charmes,
Doivent vaincre tout l'Univers :
Votre beauté met dans les fers,
Les cœurs échappés à vos armes, &c.

Je suis soumis à votre Empire,
Vous m'accablez d'un courroux rigoureux ;
Sans espoir d'être aimé, je languis, je soupire ;
Est-il un destin plus affreux ?

On trouve que si Tancrede ne parloit
de mourir qu'après ces derniers Vers, la
Scène seroit parfaite ; elle finit par ces
quatre Vers :

Clorinde.

Aux yeux de vos Captifs songez à vous con-
traindre ;

Cachez un trouble si honteux.

Tancrede.

Non, je n'en rougis point, il est souvent des
feux.

Dont la gloire n'ose se plaindre,

La fête qui suit cette belle Scène est
des

766 MERCURE DE FRANCE

des plus galantes ; elle est composée des Captifs Sarrazins & des Captives , à qui Tancrede rend la liberté en faveur de Clorinde ; cette fiere Amante la refuse d'une maniere à faire naître des soupçons jaloux dans le cœur de Tancrede ; voici comment elle parle à son Vainqueur :

Je ne veux point devoir ma délivrance ,
A l'Amour dont pour moi vous vous sentez
toucher ;

Si je suis en votre puissance ,
Argant sçaura m'en arracher.

Le jaloux Tancrede ne respire que vengeance contre Argant. Un Guerrier de sa suite vient lui annoncer qu'un cruel Enchanteur fait périr tous ses Soldats qu'il a attirés dans la Forêt prochaine. Tancrede ose défier les Puissances Infernales & court secourir les siens , il témoigne son intrepidité par ces deux Vers qui finissent l'Acte :

Plus le péril est redoutable ,
Plus il m'est doux de le tenter.

ACTE III.

Le Théâtre represente la Forêt enchantée.

Ce qui a rendu Tancrede Jaloux , produit

duit le même effet dans les cœurs d'Argant & d'Herminie qui commencent ce troisième Acte ; ils ne doutent plus que Clorinde n'aime Tancrede , puisqu'elle n'a pas voulu se prévaloir de l'offre qu'il lui a faite de sa liberté : cette jalousie donne lieu à un *Duo* très-vif , dont voici les Vers :

Ah ! quels funestes coups !

Quel tourment pour nos cœurs jaloux !

Le Musicien à si bien mis en œuvre ce que le Poëte lui a fourni, qu'il a jugé à propos de faire revenir ce même *Duo* , après quelques Vers qui l'amènent naturellement.

Argant quitte Herminie pour aller tout préparer pour sa vengeance ; c'est bien dommage qu'il disparoisse pour toujours ; il se fait regretter aux Spectateurs.

Herminie aime trop Tancrede pour l'abandonner aux fureurs de son Rival ; elle reste seule , & se plaint de son sort par un Monologue des plus touchants, dont voici les Vers :

Cessez mes yeux , cessez de contraindre vos larmes ;

Soulagez mes vives douleurs ;

Pour toucher un ingrat , vous n'avez point de charmes ;

Occupez-vous du moins à pleurer mes malheurs.

L'A-

768 MERCURE DE FRANCE.

L'Amour me fait sentir de mortelles allarmes ;
Les regrets & les plaintes ,

Sont d'un cœur sans espoir les uniques plaisirs

Je puis dans ces sombres retraites ,

Laisser éclater mes soupirs :

Je n'ai pour Confidens de mes peines secrètes,

Que les Echos & les Zéphirs.

Cessez mes yeux , &c.

Des Vers si lyriques & qui semblent se placer d'eux-mêmes sous la note, ne peuvent que produire une touchante mélodie, quand ils sont mis en chant par un aussi habile Musicien que M. Campra, qu'on peut regarder comme l'Inventeur de ce genre, dans lequel peu de Maîtres l'ont égalé.

Cette plaintive & tendre Elegie d'Hermynie ne lui fait pas perdre de vûë le péril de son Amant ; à peine elle le voit venir qu'elle se retire en disant :

Allons tout entreprendre ;

Des charmes les plus forts empruntons le secours ;

Je veux au moins me rendre

Maîtresse de ses jours.

A peine Tanerede a-t-il approché de la forêt, enchantée par les charmes d'Isme-
nor, qu'il commence à frémir. Des flam-
mes

mes se répandent par tout ; des Démons volent dans les airs, des Arbres se plaignent & gémissent ; Tancrede ne doute point que ce ne soit un enchantement ; il se prépare à le surmonter ; des Arbres naissent tout à coup, & lui ferment l'entrée de la Forêt. Des Démons transformez en Bergers & Bergeres, Faunes & Driades, se présentent enfin à ses yeux, & font la fête de cet Acte. Elle fait beaucoup de plaisir, tant par les Danses que par les Chants. Pendant la fête, Tancrede disparoît, il est censé avoir été attiré malgré lui par le piège fatal qu'Ismenor lui a dressé.

Après la fête, Clorinde, instruite du péril de son Amant, vient pour le secourir. Herminie lui fait entendre qu'elle est venue trop tard, & qu'elle vient de le voir perir. Clorinde s'abandonne à sa douleur mortelle, & fait connoître son amour pour Tancrede par ces Vers :

Differe d'un moment, chere Ombre que j'a-
dore ;

Attends, ne descends pas encore,

Sur les Rivages tenebreux.

Un cruel ennemi t'ose arracher la vie ;

Je punirai sa barbarie,

Par le trépas le plus affreux, &c.

Herminie ne peut plus dissimuler ; elle
dit

170 MERCURE DE FRANCE.

dit à Clorinde que Tancrede n'est pas mort, mais qu'on va l'immoler à ses yeux. Clorinde veut l'arrêter, mais elle reconnoît qu'elle n'est pas la plus forte dans ces lieux par les ravages que les Démon y exercent. Elle finit cet Acte par une ferme résolution de secourir Tancrede, ou de périr elle-même si elle ne peut le sauver.

Nous passerons légèrement sur les deux derniers Actes; quelques beautés qui y soient répandues, ils n'ont pas été aussi goûtés que les premiers; peut-être est-ce la faute du Sujet; il en est qui ne peuvent toucher vivement que jusqu'à un certain point.

A C T E I V.

La Décoration de cet Acte, qui est aussi du sieur Servandoni, représente un lieu affreux de la Forêt enchantée. Il contient toute la hauteur & plus de la moitié de la profondeur du Théâtre; on y voit des Rochers escarpez qui forment plusieurs Antres sombres par des points-de-vüe irréguliers & très-artistement ménagés. Ils ont des ouvertures de formes convenables que la Nature semble avoir faites, par où il vient des échappées de lumieres d'un goût très-picquant, qui seules éclairent le dedans de ces Antres
par

par lesquels sortent, *ou doivent sortir*, la suite de la haine & de la vengeance. Le tout forme un Spectacle admirable dans son genre.

Tancrede desarmé & dénué de toute espérance, ne songe qu'à finir sa déplorable vie. Il apperçoit Herminie. Il lui demande si elle vient s'unir aux Enfers pour le faire périr. Herminie lui fait entendre que la vengeance a toute autre cause que le meurtre de ses parens immolez de sa main, & après quelques mots de tendresse qui lui échappent, voyant qu'il ne l'entend pas, elle se détermine à le faire périr, en lui disant :

Ah ! c'est m'en dire assez que ne me point entendre.

Herminie appelle Ismenor, & lui dit qu'il peut la venger. Ismenor d'un coup de baguette rend Tancrede immobile, Il évoque la vengeance & la haine, qui avec leur suite font une fête dans le genre terrible. On a trouvé cette fête superflue, & on a crû que la plus prompt vengeance étoit la plus convenable contre un Rival aimé. Après la fête, Ismenor armé d'un poignard que la Vengeance lui a apporté des Enfers, rend la raison à Tancrede. Ce raffinement de vengeance a paru être dans le même cas dont on vient de

72 MERCURE DE FRANCE.

de parler ; cependant il faut avouer qu'il est nécessaire, & que le secours de Clorinde seroit inutile à Tancrede, s'il étoit toujours enchanté, d'autant qu'un charme ne peut se détruire que par un autre ; Herminie sauvant son Amant de la fureur de son Rival, a fait une situation touchante ; mais qui n'a été que momentanée. Isme-mor pour la mieux punir, favorise le dessein de Clorinde qui veut secourir Tancrede & lui rendre ses armes : il dit à Herminie :

Le bonheur de votre Rivale,
Suffit pour me venger & vous faire souffrir.
Herminie s'écrie en s'en allant :

Quelle peine fatale !
Je devois le laisser périr.

La Scene entre Tancrede & Clorinde convient parfaitement au caractère de cette dernière ; mais ces sortes de caractères ne font pas fortune à l'Opera ; la foiblesse y est plus heureuse que la vertu. Clorinde déclare son amour à Tancrede, mais elle lui ôte toute esperance de se prévaloir d'un aveu si favorable. Elle l'invite à suivre son exemple en se rendant tout entier à la gloire. Tancrede obéit malgré lui, & dit à son Amante en la quittant :

Dans

Dans le desespoir qui me presse,
 Jen'aurai pas long-temps à gémir loin de vous.

Clorinde finit cet Acte par une ferme
 résolution de réparer le tort que l'aveu
 de sa foiblesse a fait à sa gloire.

A C T E V.

Le Théâtre représente un Camp, &
 dans l'éloignement les Remparts d'une
 Ville. Une partie de la Scene se passe dans
 la nuit.

Herminie, tremblante pour les jours de
 Tancrede qu'elle aime encore, tout in-
 grat qu'il est, commence ce dernier Acte
 au bruit des Trompettes. Le combat se
 donne derrière le Théâtre. Le jour nais-
 sant découvre l'avantage des Troupes que
 Tancrede commande. Il n'est pas moins
 surpris que les Spectateurs, de trouver
 Herminie dans ces lieux; mais elle excuse
 cette petite indécence, par ces mots qu'elle
 répond à Tancrede.

Pouvez-vous encor l'ignorer?

Ingrat, ce même amour, cet amour qui vous
 gêne,

A scû dans ces lieux m'attirer.

Pour vos jours tremblante, incertaine . . .

Tancrede interrompt ce discours dont il

G est

774 MERCURE DE FRANCE.

est embarrassé ; il lui fait entendre qu'il vient d'immoler Argant , il n'en est pas pourtant trop sûr ; un attendrissement qu'il dit avoir senti pendant qu'il l'immoloit, & qui ne sauroit être pour un Rival, lui fait suspendre son jugement jusqu'au moment qu'il verra les armes de son ennemi qu'on doit lui apporter. Ce sont véritablement les armes d'Argant qu'on vient étaler à ses yeux. Ses Guerriers viennent célébrer leur victoire ; mais ce triomphe est bien-tôt changé en déuil ; Clorinde mourante est amenée devant lui ; il jure la mort de son meurtrier quel qu'il soit ; Clorinde lui parle ainsi :

Tancrede , c'est pour lui que je viens vous calmer ;

Je le veux ; respectez sa vie :
Si votre ame à mes loix fut jamais asservie ,
Au nom d'un nœud si beau ,
Souffrez que cet espoir m'accompagne au tombeau.

Tancrede.

Vous voulez que j'épargne un cruel, un barbarel

Il doit éprouver mon courroux.

Clorinde.

Je ne pouvois vivre pour vous ;
Je ne murmure point du coup qui nous sépare :
Celui

Celui qui finit mon destin ,
Sous les armes d'Argant n'a pû me recon-
noître.

Tancrede.

Ciel ! je suis ce cruel ! je suis cet inhumain !
A vos yeux puis-je encor paroître !

Clorinde.

A la clarté du jour mes yeux vont se fermer ;
L'Amour seul qui pour vous avoit sçû m'en-
flammer ,
Pour vous le dire encor semble arrêter mon
ame ;
Vivez , c'est un effort que j'exige de vous ;
Cher Tancrede , oubliez que je meurs par vos
coups ;
Mais n'oubliez jamais ma flamme.

· Tout le monde convient que cette ca-
strophe doit être intéressante ; mais ce-
pendant elle ne produit pas ce qu'elle sem-
ble promettre ; soit à cause de l'obscurité
qui regne dans cet événement , soit que
Clorinde ne nous attendrisse pas par un
malheur qu'elle s'est attiré elle-même ; ainsi
tout l'intérêt doit tomber sur Tancrede ,
qui a eu le malheur d'immoler tout ce
qu'il avoit de plus cher. A la première
représentation de cet Opera qui fut mis
au Théâtre en 1702. c'étoit Argant qui
venoit mourir , & apprenoit à Tancrede
G ij qu'il

776 MERCURE DE FRANCE.

qu'il avoit aussi tué Clorinde. Cette fin paroissoit plus raisonnable, mais comme elle n'avoit pas satisfait les Spectateurs, l'Auteur crut y suppléer par une situation plus touchante ; nous laissons le Lecteur en liberté de juger sur ces deux denouemens. Ce dernier deffaut, quel qu'il soit, n'empêche pas que *Tancrede* ne soit une des plus belles Pièces qui ayent paru sur la Scène Lyrique.

Le 26. & le 27. Mars on joüa à l'Opera, après *Tancrede*, une Pièce de symphonie du sieur Rebel le pere, intitulée la *Fantaisie*, sur laquelle les S^{rs} Blondy & Laval, & la D^{lle} Camargo, danserent un pas de Trois qui a été extrêmement applaudi toutes les fois qu'il a été executé.

Le 28. & le 30. on donna deux Représentations d'*Alceste* pour les Acteurs, comme cela se pratique toutes les années. Cette Pièce fut suivie du *Cariselli*, Divertissement Comique de M. de Lully, & des Caracteres de la Danse, dansés par le sieur Laval, & la D^{lle} Salé.

Le 29. Mars, on representa *Tancrede* ; le Roi, qui étoit parti de Versailles avant quatre heures, en vit la Représentation, placé dans la premiere Loge, à droite, & S. M. en parut très-satisfaite. Elle étoit accompagnée du Comte de Toulouse, du
Duc

Duc de Noailles , Capitaine des Gardes du Corps en quartier , du Duc de Mortemart , Premier Gentilhomme de la Chambre , & de plusieurs autres Seigneurs. L'Opera fut joiué dans sa plus grande perfection. Tous les Acteurs , animés par la présence du Roi , qui a beaucoup de goût pour les beaux Arts , ayant voulu signaler leur zele , & M. Destouches , Directeur General de l'Académie Royale de Musique , n'ayant rien oublié pour faire voir à S. M. ce magnifique Spectacle dans tout son lustre. Il fut terminé par le pas de Trois dont on vient de parler.

Le Roi avoit vû l'Opera de *Phaeton* pour la premiere fois au mois de Novembre 1721. lorsque S. M. faisoit son séjour au Château des Tuilleries , & celui de *Renaud* , ou *la Suite d'Armide* , au mois de Mars 1722. Depuis ce temps-là le Roi n'étoit point venu à l'Opera.

Le 31. on donna pour la clôture du Théâtre *Tancrede* , & le pas de Trois.

Le fameux Pecourt , un des plus grands Danseurs de son tems , qui avoit extrêmement brillé dans tous les Balets de la Cour du tems du feu Roi , & sur le Théâtre de l'Opera , mourut à Paris le 11. de ce mois , âgé de 78. ans. Il avoit succe-

778 MERCURE. DE FRANCE.

dé à feu M. de Beauchamp dans la Composition des Ballets de l'Académie Royale de Musique, qu'il a faits pendant très-long-tems , avec un génie , une fécondité & une variété admirable. Il ne dançoit plus depuis près de 30. ans.

Le 10. Mars , l'Opera Comique donna la premiere Représentation de *Pierrot Tancrede* , Parodie en un Acte, qui a été goûtée du Public jusqu'à la clôture du Théâtre.

Le badinage de cette Pièce renferme plus d'une Critique juste & sensée de l'Opera Parodié. Cette façon de Parodie , qui instruit en réjouissant , a toujours fait plaisir au Public.

Le Théâtre représente d'abord la Tente d'une Vivandiere de l'Armée des Sarrazins , où l'on voit une Table chargée d'un baril d'eau-de-vie , entouré de faïsseaux , de Pipes & de rouleaux de Tabac. Argant donne ordre à Jolicœur , qui fume dans le Lointain , de rassembler les Grivois de l'Armée ; il fait sentir qu'ils seront plus gayement au milieu des verres & des bouteilles , que parmi les *Fombeaux des Rois Sarrazins*. Ensuite il apprend à Herminie qu'il va tenter un nouveau Combat pour délivrer Clorinde des fers de Tancrede. Herminie de son côté l'instruit

fruit de l'Amour qu'elle ressent pour leur ennemi commun. Argant lui répond sur le chant de l'Opera, & sans en alterer presque les Vers.

Vous aimez, Ciel! est-il possible?
 Et! quoi, ne vous souvient-il pas
 D'avoir vû vos Cousins dévoüez au trépas,
 Par l'effort de son bras terrible.

Herminie.

C'est en les égorgeant qu'il me rendit sensible.

L'Enchanteur *Ismenor* arrive, & déclare à Argant qu'il aime Herminie, & qu'à sa considération il lui offre tout le secours de son Art Magique. Les Grenadiers de l'Armée paroissent, & jurent, le sabre à la main, d'immoler Tancrede aux ressentimens de leur General. Le Tonnerre gronde, les Soldats & les Magiciens, appelez par *Ismenor*, tombent de frayeur & s'enfuient. L'intrépide Argant fait la réflexion suivante, sur l'air *des Folies d'Espagne*.

En cas pareil, au Théâtre lirique,
 L'affreux Tonnerre exerce ses fureurs,
 Sur des Tombeaux où l'on jure en Musique,
 Mais il ne fait point de mal aux jureurs.

Le Théâtre change & represente la Fo-

G iiij rest

780 MERCURE DE FRANCE.

rest enchantée. Herminie dit à Argant qu'Is-
menor vient d'enchanter la Forest, &
qu'il a promis d'y surprendre Tancrede.
Argant répond qu'il ne se fie pas à la Ba-
guette magique d'Ismenor, qu'elle rate
quelquefois, & qu'il va se disposer au
Combat. Herminie se retire avec inquié-
tude au sujet des perils que Tancrede va
courir. . . Ce Heros avance lentement &
débute ainsi en examinant la Forest en-
chantée.

Voici de l'Enchanteur la fatale retraite,
D'où vient que je frémis. . . quelle frayeur se
crete

S'empare de mes sens ?

Quelle métamorphose, &c. *Airs*

Tantôt on m'entendoit chanter ;

Plus le péril est redoutable ,

Plus il m'est doux de le tenter.

En partant je faisois le Diable ,

Pata pan pan pan pan pan pan pan .

En arrivant , je fais l'enfant.

Ce brave Paladin est épouventé d'enten-
dre les gémissemens des arbres: Ciel, s'é-
crie il, *d'où naissent ces plaintes ?* Enfin
il se rassure un peu, & dit :

Banissons ces indignes craintes.

Et dans le tems qu'il va tenter le gene-
reux

reux effort d'entrer seul dans un Bois touffu , il en sort une jolie Troupe de jeunes Bergeres , ce qui lui rend sa tranquillité.

Il dispaçoit pendant leur divertissement, sans qu'on sçache pourquoi. Herminie instruit le Spectateur de la détention de Tancrede , mais succinctement , & sans éclaircir les détails. Elle apperçoit Clorinde , & lui signifie qu'elle est sa Rivale. Clorinde veut trancher de l'Amazone , Herminie se raille de sa fureur , & lui dit en riant , sur l'air : *Non, je ne ferai pas.*

Ainsi qu'à l'Opera ta bile envain s'échauffe ;
Je pourrois te montrant de quel bois je me chauffe ,

Ordonner aux Démons d'éloigner ces Forêts. •
On diroit que pour rien j'aime à faire des frais.

Clorinde sort avec une colere impuissante , après avoir pourtant pris la résolution de délivrer Tancrede , dans le moment où elle ne peut pas seulement se venger d'une fille qui l'insulte ; Tancrede reparoit desarmé , & commence un Monologue qu'il n'acheve pas ; en voyant approcher Herminie , il lui reproche sa rigueur ; elle lui débite un tendre galimatias. Ismenor en arrivant l'interrompt ; Herminie outrée lui propose d'égorger Tan-

G v crede ,

782. MERCURE DE FRANCE.

crede , qu'il voit sans deffense. *Oh* , lui dit Ismenor , *cela ne va pas si vîte , nous autres Enchanteurs , nous ne tuons les Heros qu'avec cérémonie.* Ensuite il fait les Lazzis magiques : la Vengeance sort des Enfers, & lui apporte un poignard : Tancrede s'écrie sur l'air : *Non, je ne ferai pas.*

Me voilà désarmé : quoi , pour m'arracher l'ame ,

Falloit-il des Enfers apporter une lame ?

Vous pouviez épargner cette dépense-la .

Et le moindre couteau suffisoit pour cela.

Ismenor picqué veut frapper Tancrede , Herminie l'arrête , & saisit habilement ce moment pour publier qu'elle aime le Paladin. Tancrede indigné de son indiscretion , lui dit ironiquement ; vous prenez bien votre tems pour m'avoüer que vous m'aimez , tandis que mon Rival me tient le couteau à la gorge. Ismenor veut encore frapper Tancrede ; mais appercevant Clorinde , il le livre à l'Amazone pour punir Herminie. Tancrede veut cajoler Clorinde , mais elle lui oppose la gloire : & le quitte brusquement.

Le Théâtre change & représente dans le fond les Remparts d'une Ville ; la nuit est prête à finir ; on entend le bruit des Tambours & des Trompettes. Herminie
sort.

sort de la Ville, & vient chanter un Monologue au point du jour, dans une campagne jonchée de morts & de mourans. Tancrede est surpris de la trouver là, & lui fait fort à propos le récit de la Bataille qu'il vient de gagner contre l'Armée de son parti. Herminie se retire en apprenant la mort d'Argant.

On a suivi apparemment, en faisant cette Parodie, la premiere Edition de l'Opera de Tancrede; car il s'y trouve des traits de Critique qui n'ont rapport qu'à cette Edition.

Les Soldats victorieux passent en revue devant Tancrede, & postent en Trophée la dépouille prétendue d'Argant. Tancrede chante en faisant la revision de ses nippes, sur l'air : *Du Regiment de la Culote.*

Je goûte un bonheur sans égal,
 Plus d'ennemi, plus de Rival;
 Je vois son habit d'Ordonnance;
 Son Casque, son Sabre & sa Lance,
 Voilà, ma foi, tout ce qu'au Camp
 Possédoit le feu sieur Argant,
 Car j'en ai pris la note...
 Et plan plan plan...
 Il manque pourtant
 Là, sa Culote...

Cette remarque lui donne de violens
 G. vj soupçons

784 MERCURE DE FRANCE:
soupçons de son malheur qui est bientôt
confirmé par Argant blessé.

Tancrede.

Quelle apparition ! Argant est-il
ressuscité ?

Argant.

Sur l'air : *Quand le peril est agréable.*

Je vais redoubler ta surprise ;
Pauvre Tancrede , sans détour ,
Je te dirai que ton Amour
A fait une méprise.

Tancrede. Air : Lanturelu.

Que trouble m'accable !
Parlés clairement.

Argant.

Amant miserable ,
Tu crois bonnement ,
Tantot , comme un Diable ,
Contre moi t'être battu
Lanturelu , lanturelu.

Tancrede.

Je ne vous entens pas encore.

Argant.

Eh ! bien ? entens-moi , voici du plus clair.

Sur

Sur l'air : *Le joli Jeu d'Amour.*

Tu pensois m'arracher la vie ;
A Clorinde tu l'as ravie ,

Tancrede patetiquement.

Quoy , mon bras a fait dans ce jour .
Un quiproquo si lourd !
Mais cependant j'ai reconnu vos nippes.

Argant.

Et c'est là le fin de l'intrigue.

Il chante sur l'air de *Joconde.*

Clorinde dans la nuit

Tancrede.

Eh ! bien ?

Argant.

Sans trop y prendre garde ,
A mis mon habit pour le sien.

Tancrede.

La méprise est gaillarde !
J'en augure mal pour mes feux.
Oui ce troc m'épouvante
Vous dormiés donc alors tous deux ;
Sous une même Tente ?

On emmene Argant prest à mourir ;
Tancrede fait semblant de vouloit se ruer ;
des

786 MERCURE DE FRANCE.

des Soldats faisoient son bras & son épée ;
le Heros sensé les regarde en souriant &
leur dit sur l'air : *J'ai fait à ma maîtresse.*

Laisés-moi mon épée ,
Je ne me tuerai pas ;
Mon ame détrompée,
Ne veut plus du trépas ;
Ne craignés rien , mes Gardes ,
Je n'ay plus de fureur ,
Le changement de hardes
Vient de changer mon cœur.

Male peste ! la jolie fille que j'aimois !
il chante sur l'air : *Prenés garde à votre
Cotillon.*

Eh ! quoy , Clorinde , mon bouchon ,
La nuit avec un gros garçon ,
Vous troqués d'habits sans façons ,
Vous preniés donc bien peu garde
A votre Cotillon . . .

Cette Parodie finissoit d'abord par un
Divertissement composé des Habitans de la
Palestine, des Soldats victorieux, &c. mais
les Comédiens françois aiant donné sur leur
Théâtre la Comédie de *la Boette de Pandore*,
on ajouta à l'Opera Comique une Scene
critique sur cette nouvelle Piece, intitulée
l'Amour,

l'Amour, & la Nécessité, qui fut suivie d'un Ballet composé de toutes les différentes fièvres, d'un pas de Deux de la Migraine & de la Paralysie, le Transport au cerveau, &c.

Le 11. Mars, les Comédiens Italiens donnerent la premiere Représentation d'une Comedie en trois Actes, qui a pour titre *les Effets du Jeu & de l'Amour*. Cette Pièce a été assez bien recuë du Public. On l'a trouvée bien écrite & semée de traits ingenieux; l'action n'a pas paru comporter trois Actes; nos lecteurs en vont juger par ce petit Extrait.

Lelio, jeune Cavalier, ayant vû une aimable Fille, appelée Sylvia, dans un Bal où il ne s'étoit pas demasqué, & en étant devenu amoureux, fut obligé de s'éloigner du lieu où il l'avoit vuë pour la premiere fois. Il y revint quelques années après, & occupé de la charmante image qu'il s'en étoit faite, il s'informa de son sort. Il apprit qu'elle s'étoit mariée par des raisons d'interêt de famille, avec un homme avancé en âge, dont elle étoit devenue veuve peu de tems après; on lui dit même que depuis son veuvage elle s'étoit livrée au jeu d'une maniere à en faire son unique passion. Il entreprit de la guerir d'un penchant qui feroit trop de diversion à l'amour qu'il vouloit lui inspirer, pour
executer

788 MERCURE DE FRANCE.

executer un dessein que la raison & l'amour lui suggeroient en même tems ; il se travestit en Femme de chambre , & entra chez Sylvia en cette qualité , par l'entremise de Scapin son ancien Domestique & à present Valet de son aimable Joueuse qu'il a placé auprès d'elle , & il passe pour être son frère. C'est ici que l'action théâtrale commence.

Lelio , sous le nom de Marthon , s'acquiert la confiance de Sylvia ; sa Maîtresse reçoit avec plaisir les conseils qu'il lui donne de se défaire d'une passion qui l'obligeant à des veilles continuelles , altère sa santé , & pourroit enfin détruire des appas qui la font adorer de tous ceux qui l'approchent. Elle est aimée , entr'autres , d'un Financier , & d'un Chevalier Gascon. Elle dédaigne également l'une & l'autre conquête. Cependant malgré les conseils de la fausse Marthon , elle joue avec le Gascon , & perd mille pistoles sur sa parole ; sensible à cette perte , elle ne cherche qu'à s'acquiter d'une somme qu'elle ne pourra que difficilement trouver ; Lelio, qui s'est déjà déterminé secrètement à y pourvoir à son inscu , grossit les difficultés à ses yeux , pour lui faire mieux concevoir à quoi l'a réduite cette maudite passion , à laquelle ses conseils l'avoient sollicitée de renoncer. Cela ne l'empêche pas

pas de recevoir un Bal chez elle. Marthon, redevenue Lelio, trouve le secret d'y venir danser avec elle, masquée avec Arlequin son Valet, & Scapin Valet de sa chere Sylvia; soit que Lelio se montre à elle tel qu'il a paru autrefois à ses yeux, ou que son air & sa maniere de danser lui en rappellent l'idée, elle forme quelques legers soupçons, qui sont fortifiés par le nom de Lelio qu'Arlequin fait entendre à dessein trois ou quatre fois, selon qu'il en est convenu avec son Maître. Lelio s'étant retiré, Sylvia ne peut résister à l'impatience qu'elle a de s'éclaircir sur un nom qui lui a rappelé un souvenir flatteur; elle propose une partie de jeu au Masque qui a prononcé le nom de Lelio; Arlequin sollicité par Scapin qui lui prête huit Louis, accepte le parti; il joue aux trois dés avec elle, & perd non-seulement les huit Louis de Scapin, mais mille pistoles de plus sur sa parole. Sylvia est consolée par ce gain du silence que son Joueur s'est obstiné à garder au sujet de Lelio; ce dernier revient sous les habits de Marthon; Sylvia lui fait part de sa bonne fortune, qui va l'acquitter envers le Chevalier Gascon; la fausse Marthon rabbat sa joie en demasquant Arlequin; elle lui fait connaître à quoi le jeu n'est pas capable de l'exposer, puisqu'il l'a portée à jouer contre

tre un Valet. Sylvia sent toute la force de cette leçon qui ne sert qu'à redoubler son mortel ennui. Pour achever de la desesperer, le Chevalier Gascon lui envoie demander les mille pistoles qu'il lui a gagnées sur sa parole; elle presse Marthon d'aller chercher cette somme dans la bourse de ses amis; Marthon obéit à ses ordres. Cependant le Financier, rival du Chevalier Gascon, a déjà remis une bourse de mille pistoles entre les mains de Scapin, afin que Sylvia les trouve sur sa toilette, sans sçavoir de quelle main lui vient un tel secours. Mais Scapin pour se dédommager des huit Louis qu'Arlequin lui a fait perdre au jeu, a gardé ces mille pistoles.

Au lieu de cette somme en especes sonnantes, Sylvia reçoit une lettre, dans laquelle on a mis un Billet de change pour la même somme; loin de vouloir l'accepter d'un inconnu qui se dit Capitaine Anglois sans se nommer, elle charge Marthon de s'informer d'où part cette injurieuse generosité, & de rendre ce Billet de change qui la deshonoreroit. Marthon n'a gardé de lui obéir; elle donne ce Billet de change au Chevalier Gascon en paiement; Scapin rend au Financier les mille pistoles qu'il lui avoit si imprudemment confiées, & Marthon se présentant aux yeux de Sylvia sous le nom du prétendu

Capitaine

Capitaine qui lui a envoyé le Billet de change qui a servi à payer le Chevalier Gascon, se fait connoître à elle pour la fausse Marthon & pour le véritable Lelio. Sylvia touchée d'un procédé si genereux ; lui promet de renoncer à la passion du jeu, pour faire place à celle de l'amour qui lui parle si éloquemment en faveur du plus sage & du plus tendre de tous les Amants.

Dans la fête du second Acte, pour donner le temps à Marthon de se travestir, on chante une Cantate dont voici les paroles.

L E B A L.

C A N T A T E.

Venus dit un jour à l'Amour ;
 Tu te crois le Maître du monde ;
 Tu regnes dans les Cieux, sur la Terre &
 dans l'Onde ;
 Mais tu n'y regnes que le jour.
 Un Dieu te dispute l'Empire.
 Les pavots de Morphée ont émoussé tes traits.
 Peux-tu dans la nuit sans regrets
 Voir ce Dieu triompher de tout ce qui respire.

L'Amour n'est jamais endormi ;
 Il va de victoire en victoire.
 S'il lui restoit un Ennemi,
 Il croiroit manquer à sa gloire.

Le

791 MERCURE DE FRANCE.

Le sommeil le glace d'ennui ;
Jusqu'au silence ; tout le blesse ,
Et ce Dieu qui veille sans cesse ,
Veut que tout veille comme lui.
L'Amour , &c.

Le fils de Venus en fureur ,
Jure à Morphée une éternelle haine ;
Il parcourt la celette plaine ,
Et reveille les Dieux , qui , saisis de terreur ,
Crurent que les Titans les attaquoient encore ;
Mais ils virent l'Amour , suivi de Terpsicore.

La Muse dançoit au doux son ,
D'un Luth que touchoit Cupidon ;
Et pour mieux éclairer cette danse légère ,
Un jeune Amour portoit le flambeau de son
frere.

Par ce plaisir nouveau les Dieux furent séduits
Plus d'une fois on écarta Morphée ,
Et Cupidon pour marquer son Trophée ,
Donna le nom de Bal à ces charmantes nuits.

Vous , dont le cœur est tendre ,
Conduisez en ces lieux l'objet qui sçut vous
prendre :

Le jeune Amour vous est garant ,

Que

Que la Bergere,
N'y sera pas long-temps severe,
Ni le Berger long-temps indifferant.

Ici l'Amour fait briller tous ses charmes;
Les pas enchanteurs,
Les sons flatteurs,
Forment les armes
Dont il blesse les cœurs.
Un doux poison,
Reveille la tendresse;
Et ce vainqueur du sommeil ne lui laisse
Que le soin d'endormir la raison.

Le 21. Mars, les Comediens Italiens donnerent la premiere Représentation d'*Arlequin Tancrede*, Parodie nouvelle des Sieurs Dominique & Romagnesi, qui fut reçue favorablement du Public; elle a été jouée jusqu'à la clôture du Theatre. L'abondance des matieres nous empêche de donner l'Extrait de cette Parodie, on la trouvera dans le prochain Mercure.

Le Sieur Lelio le fils, fit le compliment qu'on a accoutumé de faire toutes les années, qui fut applaudi du Public.

Le 20. du mois dernier, les Comediens François donnerent la petite Piece nouvelle

794 MERCURE DE FRANCE.

velle de la *Boëte de Pandore*, en un Acte, en vers, avec un Prologue, qui n'a eu que trois Représentations.

Le 25. ils remirent au Theatre la Tragedie d'*Athalie*, dont la D^{lle} Balicour joua le principal rôle. Ceux de *Josabet* du Grand Prêtre, d'*Abner*, de *Matan*, &c. étoient remplis par la D^{lle} Duclos, & par les S^{rs} Baron, du Fresne, le Grand, &c. La petite D^{lle} du Breuil y joua très-bien le rôle de *Joas*.

On représenta la même Piece le lendemain à Versailles, où la D^{lle} le Couvreur joua le rôle d'*Athalie*; & le 30. on y représenta l'*Ecole des Femmes*.

Le Jeudi 31. Mars, les mêmes Comédiens jouèrent à Paris pour la clôture du Theatre, la même Tragedie d'*Athalie* qui fut suivie des *Précieuses Ridicules*. Le S^r de Montmenil fit entre les deux Pièces, un Compliment au Public, au nom de la Troupe qui fut fort bien reçu.



NOUVELLES



NOUVELLES DU TEMPS.

TURQUIE.

Les nouvelles qu'on a reçues tant de Constantinople que de Perse, font croire que le Grand Seigneur n'est pas si disposé à la paix qu'on l'avoit crû. S. H. continue d'armer, & le bruit court qu'elle a dessein de s'emparer de toutes les Conquêtes que le feu Czar a faites en Perse. Les Jannissaires & le peuple demandent la continuation de la Guerre, & pour les contenter on fait divers armemens; mais le Grand Visir ne voulant rien entreprendre de considerable sans l'avis du Divan, on en doit assembler un incessamment. On fond actuellement & avec beaucoup d'empressement, une grande quantité de Canons dans les Arcenaux du G. S.

Ces Lettres ajoûtent, que la maladie contagieuse avoit recommencé à Constantinople dans quelques endroits écartez, mais que la mortalité n'étoit pas considerable, & que le Gr. V. dont la santé commence à s'affoibir, a demandé à se démettre de cette premiere Charge de l'Empire en faveur de son fils qui a épousé une des filles du G. S. & qui est fort aimé des Jannissaires, parce qu'ils l'ont vû servir dans plusieurs Campagnes.

On apprend d'Ispham que les Soldats Persans de l'une & de l'autre faction, commettoient tous les jours de nouveaux désordres dans la Ville, parce que leurs Chefs ne leur faisoient observer aucune discipline pour prévenir leur désertion;

sertion, & qu'un parti d'entre eux avoit perdu son Commandant, parce qu'il avoit refusé de lui payer le prêt échû, dont les fonds ne lui avoient pas été remis par le Gouverneur de la Ville.

Les dernières Lettres de Constantinople portent, que tout s'y préparoit à une nouvelle Guerre, & qu'on ne doutoit plus que le G. S. ne s'unit avec le Sultan Acheraf, pour s'emparer des conquêtes faites en Perse par le feu Czar.

NOUVELLES DE PERSE

& du Levant ; Extrait d'une Lettre écrite de Constantinople, le 15. Janvier 1729.

LA Porte a envoyé il y a deux mois & demi à Van, Ville de Perse, un homme de confiance & de beaucoup de capacité, nommé *Suleiman Effendi*, avec ordre d'examiner dans quel état se trouvent les affaires de Perse, & d'en informer le Grand Vizir, cet Effendi qui est arrivé à Van depuis le premier d'Octobre, a écrit que le parti du Prince Tamas se renforçoit de jour en jour, & qu'il y avoit apparence qu'il auroit à la fin le dessus sur Acheraf, qui se trouvoit enfermé dans Ispaham avec une poignée de Troupes, tout secours lui ayant manqué, à cause que la Province de Candahar s'étoit revoltée contre lui, & avoit reconnu pour son legitime Souverain un des Neveux de Miriveits, Ennemi juré d'Acheraf. Ce même Effendi ajoute que le Prince Tamas avoit expédié un Ambassadeur au Grand Seigneur, lequel étoit arrivé aussi-tôt que lui à Van, avec lequel il avoit eu diverses conférences ;

&c

& que sur le refus qu'il lui avoit fait de le laisser passer plus avant, sans qu'il lui eût communiqué les ordres dont il étoit chargé, l'Ambassadeur, après bien des difficultés, lui avoit donné copie de la Lettre de créance dont il étoit chargé, & dont voici la traduction.

LETTRE DE SCHAH THAMAS,
 fils de Schah-Uffein, au Sultan Achmet III. arrivée à Constantinople le second de la Lune de Dgemazil Euvel, l'An de Legire 1141. qui revient au dix Décembre 1728.

IL est fort étonnant que Votre Majesté, au préjudice de l'amitié qui a été sans interruption entre les Ancêtres de ma famille & ceux de la vôtre, & qui devoit en considération de cette même amitié secourir les amis de ses amis, se ligue contre eux en faveur d'une personne inconnue & traître à son Souverain; cette conduite est non-seulement contre les regles naturelles, mais contre les loix divines; car comme les Roys sont l'ombre de Dieu sur Terre, c'est s'en prendre à Dieu même, que d'oser porter les mains sur leurs Sacrées Personnes. Je me trouve aujourd'hui le véritable & legitime héritier de la Famille des Roys de Perse, & fils du Roy Uffein, qui par une faveur toute particulière du Ciel n'ait point été compris dans le massacre qui a été fait du Roy mon pere, & de presque toute la Famille Royale; je fais tous mes efforts pour pouvoir rentrer dans les Etats de mes Ayeuls, & retirer le Trône des mains d'un usurpateur qui l'a envahi; & comme ma cause est juste & loüable, je ne doute nullement que

H Dieu

Dieu ne m'aide, puisque je combats pour sa cause, & puisqu'il est le protecteur des oppressez, il donnera de nouvelles forces ceux qui prennent ma deffense, & l'injuste sera puni comme il le merite; après moi il y a encore des Princes de ma famille à qui le Royaume de Perse doit passer successivement, & il faut que je ne laisse pas ignorer à V^{otre} Majesté, qu'il nous reste encore des Sujets assez fideles & assez puissans pour pouvoir me rétablir dans mon Patrimoine; & V^{otre} Hauteffe peut être persuadée que les Princes de ma Maison sont encore en assez grande veneration parmi eux, pour que tant qu'il en restera, tout ce qu'il y a de Persans se fasse un devoir & une obligation de sacrifier leurs biens & leurs vies pour leur service; ainsi c'est à V^{otre} Hauteffe à examiner s'il y a plus de grandeur d'ame de secourir un Prince oppressé, legitime heritier du Trône qui a été occupé par des Roys amis & alliez à la Maison Ottomane, que de se liguier contre ses interests avec un Tigre, un Monstre, qui n'est connu dans le monde que par des perfidies & des attentats qui feront horreur aux siècles à venir. Si V^{otre} Majesté ne veut pas seconder la justice de mes droits, qu'elle demeure au moins neutre dans ce differend; car quoique l'on publie, je ne sçaurois jamais me persuader, que V^ore Hauteffe puisse agir contre mes interêts en faveur d'Acheraf qui ne vous est connu que par des androits qui doivent vous le faire abhorrer & detester.

D'abord après la reception de cette Lettre, le G. S. donna des ordres pour que l'on renforçat les garnisons de Tauris & de Ghendgés; & comme vingt jours auparavant la Porte avoit fait congédier les Troupes des Fronsiers, le G. Vizir a expedié à la haste trois principaux

A V R I L. 1729.



principaux Officiers du Corps des Janissaires pour les y faire retourner.

Les Turcs & les Russiens ont tous les jours des contestations sur les limites des conquêtes reciproques.

Il y a eu une grande révolte à Tauris contre le Pacha & le Gouvernement, auquel les Persans ont bien de la peine à s'accoutumer. Enfin il s'en faut beaucoup que les Turcs ne soient tranquilles dans leurs Conquêtes, & il y a apparence qu'ils ne le seront pas de long-tems.

Les Nouvelles du Caire, arrivées ici le 25. Decembre 1728. sont que le nouveau Pacha Bekir, Pacha qui avoit été ci-devant Chaouch Bachy, y étoit arrivé de son gouvernement de Gilda; & qu'ayant conduit avec lui six personnes, créatures du fameux Cherketh, Mehemet Bey, dans l'intention de les protéger, les Habitans du Caire l'ayant appris, ils avoient été tumultueusement dans la maison du Pacha, en avoient enfoncé les portes; & sans aucun égard pour son autorité, leur avoient fait couper la tête; mais que cependant l'on n'avoit rien fait au Pacha, qui se trouvoit fort embarrassé de sa personne, l'émeute n'étant pas encore calmée.

Adgy Mustapha Effendy d'Estermigny, qui avoit passé par toutes les Charges les plus considérables de cet Empire, ayant été d'Estedar, Reis Effendy, &c. qui avoit une connoissance parfaite des affaires de l'Europe, est mort le 10. Novembre fort regretté du G. S. qui lui avoit accordé toute sa confiance. Il donnoit beaucoup d'ombrage aux Ministres de la Porte qui le craignoient, plus qu'ils ne l'aimoient, comme ils l'ont fait assez voir après sa mort, ayant confisqué à leur profit la plus grande partie de ses biens. Adgi Moustapha Effendy

H ij haïssoit

300 MERCURE DE FRANCE:

haïssoit généralement tous les Chrétiens, mais moins les François que les autres Nations.

Le G. S. vient de donner un ordre en conformité d'un Fetfa ou décision du Moufty, par lequel il ordonne qu'à l'avenir on ne pourra faire aucun Persan esclave, de quelque Religion que ce soit, & que tous ceux qui seront pris après la publication de cet ordre, seront mis en liberté & renvoyez chez eux.

Cet ordre a été donné, parce que les Généraux & les Officiers qui commandent en Perse ont informé la Porte que les Troupes y dépeuplent & desolent le pays, & que les Habitans voisins, pour éviter l'esclavage, désertent & se retirent dans le pays de la domination d'Acheraf.

Il est porté aussi que tous ceux qui auront des Esclaves Persans ne pourront les vendre sous quelque prétexte que ce soit, mais il leur est permis de les garder seulement pour leur service.

On écrit de Bassora du 5. Octobre dernier, que les Portugais ayant fait un grand armement à Goa, avoient été à Mombaz, place qui leur appartenoit autrefois, & qu'ils l'avoient prise, que le General de la Flotte Portugaise étoit venu dans le Golfe de Bassora, qu'il avoit enlevé tout ce qu'il avoit trouvé, & qu'il avoit fait contribuer sur la Côte de Perse jusqu'à Gouge; qu'il avoit pillé l'Isle de Kesmy, & s'étoit emparé de celle d'Ormuz par composition avec ceux qui la gardoient, qui n'avoient pas encore reconnu les Aghuans, mais qu'on croyoit qu'ils ne la garderoient pas, parce qu'il leur en coûteroit trop.

Toute la Natolie, le Diarberquir, & le pays d'Alep sont affligés de la famine; & comme il y a encore bien du tems d'ici à la récolte,

On craint l'augmentation de ce fleau à Constantinople, le bled y avoit augmenté de 30. pour cent, mais 80. bâtimens arrivés depuis peu de la mer noire, en ont fait baisser le prix.

Les mécontents de Tartarie se sont ajustez avec la Porte; Deli Sultan s'est retiré; le Kam qui regne à présent a été confirmé, & les Tartares du Budziac sont restez en possession du pays où ils étoient, & duquel le Prince de Moldavie prétendoit de les chasser; ainsi tout est tranquille de ce côté là.

Le 13. Decembre, le G. S. a marié deux de ses filles, l'une avec le Selihtar & l'autre avec son Kutehukimroker; il a accordé à chacun de ses gendrés trois Queux de chevaux, qui sont les plus grandes marques de dignité que sa Hauteffe puisse accorder à des Particuliers, le G. Vizir n'en ayant pas davantage. Ces mariages se sont faits avec peu de pompe & d'éclat.

On vient d'apprendre dans le moment, que l'Ambassadeur que le Prince Thamas envoyoit au G. S. & qui avoit été retenu à Van, avoit eu la permission de venir à la Porte: Il doit y arriver tous les jours avec Solyman Effendy.

R U S S I E.

LE Czar a donné un Edit, par lequel il accorde dix années de franchise aux Etrangers qui voudront s'aller établir à Moscou.

S. M. Cz. a conservé au Duc d'Holstein sa Charge de Lieutenant Colonel des Gardes de Preobazinski, avec une pension de 6000. Roubles par an. Le Czar lui a fait dire qu'on leveroit incessamment un Regiment d'Infanterie

802 MERCURE DE FRANCE.

qui porteroit son nom , & dont il pourroit nommer les Officiers.

On prend toutes les mesures nécessaires pour s'opposer aux entreprises du G. S. avec lequel il n'y a presque plus d'esperance de convenir d'un Traité de pacification, par rapport aux conquêtes que le feu Czar a faites en Perse, & l'on a appris par un Courier dépêché de Derbent , que les Tartares de Crimée avoient reçu ordre de S. H. de se tenir prêts à marcher au premier commandement.

P O L O G N E .

LE Duc Charles Leopold de Meckelbourg a tenu à Dantzic plusieurs Conferences , au sujet du rapport que le General Vittinghoff a fait à ce Prince des dispositions peu avantageuses du Roy de Prusse à son égard ; & il a dépêché un nouveau Courier à Moscou pour demander à S. M. Cz. les secours d'argent & de Troupes qui lui ont été promis par le feu Czar. Ce Prince a aussi envoyé dans plusieurs Cours d'Allemagne un second manifeste , par lequel il répond à toutes les accusations énoncées dans le dernier Decret du Conseil Aulique , qui , selon son Mémoire , ne doit point avoir d'execution , si l'on veut avoir quelque égard aux droits des Princes d'Allemagne , établis par le Traité de Westphalie.

On apprend de Rostock qu'on y devoit publier le 16. Mars , le Decret du Conseil Aulique pour la nouvelle administration du Duché de Meckelbourg , mais qu'on n'esperoit pas de pouvoir le faire publier à Domitz , parce que le Gouverneur de cette Place est toujours dans les interêts du Duc Charles.

Le bruit courroit à Vienne , selon les Lettres
du

du 20. de Mars, que l'Empereur a resolu de confirmer le Duc Chrétien Louis, dans l'administration du Duché de Mecxelbourg, & de faire assieger la forteresse de Domitz.

On apprend de Dantzic, qu'il y étoit arrivé six jeunes Seigneurs Moscovites qui vont voyager dans les Pays Etrangers par ordre du Czar, qui a déclaré qu'il n'éleveroit dorénavant aux principales Charges que ceux qui seroient instruits des maximes des Cours Etrangères, & qui en sçauroient la langue.

Les Lettres de Czenstochow, Ville située à 20. lieuës de Cracovie, portent que plusieurs Seigneurs Polonois, du nombre desquels est le Vaivode de Potocff, y avoient tenu une assemblée particulière, dans laquelle ils avoient signé un Acte pour s'unir ensemble, afin de conserver, même aux dépens de leurs vies, le droit d'Electiion de leurs Rois. Par cet Acte ils déclarent qu'ils traiteront comme Rebelles & Ennemis de la Patrie, ceux qui par leurs conseils, ou par quelque moyen que ce puisse être, favoriseront l'exécution de quelques projets contraires à ce droit d'Electiion.

A L L E M A G N E .

LE Duc de Modene a perdu le procès qu'il avoit pour la succession du feu Prince de Foreste. Le Conseil Aulique a jugé que les Princesses de Carignan étoient legitimes heritieres de ce Prince, & le Duc de Modene a été condamné à la restitution des fruits.

Il arriva à Vienne au commencement du mois dernier, quatre jeunes Turcs de distinction, auxquels le G. S. a accordé 6000. Ducats pour les frais de leur voyage dans différentes Cours de l'Europe. Ils ont été presentez au

H iij Prince

304 MERCURE DE FRANCE:

Prince Eugene , qui leur auroit procuré une Audience de l'Empereur , s'ils avoient voulu se refoudre à y paroître la tête découverte. Ils partirent le 10. pour Prague , après avoir vu les principales Bibliothèques de Vienne. Ils iront ensuite à Leipfic , à Wolfembutel , en Hollande , en Angleterre & en France ; après quoi ils retourneront à Constantinople par l'Italie.

Le bruit court à Vienne que le Chapitre de Trèves a resolu de suivre l'exemple de ceux de Liege , de Wirtzburg & d'Eichtedt , & de choisir un de ses Membres pour l'élever à la dignité d'Electeur.

On a appris de cinq Eglises en Hongrie ; qu'on y avoit executé 19. Voleurs , complices du meurtre dont on a déjà parlé , commis en 1727. en la personne de l'Evêque de Semandrie , dont quatre furent roués vifs , après les avoir été tenaillez à diverses reprises : 14. furent decapitez & le 19^e pendu. Il y a encore dans les Prisons de la même Ville 62. complices qui doivent être jugez & executez incessamment.

Les Lettres de Vienne portent, que la gelée y avoit recommencé vers le 20. du mois dernier , & que le Danube étoit pris pour la troisième fois de l'Hiver.

ESPAGNE.

LE 3. Mars, le Roi, la Reine, le Prince & la Princesse des Asturies, & les Infans Dom Carlos & Dom Philippe, partirent à dix heures du matin de Cadix pour retourner à la Maison de Campagne qui est dans l'Isle de S. Leon.

Le 6. l'Escadre des Galeres du Roi, commandée

A V R I L. 1719. 805

mandée par Dom Joseph de Los Rios, qui étoit entrée à Cadiz le 2. passa après midi à la pointe de Suazo, qui sépare cette Isle du Continent, en présence de L. M. & de la Famille Royale, qui s'étoient embarquez sur la magnifique Gondole que la Ville de Cadiz a fait construire pour L. M.

Le 7. le Roi & la Reine prirent le divertissement de la Pêche dans un Parage de l'Isle de Leon, où il y a une très-grande quantité de Poisson.

Le 8. L. M. & les Princes & Princesses de la Famille Royale, allerent à bord du Vaisseau le S. Philippe, &c.

La Ville de Cadiz a fait un present de 50000 Piastrs au Roi, un de 20000. à la Reine, un de 10000 au Prince des Asturies, & d'autant à la Princesse son Epouse.

Selon la Liste qu'on a publiée du chargement des Gallions & des autres Vaisseaux revenus des Indes Occidentales, leur cargaison consiste, sçavoir :

1244136. Piastrs pour le compte du Roi.

12538136. Piastrs pour les Particuliers.

4054841. Piastrs en pistoles d'or.

464585. Piastrs en matieres d'argent non monnoyé.

Les Marchandises sont du Tabac en poudre, en feuille & en rouleaux, des Cochenilles fines & sauvages, de l'Indigo, du Cacao, de la Vanille, du Quinquina, de la Salsepareille, des Laines, des Écailles de Caret, des Baumes, des Cuirs crus & tannez & des Bois de Teinture.

La grossesse de la Reine est déclarée, & on dit que S. M. s'en retournera à Madrid en Chaise à Porteurs.

On mande de cette Capitale qu'il y est mort
N. v pendant

306 MERCURE DE FRANCE.

pendant cet hyver 14000. personnes , ce qu'on attribüé au grand froid qu'il a fait & auquel on n'est point accoutumé.

Les Lettres de Lisbonne portent , qu'on y avoit appris par les Lettres de Mazagaon , que les Religieux Trinitaires , dépositaires des aumônes du Royaume de Portugal , pour le rachat des Captifs Portugais , étoient arrivez le 18. Novembre dernier à Azamor ; que les pluies continuelles les avoient obligez d'y demeurer pendant douze jours , & qu'ils n'avoient pû arriver à Miquenez que le 25. du mois de Décembre suivant ; qu'ils avoient logé dans la Maison d'un des principaux Pachas , que le Roi Muley-Hamet-Debi leur avoit fait préparer , & dans laquelle il avoit fait garder jusqu'à ce jour Muley-Abdemelec son frere & son concurrent , qui lui avoit été livré par les habitans de Tafilet ; que ces Religieux , après avoir racheté 113. Captifs de leur Nation , étoient revenus à Mazagaon le 8. du mois de Fevrier dernier , mais qu'ils avoient été volez sur la route par des Arabes de Daquila , & que l'Alcaide de cette Ville leur avoit donné pour Interprete un Renegat Espagnol , qu'ils avoient déterminé par leurs exhortations à abjurer le Mahometisme.

On a appris par les Lettres de Ceuta , du 25. Mars dernier , la nouvelle de la mort du Roi de Maroc Muley-Hamet-Debi , qui avoit été rétabli depuis quelques mois sur le Trône , de son Pere. Ces Lettres ajoûtent que ce Prince étant à l'extrémité , avoit fait étrangler par les Maures de sa Faction Muley-Abdemelec son frere qu'il tenoit prisonnier ; & qu'après la mort de ces deux Princes , les Maures avoient élevé un de leurs freres sur le Trône.

ITALIE.

ITALIE.

LE Comte Cerezani ayant fait connoître au Pape qu'il n'avoit pas de quoi subsister, & que son frere, qui seul pouvoit lui être de quelque secours, avoit donné tout son bien à l'Eglise de S. Barthelemy, pour y fonder un College en faveur des Enfans de Bergame, S. S. a eu la bonté de lui assigner le tiers du revenu des biens du deffunt pour sa subsistance, malgré les oppositions de l'Ambassadeur de Venise.

M. Jean Mocenigo a été élu par le Grand-Conseil de Venise, Ambassadeur à la Cour de France, à la place du Chevalier Zacharie Canale, dont les trois années d'Ambassade sont presque finies.

Le 9. Mars, les Cardinaux ne purent tenir la Chapelle Pontificale accoutumée dans l'Eglise des Religieux de la Congrégation du Mont Olivet, à cause de la neige qui tomba ce jour-là avec une telle abondance, qu'on ne se souvient pas d'en avoir vû une aussi grande quantité depuis très-long-temps.

Le lendemain il y eut un Consistoire secret, dans lequel le Pape donna au Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, le Titre de S. Sixte le vieux, à la place de celui de sainte Marie sur la Minerve, que S. S. a donné au Cardinal Pipia.

L'Empereur vient d'ajouter aux Dignitez qu'il a accordées depuis peu au Duc de Gravina, le Titre d'Altesse, & le Privilege de faire battre Monnoye dans toute l'étendue des Fiefs qu'il possède dans le Royaume de Naples.

Le 19. du mois dernier, le Pape fit dans l'Eglise de S. Jean de Latran, la Cérémonie de la

308 MERCURE DE FRANCE:

Canonisation de S. Jean Nepomucene, avec la solemnité accoutumée. S. S. y fut accompagnée de 30. Cardinaux & de tous les Patriarches, Archevêques, Evêques & autres Prélats qui se trouvoient à Rome; le Chevalier de S. George y assista, ainsi que les Ambassadeurs & Ministres Etrangers, & la principale Noblesse. Après le *Te Deum*, cette Canonisation fut annoncée au Peuple par le bruit des Trompettes & des Timbales, par le son de toutes les Cloches de la Ville, & par une salve generale de l'Artillerie du Château S. Ange. Le soir & la nuit suivante il y eut des Illuminations dans toutes les ruës.

Dans le Consistoire que le Pape tint le 23. Mars, M. Cibo, neveu du Cardinal Pamphile, cy-devant Patriarche de Constantinople & Major-dome de S. S. fut fait Cardinal. Le soir il y eut selon la coûtume, des Illuminations dans toutes les ruës de Rome. Le même jour le Pape nomma M. Borghese pour son Major-dome.

Le 24. au matin, la Ceremonie de la Beati-fication du P. Fidele de Simering, Capucin, fut faite avec beaucoup de solemnité, & le Cardinal Cienfuegos envoya aux Religieux de cet Ordre, 400. livres de Poisson, 400. livres de Pain, 8. Barriques de Vin, du Ris, des Fruits secs; & de l'Huile.

Le 27. le Baron Scarlatti, Ministre des Elec-teurs de Cologne & de Baviere, reçut des Dé-pêches de Munich, avec ordre de solliciter un Bref d'Eligibilité en faveur du Prince Theo-dore de Baviere, Evêque de Ratisbonne, l'un des principaux Concurrens pour l'Archevê-ché vacant de Trèves.

Le 28. le Pape entendit la Messe de grand matin, ensuite il tint Consistoire, dans lequel il

il donna le Chapeau au nouveau Cardinal Cibo, avec le Titre de S. Etienne le Rond.

Le même jour au matin, le Pape monta en Carosse, & sortit par la Porte de S. Jean, sans Gardes, & presque sans suite, pour se rendre à Benevent. S. S. coucha ce jour-là au Convent des Augustins de Marino, où il fut reçu par le Connétable Colonne. Le 29. le Pape en partit pour Velletri, où il entendit la Messe & le Sermon de l'Abbé Mancini.

RELATION du Combat rendu le 29. du mois dernier, entre le S. Vincent, Vaisseau de l'Escadre de Malthe, commandé par le Chevalier de Deoulx, percé pour 40. Canons, & de 250. hommes d'Equipage, & un Vaisseau d'Alger appelé la Gazelle.

LE 22. Mars, nous trouvant à 40. lieuës de Tripoly Nord & Sud, sur le soir ayant eu le vent au Sud Sudouest, nous prîmes le parti, ne pouvant plus aller attendre à l'Est, de garder la Côte de l'Ouest: sur le soir nous fîmes route pour nous trouver au point du Jour à l'Est de la Lampedouse, pour faire la découverte; avant resté aux basses voiles, jusques à deux heures après midy, à laquelle heure nous découvrîmes un Vaisseau au Sud, qui faisoit le Nord, nous le times pour suspect & le chassâmes, ayant le vent Nordouest frais, dans l'esperance qu'il nous prendroit pour un Vaisseau François; nous arrivâmes sur lui avec nos quatre corps de Voiles & la Sivadiere, les ris largues, sans qu'il discontinuât sa route.

A quatre heures & demie il nous fit Pavillon
Hob.

810 MERCURE DE FRANCE.

Hollandois, & nous celui d'Angleterre; peu de temps après il arbora celui d'Alger. L'ayant approché à une distance à bien voir le corps du Bâtiment, il commença à se méfier, & força de Voile dans cet instant. Alors nous mîmes notre grand Perroquet & Pavillon de Malthe, l'assurant d'un coup de canon. A cinq heures l'Algerien démâta de son grand Mât de Hune, & nous nous préparâmes pour le combat. A cinq heures & demie, étant par son travers, à demy portée de fusil, il commença à faire feu sur nous de sa seconde Batterie & Mousqueterie, ne pouvant se servir de la première.

Nous lui répondîmes par un semblable feu, & après plusieurs décharges il fut démâté de son Perroquet de Fougue, & eut quantité de ses manœuvres coupées, il resta toujours avec son petit hunier tout bas. Nous continuâmes jusqu'à onze heures du soir de le battre, lui ayant fait plusieurs passades & mis en panne, pour rester par son travers à petite portée de pistolet. Alors nous voyant, pour ainsi-dire, Maîtres de l'Ennemi, ayant toujours notre mâture en bon état & très-beau temps, le Ciel sans nuages, sans pouvoir nous servir de la première Batterie ni des Canons de l'arrière, & de ceux de l'avant; nous prîmes le parti d'attendre le point du-jour pour nous emparer du Corsaire. Cependant nous fîmes monter tout notre monde sur le Pont, & raffraichir l'Equipage, voyant toujours le corps du Bâtiment qui ne pouvoit plus nous échapper.

Le 24. au point-du-jour, nous eûmes un petit vent variable & broüillard, à sept heures il changea à l'Ouest, petit frais. Alors nous fîmes servir pour nous en approcher & à huit heures, étant par son travers, à demi portée de mousquet, nous nous canonâmes,

NOUS

nous servant de notre premiere Batterie comme il faisoit de son côté. A la seconde bordée nous le démâtâmes de son petit Mât de Hune , & ses basses Voiles furent desemparées. Nous ne l'avions pas plutôt dépassé que nous revenions à la même portée. A dix heures, il fut démâté de son Mât de Mizaine & d'Artimont. Une heure après , étant à portée du pistolet , nous lui criâmes que s'il ne se rendoit , nous l'allions couler à fond ; & ne faisant aucun cas de ces menaces , nous fîmes pointer à couler bas. Il essuya trois bordées haut & bas ; & l'ayant ensuite dépassé , nous virâmes vent d'Avant , pour nous trouver à la même distance , afin de continuer notre feu. Peu de temps après il fut démâté du grand Mât & du Baston de Pavillon.

Quoique réduit dans cet état , & ne voulant point se rendre , nous continuâmes de le battre ; mais se voyant sur le point d'être tousnoyé , les Esclaves Chrétiens étant venus de l'Avant avec le Rays ou Capitaine & les autres Officiers, ils crièrent qu'ils étoient rendus , faisant signe avec un Mouchoir. Dans le même instant notre feu discontinua ; mais le Corsaire ayant encore tiré un coup de canon , nous recommençâmes par quelques coups de canon de l'Avant. Alors les Chrétiens crièrent misericorde , ce qui nous fit entierement retirer nos Batteries dans le Bord , & nous travaillâmes à mettre notre Chaloupe & notre Canot à la Mer pour aller amariner la prise. Avant la nuit nous eûmes tous les Esclaves à notre Bord , & on fit travailler avec diligence tous nos Maîtres Calfats & Charpentiers , pour mettre le Vaisseau Corsaire en feureté , étant en très-mauvais état. C'est ainsi que nous nous sommes rendus les maîtres , après l'avoir battu onze heures par un feu continuel d'Artillerie

172 MERCURE DE FRANCE.

illerie & de Mousquetterie, auquel il a répondu avec toute la vigueur possible jusques au dernier moment.

Pendant ce combat nous avons tiré 1164. coups de canon, il s'est donné à 36. lieues du Goze de Malthe Nordest. & Sudouest. Nous avons aussi-tôt après fait route pour nous rendre à notre Port, prenant à la remorque la Prise nommée *la Gazelle*, armée de quarante canons. Suivant le rapport des Chrétiens délivrez, qui sont au nombre de 26. du nombre desquels il y en avoit quatre faits Esclaves depuis la guerre de Tripoly, l'Equipage étoit de 357. Turcs, desquels nous en avons à bord 178. parmi lesquels il y en a 34. de blesez, tout le reste a été tué. Quant à nous, nous n'avons perdu que 4. hommes avec 14. blesez, ayant été dessemparés de tous nos agrez, à quoi nous avons remedié du mieux qu'il nous a été possible, & pour ne pas perdre un moment de temps nous n'avons changé aucune Voile.

GRANDE BRETAGNE.

ON commença à Londres le 22. du mois dernier, la construction du nouveau Pont sur la Tamise auprès du Fulham.

Sur les plaintes portées par le Comte de Broglie, Ambassadeur de France, de la violence exercée dans le Port de Plimouth, contre la Frégate du Roi T. Ch. *la Gironde*, commandé par M. de Joyeux, Capitaine de Vaisseau, le Roi a envoyé à Plimouth le 22. de ce mois, l'ordre de faire casser le Capitaine Anglois qui avoit été l'Auteur de cette insulte, & S. M. a en même temps fait assurer qu'elle en useroit de même toutes les fois que les Officiers sur Mer ou sur Terre, s'écarteroient de leur devoir.

Quelques Lords de la Chambre des Pairs ayant proposé d'engager le Roi à exiger du Roi d'Espagne que S. M. Cath. renonçât en termes formels à tous droits & prétentions sur Gibraltar & Port de Mahon : cette proposition fut rejetée à la pluralité de 84. voix contre 31. La résolution de la Chambre fut portée ensuite à la Chambre des Communes, où elle donna lieu à de grands débats ; mais enfin elle fut approuvée à la pluralité de 267. voix contre 111.

Le 4. de ce mois, les deux Chambres eurent une Conférence dans laquelle elles résolurent de présenter au Roi une Adresse commune, pour le prier de prendre soin des intérêts de la Nation dans le prochain Traité de Pacification, & de faire valoir ses droits sur Gibraltar & sur l'Isle de Minorque.

HOLLANDE PAYS-BAS.

Les Directeurs de la Compagnie d'Ostende ayant promis de payer aux Intéressés une répartition de 30. pour cent à la Fête de saint Jean prochain, les Actions de cette Compagnie sont montées à 207.



MORTS, MARIAGES
Des Pays Etrangers.

Elizabeth-Sophie de Brunswick, Wolfenbutel, veuve du Duc de Saxe-Meiningen, mourut le 15. Mars à Meiningen dans la 71^e année de son âge, étant née le 30. Septembre 1658. Cette Princesse étoit veuve en premières Noces du Duc George de Meckelbourg.

Mj

§ 14 MERCURE DE FRANCE.

M. Jean Laws, qui avoit été Contrôleur Général des Finances en France, mourut à Venise le 21. du mois dernier, âgé de 61. ans, avec de grandes marques de résignation, & après avoir reçu tous les Sacremens.

On écrit d'Angleterre, que deux freres Jumeaux, âgez de 95. ans, moururent à Chichester le 26. du mois dernier, à dix minutes l'un de l'autre.

Le 27. du mois dernier au soir, Leopold Duc de Lorraine & de Bar, mourut à Lunéville, dans la 50^e année de son âge, étant né le 11. Septembre 1679. Ce Prince étoit fils de Charles V. Duc de Lorraine, &c. & de Marie-Eleonore d'Autriche, sœur de l'Empereur Leopold, & veuve de Michel Wisnowinski, Roi de Pologne. Il avoit épousé Elizabeth-Charlotte d'Orléans, née le 13. Septembre 1676. Mariage qui a donné naissance à plusieurs Princes & Princesses, dont il reste François, Prince hereditaire de Lorraine, né le 8. Decembre 1708. Charles, Prince de Lorraine, né le 12. Decembre 1712. Elisabeth, Princesse de Lorraine, née le 15. Octobre 1711. & Charlotte, Princesse de Lorraine, née le 4. Mai 1714.

On apprend de Dresde, que la jeune Comtesse de Cossel doit épouser le Comte Mouchinski; ses Tuteurs ont déjà reçu pour elle les cent mille écus que le Roi de Pologne donne en dot à toutes les filles naturelles.



FRANCE



F R A N C E ,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 30. du mois dernier, on mena promener pour la première fois Mesdames de France à Trianon. Elles étoient dans les Carrosses du Roy, avec la Duchesse de Vantadour, Gouvernante des Enfans de France, Mesdames la Marquise de Villefort & de la Lande, Sous-Gouvernantes des Princesses, & les Nourrices & Femmes de Chambre, & suivies de quatre Gardes du Corps.

M. d'Hericourt, Commissaire General de la Marine, a été nommé par le Roy, Intendant des Galeres à Marseille, à la place de M. Blondel, qui vient de mourir.

On écrit de Toulouse que l'Evêque de Cisteron y a prêché le Carême dans l'Eglise de la Daurade, avec un succès & un concours si étonnant, que l'Eglise, quoique vaste, ne se trouvant pas assez grande, on a été obligé de construire des Echaffauts qui regnoient tout autour.

On mande aussi d'Aix en Provence, que le P. Surian de l'Oratoire, Evêque de Grasse, a prêché le Carême dans l'Eglise

816 MERCURE DE FRANCE

glise des Dominicains , avec un grand succès & un concours extraordinaire.

Le Commandeur d'Orvillé de Vignacour , est entré au Séminaire de S. Sulpice pour y prendre les Ordres.

Le Pape ayant accordé aux prieres du Cardinal de Noailles , Archevêque de Paris , par sa Bulle du 13. Novembre 1728. que tous les Fideles de son Diocèse , dispensés d'aller à Rome, pour participer aux celestes Trésors de l'Année Sainte, pourront gagner le Grand Jubilé dans la Ville & Diocèse de Paris , S. E. donna son Mandement le 15. Mars dernier , en vertu duquel l'ouverture du Jubilé de l'Année Sainte , qui doit durer deux mois , se fit à Paris le premier Avril, par une Messe solennelle du S. Esprit , qui fut celebrée dans l'Eglise Métropolitaine par l'Abbé de Gontaut , Doyen du Chapitre. Le Cardinal de Noailles entonna le *Veni Creator* , & donna la Benediction. Il y a eu tous les jours depuis dans cette Eglise plusieurs Processions de toutes les Paroisses , ainsi que de tout le Clergé Séculier & Régulier de la Ville & de la Banlieue , lesquelles étoient suivies d'un grand concours de peuple , ainsi que de gens de tous Etats , & même par quantité de personnes de la premiere distinction , ce qui a été d'une grande édification.

Le

Le Roi, qui avoit gagné le Jubilé de l'Année Sainte en 1726. pendant son séjour à Fontainebleau, ayant eu la dévotion de le gagner une seconde fois, S. M. a donné dans cette occasion de grands exemples de pieté & de Religion.

Le 5. de ce mois, après midi, le Roi se rendit du Château de Versailles à l'Eglise de la Paroisse pour la première Station du Jubilé. S. M. suivit la Procession qui alla à l'Eglise des Récollets, à la Chapelle du Château & à l'ancienne Eglise de la Paroisse, où il y eut Salut.

Le 6. après avoir entendu dans la Chapelle du Château, le Sermon du P. Boyer, Le Roi alla faire ses Stations dans l'Eglise de la nouvelle Paroisse de S. Louis du Parc-aux-Cerfs, & S. M. suivit la Procession, malgré la pluye continuelle.

Le 7. le Roi continuant ses Stations, alla à la Procession, nonobstant la pluye, alla à pied & nuë tête, & au retour S. M. assista au Salut dans l'Eglise de la Paroisse avec sa pieté & sa dévotion ordinaire.

Le 8. le Roi entendit la Messe à neuf heures dans la Chapelle du Château, ensuite S. M. accompagnée des Officiers de sa Maison, alla faire ses Stations dans les trois Eglises dont on vient de parler, & rentra au Château.

Le

818 MERCURE DE FRANCE.

Le 19. de ce mois, le Roi fit dans la Plaine des Sablons, près Paris, vers les trois heures après midy, la Revûë du Régiment des Gardes Françoises & Suisses. S. M. passa dans les rangs, leur fit faire l'exercice & les vit défilér, fort satisfaite de la beauté de ces Troupes, qui étoient en bataille sur deux lignes, avec les Officiers à la tête. Ce Spectacle brillant, & plus encore l'envie de voir le Roi, avoit attiré une si prodigieuse foule de Spectateurs, de tout âge, de tout sexe & de tous états, à pied, à cheval, en Chaise & en Carrosse, qu'il sembloit que personne n'étoit resté dans Paris. Le Roi, qui étoit accompagné de plusieurs Princes & de quantité de Seigneurs, arriva, & s'en retourna après la Revûë, aux acclamations de tout ce peuple.

Le Roi a donné au Duc de Chaunes, le Gouvernement de la Ville & Citadelle d'Amiens.

Le Marquis de Montboissier, qui étoit premier Sous-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi, en a été nommé par S. M. Capitaine-Lieutenant, à la place du feu Comte de Canillac.

Le premier de ce mois, jour de l'ouverture du Jubilé, tous les Théâtres de Paris ayant été fermés la veille, il y eut
Concert

Concert spirituel au Château des Tuilleries, lequel a continué tous les jours pendant ce mois. Il a été composé de deux Motets de feu M. de la Lande, ou d'autres Maîtres, d'un petit Motet, à voix seule, avec symphonie, & d'un autre Motet, à deux & trois voix, avec la même symphonie; tous ces Motets ont toujours été précédés, de plusieurs Pieces de symphonies & des *Concerto* executés sur le Violon & la Flute, par les Sieurs Blavet, Guignon, Aubert & Senaillier.

Le 6. la D^{lle} Lenner, de la Musique du Roy, chanta seule pour la premiere fois un petit Motet avec symphonie, & fut très-applaudie, elle a chanté depuis differens morceaux dans les grands Motets & autres récits.

Le Dimanche des Rameaux, on chanta le *Miserere* de M. de la Lande, & d'autres Motets choisis les autres jours de la semaine.

Le Samedi Saint *ô Filii & Filia*, & le *Regina Cœli*, furent chantés par les D^{lles} Hermance, & le Maure, & parfaitement bien executés, de même que tous les autres differents petits Motets, de la composition de differents Auteurs de réputation.

Le jour de Pâques, on chanta le *Dixit Dominus* de M. de la Lande, le *Regina Cœli*.

220 MERCURE DE FRANCE.

Cali , & un petit Motet de la composition de M. le Maire , chanté par la D^{lle} Hermance , avec beaucoup de gout & de justesse.

Le 19. & le 21. les D^{lles} Lenner , & Bourbonnois chanterent séparément un petit Motet du même Auteur qui fit beaucoup de plaisir ; le Concert de ces 2. jours fut terminé par le *Te Deum* de M. de la Lande , & par *Exaltabo te, Deus*. On a executé d'autres differents Motets choisis le reste de la semaine jusqu'au premier Mai.

M. le Maire , M^e de Musique , qui est l'Auteur des trois petits Motets dont on vient de parler , a donné au Public un Ouvrage de sa composition , qui a pour titre, *Concert spirituel ou Recueil d'Airs sur toutes sortes de Sujets de pieté , sur les plus Augustes Mysteres de la Religion , & une Cantatille sur la Naissance du Sauveur* : Ces airs sont dans le gout gracieux , en duo & en récits , & très-utiles aux Religieuses qui ne se servent point des Airs d'Opera ni des Recueils des mois. On trouvera cet Ouvrage (qui est dédié à Madame l'Abbesse de S. Antoine) chez Ballard , Boivin , le Cler , & chez l'Auteur , rue de la vieille Bouclerie , près le Palais. Le prix est de 3. liv. M. Carolet est l'Auteur des paroles Françoises de ce

Recueil.

A V R I L. 1729. 321

Recueil , aussi bien que des paroles des trois petits Motets Latins , chantez au Concert dans la semaine de Pâques.

Le 24. Avril , Dimanche de la *Quasimodo* , les Chevaliers Palmiers Confreres , & Sœurs de l'Archiconfratrie Royale du S. Sepulchre de Jerusalem , établie dans l'Eglise des RR. PP. Cordeliers du grand Couvent de Paris , délivrerent processionnellement des Prisons de cette Ville , vingt-quatre Prisonniers pour dettes qui se trouverent entre les deux Guichets du grand Châtelet , & assisterent à la Procession depuis ce lieu jusqu'à l'Eglise du Saint Sepulchre , rue S. Denis , & delà aux Cordeliers où ils entendirent la Messe & le Sermon.

Du Syndicat de M. Delamare , & de l'administration des Sieurs Calluant , Jacques , Rozé & Chabonet.

Ce pieux établissement , applaudi des Magistrats , fut fait l'année 1727. par les soins de M. Louis Polycarpe Jarry , M^d Epicier , Juré Controlleur de la Marchandise de Foin , ancien Guidon de ladite Confratrie , des Questes faites chez les Confreres & Sœurs , par les Sieurs Boucher , Salvia , le Vasseur , & David Legros , Notables Bourgeois de ladite Confratrie , choisis par ledit S^r Jarry , Instituteur de cette utile charité & reçu

I pardevant

§ 22 MERCURE DE FRANCE.

pardevant M^r le Lieutenant Civil.

Le nombre des Prisonniers ne fut la première année 1727. que de six ; en 1728. de quinze. On espere que les charitez augmenteront pour en délivrer un plus grand nombre dans la suite.

Au retour de la Procession dans l'Eglise des Cordeliers, on chanta la grande Messe en Grec, & le Sermon dont le Texte fut en Grec, fut prononcé par l'Abbé de Laiffe.

On a remarqué dans le précédent Mercure, que l'Hyver duroit encore à la fin du mois dernier. Nous remarquerons ici avec encore plus de raison, que le froid a toujours continué depuis, & qu'aujourd'hui 30. Avril, on n'a point quitté les habits de Velours, & que les Surtouts & les Mantilles sont encore fort en regne.

MORTS, NAISSANCES & Mariages.

Monsieur Blondel de Jouvaucour, ci-devant Intendant de la Martinique, & actuellement Intendant de la Marine à Marseille, y mourut âgé d'environ 62. ans, le 28. du mois dernier, beaucoup regretté.

Le 28. Mars, Dame Claire de Cullembourg, veuve de Louis Gamart, Ecuyer, Conseiller, Secretaire du Roy, &c. Greffier en Chef de la Chambre des Comptes, & Trésorier de S. A. S. Madame

dame la Princesse de Conti , premiere
Douairiere, mourut âgée d'environ 72. ans.

Dame Charlotte Anne Françoisse Poul-
sepain de Montbrun , Epouse de Louis
Armand Baudon , Chevalier , Seigneur
de Neufville Ferriares , &c. Conseiller au
Parlement , mourut le 30. Mars , âgée
de vingt-deux ans.

Le trente - un , Louise Philippe de
Coetlogon , veuve de Louis d'Oger de
Cavoie , Grand-Maréchal des Logis de la
Maison du Roy , mourut à Paris , âgée
d'environ 88. ans. Elle a nommé les Pau-
vres de la Paroisse S. Sulpice ses Légatai-
res universels ; elle a fait plusieurs legs
considerables , & a fondé à perpetuité
dans l'Eglise de la même Paroisse un Ser-
vice annuel pour le feu Roy Louis X.IV.
pour la Reine Marie Therese , & pour
Monseigneur le Dauphin leur fils , en
reconnoissance des Bienfaits que son époux
& elle en avoient reçus. Elle donne aussi
4.0000. livres pour le bâtiment de
l'Eglise , &c.

Le 1^r de ce mois , Marie Magdelaine
de Laval , Dame d'honneur de S. A. R.
Madame la Duchesse d'Orleans , & veuve
de Louis Armand d'Allogny , Marquis de
Rochefort , Maréchal de France , Capi-
taine des Gardes du Corps du Roy , &
Gouverneur de Lorraine , mort à Nancy

824 MERCURE DE FRANCE.

le 27. Mai 1676. mourut à Paris dans la 83. année de son âge.

Le 5. de ce mois , Nicolas Charles Huguet de Semonville , Doyen du Parlement , mourut âgé d'environ 89. ans. Par cette mort M. Brayer est presentement Doyen du Parlement.

M. de Corberon , cy-devant Premier Président du Conseil Superieur d'Alsace , mourut à Colmar le 1^r Avril , âgé de 78. ans. Il y a quelques années qu'il s'étoit démis de cette Charge en faveur de M. de Corberon son fils , Avocat General du même Conseil , à qui le Roy en avoit accordé la survivance au mois d'Avril 1718.

Le 3. Jean de Maffol , Chevalier , Marquis de Garennes , Seigneur d'Acherres , Fremainville , Rebets , &c. Conseiller du Roy en ses Conseils , seul Avocat General de S. M. en sa Chambre des Comptes , Premier Président du Bureau des Finances , Chambre du Domaine & Trésor à Paris , mourut âgé de 63. ans.

Jacques de Jaucourt , Chevalier de l'Ordre de S. Louis , Lieutenant d'Artillerie au département d'Alsace , Brigadier des Armées du Roy , mourut le 6. Avril , âgé de 58. ans. M. de Malezieu , Brigadier , lui succède.

Dame Jeanne Pinon , veuve de Michel
Vialard ,

Vialard, Chevalier, Seigneur de Herce & de la Forest de Civry, mourut le 7. Avril, âgée de 74. ans.

Etienne Landais, Conseiller du Roy, Trésorier General de l'Artillerie de France, mourut à Paris le 10. Avril, âgé de 67. ans.

Jacques Charles de Raucourt, Clerc du Diocèse de Perigueux, Prieur de Donchery, Diocèse de Reims & de Saint Nicolas de Bar-sur-Aube, mourut le 11. âgé de 80. ans.

Dame Marthe Marguerite de Valois de Mursey, veuve de Jean Anne de Tubieres de Grimoard de Pestel & de Levi, Chevalier, Comte de Caylus, Menin de feu Monseigneur le Dauphin, Lieutenant General des Armées du Roy, mourut à Paris le 15. Avril, dans la 57^e année de son âge, generalement regretée.

M. du Poirier de Vallois, Prêtre Docteur, Abbé Commandataire de Montier-neuf de Poitiers, Prieur & Seigneur de la Foye-Montjaut, Prieur de Mesle, Vicaire Général de Clugny, Grand-Vicaire de Poitiers, Prédicateur ordinaire du feu Roy, mourut à Tours le 15^e de ce mois, âgé de 78. ans. Il étoit fils aîné de M. Jacques du Poirier, Chevalier, Seigneur de Villomer & Delaunay, Maître d'Hôtel ordinaire du feu Roy, & Lieutenant Co-

216 MERCURE DE FRANCE:

lonel en son Régiment de Touraine ; mort après 50. années de services.

Le 16. est mort dans sa 80^e année Dom Jacques Moreau, Abbé de Haute-feille, Ordre de Citeaux, Diocèse de Toul. Il a possédé cette Abbaye près de 37. ans.

Le Roy en 1692. étant au siège de Namur, le Chevalier Moreau, de l'Ordre de S. Lazare, Capitaine dans le Régiment Royal des Vaisseaux, & frere de M. Moreau de Mautour, montant la tranchée en présence de Sa Majesté, eut l'honneur de présenter un Placet pour la supplier d'accorder cette Abbaye, qui étoit vacante, à Dom Moreau son frere, pour Tors Sous-Prieur de l'Abbaye de Chalis. Quelques jours après le Pere de la Chaise qui étoit alors au Camp, ayant présenté au Roy un Mémoire de Bénéfices à remplir, & en même tems le Procès Verbal de l'élection de l'Abbaye de Haute-feille, contenant trois Sujets élus, du nombre desquels étoit Dom Moreau, Sa Majesté ayant eu la bonté de se ressouvenir du Placet, le nomma le 17. Juin de ladite année 1692.

L'Abbaye de Haute-feille est située à une lieue de Blamont, au fond d'une longue Prairie, sur la petite Riviere de Vezouze, qui prend sa source dans les Montagnes de Vôges, dont elle n'est dis-
tante

tante que d'une lieüe. Elle a été fondée en 1140. Dom Moreau étoit frere de Dom Jean Baptiste Moreau , ancien Prieur de Citeaux , & Vicaire General de l'Ordre , dont il est fait mention dans le Mercure du mois d'Avril. 1726.

Michel François Louis Carpot, Ecuier, Conseiller Secretaire du Roy , Maison , Couronne de France & de ses Finances en la grande Chancellerie , ancien Officier Syndic de la Compagnie , mourut le 17. Avril , âgé de 68. ans.

Dame Anne Marie Thérèse de Rabutin , veuve de Louis Madaillan de Lefpare, Chevalier, Marquis de Montatorte, Maréchal des Camps , &c. mourut le 18. Avril , âgée de 76. ans.

Le 20. Antoine de Hem, Bcuier, Conseiller Secretaire du Roy , &c. Honoraire, Seigneur de Vieux-villers, Sanguine , &c. mourut âgée de 84. ans.

Le 3. Avril, la Duchesse d'Aumont se coucha d'un fils , qui fut baptisé le même jour dans l'Eglise Paroissiale de la Madelaine, du Fauxbourg S. Honoré, & fut nommé Louis par le Duc d'Humieres & la Duchesse de Duras. La joye a été très-grande dans les 2. Maisons, dont quelques Domestiques ont signalé leur zele par une fête qu'ils donnerent le 24. de ce mois, & qui fut aplau-

828 MERCURE DE FRANCE.

die par quantité de gens de distinction qui s'y trouverent. Elle commença par une triple décharge de quantité de boëtes, entremêlée de Fanfares, de Trompettes, Timbales, Hautbois & Violons. Ensuite on commença un Bal, ou rien ne fut épargné pour les rafraichissemens de toute espèce, avec un buffet dressé avec art, & orné avec beaucoup de gout & de propreté. A l'entrée de la nuit ils firent tirer un beau feu d'Artifice dans le jardin de l'Hôtel, & on recommença le Bal qui continua jusques bien avant dans la nuit.

Dame Marguerite Ferrand de S. Dizant, Epouse de Raoul Antoine de Saint Simon, Comte de Courtaumer, &c. Capitaine au Régiment des Gardes Françaises, accoucha le 6. Avril d'un fils qui fut nommé Antoine Jean François par Jean-Ant. François de S. Simon, Chevalier de Courtaumer, &c. Officier au même Régiment & par Dame Marie Françoise Ferrand, veuve de Michel le Bel, Baron de Vaureal, &c.

Dame Marie Voisin, Epouse de Louis Thomas du Bois de Fienne, Marquis de Leuville, Maréchal des Camps & Armées du Roy, Baillif du Duché de Touraine, accoucha d'un fils le 22. qui fut nommé Alexandre Henri, par Alexandre Thomas

Thomas du Bois de Fienne de Givry ,
Ghevalier de Malte , Maréchal des Camps
& Armées de S. M & par Dame Henriette
Magdelaine Desmaretz de Vaubourg ,
veuve de Charles Comte d'Angennes ,
Brigadier des Armées du Roy , Colonel
du Régiment Royal de la Marine.

Louis, Comte de Loftange, épousa le 27:
Dame Marie Charlotte du Maine du Bourg,
fille de feu Claude Leonor du Maine, Mar-
quis du Bourg, Baron des Etats de Languedoc ,
& de Dame Marie Joseph de Rebé.

Le 30. du mois dernier , le Roy signa
le Contrat de Mariage de M. d'Agues-
seau , Avocat General du Parlement ,
fils du Chancelier de France , avec Ma-
demoiselle de Noland.

Leon-Louis Potiers , Comte de Trê-
mes , Marquis de Gandelu , Mestre de
Camp de Cavalerie , frere du Duc de
Gefvres , Premier Gentilhomme de la
Chambre du Roy & Gouverneur de Pa-
ris , en survivance du Duc de Trêmes son
pere , épousa le de ce mois , au Châ-
teau de Beaumont , Diocèse de Beauvais ,
D. Eleonor Marie Montmorency Luxem-
bourg , fille du Prince de Tingri , Lieu-
tenant General des Armées du Roy , &
de Dame N. de Coetjenva. L'Évesque
Comte de Beauvais, Pair de France, frere
du nouveau marié , donna la bénédiction
nuptiale.

I V LETTRE

LETTRE de M. Danchet, de l'Académie Française, à M. le Duc de Gesvres, sur le Mariage de M. le Comte de Tresmes, avec Madem^e de Tingri.

MONSEIGNEUR,

Vous m'ordonnez de célébrer un Mariage qui forme l'heureuse alliance à laquelle toute la France ne sçauroit trop applaudir. Quel sujet plus susceptible des vrais ornemens de la Poësie ! Mais, Monseigneur pour le remplir dignement, il faudroit un genie, que les Muses se fissent un plaisir de favoriser.

Les chastes Nymphes du Permesse,
 Malgré le titre de sagesse,
 Que leur donnent les beaux esprits,
 Suivent l'exemple de Cypris,
 Que l'Amour jamais n'interesse,
 Que pour de jeunes Favoris.
 Leur feu divin, dans ma jeunesse,
 Pouvoit échauffer mes Ecrits,
 Aujourd'hui je sens ma foiblesse.
 Je n'ose avec mes cheveux gris,
 Suivre la Troupe Enchanteresse
 Des Amours, des Graces, des Ris,
 Et chanter l'Hymen qui s'empresse

A préparer le digne prix
D'une mutuelle tendresse.

Il ne convient qu'au seul Anaereon de cacher l'outrage des ans sous des Couronnes de Myrthe, de mêler sa voix aux doux Concerts de la Jeunesse, & de badiner avec les Graces. Pour moi que l'âge rend plus timide, je n'ose, Monseigneur, entreprendre ce que vous desirez, & je me borne à vous faire part d'une aventure : si je n'ai pas l'avantage de vous amuser un moment par la maniere de la raconter, du moins le souvenir des lieux où elle m'est arrivée, doit vous être agreable.

Non, loin de ces Côteaux charmans,
Où vos soins ont orné la retraite chérie,
Qui vous fait quelquefois passer de doux momens,
Je révois l'autre jour au bord d'une Prairie,
Les Sujets d'Apollon, ainsi que les Amans,
Se plaisent dans la rêverie.

Une Nymphe vint s'offrir à mes regards,
aux traits rians de sa naïve beauté, je n'eus pas de peine à reconnoître celle qui préside aux Jardins délicieux de S. Oüen. Jalouse que les Divinités champêtres de Beaumont fussent honorées du soin de faire
L'vi tous

32 MERCURE DE FRANCE.

tous les apprêts d'un Mariage dont elle ne pouvoit être témoin , elle se plaignit ainsi de son infortune.

Après les maux que j'ai soufferts ,

De voir les Maîtres que je fers.

Si long-temps accablez d'une langueur mortelle ,

Quand le Ciel protege leurs jours ,

Et de mes tristes pleurs a fait cesser le cours ,

Faut-il que je ressente une peine nouvelle ?

Un Hymen , l'objet de mes vœux ,

Un Hymen glorieux s'apprête ,

Et lorsqu'il allume ses feux ,

Je n'ai point la douceur d'en préparer la fête !

De la jeune beauté qu'il soumet à l'Amour ,

On vante les vertus autant que la naissance ,

Quand pourrai je dans ce séjour

Jouir enfin de sa presence ?

Venez, illustre Sang de tant de demi-Dieux .

Venez faire briller & l'Esprit & les Graces ,

Avec des sentimens dignes de vos Ayeux ,

Bien mieux que le Printemps vous ornerez ces lieux ;

Les Fleurs y naîtront sur vos traces ,

Au premier regard de vos yeux .

Je vous avouë , Monseigneur , que ses plaintes & ses desirs me parurent legitimes ; je la consolai le mieux qu'il me fut possible .

possible, & j'osai l'assurer que son attente seroit bien-tôt remplie ; sur une promesse si flatteuse, elle se prépare, de concert avec le Printemps, à recevoir avec pompe les nouveaux Mariez.

Les Zéphirs, d'une aîle legere,
Viennent dans vos Jardins établir leur séjour,
Moins pour y revoir Flore & lui faire la cour
Que dans le dessein de vous plaire,
Par les mains du Printemps les Enfans de Cythere

Y dressent avec art les pieges les plus doux,
Des ombrages épais pour le Dieu du Mystere,
Et des Gazons fleuris pour les heureux Epoux.
Si par d'aimables chants vous voulez de leur flamme

Faire celebrer les douceurs,
Les tendres Rossignols bien mieux que les neuf
Soeurs,
Prépareront l'Epithalame.

De nouveaux Epoux, qui par l'ordre
des Dieux, sont destinez à vivre toujors
Amans, entendent aussi bien qu'Apollonius
de Tyane, le langage des Oiseaux,
surtout quand ces petits Chantres des Bois
sont inspirez par le Printemps & par l'Amour.
Je suis avec un profond respect, &c.

AR.



ARREST, DECLARATION,
ORDONNANCE, &c.

ORDONNANCE du Roi du 25. Janvier pour établir deux Cornettes dans chacun des Régimens de Cavalerie Françoisé, & dans ceux de Dragons, par laquelle S. M. ordonne qu'il sera incessamment établi un Cornette dans chacune des deux premières Compagnies des Régimens de Cavalerie Françoisé, des Brigades du Régiment Royal des Carabiniers, & des Régimens de Dragons, à la réserve néanmoins des Régimens des Etats Majors de la Cavalerie & des Dragons, où les deux Cornettes seront placez dans les Compagnies qui marchent après celles où il y en a déjà: son intention étant que lesdits nouveaux Cornettes soient payez de leurs Appointemens, à commencer du premier du mois d'Avril prochain, suivant les Revûës; sçavoir, ceux de la Cavalerie, à raison de quatre cens livres par an; & ceux de Dragons, à raison de trois cens vingt livres. Entend Sa Majesté que les Lieutenances qui vaqueront desormais dans les Régimens de Cavalerie, dans les Brigades de Carabiniers & dans les Dragons, soient exactement remplies par les Lieutenans réformez, soit qu'ils soient attachez au même Régiment où l'emploi vaquera, ou à un autre dans le même Corps, &c.

ARREST du 8. Février, qui réitere les défenses de faire Commerce, Port & usage
des

A V R I L. 1729. 837
des Etoffes & Toiles peintes des Indes, de la
Chine & du Levant.

AUTRE du 12. Février, qui confirme le Droit attaché à la dignité de l'Office de Monseigneur le Garde des Sceaux de France, de faire vendre & adjuger devant lui, le Sceau tenant, tous les Offices des Secretaires du Roi & autres Officiers de la grande Chancellerie de France & des Chancelleries près les Cours & Conseils Supérieurs & Provinciaux du Royaume, & de faire faire la distribution du prix en provenant.

DECLARATION DU ROY, concernant le Remboursement des Rentes de l'Hôtel de Ville aux Procureurs ou Administrateurs des Communautés, aux Tuteurs, Maris ou autres, à la déduction des quinze pour cent. Donnée à Versailles le 6. Mars 1729. Registree en Parlement le 11.

ARREST du Conseil du 8. Mars 1729. & Lettres Patentes sur icelui, du 20. dudit mois de Mars 1729. Lûes & publiées le Sceau tenant le 24. du même mois. Et registrées es Registres de l'Audience de France lesdits jour & an; qui déclarent les Officiers principaux de la grande Chancellerie de France non compris dans l'exécution de la Déclaration du 27. Septembre 1723. concernant le Droit de Confirmation pour le joyeux avènement du Roi à la Couronne, & n'être point sujets au paiement de ce Droit par la nature de leurs Offices.

AUTRE du même jour, qui ordonne que les Fermiers, Oeconomés, Receveurs & Regisseurs des biens des Gentilshommes & Privilégiés.

836 MERCURE DE FRANCE.

vilegierz; ne pourront payer les prix de leurs Fermes, ni le montant de leurs Recettes ou Régies, qu'il ne leur soit justifié du paiement de la Capitation desdits Gentilshommes & Privilegiez.

AUTRE du 22. Mars, portant Reglement pour le Droit de Centième Deniers des usufruits de Biens immeubles, par lequel S. M. ordonne qu'il ne sera payé que le Droit de Centième denier pour les usufruits des Biens immeubles à quelques Titres qu'ils soient donnez ou acquis, sur le pied de l'évaluation qui sera faite du fonds de l'usufruit, à raison du denier dix.

AUTRE du 27. Mars, qui réitére les defenses faites d'exposer, donner ou recevoir en paiement les Liards de Lorraine ou d'autres Fabriques Etrangères; condamne le nommé Claude Galant & Anne Desprets, trouvez en contravention audit Arrêt à 500. liv. d'amende chacun, & les Liards saisis sur ladite Desprets, confisquez., &c.

ARREST de la Tournelle Criminelle, qui condamne un Particulier qui a offensé une Dame, à lui demander pardon & à faire amende honorable sèche, tête nue, & à genoux, avec defense de se trouver jamais es lieux où elle sera, de se retirer où il pourroit la trouver & de sortir de ceux où elle pourra aller aussi-tôt qu'il la verra, sous peine de punition corporelle, 2000. livres de réparations civiles & en tous les dépens; avec permission de faire imprimer & publier l'Arrêt du 31 Mars 1729. A Paris, chez Mesnier, rue S. Severin, au Soleil d'or & Grande Salle du Palais, vis-à-vis la Cour des Aydes.

Cet Arrest a été rendu entre D. Magdelaine Maréchal, Epouse séparée de corps & de biens, de Jean de la Brosse Morlay, Ecuyer, & Nicolas Aujay de la Buxerolle, prisonnier en la Conciergerie du Palais, Appellant de la Sentence du Lieutenant Criminel de Moulins du 25. Janvier 1629. l'Arrest prouve d'un coté les lumieres, & la juste severité des premiers Magistrats dans une affaire aussi extraordinaire qu'embrouillée par les artifices de la chicane, & de l'autre que quelques couleurs qu'on puisse donner à une mauvaise affaire, elle reste toujours telle dans le fonds, & que la verité triomphe enfin comme dans le cours de l'instance le Sieur de la Buxerolle Partie accusée, avoit fait imprimer un Mémoire fort licentieux, qui par l'évenement ne contenoit rien moins que la verité, la Cour par le même Arrest a ordonné que l'original & la copie de ce Mémoire & tous les Exemplaires seront & demeureront supprimez, & renvoye le Prisonnier pardevant le Lieutenant Criminel de Moulins pour l'exécution de l'Arrest.

A D D I T I O N.

LE 22. de ce mois, le Marquis de Stainville, Envoyé du Duc de Lorraine, eut, en long Manteau de deüil, une Audience particuliere du Roy, dans laquelle il donna part à S. M. de la more du Duc de Lorraine Leopold I. ensuite il eut Audience publique de la Reine. Il fut conduit à ces deux Audiences par le Comte de Monconseil, Introducteur des Ambassadeurs,

Le même jour, vers les 8. heures du matin, le Roi partit de Versailles pour aller coucher
au

338 MERCURE DE FRANCE.

au Château de Compiègne, où S. M. doit paasser quelque temps.

Le 24. le Roi prit le deuil pour la mort du Duc de Lorraine.

P R I X proposé par l'Académie Royale des Sciences, pour l'année 1731.

EU M. Roüillé de Messay, ancien Conseiller au Parlement de Paris, ayant conçu le noble dessein de contribuer au progrès des Sciences, & à l'utilité que le public en doit retirer, a legué à l'Académie Royale des Sciences un fonds pour deux Prix, qui seront distribués à ceux, qui au jugement de cette Compagnie auront le mieux réussi sur deux différentes sortes de Sujets, qu'il a indiqués dans son Testament, & dont il a donné des exemples.

Les Sujets du premier Prix regardent le Système general du Monde, & l'Astronomie Physique.

Ce Prix devoit être de 2000. livres, aux termes du Testament; & se distribuer tous les ans. Mais la diminution des Rentes a obligé de ne le donner que tous les deux ans, afin de le rendre plus considerable, & il sera de 2500. livres.

Les Sujets du second Prix regardent la Navigation & le Commerce.

Il ne se donnera que tous les deux ans, & sera de 2000. livres.

L'Académie se conformant aux vuës & aux intentions du Testateur, propose pour sujet du second Prix qui tombe dans l'année 1731.

La meilleure maniere d'observer la déclinaison de l'Aiguille aimantée sur Mer.

Les Sçavants de toutes les Nations sont invitez à travailler sur ces Sujets, & même les Associez Etrangers de l'Académie. Elle s'est fait la Loi d'exclurre les Académiciens regnicoles de prétendre aux Prix.

Ceux qui composeront sont invitez à écrire en François, ou en Latin, mais sans aucune obligation. Ils pourront écrire en telle Langue qu'ils voudront, & l'Académie fera traduire leurs Ouvrages.

On les prie que leurs Ecrits soient fort lisibles, sur-tout quand il y aura des Calculs d'Algebre.

Ils ne mettront point leur nom à leurs Ouvrages, mais seulement une Sentence ou Devise. Ils pourront, s'ils veulent, attacher à leur Ecrit un Billet séparé & cacheté par eux, où seront avec cette même Sentence, leur nom, leurs qualitez & leur adresse, & ce Billet ne sera ouvert par l'Académie, qu'en cas que la Piece ait remporté le Prix.

Ceux qui travailleront pour le Prix, adresseront leurs ouvrages à Paris au Secretaire perpetuel de l'Académie, ou les lui feront remettre entre les mains. Dans ce second-cas le Secretaire en donnera en même temps à celui qui les lui aura remis son Recepissé, où sera marquée la Sentence de l'Ouvrage & son numero selon l'ordre ou le temps dans lequel il aura été reçu.

Les Ouvrages ne seront reçus que jusqu'au premier Septembre 1730. exclusivement.

L'Académie à son Assemblée publique d'après Pâques 1731. proclamera la Piece qui aura ce Prix.

S'il y a un Recepissé du Secretaire pour la Piece qui aura remporté le Prix, le Trésorier de l'Académie délivrera la somme du Prix à celui

340 MERCURE DE FRANCE:

celui qui lui rapportera ce Recepissé. Il n'y aura à cela nulle autre formalité.

S'il n'y a pas Recepissé du Secrétaire, le Trésorier ne délivrera pas le Prix qu'à l'Auteur même, qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part.

Les Libraires d'Hollande, accoutumés à contrefaire la pluspart des meilleurs livres de France, se plaignent de ce qu'on leur rend là pareille. Le Sieur Rogissart, Libraire de la Haye, chagrin de ce que l'on a imprimé à Trevoux, *l'Histoire d'Angleterre de Rapius Thoiras, in-quarto 10. vol.* répand dans plusieurs Gazettes d'Hollande, que l'édition de Trevoux est tronquée, ce qui est manifestement faux, on le défie de le prouver; bien loin qu'on y ait retranché la moindre chose, on l'a augmentée des *Extraits des Actes de Rymer*, faits par le même Auteur, & on y a corrigé les fautes qui se sont trouvées dans l'Édition d'Hollande, le Public peut s'en convaincre aisément.

APPROBATION.

J'Ay lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le *Mercure de France* du mois d'Avril, & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le premier May 1739.

HARDION.



TABLE.

T A B L E.

P ieces Fugitives. L'Athée, <i>Ode</i> ,	631
Seconde Partie de la Réponse aux Objec- tions du Pere Aubert, &c.	636
Regard de Tableaux, <i>Vers libres</i> ,	645
Cause Plaidée par les Rhétoriciens du Col- lege des Jesuites,	692
Jugement,	673
Le Maréchal de Villars, <i>Ode</i> ,	676
Réponse de M. de Mos, sur le nouveau Systè- me du Chant,	680
Bouquet à Mad. . . .	687
Mémoire sur la Vie & sur les Ouvrages du feu P. Sebastien, <i>Carme</i> ,	688
Les Abeilles, <i>Fable</i> ,	705
Lettre de Bordeaux sur l'Académie de cette Ville,	707
Le Sacrifice d'Abraham, <i>Sonnet</i> ,	712
Solution de trois Problèmes,	713
Bouts-Rimez remplis; <i>Sonnets</i> ,	720
Logogriphe, Enigmes & Explication, &c.	726
Reflexions sur les Logogryphes,	729
Nouvelles Litteraires des Beaux Arts, &c.	731
Lettres sur divers Sujets, &c.	732
Nouvelle Méthode pour apprendre le Latin.	740
Cadavre ouvert & trouvé avec le cœur du côté droit, &c.	744
Enfant monstrueux,	745
Lettre de M. le Roy, sur les proprietéz d'un nouvel échappement de Montre;	746
Nouvelles Estampes,	750
Nouveau Portrait du Roi,	753
Chansons notées,	756
Spectacles. Tancrede, <i>Extrait</i> ,	757
Pierrot Tangrede, <i>Parodie</i> ,	772
	Les

Les Effets du Jeu & de l'Amour , <i>Extrait</i> ,	787
Le Bal , <i>Cantate</i> ,	791
Nouvelle du Temps. De Turquie , de Perse , & du Levant , Lettre écrite , &c.	795
Lettre de Schaf-Tamas , Sultan Acmet III.	797
De Russie , de Pologne , d'Allemagne , d'Es- pagne , d'Italie ,	801
Combat entre deux Vaisseaux , <i>Relation</i> ,	809
Grande-Bretagne & Hollande ,	812
Morts , Mariages des Pays Etrangers ,	813
France. Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	815
Morts , Naissances & Mariages ,	822
Lettre en Prose & en Vers de M. Danchet ,	830
Arrests , Déclaration & Ordonnance , &c.	834
Prix pour l'Académie Royale des Sciences , pour l'année 1731.	838

Errata de Mars.

Page 473. ligne 16. 1536, lisez 1436.
 P. 606. l. dernière, Musique, l. Musette.
 P. 627. l. 16. conjectures, l. conjonctures.
Ibid. ligne 17. en, ôtez ce mot.

Fautes à corriger dans ce Livre.

Page 676. ligne 14. d'un, lisez un.
 P. 734. l. 8. fures, l. sûres.
 P. 768. l. 1. allarmes, l. atteintes.

La Chanson notée sur la page 756





LISTE DES LIBRAIRES

qui débitent le *Mercuré* dans les
Provinces du Royaume, &c.

- A Toulouse, chez Enaut & Forest.
Bordeaux, chez Raymond Labottiere, chez
Charles Labottiere l'aîné, vis-à-vis la Bour-
se, chez Etienne Labottiere, & chez Cha-
pui, fils, au Palais.
Nantes, chez Julien Maillard, & chez du
Verger.
Rennes, chez Joseph & Guillaume Vattar.
Blois, chez Masson.
Tours, chez Gripon.
ibid. chez Masson.
Rouën, chez Herault.
Idem, chez la veuve Vaultier.
Châlons-sur-Marne, chez Seneuze
Amiens, chez François, Godard & Redé le fils.
Arras, chez C. Duchamp.
Orleans, chez Rouzeaux.
Angers, chez Fourreau.
Chartres, chez Fetil, & chez J. Roux.
Dijon, chez la veuve Armil.
Lille, chez Danel.
Versailles, chez Pigeon.
Besançon, chez Charmet.
Saint Germain, chez Doré.
Lyon, à la Poste.
Reims, chez Godard.
A Vitry-le-François, chez Vitalis.
Beauvais, chez De Saint.
Douây, chez Willerval.
Charleville, chez P. Theffin.

*CATALOGUE des Mercurès de France,
depuis l'année 1721. jusqu'à présent.*

J uin & Juillet 1721.	2. vol.
Aouſt, Septembre, Octobre, Novembre & Decembre	5. vol.
Janvier & Fevrier 1722.	2. vol.
Mars 1722.	2. vol.
Avril.	1. vol.
Mai.	2. vol.
Juin, Juillet & Aouſt.	3. vol.
Septembre.	2. vol.
Octobre.	1. vol.
Novembre.	2. vol.
Decembre.	1. vol.
Année 1723. le mois de De- cembre double.	13. vol.
Année 1724. les mois de Juin & de Decembre doubles.	14. vol.
Année 1725. les mois de Juin, de Septembre & de Decembre doubles.	15. vol.
Année 1726. les mois de Juin & de Decembre doubles.	14. vol.
Année 1727. les mois de Juin & de Decembre doubles.	14. vol.
Année 1728. les mois de Juin & de Decembre doubles	14. vol.

